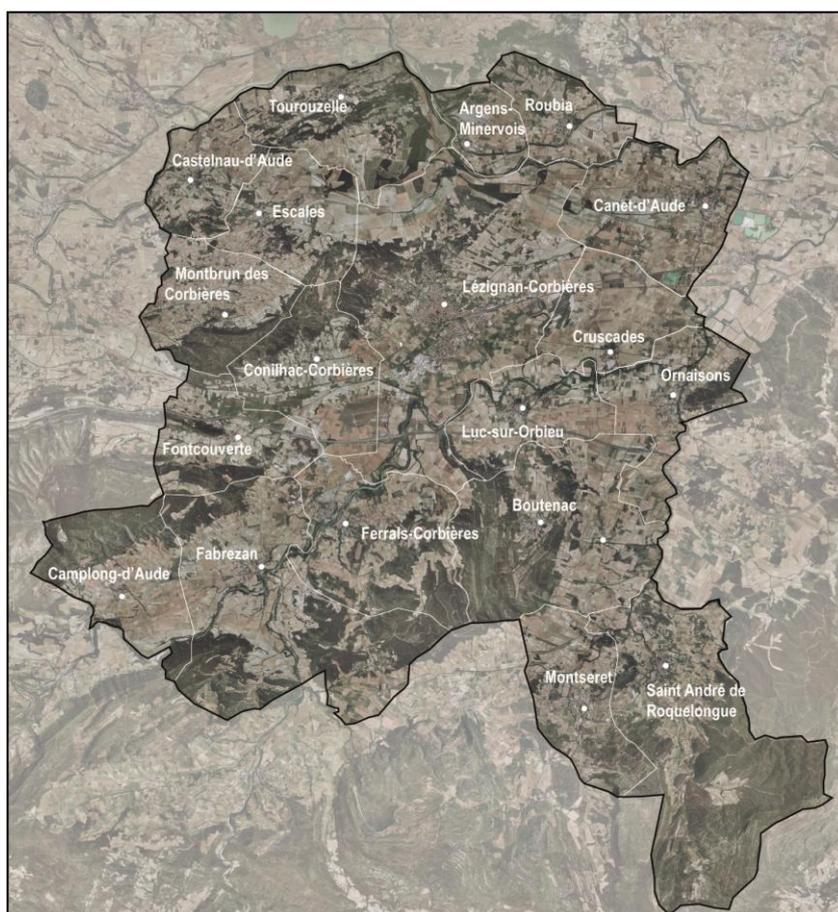




COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION LEZIGNANAISE

RAPPORT DE PRESENTATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION LEZIGNANAISE



Document approuvé le 11 juillet 2012

PARCOURIR
les territoires

Préambule

L'élaboration du SCoT de la Communauté de Communes de la Région de Lézignan (CCRL) a démarré en été 2005 par l'organisation de réunions avec les élus et les partenaires pour travailler sur le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les scénarios prospectifs et le PADD. Un premier PADD a ainsi été débattu en conseil communautaire en 2007.

Les élections municipales de 2008 ont nécessité d'associer à la démarche les nouveaux délégués de la communauté et de leur expliquer l'avancement du diagnostic et des choix politiques du SCoT. Ces nouveaux élus ainsi que la nouvelle présidence de la CCRL ont également nécessité de revoir le suivi et le pilotage de la démarche.

C'est ainsi qu'un nouveau PADD a été proposé et débattu en 2010 et que l'élaboration du document d'orientations générales (DOG) a démarré en suivant par des ateliers associant les élus et les partenaires.

Le projet de SCoT a été arrêté en décembre 2010 et envoyé pour avis aux personnes publiques associées en janvier 2011. L'enquête publique s'est déroulée du 19 décembre 2011 au 20 janvier 2012 avec un rapport du commissaire en février 2012.

L'analyse des avis et du rapport du commissaire ont donné lieu à plusieurs échanges de travail entre les élus et le bureau prestataire Parcourir les Territoires pour aboutir à une modification du dossier pour approbation par le Conseil Communautaire en juillet 2012.

La loi du 5 janvier 2011 portant adaptation de la législation au droit de l'Union européenne a instauré un régime transitoire pour les documents d'urbanisme en cours d'élaboration. Elle accorde un délai de 4 ans aux élus pour intégrer les contraintes résultant de la loi Grenelle II (loi ENE) dans leurs documents. L'article 20 de la loi du 5 janvier 2011 dispose : *« Toutefois, les schémas de cohérence territoriale en cours d'élaboration ou de révision approuvés avant le 1er juillet 2013 dont le projet de schéma a été arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale avant le 1er juillet 2012 peuvent opter pour l'application des dispositions antérieures. »*.

Ainsi, comme le SCoT de la Communauté de communes est établi en application des dispositions antérieures à la loi du 12 juillet 2010, nous avons maintenu le Document d'Orientations Générales (DOG), le Document d'Orientation et Objectifs (DOO) ne relevant que de la loi « Grenelle II » dont il n'est pas fait application.

Les dispositions de la loi ENE ainsi que **l'intégration de nouvelles communes** liées aux nouvelles intercommunalités qui découlent du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale seront intégrées au document lors de sa prochaine révision qui devra être **approuvé au 1^{er} janvier 2016 au plus tard**.

Table des matières

Préambule	3
PARTIE 1. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
1-1 Région Lézignanaise : bonne accessibilité et liaison Ouest- Est satisfaisante	9
1-2 En transition vers l'urbain, le territoire se nourrit d'une culture et identité viticole	11
1-3 Dynamique de projets pour davantage de cohésion territoriale.....	11
2- DYNAMIQUES EN COURS - ENJEUX	15
2-1 CROISSANCE SOUTENUE DE LA POPULATION	16
2-2 L'EVOLUTION DE L'HABITAT ACCOMPAGNE L'AUGMENTATION DE POPULATION	27
2-3 ECONOMIE : UNE EVOLUTION STRUCTURELLE A MAITRISER.....	34
2-4 AGRICULTURE ET VITICULTURE : les enjeux de la crise	46
2-5 TOURISME : UN POTENTIEL A OPTIMISER	56
2-6 VERS UNE MOBILITE DURABLE ?	66
2-7 L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES ACCOMPAGNE L'INTEGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS	75
PARTIE 2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	87
PARTIE 3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	95
INTRODUCTION	97
1- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	99
2- ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE.....	105
2-1 MILIEUX NATURELS	106
2-2 CORRIDORS ECOLOGIQUES	119
3- RESSOURCES	123
3-1 RESSOURCE EN SOL.....	124
3-2 RESSOURCE DU SOUS SOL.....	129
3-3 RESSOURCE EN EAU.....	130
3-4 RESSOURCE EN ENERGIE	135
4- POLLUTIONS - NUISANCES.....	140
4-1 NUISANCES SONORES.....	141
4-2 POLLUTION DE L'AIR	141
4-3 DECHETS	142
4-4 ASSAINISSEMENT	146
5- RISQUES	148
5-1 RISQUES NATURELS	149
5-2 RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	154
6- VIE QUOTIDIENNE ET PATRIMOINE	156
6-1 PAYSAGE	157
6-2 MODES DE DEPLACEMENTS	163
6-3 ACCES A LA NATURE	170
6-4 PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET NATUREL	172

PARTIE 4. LES CHOIX RETENUS.....	180
PARTIE 5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	191
1- Préalable, méthodologie.....	193
2- Les incidences notables du SCoT sur l'environnement et les mesures d'évitement, de suppression ou de réduction les incidences négatives.....	195
2-1 les milieux et les ressources naturels, la biodiversité, les espaces agricoles et les paysages, le changement climatique	196
2-2 Les ressources en eau potable et énergie	197
2-3 Les pollutions et nuisances.....	199
2-4 Les risques naturels et industriels.....	200
2-5 La vie quotidienne	201
3- Les indicateurs de suivi	205
PARTIE 6. RESUME NON TECHNIQUE	209
1- Analyse de l'état initial	210
1-1 L'environnement physique : relief, hydrographie, climat	211
1-2 L'environnement biologique : Milieux naturels, corridors écologiques.....	211
1-3 Les ressources : sol, sous sol, eau, énergies	211
1-4 Les pollutions et nuisances : nuisances sonores, pollution de l'air, déchets, assainissement.....	212
1-5 Les risques : naturels, industriels, transports de matières dangereuses	212
1-6 La vie quotidienne : le paysage, l'accès à la nature, le patrimoine.....	212
2- Les incidences notables du SCoT sur l'environnement et les mesures destinées à supprimer, réduire, ou compenser les incidences négatives ...	215
2-1 Les milieux naturels, la biodiversité, le changement climatique	216
2-2 Les ressources : sol, sous-sol, eau, énergie	216
2-3 Les pollutions et nuisances.....	216
2-4 Les risques : naturels, industriels.....	217
2-5 La vie quotidienne : le paysage, l'accès à la nature, le patrimoine.....	217
3- Les méthodes utilisées pour évaluer les incidences notables du SCoT sur l'environnement	219
3-1 L'analyse de l'état initial.....	220
3-2 L'analyse des incidences du SCOT et la définition des mesures destinées à les supprimer, réduire, ou compenser.....	220

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 1. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1- POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION LEZIGNANAISE

Dans le Midi de la France, à proximité des Pyrénées et à 30 kilomètres de la Méditerranée, la Communauté de Communes de la région Lézignanaise présente les caractéristiques d'un territoire en transition vers l'urbain. La CCRL se situe dans la partie Est du département de l'Aude, entre les communes de Carcassonne, préfecture de l'Aude, et Narbonne, sous-préfecture. Le département de l'Aude compte 438 communes réparties en 35 cantons pour une superficie totale de 6 340 km² et une population estimée à 341 000 habitants en 2006.

1-1 Région Lézignanaise : bonne accessibilité et liaison Ouest- Est satisfaisante

Bonne accessibilité aérienne internationale et européenne

L'offre aérienne est attractive : une accessibilité qui rayonne jusqu'aux pays européens

Plusieurs plates-formes aéroportuaires se situent à proximité de la région Lézignanaise : Béziers, Perpignan et Carcassonne. A 30 minutes de l'aéroport de Carcassonne en Pays Cathare, les habitants disposent d'offres aériennes nationales et européennes diversifiées et attractives. Depuis 1998, des services low cost (Ryanair) facilitent et multiplient les trajets aériens avec l'Irlande, l'Angleterre, la Belgique, l'Ecosse... Cela participe au phénomène d'installation de population retraitée anglophone dans la région.



Source : photographie extraite Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary, Enquête sur les passagers de

l'aéroport de Carcassonne-en-Pays-Cathare-Hiver 2006/2007

Accessibilité ferroviaire satisfaisante (régionale et nationale)

A l'échelle régionale et nationale, le territoire du SCOT est accessible par la voie ferrée et routière.

D'ici 2012, le premier LGV Perpignan/Barcelone permettra à la région Lézignanaise un accès rapide aux territoires espagnols.

A l'heure actuelle, **une gare dessert le territoire du SCOT pour le transport des voyageurs**. La gare offre la possibilité de départ pour la France entière. Une ligne SNCF Bordeaux – Marseille relie la CCRL au territoire national : moins de 3 heures pour arriver à Marseille et mois de 4 heures pour rejoindre Bordeaux. Par voie ferrée, les agglomérations de Toulouse et Montpellier sont à moins d'1h30 chacune, de Lézignan-Corbières.

Les perspectives de développement du TGV Méditerranée d'une part et l'arrivée de la ligne à grande vitesse jusqu'à Toulouse placent le Lézignanais au cœur d'un maillage ferroviaire à grande vitesse à moyen-long terme. La jonction prévue à terme de ces deux réseaux aura un impact certain sur le territoire de la CCRL.

Une ligne TER est active **chaque jour sur la commune de Lézignan**. Elle permet notamment d'effectuer des déplacements vers les agglomérations proches de Narbonne, Carcassonne et Béziers.

Une excellente desserte de Lézignan au carrefour de 2 grandes radiales Est/Ouest d'envergure départementale et régionale



Réseau viare au carrefour de grandes agglomérations

Au sein de son département, la Communauté de Communes occupe une position privilégiée au regard de sa desserte puisqu'elle est traversée par les **axes majeurs de circulation** que sont l'autoroute des deux mers **A 61 avec un échangeur à Lézignan**, la route départementale **RD 6113** (ex route nationale RN 113) et la voie ferrée (gare de Lézignan).

L'autoroute A61 qui compte environ 35 000 véhicules par jour en 2005, une augmentation de 10 à 15% par rapport à 2001. En été le trafic est supérieur à 50 000 véhicules par jour sur l'A61 (d'après les données DRE 2005). En 2008, il y a eu en moyenne 1762 entrées et 1900 sorties par jour au péage de Lézignan Corbières ;

Le trafic important de l'A61 a conduit au projet d'élargissement (mise à 2x3 voies) dont les travaux devraient démarrer d'ici 2020 pour 5 ans environ : six communes du territoire traversées par l'A 61. Ce réseau viare est utilisé pour les flux de transports de marchandises, les touristes et les habitants du Département (pour leurs déplacements quotidiens).

Les autoroutes A61 et la Languedocienne A9 permettent de rapprocher la région Lézignanaise des grandes agglomérations du Sud Ouest de la France :

CCRL – Toulouse = 1 heure (A61)

CCRL – Perpignan = 1 heure (A61)

CCRL- Montpellier = 1 heure (A9)

La région Lézignanaise est au carrefour de **deux routes importantes du réseau départemental** Est- Ouest : l'ancienne RN 113 reclassée en RD 6113 et Nord - Sud : la RD 611. Entre 2001 et 2005, le trafic de la RD 6113 a augmenté de 5 à 15% (données DRE 2005). Les circulations Est-Ouest sont satisfaisantes, même à l'échelle du Pays Minervois et Corbières. Les axes de liaisons Nord-Sud sont moins fréquentés.

Situé à 30km de la mer, la CCRL est aussi une **voie de passage pour les touristes** provenant des terres et allant vers la mer. Dans le sens inverse, les voies de communication permettent de lier la Méditerranée à la métropole toulousaine en passant par le territoire SCOT.

Les voies routières sont empruntées pour se déplacer vers les grandes agglomérations locales que sont :

- Narbonne à 22 km à l'Est (sous-préfecture de l'Aude, 50 776 habitants)
- Carcassonne à 39 km à l'Ouest (préfecture de l'Aude, 46 639 habitants)
- Béziers à 55 km au Nord-Est (sous-préfecture de l'Hérault, 72 245 habitants)
- Limoux à 67 km, au Sud-Ouest (sous-préfecture de l'Aude, 9 680 habitants)

1-2 En transition vers l'urbain, le territoire se nourrit d'une culture et identité viticole

Economie à forte valeur ajoutée agricole et mode de vie « urbain »

Le développement économique de la Communauté de Communes et la structure de la population ont connu des **mutations importantes ces dernières années** liées aux tendances lourdes qui touchent la France entière. La région Lézignanaise vit sa transition vers un mode de vie urbain. L'agriculture viticole, tradition du territoire SCOT, a depuis 20 ans connu des transformations économiques et paysagères. Face aux enjeux mondiaux et à l'augmentation de la productivité du secteur, le tissu d'exploitants s'est considérablement affaibli. Les emplois tertiaires qualifiés représentent désormais la majorité de la structure des emplois du bassin Lézignanais. L'accueil de nouvelles populations a augmenté la construction de l'habitat, notamment individuel.

Le paysage viticole de la plaine de l'Aude a changé de façon spectaculaire depuis 2000, par le fait d'arrachages de vignes dans des parcelles éparses de façon aléatoire (environ 2300 ha arrachés entre 2005 et 2008 – source France Agrimer).



L'Alaric – Les pechs et la plaine viticole entre Lézignan Corbières et Conilhac Corbières

La qualité paysagère demeure un atout à promouvoir

A l'image de l'Aude, le territoire du SCOT comporte trois ensembles paysagers très contrastés. Des contreforts de la Montagne Noire au Nord aux Corbières au Sud, ces deux grands massifs sont séparés par ce qui est appelé le « sillon audois », à savoir ce vaste espace de plaine, dessiné par le fleuve Aude, qui traverse d'Est en Ouest le territoire pour aller jusqu'à la mer Méditerranée.

Au niveau de la zone d'étude la plaine de l'Aude rejoint la plaine de l'Orbieu qui s'élargit et s'épanouit autour de Lézignan Corbières. Les grands espaces plats sont encadrés de massifs remarquables : la montagne de l'Alaric, le Massif de Fontfroide, sur lesquels se dessinent des sentiers de randonnée attirant habitants et touristes.

Au nord, les communes de la région Lézignanaise sont traversées par le Canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO. Des activités fluviales touristiques se sont développées le long du Canal.



La qualité viticole et la qualité paysagère entretenues développent le tourisme vert. Grâce à la proximité géographique des lignes aériennes de Carcassonne, le territoire bénéficie de la visite de touristes français mais surtout étrangers. Attirés par la qualité de vie rurale et le « bon vin », les résidences secondaires dont la propriété est détenue par des européens est représentative de cet afflux international. Les longs séjours de ces visiteurs ont dynamisé la politique touristique de l'Aude, du Pays Corbières et Minervois et de la Communauté de Communes.

1-3 Dynamique de projets pour davantage de cohésion territoriale

Au cœur du Pays Corbières et Minervois en pleine action

La CCRL s'inscrit au cœur du Pays Corbières Minervois rassemblant 89 communes. Le Syndicat Mixte est l'organe de gestion du Pays Corbières & Minervois. Six communautés de communes dont la CCRL se sont rassemblées pour donner plus de force et de poids à leurs projets. Une dynamique de projets s'est engagée dans le Pays.

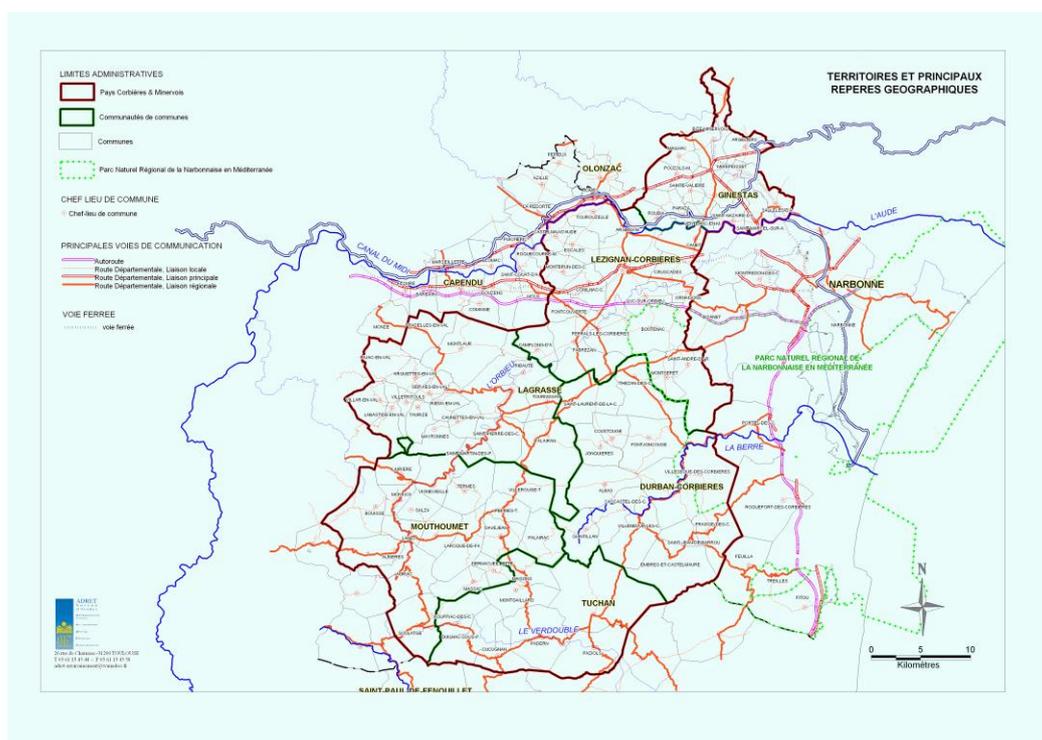
La présence de nombreuses activités et services de proximité sur son territoire fait de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise un pôle démographique et économique au sein de ce pays. Elle représente 49% de la population du Pays et 20% de sa surface.

Des schémas de développement cohérents

Le "**schéma de développement culturel**" vient décliner de manière opérationnelle les enjeux de la charte. Il a été finalisé et présenté en juillet 2007.

Il existe un **Schéma Local d'Organisation Touristique du Pays**. Il vise à définir les grandes orientations de développement touristique et l'organisation de l'accueil et de l'information touristique du pays. Le Schéma Local d'Organisation Touristique constitue une interface de cohérence et de coordination entre la Région, le Département et les Pays afin de répondre aux enjeux économiques des territoires.

Source : Cartographie extraite du site du Pays Minervois et Corbières

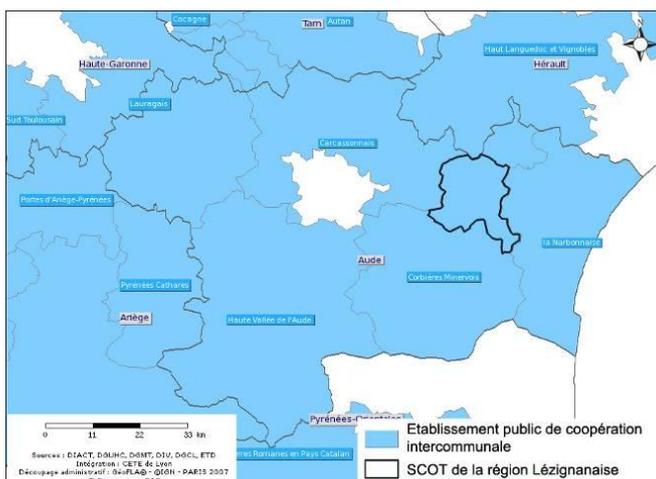


Des études en cours pour répondre aux enjeux spécifiques du Pays

Depuis l'année 2008, est lancée une OCAGER (**O**per**é**ration **C**oncertée d'**A**ménagement et de **G**estion de l'**E**space **R**ural) dont il découlera des actions s'inscrivant dans le projet de territoire et répondant aux enjeux de l'espace rural : le contexte de la crise viticole, les milieux naturels remarquables, les secteurs soumis à une forte pression foncière). L'OCAGER doit permettre d'articuler les conditions de maintien de l'activité agricole à celles d'autres activités économiques, ou l'arrivée de nouveaux habitants, tout en y intégrant la question de la gestion du patrimoine et des risques naturels.

Le Pays lance une étude pour la **création d'un pôle de formation sur l'éco-construction** et les techniques traditionnelles de construction et de rénovation du bâtiment. Le 21 mars 2008 à Lézignan, une quarantaine d'acteurs du territoire et porteurs du projet ont confronté leurs approches pour définir ce que devraient être les objectifs du projet d'**agence locale d'éco-habitat du Pays**, le contenu de l'offre faite aux usagers et enfin le type de structuration permettant de concrétiser l'idée. Aujourd'hui ce projet est concrétisé par la création d'une société coopérative associant des artisans, des architectes, des métreurs.

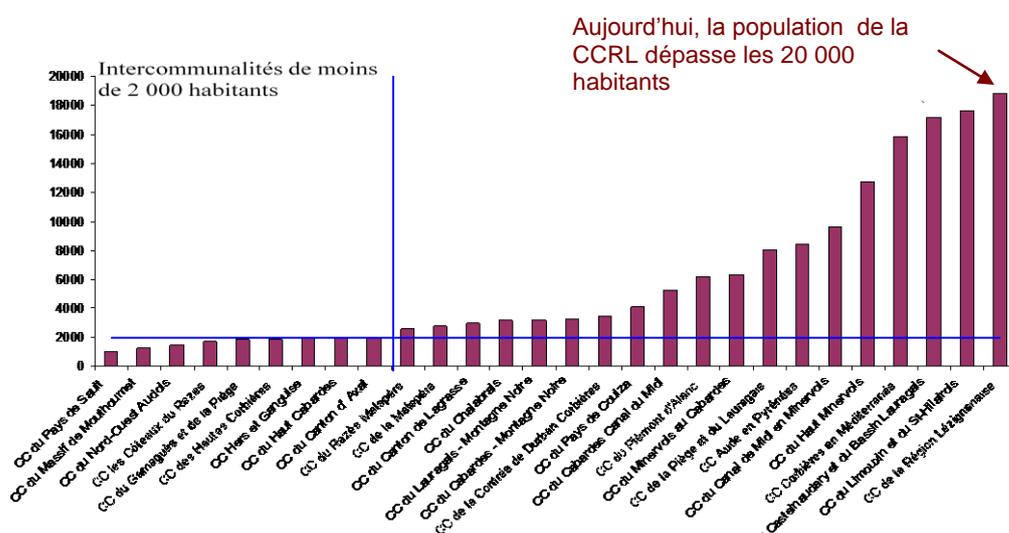
Les services représentent une thématique forte du Pays Corbières Minervois. On retrouve, dans la stratégie territoriale du Pays, la thématique « Développer la qualité de l'emploi et des services en milieu rural ». Le **schéma de services** visant à organiser, sur le territoire, tous les services au public a été validé en octobre 2008. Ce schéma de service balaye l'ensemble des thématiques liées aux services : santé, enfance-jeunesse, culture-sport-loisirs, services publics, commerces, emploi-formation...



La région Lézignanaise est la plus grande intercommunalité de l'Aude en termes de population, hors communautés d'agglomérations (cf graphique ci-dessous).

Répartition des communautés de communes de l'Aude en fonction de leur population

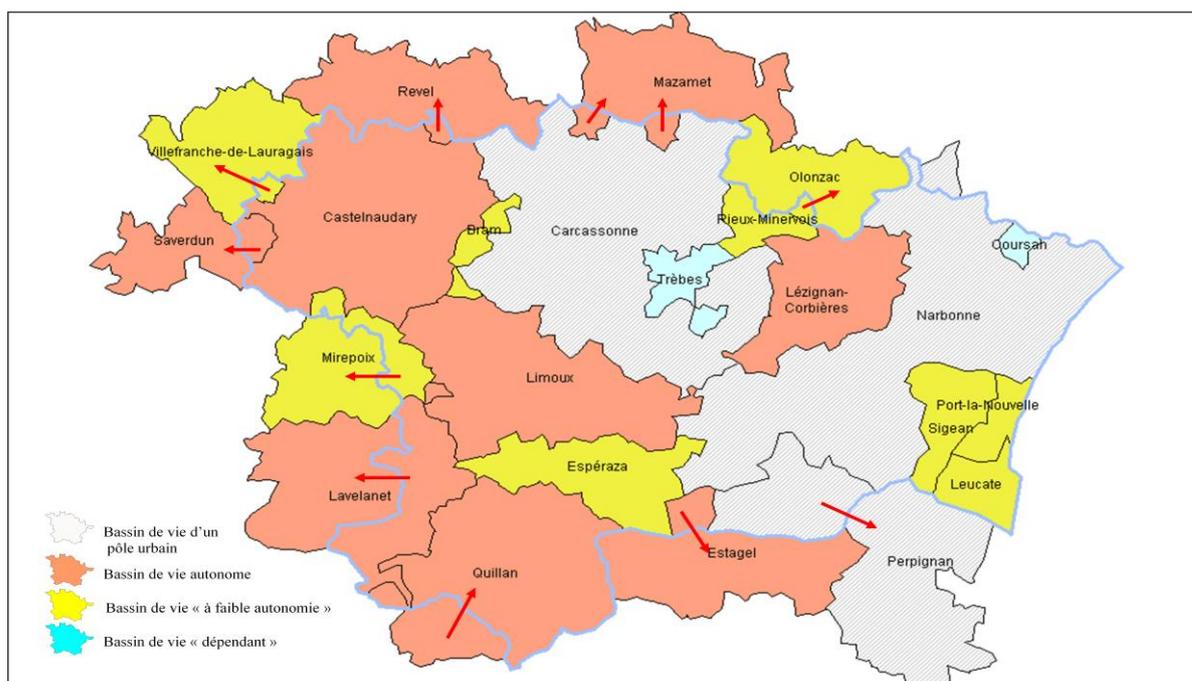
Source : INSEE 1999, Extrait de L'intercommunalité dans l'Aude, Commission départementale de coopération intercommunale



Le bassin de vie de Lézignan est qualifié de territoire autonome c'est-à-dire qu'il présente : beaucoup de services et d'emplois dans le bassin même et des déplacements des habitants surtout vers l'intérieur. Il est organisé autour des petits pôles urbains et des pôles d'emploi du rural : c'est donc un véritable "bassin économique".

Parmi les 23 bassins de vie de l'Aude :

- 3 sont centrés sur un grand pôle urbain : Carcassonne, Narbonne, Perpignan
- 9 sont autonomes dont la CCRL
- 9 sont faiblement autonomes
- 2 apparaissent comme dépendants



Bassins de vie de l'Aude, Source : Extrait de L'intercommunalité dans l'Aude, Commission départementale de coopération intercommunale

La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise a été créée par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2002 et a intégré le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Équipement et l'Expansion (S.I.V.O.M.E.) de la région de Lézignan-Corbières.

L'EPCI exerce à ce jour, par délégation de ses communes membres, les compétences suivantes :

- Développement économique : toutes les zones économiques d'une surface supérieure à 1ha. Les zones de moins d'1 ha peuvent être communautaires par délibération conjointe de la communauté de communes et de la commune.
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de secteur ; Aménagement rural
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Action sociale
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire tel qu'il sera défini par les communes
- Assainissement individuel
- Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage
- Création et gestion d'un chenil et d'un refuge pour animaux.

C'est donc dans le cadre de ses compétences, qu'elle réalise le SCOT du territoire, qui montre sa volonté de s'engager dans un développement cohérent. Sur le Département de l'Aude, ses agglomérations voisines de Carcassonne et de Narbonne se sont également engagées dans une démarche SCOT. L'enjeu du schéma de cohérence territoriale (SCOT) est de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, les politiques des communes d'un même bassin de vie dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements, de la prévention des risques majeurs et de l'environnement.

2- DYNAMIQUES EN COURS - ENJEUX

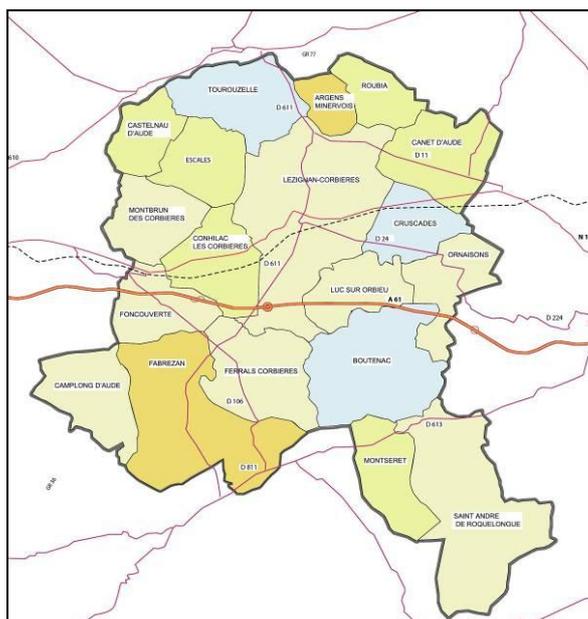
2-1 CROISSANCE SOUTENUE DE LA POPULATION

En 2006, la Communauté de Communes de la région Lézignanaise comptait 21 491 habitants contre 18 762 en 1999 selon les recensements de l'INSEE. Depuis les années 1980, la croissance démographique est constante.

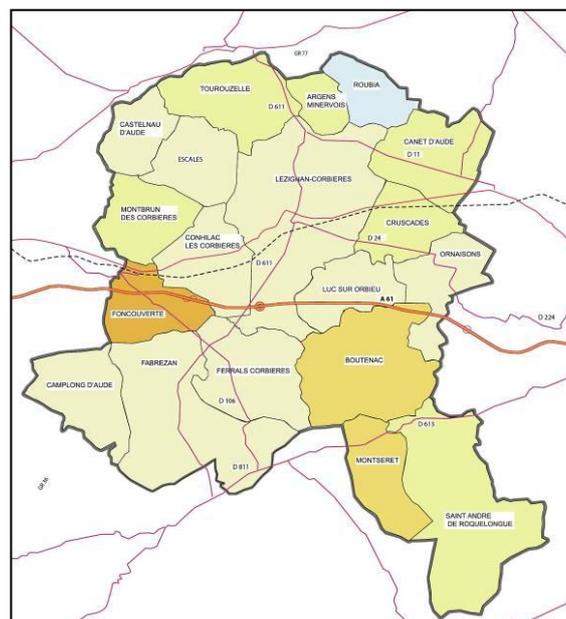
2-1-1 La croissance démographique relancée depuis 1999

Retour sur 1982 - 1999 : Une croissance faible de la population

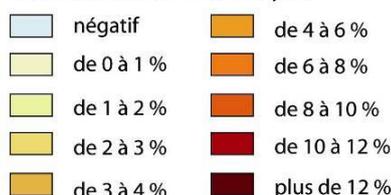
Évolution démographique de 1982 à 1990



Évolution démographique de 1990 à 1999



Taux de croissance annuel moyen :



Source : INSEE

Cartographie Parcourir

Les résultats du RGP de 1982 à 1999 expriment une faible croissance pour cette période. Certaines communes ont même des taux de croissance négatifs.

Avant 1999 la croissance était plutôt faible pour l'ensemble du territoire (0,7% de 1990 à 1999). On observait la même tendance sur le périmètre départemental puisque son taux annuel moyen était de 0,40% de 1990 à 1999. La région Languedoc-Roussillon, avec ses grandes agglomérations enregistrait un taux de 0,87 % pour la même période.

Cette tendance est vérifiée par la variation de la croissance annuelle moyenne du territoire en 2005.

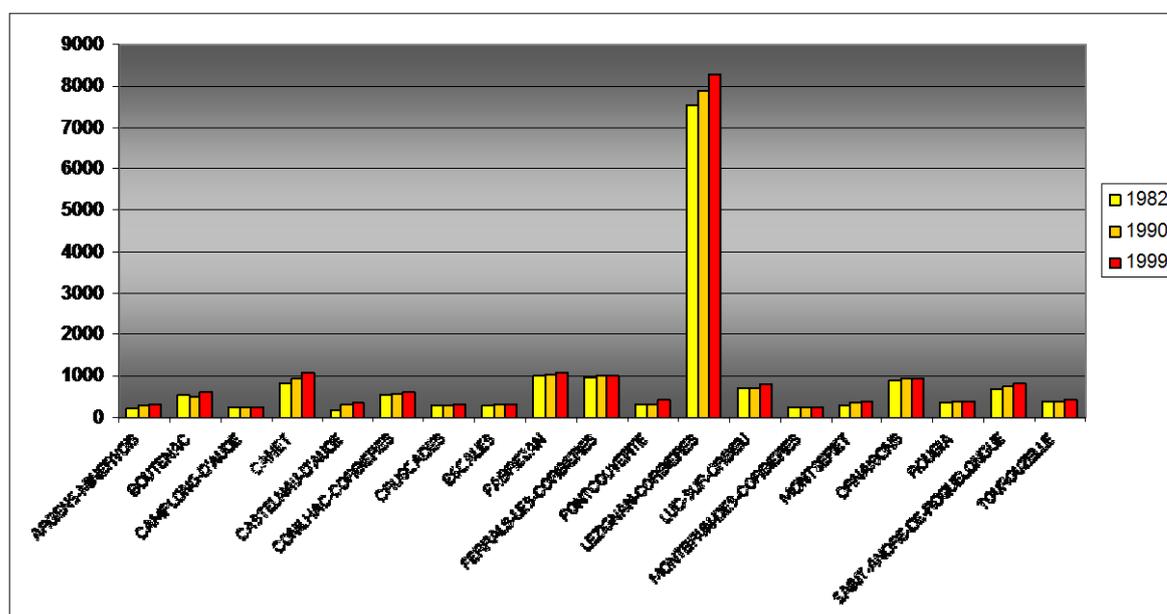
En effet, le taux de la croissance annuel du territoire ne cesse de croître depuis 1999.

Alors qu'entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel moyen de la Communauté de Communes était de 0,7%, d'après les dernières données INSEE la variation de la croissance démographique de 1999 à 2005 dépasse les 2% pour 7 des 10 communes recensées du SCOT Lézignanais.

Par exemple, la commune de Cruscades enregistre un taux de +5,3% alors que pour les périodes précédentes (1982-1990 et 1990-1999) il était faible ou négatif.

Entre 1999 et les années 2001-2005 chaque commune de la région Lézignanaise a gagné en population (cf carte du taux de croissance 2005 de chaque commune).

Nombre d'habitants par commune en 1982, 1990 et 1999



Source : INSEE

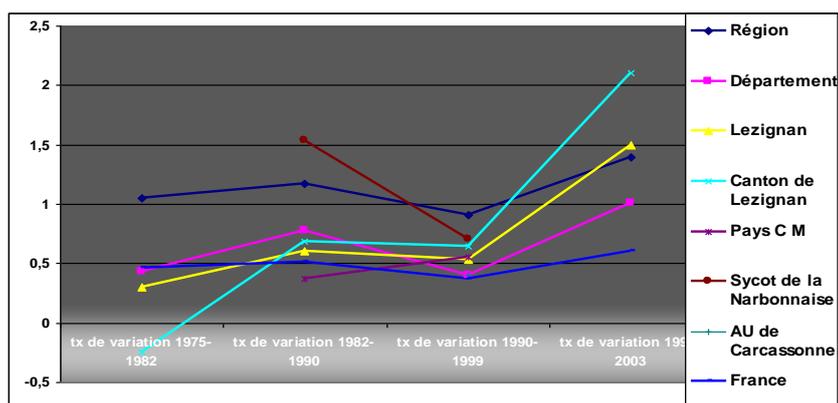
Parcourir

Avec 9 465 habitants en 2006 (8 266) habitants en 1999, la commune de Lézignan-Corbières est la plus importante de l'intercommunalité en termes de population ; mais n'est pas assez peuplée pour se positionner comme ville-centre (plus de 15 000 habitants selon la définition INSEE). Les 18 autres communes du SCOT enregistreraient moins de 1000 ou tout juste 1 000 habitants de 1982 à 1999.

En 2006 quatre communes en plus de Lézignan ont dépassé le cap des 1000 habitants (Canet d'Aude, Fabrezan, Ornaisons, Saint André de Roquelongue).

1999-2000 : croissance démographique avéré

En 20 ans, la courbe de l'évolution démographique est passée d'une croissance faible à une augmentation remarquable.



Croissance démographique 1875 à 2003, Source : INSEE

Parcourir

Les chiffres proviennent à la fois de l'INSEE, des études menées à différentes échelles : département de l'Aude, région Languedoc Roussillon, Pays Corbières Minervois et SCOT périphériques (SYCOT).

Remarque : le canton de Lézignan ne comprend pas les communes de Canet et Roubia, et intègre dans son périmètre Homps.

Années	1982	1990	1999	2007
CC Région Lézignanaise	16 531	17 639	18 762	21 773

CA Narbonnaise		73 147	76 567	89 010
Département Aude	280 686	298 712	309 770	349 258

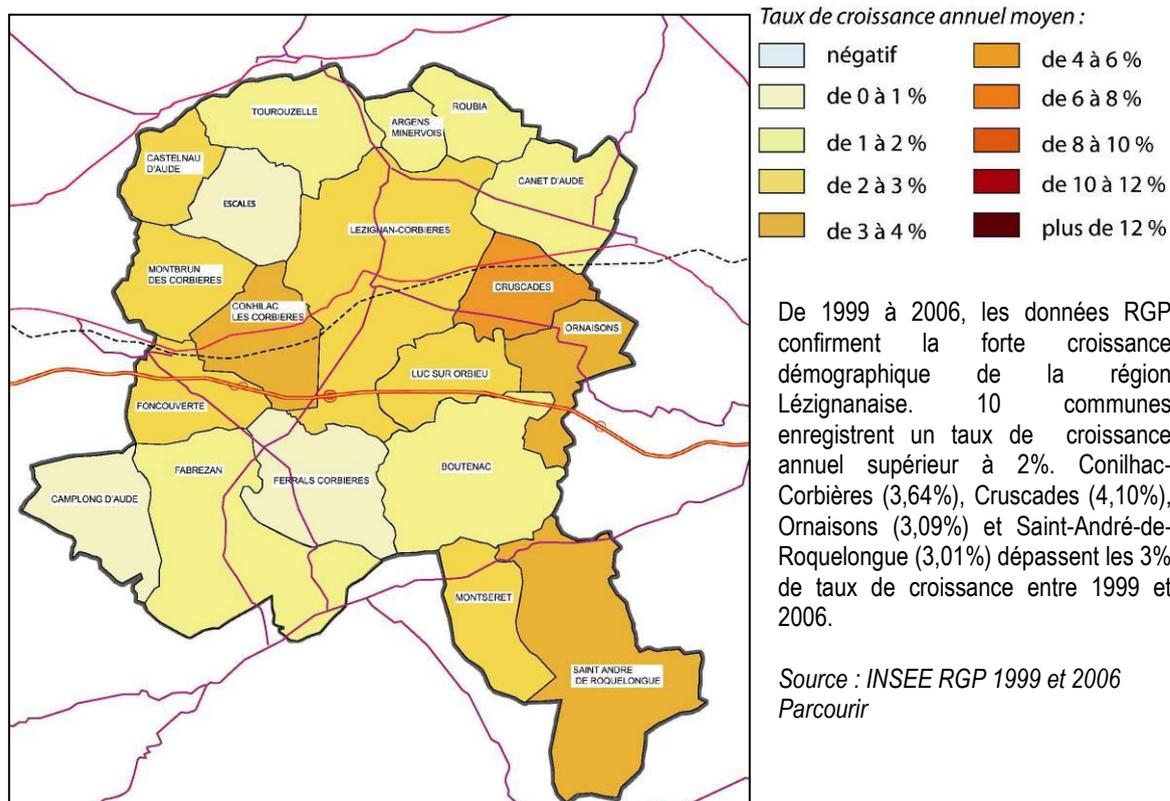
Source : INSEE RGP et COMETE (données en italique)
Parcourir

L'envolée engagée dès 1999 est à peu près similaire à l'échelle du Département de l'Aude, qui recense en 2007, 349 258 habitants. En effet, de 1982 à 1999, la croissance démographique est faible : en 17 ans le territoire a gagné moins de 3 000 habitants. Alors que d'après les données estimées par la base COMETE¹, en 2007, la population du territoire dépassait les 21 000 habitants ; soit une augmentation de 1999 à 2007 de 3 011 habitants en 8 ans.

Les dernières enquêtes INSEE ont été réalisées de 2004 à 2008 pour chaque commune de la région. Elles permettent de commenter l'évolution du nombre d'habitants de chaque commune, mais la population totale à l'échelle du SCOT ne peut pas être calculée. De 1999 aux années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 toutes les communes de la région Lézignanaise ont gagné en population.

Ces chiffres ont été communiqués par recensement partiel INSEE des années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008. Suite à ce travail annuel, en 2009, l'Institut Statistique a communiqué le recensement complet de l'année 2006. La cartographie ci-dessous a été réalisée à partir de ces nouvelles données et prouve l'ampleur de la croissance démographique de la région Lézignanaise.

Evolution démographique de la CCRL de 1999 à 2006

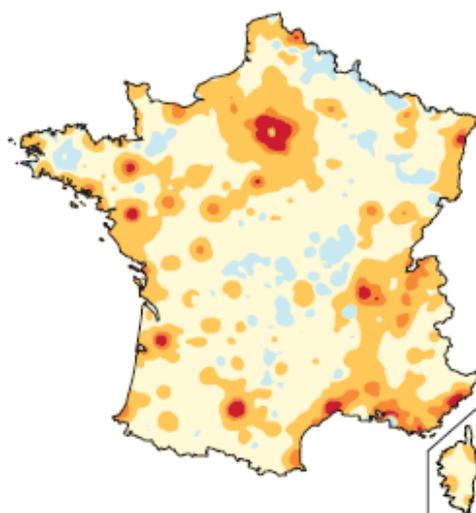


Par rapport à la moyenne nationale qui est de 0,7% entre 1999 et 2006, la CCRL connaît une augmentation très en dessus de la moyenne : 2,08% en moyenne (INSEE 2006). Les cartes de densité ci-dessous, montrent qu'entre 1999 et 2006, le littoral méditerranéen attire davantage de population qu'entre 1982-1999.

Cette tendance profite au département de l'Aude. La CCRL se situe dans une zone de variation de densité comprise entre 0,2 et 2 habitants/km².

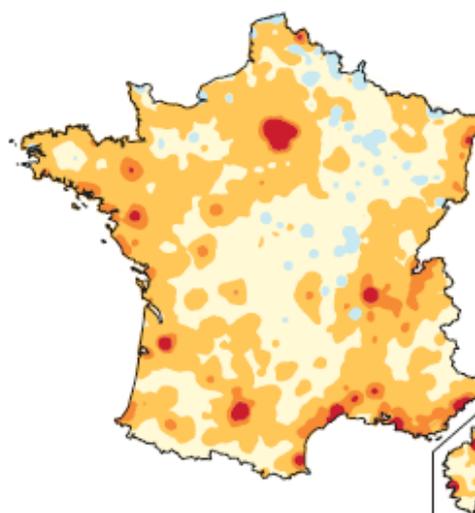
¹ Population moyenne de l'année calée sur les estimations localisées de population (ELP) publiées annuellement par l'INSEE.

② Variation annuelle de la densité de population entre 1982 et 1999



Variation du nombre d'habitants/m² par an
 5 et plus 2 à 5 0,2 à 2 -0,2 à 0,2 moins de -0,2
 Source : Insee, recensements de la population.

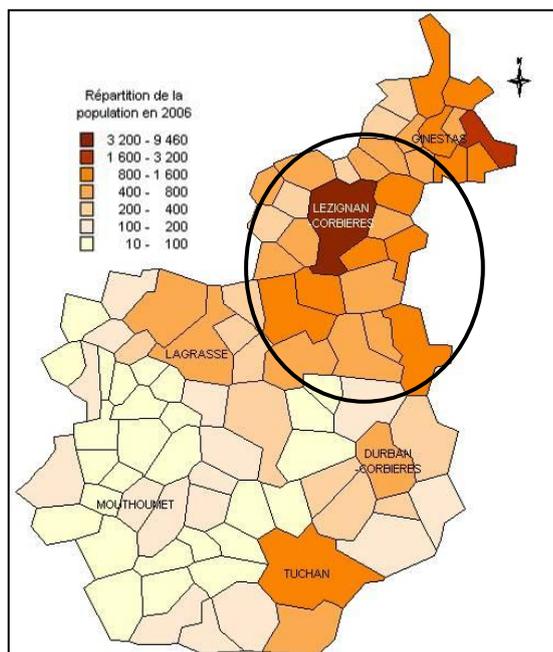
③ Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006



Variation du nombre d'habitants/m² par an
 5 et plus 2 à 5 0,2 à 2 -0,2 à 0,2 moins de -0,2
 Source : Insee, recensements de la population.

Source : extrait site de l'INSEE, dernier recensement 2006

Répartition de la population du Pays Corbières et Minervois nombre d'habitants en 2006



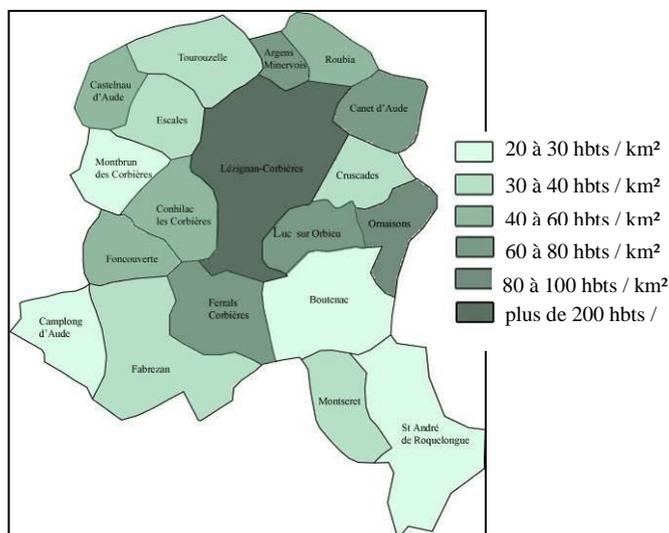
En 1999, à l'échelle du Pays on constate que la croissance de la population se localisait principalement sur la bande centrale du territoire dans une dynamique est-ouest liée à la dynamique des infrastructures et à la pression de l'aire urbaine de Narbonne. Le territoire du SCOT bénéficie des 2 influences.

En 2006, cette dynamique se confirme. Les communes du Nord du Pays, incluses dans le territoire du SCOT bénéficient d'un plus grand nombre d'habitants. La carte montre la forte concentration de la population sur la commune de Lézignan qui, en 2006, comptait 9 661 habitants.

Source : Pays Corbières et Minervois, INSEE recensement partiel 2000 à 2006

2-1-2 .1999-2007 Un nouveau profil de population qui se rapproche du profil national

Un territoire rural en 1999

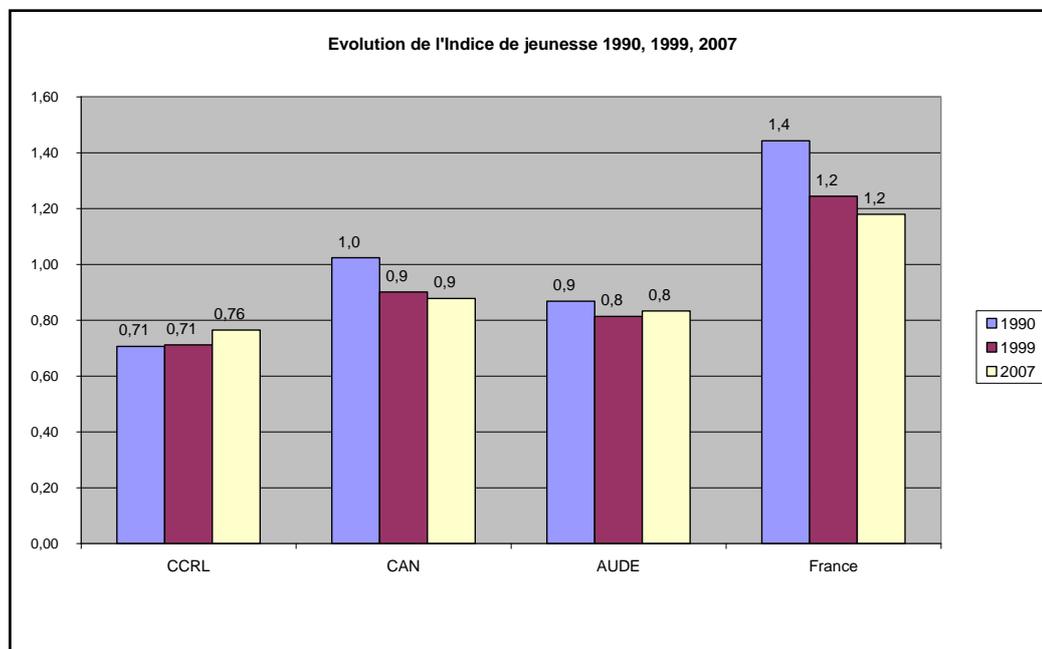


En 1999, sur le territoire du SCOT la densité était de 56 habitants au km², contre 110 à l'échelle nationale, 84 en région Languedoc-Roussillon. Cette faible densité révèle un territoire encore rural.

Le caractère rural du territoire Lézignanais s'inscrit dans celui du département de l'Aude qui enregistrait 50 habitants au km² en 1999. Seules quelques communes autour de Lézignan-Corbières ont des densités conformes à la moyenne nationale. A l'inverse plus on s'éloigne du cercle Lézignan-Corbières plus la présence d'habitants au km² est faible.

Carte de la densité en 1999, Source INSEE
Parcourir

Depuis les années 1999, la surreprésentation de la population âgée s'atténue et est contrebalancée par l'arrivée de jeunes



Source COMETE, JLJECO Parcourir

L'indice de jeunesse exprime le rapport entre les « moins de 20 ans » et les « plus de 60 ans ». En 1999, la région Lézignanaise comptait 31% de personnes de plus de 60 ans, cette part diminue nettement, en effet en 2007, la part des plus de 60 ans dans la population de la région Lézignanaise ainsi que sur la commune de Lézignan a diminué de 2 points par rapport à 1999, alors qu'elle a augmenté de 6 points sur le territoire national. La CCRL se démarque ainsi du rythme national du vieillissement de la population.

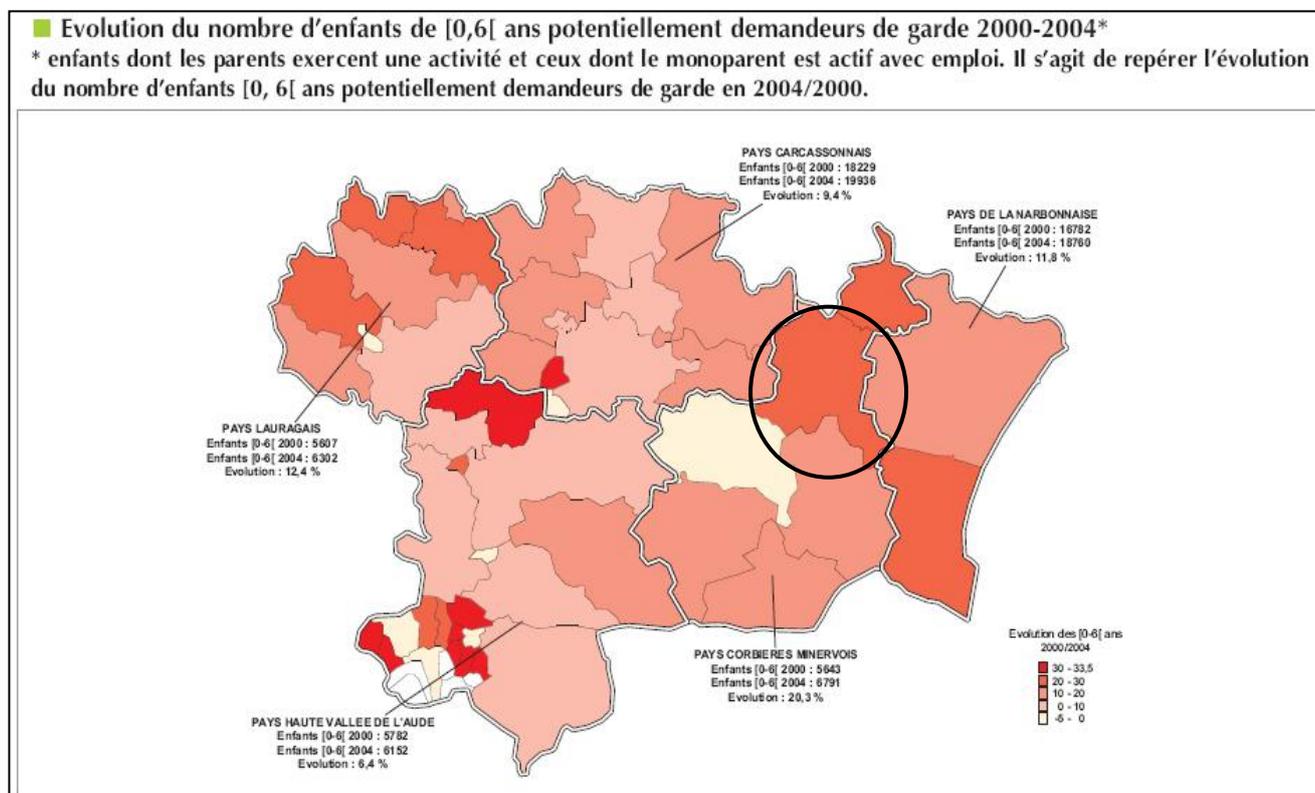
Il est à noter une sensible augmentation de la part des moins de 20 ans dans la population de la région Lézignanaise.

Populations personnes âgées et jeunes de la CCRL estimés en 2007

2007	Lézignan ²	CCRL	CAN	Aude	Languedoc-Roussillon	France
Population totale	9 326	21 773	89 010	349 258	2 594 654	61 873 519
moins de 20 ans	2 175	4 844	20 462	79 093	618 304	15 393 845
Part des - 20 ans %	23	22	23	23	23	25
plus de 60 ans	2 646	6 337	23 313	94 960	630 796	13 054 593
Part des + 60 ans %	28	29	26	27	24	21

Source COMETE, JLJECO
Parcourir

La forte présence d'enfants entre 2000 et 2004 témoigne d'une arrivée de jeunes ménages.



² La population de Lézignan-Corbères est estimée aujourd'hui après le recensement de 2009 à 10 200 habitants. Le recensement complémentaire de 2007 donne 9 835 habitants (JO du 27/12/2007)

Les constats établis par les maires (les effectifs scolaires qui ne font que croître ces dernières années) sur la présence de jeunes ménages avec enfants se confirment dans l'évolution du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire répertorié par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude.

A l'échelle du bassin de vie du Pays Corbières Minervois, en 2000 on comptait 5 643 enfants de moins de 6 ans, puis 20,3% supplémentaire en 2004 (6 791). Le territoire du SCOT avait enregistré une hausse de 20 à 30% de la présence d'enfants de moins de 6 ans entre 2000 et 2004.

Une tendance à la réduction de la taille des ménages

CCRL	1990	1999	2007
nombre de ménages	6 860	7 754	9 084

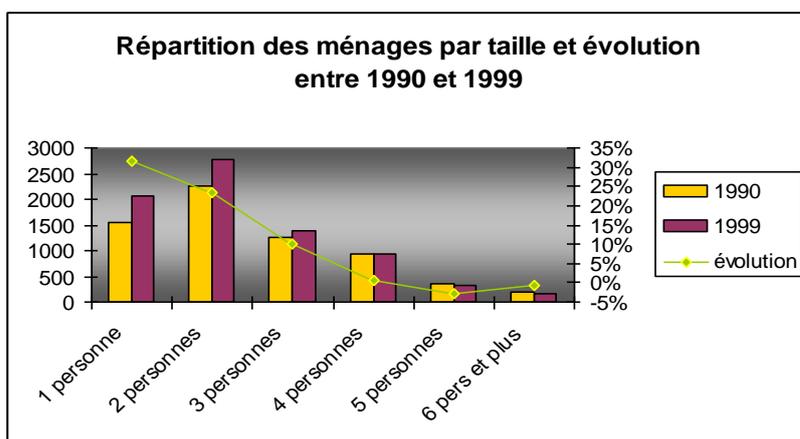
Le nombre de ménages a connu une augmentation continue entre 1990 et 2007.

Source : COMETE, JLJECO

Parcourir

Entre 1999 et 2007, le territoire du SCOT a gagné 1 330 ménages soit une variation de +17% en 8 ans. En 1990 le nombre moyen de personnes par ménage était de 3,20. Ce chiffre a considérablement baissé entre 1990 et 1999.

De 1999 à 2007 le nombre moyen de personnes par ménage a sensiblement baissé : de 2,42 en 1999 à 2,39 en 2007. A l'échelle nationale, ce nombre moyen est de 2,37. La structure des ménages de la région Lézignanaise se rapproche de celle de la France en 2007.



Le nombre de ménages de moins de 3 personnes a augmenté de plus de 25% de 1990 à 1999. En 1999, les ménages de 2 personnes étaient les plus nombreux à composer la structure de population de la région Lézignanaise.

Les modes de vie et les évolutions sociologiques de ces dernières années expliquent en partie la petite taille des ménages ainsi que l'augmentation de la demande en logement.

Source : INSEE

Parcourir

Population active croissante dans les activités tertiaires

La croissance démographique des années 1999 à 2007 a également eu des effets sur l'évolution de la population active. Dans cette période la population active a varié de +28,7% sur le territoire du SCOT alors que sur le Département de l'Aude, l'augmentation n'a été que de 15,2% et sur le territoire national de 6,3%.

Ceci indique que la population accueillie est composée en grande partie d'actifs.

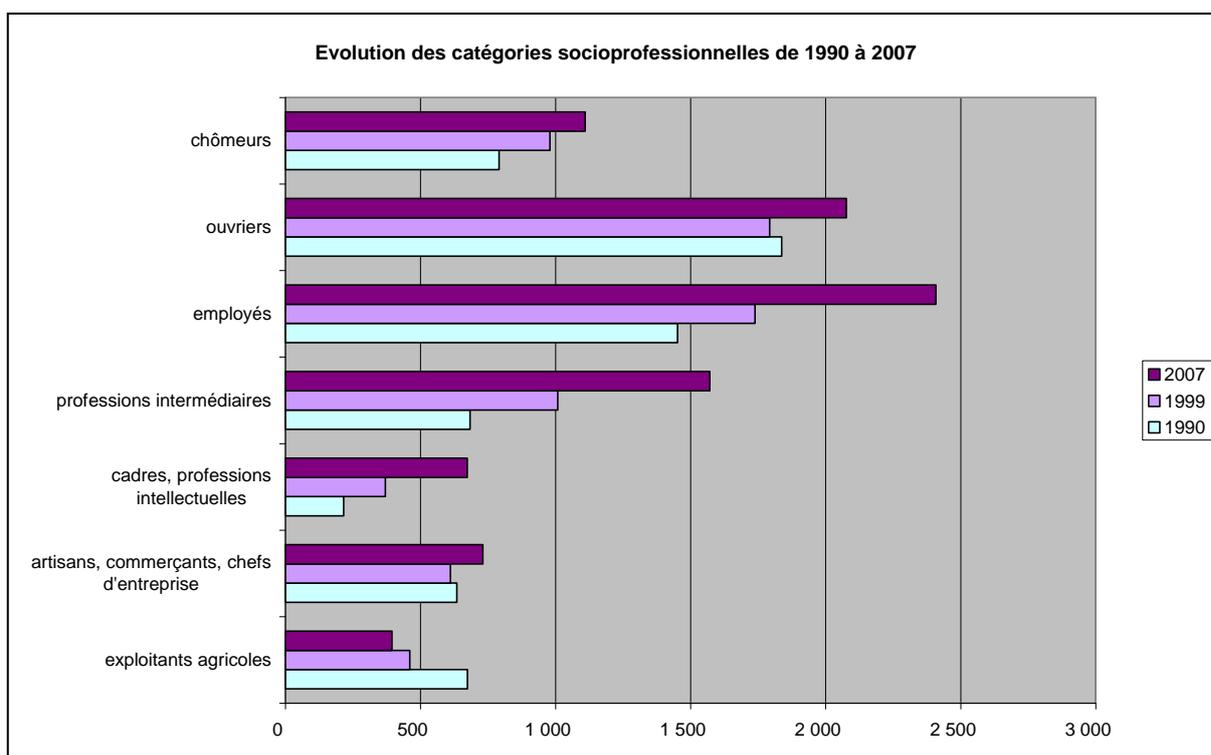
Population active entre 1990 et 2007

	Commune Lézignan	CCRL	CAN	Aude	Languedoc- Roussillon	France
Population active						
2007	3 829	8 966	35 730	144 323	1 078 182	27 798 896
1999	2 978	6 962	31 414	12 5271	94 2174	26 127 500
1990	2 783	6 287	29 081	117 054	843 579	24 631 800
Taux d'activité %						
2007	41	41	40	41	42	45
1999	36	37	41	40	41	45
1990	35	36	40	39	40	43

Entre 1990 et 2007 le taux d'activité de la population de la région Lézignanaise est passé de 36% à 41%. Il s'agit de la part des personnes qui sont actives (en activité ou en recherche d'emplois), quel que soit la localisation de leur emploi. En 2007, ce taux d'activité est égal à celui de la moyenne départementale.

La structure de la population active

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la CCRL entre 1990 et 2007 étaient sensiblement les mêmes : employé-es et ouvriers.



Source : Comète, JLJECO
Parcourir

Cependant, on peut noter quelques évolutions de la structure de la population active.

L'emploi dans les professions qualifiées a fortement augmenté entre 1999 et 2007. La part de cadres et professions intellectuelles a augmenté de 3 points de 1999 à 2007.

Bien que le nombre d'ouvriers ait augmenté entre 1999 et 2007, le taux d'ouvriers a baissé dans la population de la CCRL, ils représentaient 23% de la population active en 2007 contre 26% en 1999. Cette tendance a concerné tous les périmètres d'études du Département de L'Aude, de la région Languedoc-Roussillon ainsi que le territoire national.

Avec un taux d'exploitants agricoles de 7% en 1999 dans la population active, la région Lézignanaise se démarquait de son territoire voisin : la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise qui en comptait que 2%. En 2007, ce taux baisse fortement puisque seul 4% de la population active étaient désormais agriculteurs sur le territoire du

SCOT. Le Département et la Région ont connu une baisse moins forte de cette catégorie en 2007 que la région Lézignanaise.

Les exploitants agricoles sont surtout recensés hors Lézignan, qui n'enregistrait que 2% d'agriculteurs dans sa population active en 1999.

La part des chômeurs dans la population active a diminué depuis 1999. La commune de Lézignan compte en 2008, aux environs de 430 chômeurs.

De 1990 à 2007, le nombre d'emploi total de la région Lézignanaise a augmenté, pour atteindre **6 621 emplois en 2007**.

Emploi total, marchand et non marchand de la CCRL

CCRL	1990	1999	2007
Emploi total	5 158	5 402	6 621
Emplois salariés dans le secteur des services principalement non marchands	1 249	1 453	1 982
Part des emplois salariés dans le secteur des services principalement non marchands %	24,2	26,9	29,9

Source : Comète, JLJECO

Parcourir

L'emploi salarié dans le secteur des services non marchands correspond globalement à l'emploi public et aux emplois liés à la santé et à l'éducation. Cette catégorie d'emplois a fortement progressé sur le territoire de la CCRL, passant de 1249 à 1982 en 17 ans.

Le taux d'emploi public est légèrement inférieur à celui du Département de l'Aude et de la région Languedoc-Roussillon en 2007 : moins de 30% sur la CCRL contre respectivement 33,4 et 32,2 pour les autres périmètres. Cette répartition est davantage proche de celle de la France qui comptait 27,7% d'emplois salariés dans le secteur des services non marchands en 2007.

Part des emplois salariés dans le secteur des services non marchands en 2007

2007	Lézignan	CCRL	CAN	Aude	Languedoc-Roussillon	France
part des emplois salariés dans le secteur des services principalement non marchands %	31,6	29,9	26,5	33,4	32,2	27,7

Source : Comète, JLJECO

Parcourir

Le revenu du territoire augmente et est majoritairement issu des revenus du travail

En 2007, le revenu disponible brut³ du territoire du SCOT était de 356 millions d'euros (d'après les données Comète). Il n'a cessé d'augmenter depuis 1990 : avec un taux de variation de +119% jusqu'en 2007.

Croissance du Revenu Disponible Brut de la CCRL

Revenu Disponible Brut (millions d'euros)	1990	1999	2007
CCRL	162	233	356
Aude	2 775	4 025	5 896
France	652 830	856 610	1 222 206

Source : Comète, JLJECO

Parcourir

Cette tendance se retrouve aux échelles du Département de l'Aude, de la Région Languedoc-Roussillon et de la France (cf tableau détaillé en annexe).

Le revenu global de l'intercommunalité est pour 60% issu des revenus du travail en 2007. La part des prestations sociales représentait en 2007, 155 millions d'euros contre 235 pour les revenus issus du travail. La proportion du revenu issu du travail et des prestations sociales est similaire au Département de l'Aude qui enregistre 61% de son revenu issu du travail. A l'échelle nationale la part des revenus issus du travail est plus importante puisqu'en 2007, elle représentait 66% contre 34% issus des prestations sociales.

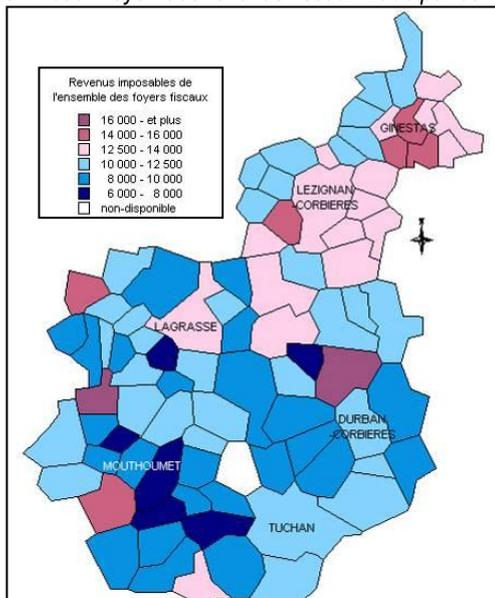
³ RDB : le RDB d'un ménage comprend les revenus d'activité, du patrimoine, les transferts d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Sur la Communauté de Communes de la région Lézignanaise, de 1990 à 1999, la part des revenus issus du travail a connu une sensible baisse (de 61% à 59% en 1999). De 1999 à 2007, cette part est remontée de 1 point (60%).

Les revenus fiscaux

En 2007, d'après le Ministère des Finances⁴, le territoire du SCOT comptait 11 908 foyers fiscaux. Seulement 40% d'entre eux sont imposables alors qu'à l'échelle nationale c'est 53,6% des foyers qui sont imposables. Le taux de personnes non imposables est supérieur aux deux communautés d'agglomération voisines (d'après le diagnostic du Pays Minervois et Corbières, DDE 2008). La structure actuelle de la population lézignanaise avec un nombre important de personnes âgées est confirmée par un nombre de foyers recevant des pensions et retraites important ; soit en 2007 : 5 026 foyers contre 6 434 foyers ayant un salaire.

Le niveau moyen des revenus fiscaux 2006 par commune



A l'échelle du Pays, la répartition territoriale des foyers fiscaux suivant le niveau de revenu 2006 montre une assez forte disparité avec un niveau moyen de revenus relativement faible en 2006, seulement 12 456 € en moyenne par foyer fiscal (contre 14 123 € pour le Pays de la Narbonnaise)

Pour le territoire du SCOT ces revenus sont compris entre 10 000 et plus de 16 000€ pour la commune de Conilhac Corbières.

De 2001 à 2006, ce revenu a augmenté de façon régulière entre 0 et 6% par an pour les communes de la région Lézignanaise.

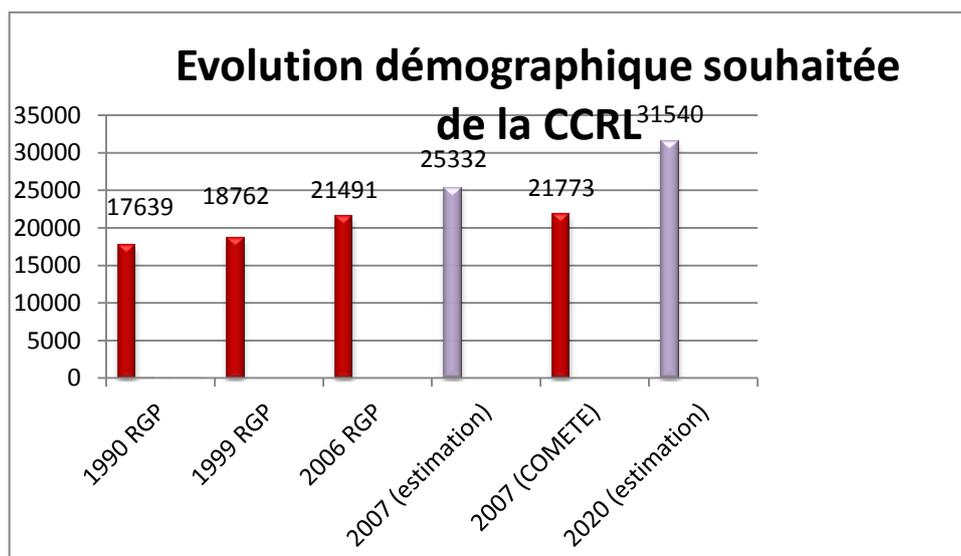
Source : Extrait Etude dispositif de formation éco-construction, sept 2007 (données du Ministère des Finances)

2-1-3 Perspectives et enjeux démographiques de la transition vers l'urbain

L'état des lieux précédent révèle le passage d'un territoire rural à l'urbain. La croissance et la structure démographique de la région Lézignanaise se rapprochent de la tendance nationale.

Après une longue période de stabilité démographique, depuis 1999 la Communauté de Communes connaît une croissance forte de sa population. Ce constat entraîne l'installation de nouveaux arrivants, l'augmentation du parc de logement (d'autant plus que la taille des ménages diminue), la croissance de la population active, une exigence nouvelle en termes d'équipements et de services adaptés...

⁴ Données disponibles sur le site internet du Ministère



Source : INSEE, COMETE, dire des Maires - Parcourir

Le graphique de l'évolution démographique souhaitée par les élus de la CC de la Région Lézignanaise 2020 traduit un scénario de croissance continue. Ce diagramme a été réalisé grâce aux projections démographiques de population faites par les maires en 2010 à l'échéance du SCOT. En comparant les taux de croissance moyens annuels projetés et les taux réels sur la dernière période, la projection prévue indique une mutation forte liée à cet accroissement démographique majeur.

Le recensement de l'INSEE pour 2006 indique une hausse moindre par rapport à l'estimation que les maires avaient faite pour 2007 mais l'accueil de nouvelles populations s'est poursuivi de 2007 à 2009 et appuie l'hypothèse d'une population de plus de 25 000 habitants à l'approbation du SCOT avec un horizon à 2020 de plus de 32000 habitants, soit **environ 8 000 habitants sur les 10 premières années du SCOT**.

A ce jour l'évaluation des besoins, que ce soit au niveau des logements, des emplois et des services nécessaires à l'accueil de ces populations et salariés se base sur cette hypothèse.

Les perspectives affichées dans le cadre du PADD prévoient une augmentation de la population de 10 000 habitants entre 2010 et 2020.

Dans la perspective de cette croissance démographique, les communes du SCOT devront accompagner le développement urbain, notamment à travers la construction de nouveaux logements et services.

Le territoire du SCOT devra également faire face aux tendances lourdes nationales: vieillissement de la population, héliotropisme, augmentation des exigences sur les conditions de cadre de vie et diminution de la taille des ménages.

Dans quelles limites et par quels moyens la région Lézignanaise pourra-t-elle relever ce défi ?

A l'inverse si un autre scénario de croissance est envisagé face aux récents bouleversements liés à la crise économique et financière globale, les effets à l'échelle locale peuvent contrecarrer la croissance au fil de l'eau de la population Lézignanaise. Si la baisse de l'activité économique additionnée à la crise immobilière atteignait le territoire du SCOT les enjeux pourraient être différents : maintenir le développement urbain en assurant un avenir stable pour la population déjà installée et en trouvant un axe de développement territorial attractif.

2-2 L'EVOLUTION DE L'HABITAT ACCOMPAGNE L'AUGMENTATION DE POPULATION

2.2.1 Une croissance générale du parc de logement

Une hausse accélérée et généralisée de la construction de logements depuis 1999

Quelque soit la source de données de référence (recensement partiel INSEE, Comète ou estimations), la croissance démographique est avérée de 1990 à 2008 pour l'ensemble de l'intercommunalité et pour chacune des 19 communes qui composent la région Lézignanaise. Ainsi que le nombre de ménages qui était de 9 084 en 2007, d'après les données COMETE. Cette augmentation a eu un impact dans le nombre et la construction de logements.

Une augmentation du nombre de résidences principales qui dépassent celle de la croissance démographique de 1999 à 2007

Les dernières données INSEE issues des recensements de 2004 à 2007 (tableau détaillé en annexe) montrent une augmentation du nombre de logements pour chaque commune du territoire SCOT. C'est ainsi que les 19 communes sont passées d'un parc de résidences principales en 1999, de 6 673 à 7 514 en 2007, soit une augmentation de 13% (alors que l'augmentation de population n'est que de 10%). Pour ces 19 communes, ce sont les résidences principales qui représentent le plus de logements dans l'ensemble du parc. Mais le nombre de résidences secondaires et occasionnelles a lui aussi augmenté pour toutes les communes recensées de 2004 à 2007.

Lézignan-Corbières possède un parc de 4 045 logements en 2004 et de 4750 logements en 2009.

Les 5 communes suivantes : Fabrezan, Ferrals, Ornaisons, St André de Roquelongue et Luc-sur-Orbieu comptent chacune plus de 500 logements. 813 étaient recensés sur la commune de Fabrezan en 2004.

Entre 1990 et 1999 la part des locataires a augmenté sur la Communauté de Communes.

Cette tendance se poursuit sur les années 2000. En effet, entre les recensements de 2004 et 2007, seules les communes de Castelnau d'Aude, Conilhac-Corbières, Fontcouverte et Tourouzelle enregistrent une baisse sensible de la part des locataires (entre 0,1 et 3,5 points d'écart selon les communes). La part de propriétaires sur l'ensemble des résidences principales de la région Lézignanaise a continué d'augmenter entre 1999 et les années 2000. Pour cette période, le nombre de résidences principales a augmenté pour chaque commune engagée dans le SCOT : par exemple, la commune de Lézignan a gagné 334 résidences principales, St André de Roquelongue +76 résidences principales, Luc-sur-Orbieu +72 résidences principales, Ornaisons +65 résidences principales et Fabrezan +46 résidences principales. En annexe, le tableau complet des données est présenté.

Sur la région Lézignanaise, les habitants sont majoritairement des propriétaires. L'évolution de 1999 aux années 2004 à 2007 se confirme : seules les communes de Camplong d'Aude et de Montbrun-des-Corbières enregistraient une part de propriétaires plus faible en 2005 qu'en 1999.

La construction neuve augmente depuis 1992

D'après les chiffres SITADEL⁵ le nombre de logements autorisés⁶ a augmenté. De 1992 à 1999, ce nombre a été multiplié par 2,5.

Pour la période récente (2000-2007), la région lézignanaise est passée d'un rythme de 177 logements autorisés en 2000 à 674 pour la seule année 2007 (soit une valeur multipliée par 3,8 en 8 ans). Par conséquent, on peut noter que l'augmentation du parc de logement se poursuit et s'accélère depuis les années 2000 (cf *tableau complet en annexe*). D'ailleurs l'illustration ci-contre démontre la dynamique de construction en cours sur la commune de Lézignan.

Ainsi au cours de la décennie 1998-2008, 3478 logements ont été autorisés sur l'ensemble du territoire de la CCRL (environ 50% pour la commune de Lézignan et 50% pour l'ensemble des autres communes rassemblées).

A l'échelle du Pays Corbières-Minervois, **la commune de Lézignan-Corbières compte également le plus grand nombre de constructions neuves** : elle passe de 26 à 93 logements neufs par an entre 1990 et 2000 et à 165 logements neufs par an entre 2000 et 2007.

Source : Commune de Lézignan, 2005

Au niveau de ce bassin de vie des pôles à forte densité de constructions neuves se dégagent dont la commune de Lézignan Corbières.

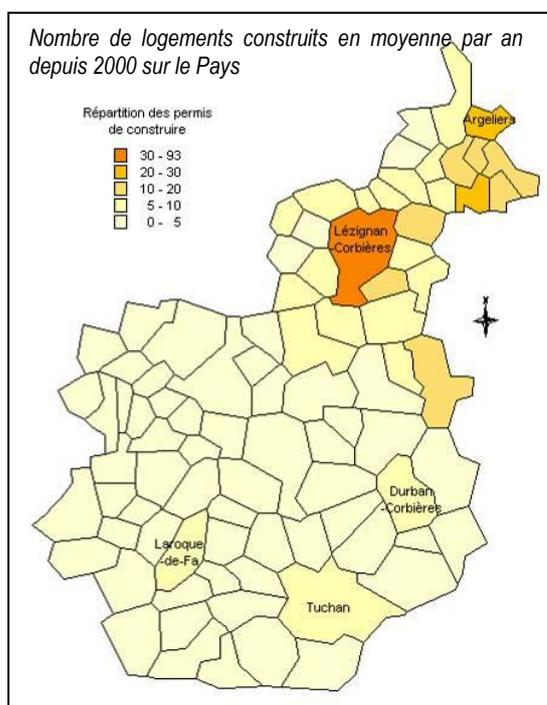
Dans la partie nord du Pays, à Lézignan et dans les communes alentour, le nombre de constructions neuves se situe dans une fourchette de dix à trente habitations par an.

... alors que le nombre de personne par logement baisse sensiblement

Comme il a été précisé dans la partie I du rapport de diagnostic, les données sur les évolutions entre 1999 et 2007 confirment cette tendance à la baisse du nombre de personne par ménage sous l'effet de l'éclatement de la cellule familiale.

Sur la commune de Lézignan entre 1999-2004 les évolutions ont été les suivantes :

- + 9,6% de logements
- + 7,6% de population
- + 10,1% de ménages



Effectivement, le territoire local est touché par les mêmes évolutions que la France, puisque entre 1999 et 2007 le nombre moyen de personnes par ménage a diminué de 2,42 à 2,39 en 2007 (contre 2,2 pour la France), il atteint 2,1 dans la ville centre.

La maison individuelle a été le type d'habitat majoritairement construit de 1990 à aujourd'hui

En 1999, pour l'ensemble des résidences principales du :
Territoire du SCOT :

- 90 % de logements sont individuels
- 10 % de logements sont collectifs

Territoire du SCOT sans Lézignan :

- 97 % de logements sont individuels

⁵ Les données les plus récentes sont issues de la base SITADEL qui répertorie le nombre de logements autorisés par commune par année

⁶ Logements autorisés : ce sont les opérations de construction neuve de logements ou de locaux non résidentiels qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes. (SITADEL)

Un effort a été mené pour réduire cette surreprésentation en 2007.

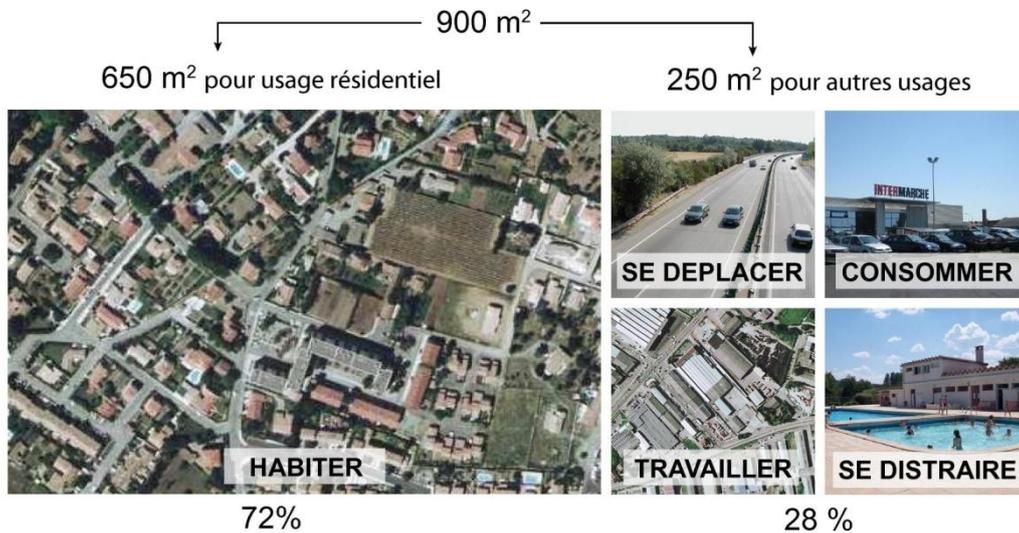
En effet, entre 1999 et 2007 pour 8 des 14 communes recensées de la région Lézignanaise, la part des maisons dans l'ensemble des résidences principales a baissé au profit d'une hausse de la part des appartements.

Par exemple, les communes de Castelnaud-d'Aude (98,7% contre 95,2%), Fabrezan (de 95,1 à 91,5%), Ferrals Corbières (96,6% à 92,9%), Montbrun des Corbières (de 99,2 à 93,2%) et Tourouzelle (de 94,2 à 91,2%) ont chacune perdu un écart de plus de 3 points de la part des maisons entre 1999 et les recensements de 2004 à 2007. Il faut noter que les communes de Camplong-d'Aude, Castelnaud d'Aude et Montbrun-Corbières ne comptaient aucun appartements dans leur parc en 1999, désormais toutes les communes recensent des résidences collectives.

Mais cette tendance récente est de faible ampleur puisque toutes les communes enregistrent une part des maisons dans l'ensemble des résidences principales toujours supérieures à 91% (sauf Lézignan-Corbières : 78,1% en 2004). De 1999 à 2007, 2 853 logements ont été autorisés sur l'ensemble de la Communauté de Communes dont seulement 23% étaient des logements collectifs. Sur 659 logements collectifs autorisés de 1999 à 2007, 85% concernaient la commune de Lézignan-Corbières (source INSEE).

Un habitat pavillonnaire mangeur d'espace

Sur la période 1998-2003, un logement supplémentaire consomme :



La tendance à la surreprésentation de la maison a des effets sur l'espace communautaire. La prédominance des logements individuels indique une structuration de l'habitat autour de lotissements pavillonnaires avec une faible densité de construction. Cette structuration est observée à l'échelle de la Communauté de Communes comme du Pays Corbières et Minervois.

Comme il a été expliqué dans l'Etat Initial de l'Environnement, l'habitat individuel consomme de plus en plus d'espace par rapport aux autres fonctions de l'espace (déplacements, consommation, agriculture,...).

Sur les 10 dernières années, 75% de l'espace occupé par un foyer est consacré à l'usage résidentiel sur la CCRL. (voir schéma Parcourir plus haut).

Une tendance à la baisse de la consommation foncière moyenne

L'analyse de l'évolution de la tache urbaine entre 1998 et 2008 laisse apparaître une évolution sensible de la consommation d'espace par nouveau logement neuf :

Entre 1998 et 2003, chaque logement neuf a consommé 927 m²

Entre 2003 et 2008, chaque logement neuf a consommé 650 m²

Cette baisse globale de 30% en 10 ans n'inclut pas les zones d'activités, les zones commerciales.

Cependant cette baisse tendancielle couvre des disparités importantes entre communes, les communes de Lézignan, Montbrun et Cruscades sont relativement denses (en dessous de 500m² par logement, tandis que Argens, Castelnaud d'Aude et Montségret ont des moyennes supérieures à 1000 m² par logement.

Un constat mitigé sur l'évolution du taux de vacance des logements

En 2001, la CCRL dénombrait 1 670 logements vacants soit 3,4% du parc de logements ; l'évolution est identique sur le Département de l'Aude (données ANAH). Entre 1990 et 1999, le taux de logements vacants avait légèrement baissé (de 1 point). En 2001, le taux de logements vacants du territoire SCOT était supérieur à celui de l'Aude et très supérieur à celui de la France. Alors que ce taux régresse en France depuis 1999 il continue d'augmenter sur la région Lézignanaise.

L'évolution du nombre de logements vacants des 14 communes recensées de 2004 à 2007 par l'INSEE est double :

- 5 communes ont un nombre réduit de logements vacants par rapport à 1999. De façon significative la commune de Fabrezan a diminué le nombre de logements vacants de 70 (156 en 1999 contre 86 en 2004). Cette nette baisse a également concerné les communes de Cruscades (33 en 1999 contre 11 en 2005) et d'Ornaisons (de 60 à 39 logements vacants entre 1999 et 2004).
- 6 communes enregistrent une augmentation de leur nombre de logements vacants dont Castelnaud-d'Aude, Ferrals Corbières et St André de Roquelongue (les autres ayant des données stables).

Globalement, le constat suite au recensement de 2006 laisse apparaître une diminution de la vacance en taux (11.1 => 9.7% entre 99 et 2006), mais une stabilité globale du nombre de logements vacants (environ 1100 logements).

2-2-2 Tendances à la hausse du coût du logement

Comme à l'échelle nationale, le prix du foncier tend à la hausse sur le territoire du SCOT. L'arrivée massive de ressortissants de l'UE a joué un rôle dans cette évolution.

C'est d'après enquête auprès des agences immobilières en 2005 qu'une hausse considérable des prix du foncier a été remarquée sur la Communauté de Communes :

- de 60 à 100 Euros le m² viabilisé
- les prix ont été multipliés par 2 en 5 ans (2000 à 2005)

D'après le rapport de 2007 sur l'Etude dispositif de formation éco-construction du Pays Minervois-Corbières, le prix d'acquisition d'un logement est relativement élevé soit environ 1 500€ de construction neuve sans le foncier. Cela favorise la croissance de l'installation de jeunes retraités au pouvoir d'achat élevé. Au contraire, cette tendance impose des difficultés pour les jeunes actifs ou foyers modestes pour lesquels l'accession à la propriété, et même le locatif, devient un problème.

Des entretiens menés auprès des acteurs locaux (élus et professionnels) ont confirmé ces observations :

- Le problème de logements pour les jeunes existe tant au niveau de la location que de l'accession.
- L'arrivée de ressortissants de l'Union européenne qui tendent à s'installer durablement sur la région Lézignanaise contribue à l'augmentation du coût du logement. Ces demandes d'immobilier participent à l'inflation du prix du foncier.

2-2-3 Etat du logement social, et concentration du parc de logement en ville-centre

Augmentation du parc de logements sociaux 1999 à 2006

En 2006, 698 logements sociaux sont construits sur l'intercommunalité (contre 507 en 1999). Les données 2006 montrent une nette augmentation du nombre de logements sociaux sur la région Lézignanaise : +37,7% de hausse entre 1999 et 2006. Comme en 1999, la commune de Lézignan-Corbières concentre une forte proportion du parc de logements sociaux du territoire du SCOT :

En 1999 : 82%

En 2006 : 81,3%

(Données : 1999 INSEE, 2006 numéro unique et Observatoire régional de la demande DRE Languedoc-Roussillon, le tableau détaillé est présenté en annexe.)

Une Opération de Programmation de l'Habitat (OPAH) a été menée sur la commune de Lézignan-Corbières qui a ajouté une centaine de HLM au parc social (d'après le PLU de Lézignan). Un Projet d'Intérêt Général sur 5-6 Communauté de Communes piloté par CCRL est désormais en cours.

Des réunions de travail avec les partenaires pendant l'élaboration du SCOT ont fait ressortir la nécessité de consolider le parc locatif et le parc social : d'où l'émergence de nombreuses opérations.

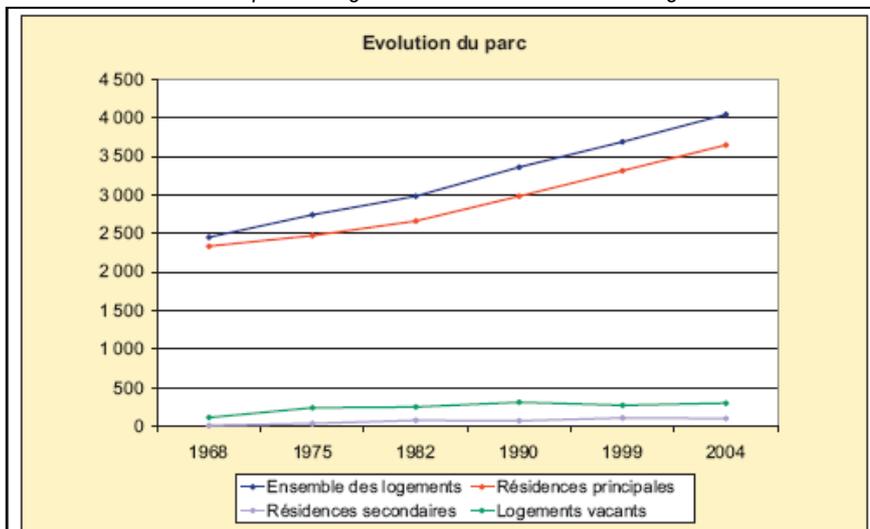
A l'échelle du Département, un Plan de cohésion sociale a démarré en 2006. Dans l'Aude, l'Etat met une priorité de construction de logements sociaux dans les agglomérations de Carcassonne et de Narbonne. L'enveloppe affectée en théorie au reste du département est de 44 logements par an.

Néanmoins, en 2005 cette enveloppe a été utilisée à 600% (environ 250 logements sociaux hors Narbonne et Carcassonne).

Une spécialisation du territoire : la concentration du parc sur la « ville-centre »

Les dernières données INSEE montrent qu'en 2004, Lézignan-Corbières possédait un parc de 4 045 logements.

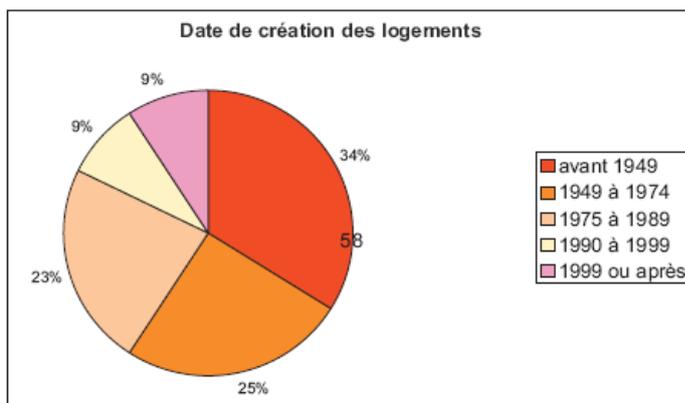
Evolution du parc de logements de la commune de Lézignan-Corbières



L'ensemble du parc de logement de Lézignan Corbières a connu une croissance continue de 1968 à 2004. De 1999 à 2004 cela a été également l'évolution de l'ensemble des communes du SCOT Lézignanais. En annexe figurent les données complètes.

Source : INSEE (extrait du PLU juillet 2006), Atelier Pierre Marino

Au niveau du bassin de vie Pays Minervois et Corbières des pôles à forte densité de constructions neuves se dégagent dont la commune de Lézignan Corbières est la plus remarquable.



Ancienneté des résidences principales

En 2004, pour le plus grand nombre des constructions de la commune centre, elles datent d'avant 1949.

- 34% avant 1949
- 25,2% entre 1949 et 1974
- 8,7% entre 1990 et 1999
- 9,2% depuis 1999 : 9,2% du parc de logements en 2004

Source : INSEE, Extrait du diagnostic PLU juillet 2006 - Atelier Pierre Marino

2-2-4 Un enjeu : comment préserver la qualité de vie des populations ?

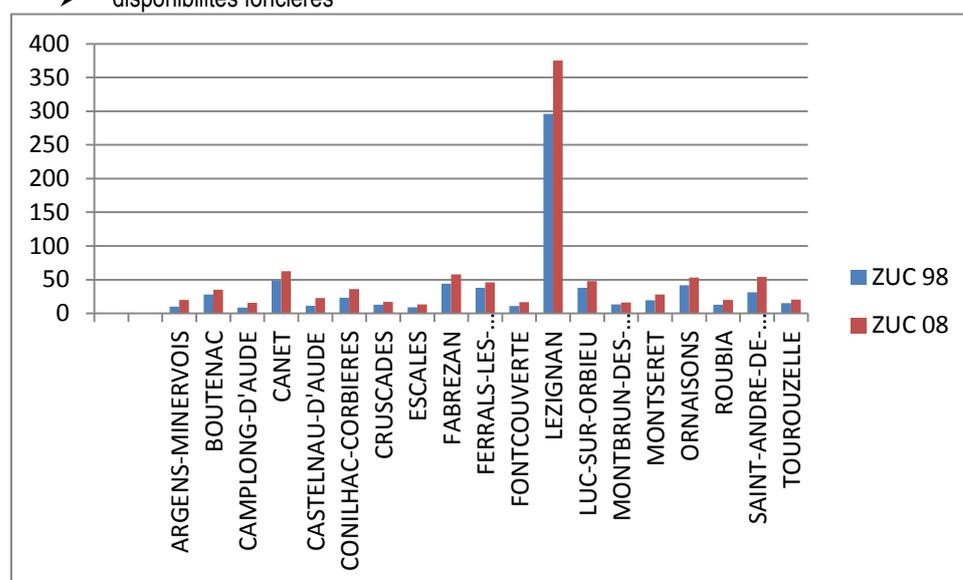
Disponibilité du foncier et consommation de l'espace

Le foncier disponible pour l'habitat se raréfiant sur les agglomérations de Narbonne et Carcassonne, il est plus facile de trouver du foncier dans le reste du département.

La part du logement individuel étant toujours plus élevée ces dernières années sur le territoire du SCOT, un des enjeux à venir sera de maîtriser l'étalement des constructions. L'évolution croissante et constante du nombre de logements sur la commune Lézignan-Corbières devra être contrôlée.

Déjà, l'espace à bâtir tend à se raréfier :

- contraintes des PPRI, des documents d'urbanisme
- disponibilités foncières



Source : INSEE

Parcourir

Même si les surfaces augmentent entre 1998 et 2003, la carte des ZUC montre que la consommation de l'espace se condense autour des villages (voir EIE : paragraphe « Ressources en sol »). Il y a peu d'éparpillement des zones urbanisées sur la CCRL car la vigne occupe encore une place importante.

Face à la tendance actuelle de crise viticole, au besoin croissant de logements et la baisse de la taille des ménages, l'enjeu sera de maintenir cette qualité de vie en bourg.

Des besoins de logements en perspectives

Les **besoins en logements de la région Lézignanaise en 2020**, que ce soit par rapport à l'évolution de la taille des ménages ou à l'estimation prévue par les Maires (soit 32000 habitants estimés en 2020) sont évalués à environ 6900, soit 2400 pour les besoins en desserrement et 4500 pour les nouveaux arrivants.

Considérant que ces dernières années, le nombre de personnes par ménage baisse à l'échelle nationale et de la région Lézignanaise, le besoin en logements estimé en 2020 avec un nombre de personnes par ménage de 2,20 (et non plus 2.39). Ainsi, à population constante (base 2007), le parc de logements de la CCRL devra augmenter de 2 400 logements.

Les perspectives affichées d'augmentation de la population (objectif : 32000 en 2020) font apparaître un besoin supplémentaire de 4500 logements.

Les besoins totaux en logements à échéance du SCOT sont donc de 6900 environ.

Réflexion à l'échelle du bassin de vie

Une réflexion sur l'habitat menée à l'échelle du Pays témoigne de l'importance de la problématique sur ce territoire. Un projet d'Agence Locale d'Eco-habitat du Pays Corbières-Minervois est développé. L'Agence aurait pour mission de faire la promotion et offrir un service de maîtrise d'œuvre « clés en mains » pour la construction neuve, la réhabilitation ou la restauration de toute maison, tout immeuble d'habitation ou bâtiment professionnel.



2-3 ECONOMIE : UNE EVOLUTION STRUCTURELLE A MAITRISER

2-3-1 La politique économique de portée communautaire

Sur le territoire du SCOT, l'engagement dans les projets économiques communautaires est fort. En effet, depuis le 19 décembre 2002, les élus de l'intercommunalité se sont volontairement dotés de la Taxe Professionnelle Unique (TPU).

Source : « Le développement économique du Lézignonais » 2006, Zones de Gaujac et de Caumont

La Communauté de Communes de la région Lézignanaise détient la compétence développement économique. Ainsi, de nouvelles Zones d'Activités de portée communautaire ont été aménagées ;

la Zone d'Activités Economique de Caumont

la zone artisanale de La Prade à Fabrezan

d'autres sont en projet :

la zone Artisanale de St André de Roquelongue.

La zone artisanale de Canet d'Aude

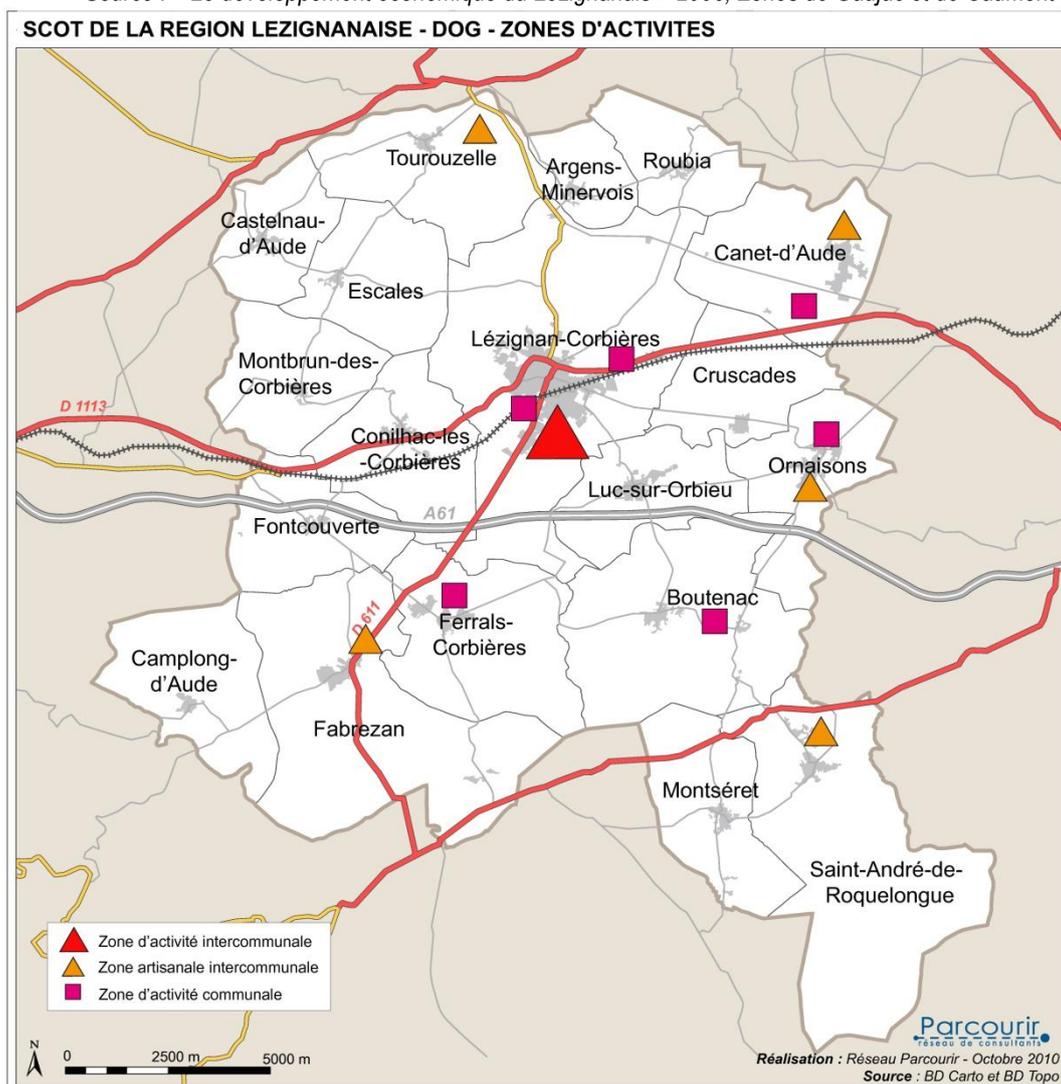
La zone artisanale d'Ornaisons

A celles-là s'ajoutent : les zones d'activités de Lézignan :

- la Zone Industrielle de Gaujac
- la Zone Industrielle RNN 113 direction Canet



Source : « Le développement économique du Lézignanais » 2006, Zones de Gaujac et de Caumont



Les pôles d'emploi du Pays Corbières Minervois sont :

- Lézignan-Corbières
- Carcassonne pour le canton de Lagrasse
- Narbonne, pour les cantons de Lézignan, Ginestas et Durban
- Perpignan pour le canton de Tuchan

Un axe d'expansion Carcassonne-Narbonne est observé. Comme l'a indiqué le diagnostic du Pays de la DDE de 2008, l'essor de la commune de Narbonne et du littoral profite à la frange Est du Pays. D'ailleurs la dynamique de construction de l'habitat augmente à l'échelle du Pays, elle s'accompagne d'une inflation du prix du foncier. En plus de cette dynamique, Lézignan-Corbières est la seule à bénéficier d'un accroissement de ses activités.

Pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire, depuis septembre 2004, une pépinière d'entreprises est occupée par 4 entités à Lézignan-Corbières. Cette pépinière offre :

- 6 espaces «entreprises» de 50 m² chacun adaptable selon les besoins ;
- un espace formation adapté à la demande des entreprises locales ;
- aménagement du 1er étage du bâtiment principal pour la création d'un hall d'accueil avec une salle de réunion modulable (capacité de 100 personnes).

2.3.2. L'emploi : augmentation globale et concentration de la population active

De 1990 à 2007, le nombre d'emploi total de la région Lézignanaise a augmenté, pour atteindre 6 621 emplois en 2007. Le territoire a gagné plus de 1 200 emplois en 8 ans.

La concentration de l'emploi s'est stabilisée sur Lézignan-Corbières de 1999 à 2007 : à 8 ans d'intervalle, les emplois de la commune représentent toujours 72% de la population active de la Communauté de Communes.

Emploi sur la CCRL 1990, 1999, 2007

CCRL	1990	1999	2007
Emploi total	5 158	5 402	6 621
<i>Emploi à Lézignan-Corbières</i>	3 318	3 699	4 757
Emplois salariés dans le secteur des services principalement non marchands	1 249	1 453	1 982
Part des emplois salariés dans le secteur des services principalement non marchands %	24,2	26,9	29,9

Source : Comète JLJECO

Parcourir

La croissance démographique a profité à l'évolution de l'emploi sur le territoire du SCOT depuis 1999. De 1999 à 2007 l'emploi total de la Communauté de Communes a augmenté : de 5 402 en 1999 à 6 621 en 2007. La tendance à la hausse de l'emploi a été également enregistrée sur le territoire national (d'après les données COMETE 1990-1999-2007, l'ensemble des données socio-économiques est présenté en annexe).

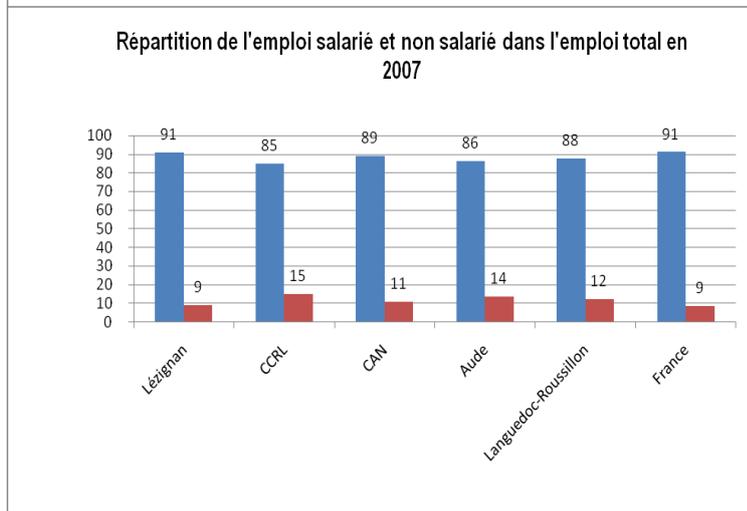
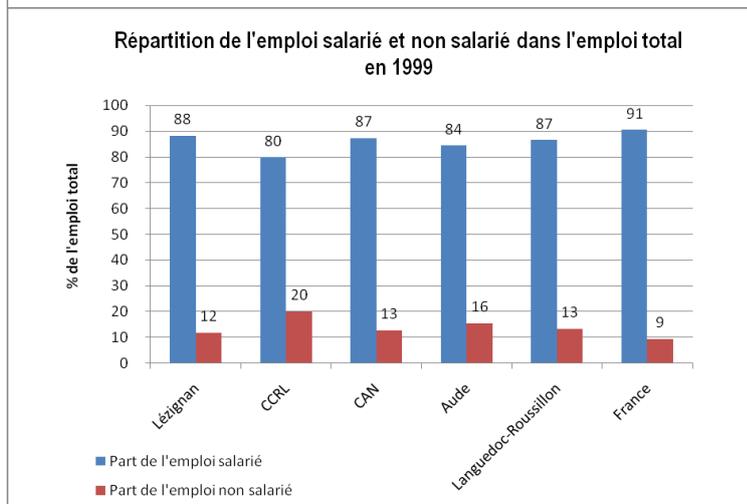
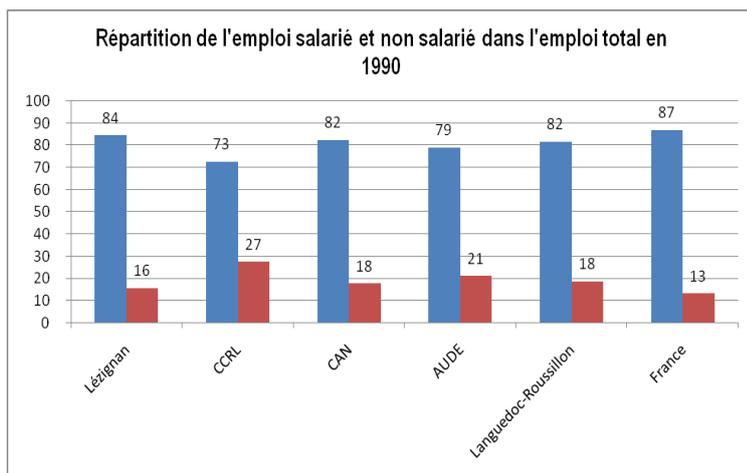
L'emploi salarié dans le secteur des services non marchands⁷ est peu représenté sur le territoire du SCOT en comparaison avec le Département de l'Aude et la région Languedoc-Roussillon en 2007 : moins de 30% sur la CCRL contre respectivement 33,4 et 32,2 pour les autres périmètres. Cette répartition est davantage proche de celle de la France qui comptait 27,7% d'emplois salariés dans le secteur des services non marchands en 2007.

2007	Lézignan	CCRL	CAN	Aude	Languedoc- Roussillon	France
Part des emplois salariés dans le secteur des services principalement non marchands %	31,6	29,9	26,5	33,4	32,2	27,7

Source : Comète JLJECO

Parcourir

⁷ Les services principalement non marchands concernent l'éducation, la santé et action sociale, l'administration publique, les activités associatives et extraterritoriales.



En 1999 le taux d'emploi salarié du territoire du SCOT est plus bas que ceux de la moyenne nationale (11 points d'écart) et régionale (7 points d'écart). Cela s'explique en partie par la forte présence de la viticulture et sa structure composée de multiples exploitations et chefs d'exploitations. En 2007, la part de l'emploi salarié remonte puisqu'elle représente 85% des emplois de la CCRL. Cette augmentation touche notamment la commune de Lézignan, qui en 2007 enregistrait le même taux d'emploi salarié et non salarié que la moyenne nationale.

D'après cette évolution, la structure de l'emploi total de la Communauté de Communes se rapproche de celles de la France, puisque la part de l'emploi salarié augmente sur la CCRL. Depuis 1990 la part de l'emploi non salarié a fortement baissé sur la région Lézignanaise puisqu'elle était de 27% en 1990 à 15% en 2007.

Entre 1999 et 2007 le **taux de chômage a baissé**, puisqu'il est passé de 14% à 12,3% aujourd'hui. Cette tendance est conforme aux évolutions nationales.

Le tableau détaillé des données COMETE figure en annexe.

Source : COMETE, JLJECO
Parcourir

Baisse de l'emploi dans le secteur agricole contrebalancé par une meilleure productivité

D'ailleurs, en observant l'emploi par filière du territoire SCOT, on remarque que tous les secteurs de l'économie emploient davantage de personnes qu'en 1999 sauf pour le secteur agricole qui perd 176 emplois. De 1999 à 2007, l'emploi dans le secteur agricole a baissé de -20%. En analysant la productivité du secteur on remarque (ci-dessous) que l'agriculture est une activité très productive sur la région Lézignanaise par rapport aux autres territoires. Un tableau détaillé des données figure en annexe.

2-3-3 Les activités économiques**Les industries de production**

Elles se concentrent essentiellement sur la commune de Lézignan-Corbières qui compte 109 entreprises en 2006 et a poursuivi ses efforts pour l'emploi les 3 années suivantes.

Les entreprises les plus importantes (plus de 50 emplois) i génèrent 1 100 emplois en 2009 :

- EXPRESS MAREE fournit des transports de produits de la mer : 350 emplois
- O'HARA, groupe BENETEAU construit des résidences mobiles et emploie 170 personnes
- DYNEFF spécialisé dans les produits pétroliers, il est le premier importateur indépendant français et le premier chiffre d'affaire des entreprises de la Région Languedoc-Roussillon et emploie 140 personnes.
- SUD REGAL-FRIO fabrique et vend des glaces et surgelés alimentaires. L'entreprise emploie 310 personnes.
- ESPUNA et Cie fabrique des gants de protection pour l'industrie et compte 80 emplois.
- AGRIGEL est spécialisé dans la vente de produits alimentaires surgelés et emploie 60 personnes.
- ELIDIS SOPRODIS 50 emplois.

Sur la CCRL, la filière agro-alimentaire emploie 863 personnes en 2007 (contre 960 en 1999 et 1 198 en 1990).

Les entreprises publiques emploient chacune plus de 100 personnes et les centres d'accueil (CFA, CAT MAS) :

- EPCI CCRL : 300 emplois,
- Centre hospitalier : 330 emplois
- Collège : 140 emplois
- La perspective de l'ouverture d'un lycée ainsi que d'un second collège va sensiblement conforter l'emploi des entreprises publiques.

Les commerces

Il existe deux zones commerciales sur la Communauté de Communes de la région Lézignanaise : au centre ville (problème des rez de chaussée en zone inondable) et la zone commerciale sud ouest. A l'échelle du bassin de vie Minervoies et Corbières, des projets d'implantation de pôles commerciaux sont en cours de réflexion sur le canton de Ginestas.

Sur la commune de Lézignan, sont installées 6 grandes surfaces à dominante alimentaire (dont 3 discounts). Elle centralise les fonctions du commerce puisqu'elle comptait 188 entreprises commerciales en 2006 soit 44% de l'ensemble de son parc d'activités ; les services au particulier représentent le second domaine d'activités important de la commune (12%).

Des services de proximité notamment des commerces, se développent dans les communes de plus de 500 habitants.

Un artisanat dynamique dans la construction et surreprésenté à Lézignan

En 2006, 407 établissements emploient 912 salariés dans l'artisanat. Plus de 50% des établissements se situent sur la commune de Lézignan et concernent 75% des artisans salariés du territoire SCOT.

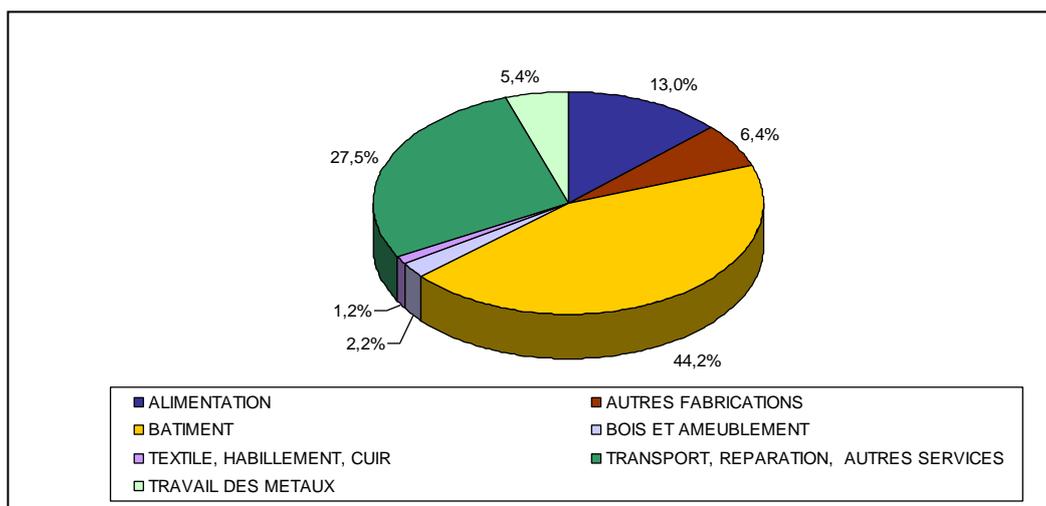
Poids de l'artisanat au 1^{er} janvier 2006 selon chambre de l'artisanat

	CC de la Région Lézignanaise	Dont commune de Lézignan	Aude
Nombre d'établissements	407	221	6520
Nombre de salariés	912	699	12508

Source : RM CMA11-06 janvier 2006 sans NPAI –Insee DADS

Depuis 1997, le nombre d'artisans a doublé.

Répartition des établissements par activité au 1^{er} janvier 2006

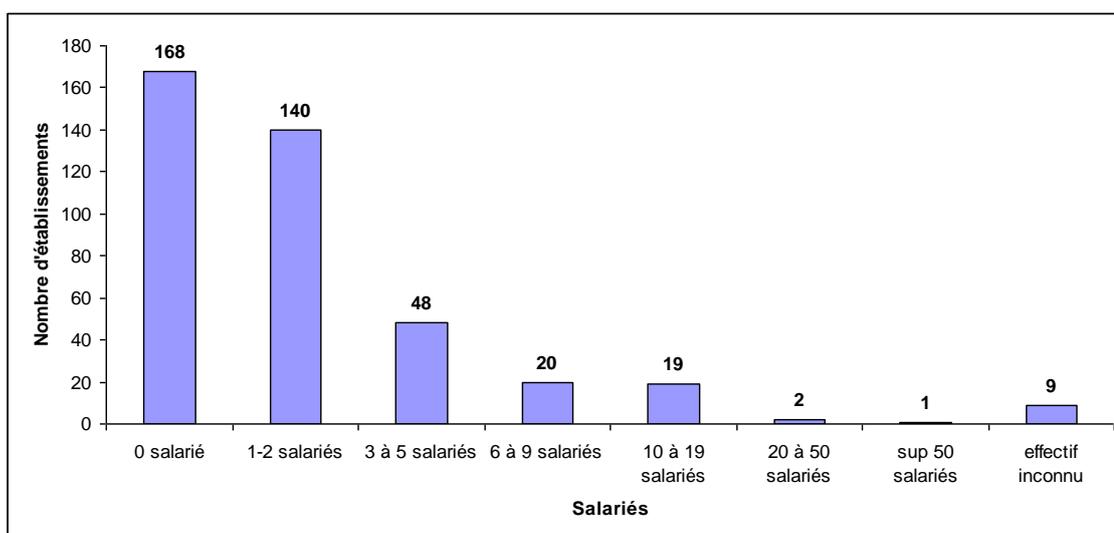


Source : RM CMA11-06 janvier 2006

44,2% des établissements concernent les métiers du bâtiment et 27,5% sont liés au transport, réparation et autres services.

Plus de 75% des établissements de l'artisanat recensent moins de 2 salariés. En 2006, 168 établissements n'employaient aucun salarié.

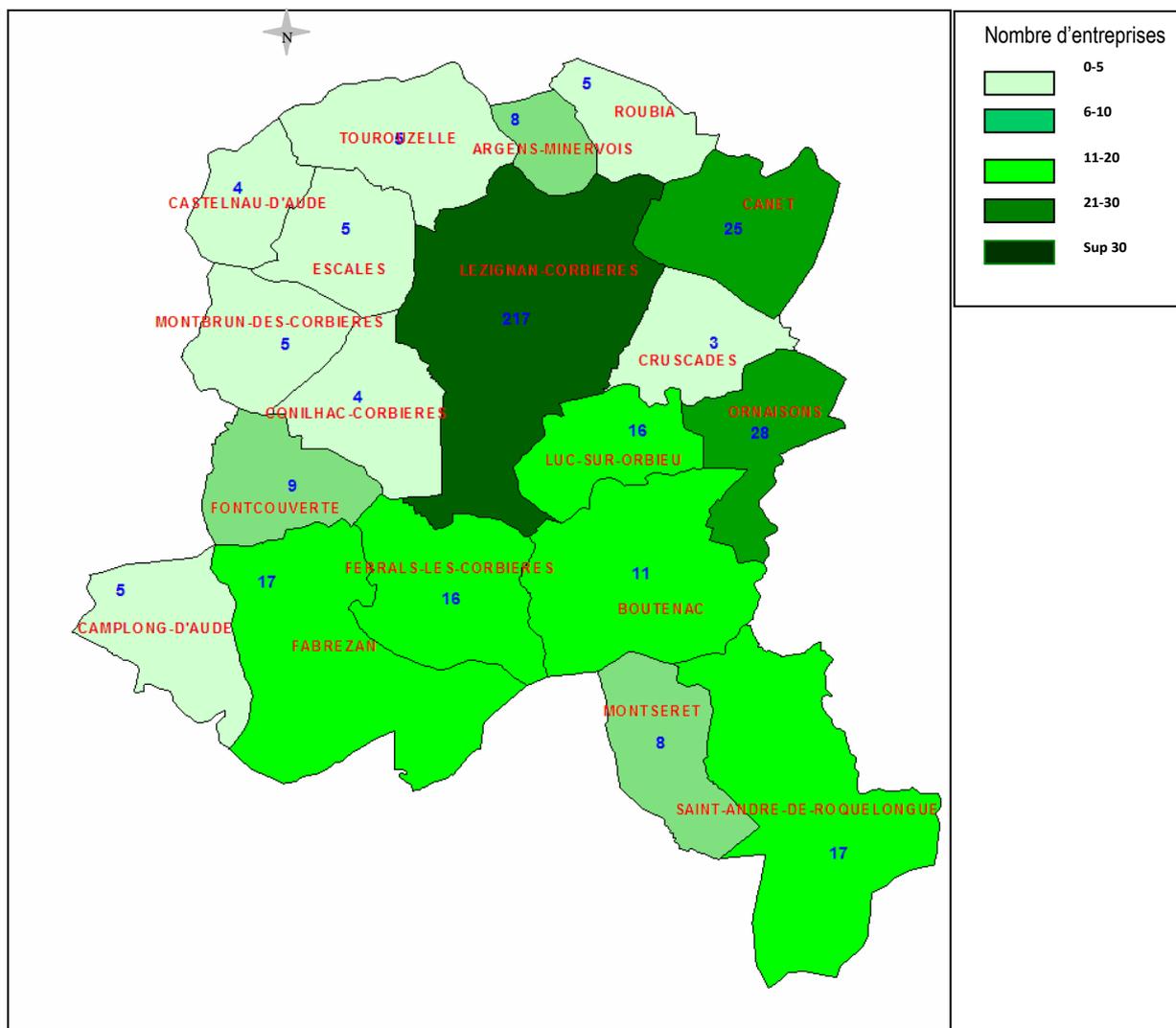
Nombre d'établissement par tranche de salariés dans l'artisanat sur la CCRL



Source : RM CMA11-06 janvier 2006-Insee DADS

En observant le mouvement des entreprises de l'artisanat en 2005, on note un solde positif : sur la CCRL 51 radiations contre 60 immatriculations d'entreprises, soit un solde de +9 entreprises immatriculées. Cette tendance se confirme à l'échelle du Département de l'Aude (+205 entreprises).
 Les plus forts mouvements d'entreprises ont concerné l'activité du bâtiment et du transport, réparation et autres services. Par exemple, le bâtiment a enregistré 25 radiations contre 35 immatriculations d'entreprises dans son secteur d'activité pour l'année 2005 (cf tableau en annexe).

Répartition des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers au 15 avril 2006



Source : IGN-BD Carto- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Languedoc Roussillon

La concentration des entreprises de l'artisanat s'observe sur la commune de Lézignan, qui comptait en 2006 217 entreprises soit plus de 50% du territoire SCOT. Canet et Ornaisons ont plus de 25 entreprises chacune dans l'artisanat. Le Nord Ouest de la région Lézignanaise enregistrait le plus faible nombre d'entreprises artisanales.

D'après la Chambre des Métiers, les activités de l'artisanat se localisent :

- au cœur de villages et de quartiers urbains (commerces et services)
- en périphérie des villages : activités de services
- et en zones spécialisées, localisation mixte localisée.

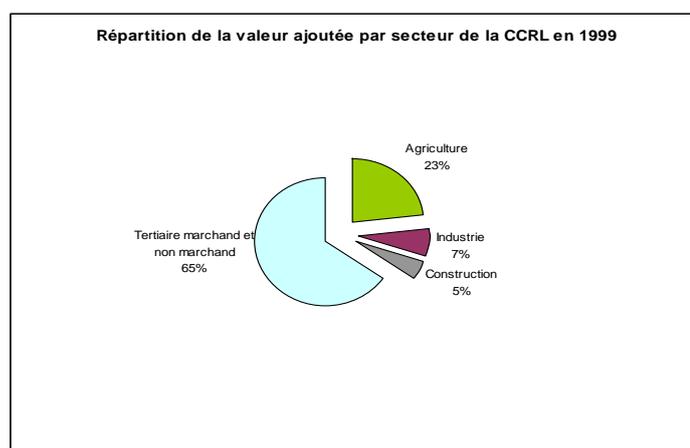
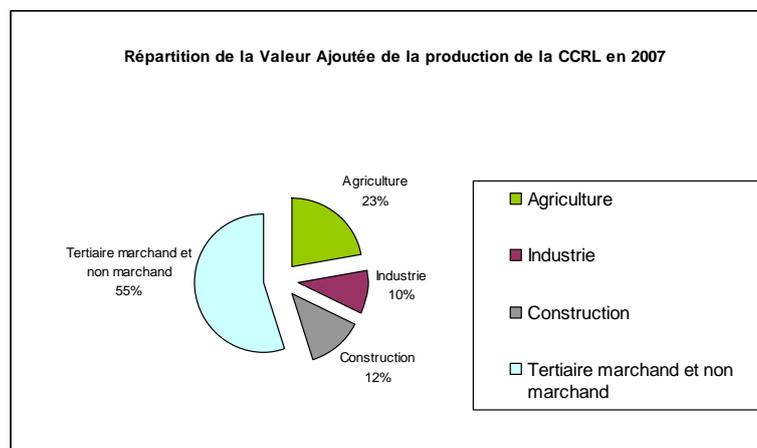
2-3-4 Une production locale croissante tournée vers le tertiaire et la construction

Une production croissante de 1999 à 2007, majoritairement assurée par les activités tertiaires

La valeur ajoutée créée en 2007 par les secteurs de l'économie de la CC de la Région Lézignanaise s'élève à 318 millions d'euros contre 219 millions en 1999.

La plus grande part de la production est issue du secteur tertiaire en 1999 comme en 2007.

Mais en 8 ans, la contribution des activités tertiaires à la valeur ajoutée totale de la Communauté de Communes est descendue de 10 points pour représenter en 2007, 55% (en 1990 elle représentait 65%).



Evolution de la valeur ajoutée créée par la CCRL

Source COMETE, JLJECO Parcourir

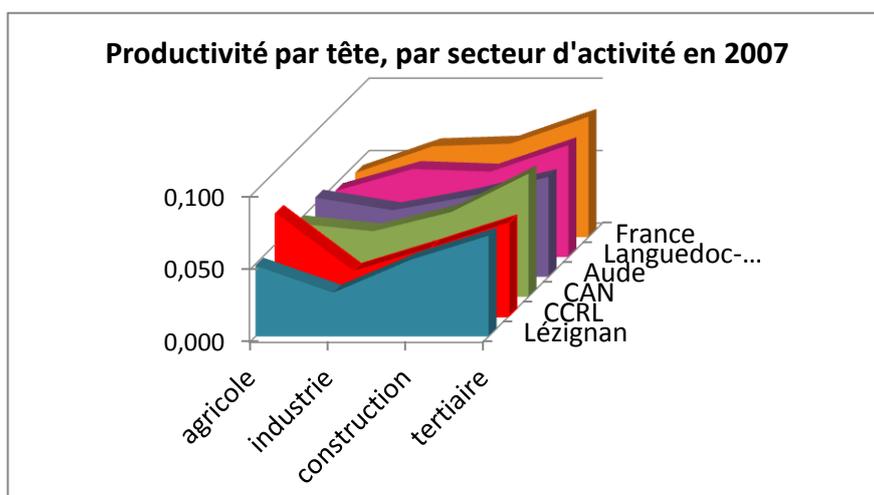
Années	1999			2007		
	Lézignan	CCRL	CAN	Lézignan	CCRL	CAN
Production (million d'€ VA) par territoire						
Total	142	219	1 389	223	318	2164
Agriculture	6	51	61	5	49	59
Industrie	12	15	103	18	22	115
Construction	7	11	70	17	27	175
Tertiaire marchand et non marchand	117	142	1 156	183	220	1 815

Source : Comète, JLJECO Parcourir

Le secteur agricole, malgré des emplois dans la filière en baisse de 1999 à 2007 (cf ci-dessous), contribue toujours à hauteur de 23% à la production globale de l'économie de la région Lézignanaise en 2007. De 1990 à 2007, ce taux n'a pas changé sur la région Lézignanaise.

La part de l'industrie et de la construction dans la valeur ajoutée a augmenté de 1990 (6% chacune) à 2007. La part de la construction dans la valeur ajoutée de l'intercommunalité a considérablement augmenté : ce taux a varié de +145% en 8 ans, pour représenter en 2007, 12% de la production. Cette évolution s'observe également aux échelles départementales, régionales et nationales, avec une multiplication par 2 de valeur ajoutée créée par le secteur de la construction.

L'agriculture, un secteur au taux de productivité élevé



En 2007, le territoire du SCOT a la productivité par tête⁸ la plus élevée dans le secteur agricole par rapport à tous les autres périmètres d'étude. Ce sont les activités agricoles qui assurent la plus forte productivité dans l'économie de la région Lézignanaise alors que sur le territoire national, c'est le secteur tertiaire qui enregistre la meilleure productivité du travail.

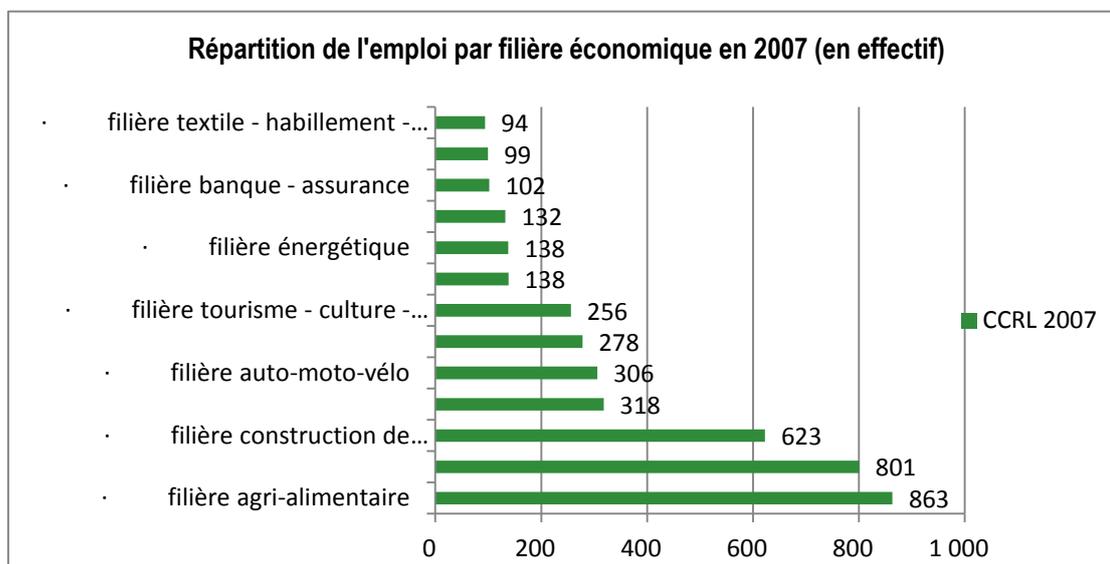
La productivité apparente du travail dans le secteur industriel est faible dans la région Lézignanaise par rapport au Département de l'Aude.

Les emplois du secteur tertiaire produisent peu de production par rapport aux autres échelles territoriales que sont : l'agglomération narbonnaise, la région Languedoc Roussillon et la France.

Ce calcul a été réalisé à partir des données Comète.

La filière agri-alimentaire est celle qui emploie le plus de personnes sur la CCRL avec 863 personnes en 2007. Depuis 1990, la filière agri-alimentaire est celle qui emploient le plus de personnes. Durant cette même période la filière commerces a été la seconde à employer le plus de personnes.

Source : Comète JLJECO Parcourir



En 2007, la filière agri-alimentaire emploie moins de personnes qu'en 1990 et 1999 : plus de 1 000 emplois contre 863 en 2007. Cette tendance confirme les données de productivité du travail élevé du secteur agricole sur le territoire du SCOT.

⁸ Productivité apparente du travail par tête est le rapport entre la Valeur Ajoutée et les effectifs de l'emploi d'un secteur économique. Le qualificatif « apparent » rappelle que le facteur travail n'est pas le seul facteur déterminant la productivité totale.

Sur l'agglomération de Narbonne et à l'échelle du Languedoc-Roussillon par exemple, les filières commerces, construction, services aux entreprises, et tourisme emploient chacune davantage de personnes que la filière agro-alimentaire.

Les données des années 1990 et 1999 figurent en annexe.

2-3-5 Soutenir et stimuler l'activité économique (ratio emploi / habitant)

Pouvoir poursuivre la croissance démographique en soutenant l'emploi de la population sera un défi important de l'intercommunalité Lézignanaise. Les projets en cours poursuivent l'objectif d'installer des entreprises sur le territoire. Cela répond à l'arrivée de nouvelles populations notamment actives dans les communes de la CCRL.

De plus, certaines tendances lourdes de la société française touchent le territoire du SCOT :

- augmentation de la tertiarisation de l'économie et des emplois qualifiés
- diminution des emplois agricoles

Mais pour la région Lézignanaise cette évolution prend une ampleur tout autre qui peut fragiliser son tissu économique et social. En effet, la production issue du secteur viticole est considérable sur le territoire. Depuis quelques années, une partie de la population est fragilisée économiquement : travailleurs viticoles et demandeurs d'emplois. Mais la forte productivité du travail par tête du secteur agricole montre combien cette activité est un atout pour la Communauté de Communes.

D'après la CCI, les entreprises (du même bassin économique que Narbonne, région de carrefour) craignent la concurrence notamment dans le commerce. Elles ont des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée sur le territoire de la CCRL.

Stimuler l'attractivité économique liée à la bonne accessibilité cumulée au manque de foncier sur le littoral et dynamisée par la politique locale volontariste doit être l'axe de développement des prochaines années.

D'après cet état des lieux, l'économie lézignanaise se développera via l'économie résidentielle : commerces détail, services marchands aux particuliers, activités financières et immobilières et services administrés. La performance particulière de l'agriculture sur le territoire du SCOT doit également être valorisée ces prochaines années.

En 2007, la CCRL comptait 6 621 emplois pour 21 773 habitants. En 2010, 6667 emplois pour 22 000 habitants, soit toujours globalement 1 emploi pour 3.3 habitants. L'objectif de + 10 000 habitants à l'horizon du SCoT donne près de 3000 emplois nouveaux.

	en 2007	en 2010	prévision 2020	delta
nb emplois	6 621	6 667	9 697	3 030
nb hab	21 773	22 000	32000	10 000
emploi/hab	3,3	3,3	3,3	3,3

Les emplois liés à l'accueil de population (économie résidentielle : environ 120 emplois nouveaux pour 1000 habitants nouveaux, soit près de 1000 emplois pour les 10 000 habitants nouveaux) ne nécessitent pas de zones dédiées. Il faut donc prévoir l'accueil de près de 2000 emplois en zones dédiées (zones d'activités et artisanales).

Hypothèses

- + 10 000 habitants supplémentaires à l'échéance des 10 ans du SCOT
- aujourd'hui, 6621 emplois pour 22 000 habitants, soit 1 emploi / 3,3 habitants
- pour conserver le même ratio cela implique la création de plus d'environ 2000 emplois nouveaux à dans les dix ans à venir

2-4 AGRICULTURE ET VITICULTURE : les enjeux de la crise

Ce territoire est traversé par une crise viticole profonde et plus largement agricole : le niveau local subit les effets des tendances structurelles orientées par l'international (P.A.C., O.M.C., O.C.M., ...). Les arrachages en cours fragilisent le tissu économique viticole et posent le problème de la gestion de l'espace.

Une étude pour une Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) en cours de réalisation pour le Pays Minervois et Corbières dans le cadre de la politique de développement économique et d'aménagement du territoire de la Région, a fourni des éléments importants pour réaliser cette partie du diagnostic.

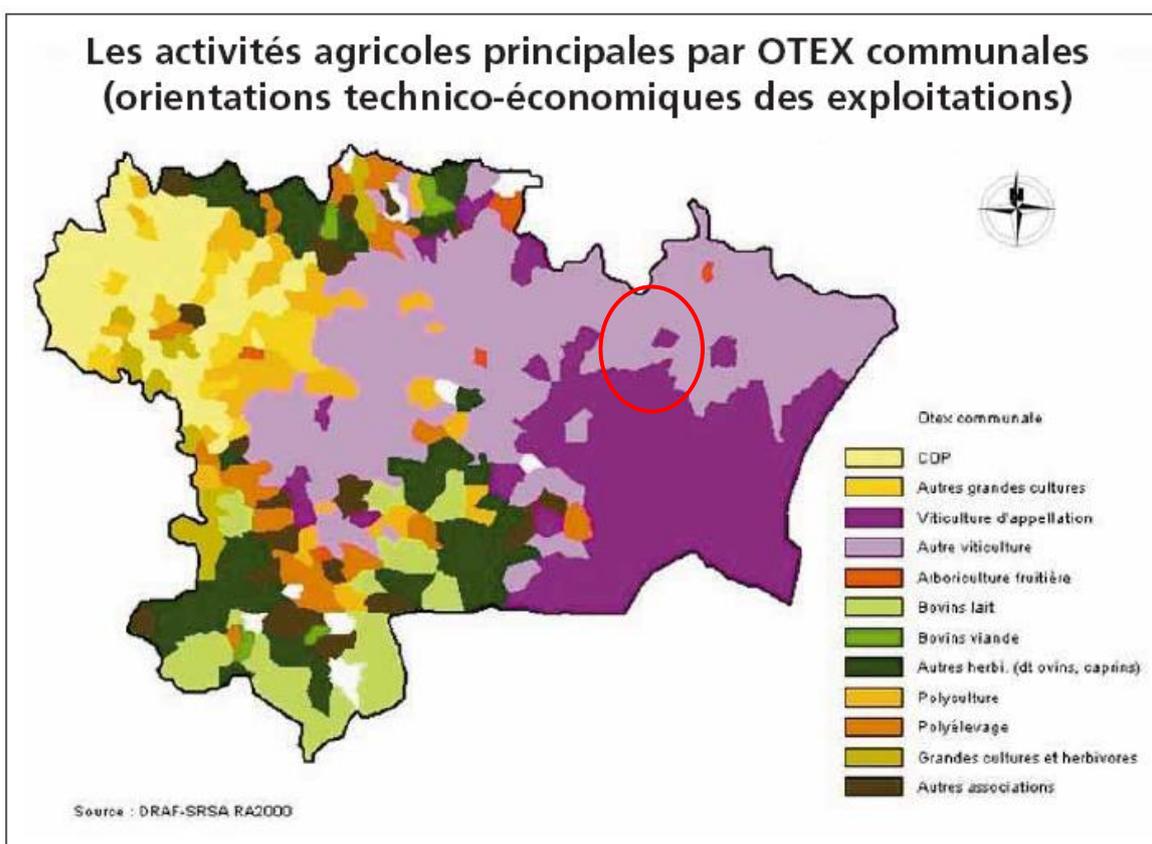
2-4-1 L'omniprésence de la vigne ...

La situation géographique de la CCRL présente 3 vignobles :

- le Corbières (centre et sud)
- Le Minervois (nord)

La qualité de ce vignoble audois est reconnue au-delà des frontières nationales.

Source Agreste 2005, Aude



3 exploitations audoises sur 4 ont de la vigne. La viticulture est omniprésente sur la moitié Est du département, les grandes cultures dans l'Ouest du département et l'élevage dans les zones de montagne.

La viticulture est donc la principale production, avec 5,4 millions d'hl/an en moyenne, soit 11% de la production nationale. L'Aude est par la superficie de son vignoble et le volume de sa production le troisième département français, après la Gironde et l'Hérault.

...dans l'espace :

En 2000, plus de 83% de la SAU du territoire SCOT est occupée par la viticulture. Sur 42 000 ha de superficie agricole du bassin de vie du Pays Corbières Minervois, 28 000 ha sont dédiés à la viticulture. A l'échelle du Pays, c'est 70% de la SAU qui est occupée par la vigne en 2000. Sur l'agglomération de la Narbonnaise ce taux est de 75% (cf SCOT de la Narbonnaise, diagnostic 2004).

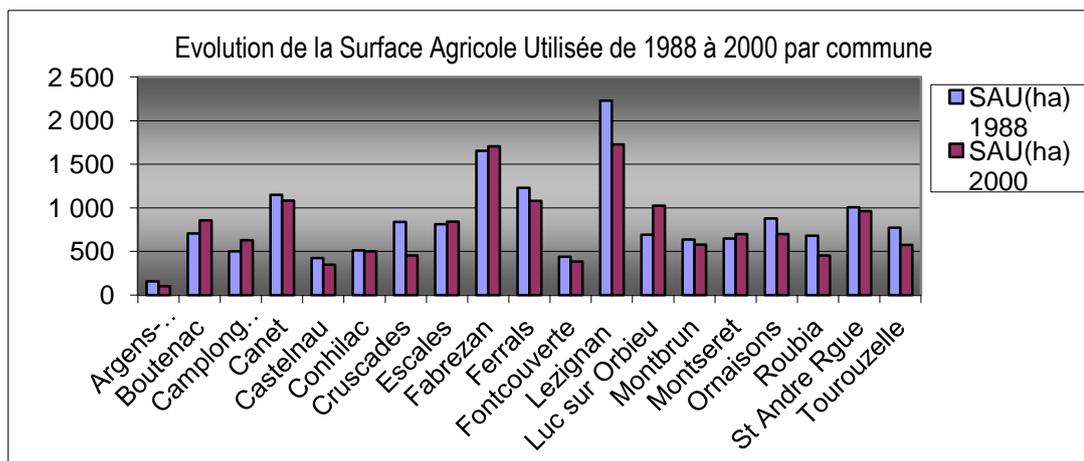
SAU des surfaces viticoles

CCRL	SAU totale des exploitations	vignes	vignes d'appellation	part surface vigne dans SAU total (%)
1988	15951	14 564	8 063	91,30
2000	14 659	12182	7 424	83,10

Données RGA 1988, 2000

Tableau Parcourir

La surface en vignes d'appellation a également diminué de 1988 à 2000 pour atteindre en 2000, 7 424 hectares.



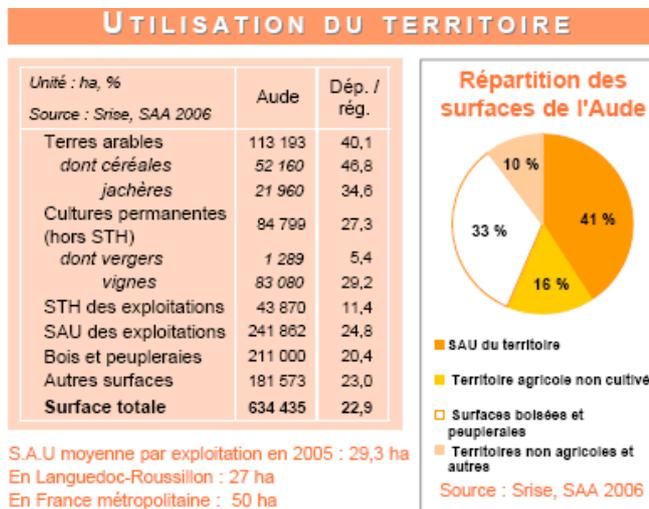
Source : MSA 1988, Parcourir

De 1998 à 2000, la surface en vigne a baissé de 16%. Entre 2005 à 2008, 2312 hectares ont été arrachés sur le territoire de la CC de la Région Lézignanaise, diminuant de 19% supplémentaire le potentiel viticole.

Entre 1988 et 2000, la SAU de la CCRL est passé de 15 951 hectares à 14 699 en 2000 (soit 8% de baisse). La Surface Agricole Utilisée occupait en 2000, 57% de la surface totale du territoire du SCOT.

Cette évolution est à rapprocher de la moyenne nationale où 60 000 ha de SAU disparaissent chaque année au profit de l'urbanisation (soit la superficie équivalente à 6 fois la ville de Paris).

En 2007, le Département de l'Aude possède une surface agricole utilisée totale de 241 862 ha soit 38% de la superficie du Département.



Sur l'intercommunalité, la superficie de terres en fermage a augmenté passant de 1 806 ha en 1988 à 3 940 ha en 2000, soit 27% des terres cultivées.

Cette tendance se poursuit depuis 30 ans, mais connaît un rythme accéléré ces 20 dernières années la superficie en fermage a été augmenté de 2 134 ha 1988 à 2000 (12 ans), alors que de 1979 à 1988 (9 ans) la superficie de terres en fermage avait augmenté de 52 ha. Elle marque un tournant dans le mode de faire valoir viticole du secteur, plus d'un quart des terres est en fermage, en général quand ce mode de faire valoir se généralise, c'est que les propriétaires ne vendent plus leurs terres mais font des stratégies d'attente, souvent en vue d'une urbanisation future.

Depuis 1988, les superficies de terres irrigables et irriguées ont baissé : 309 hectares de terres sont irriguées en 2000 sur la région Lézignanaise alors qu'il y avait plus de 2200 hectares 20 ans plus tôt. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs et notamment le manque d'eau et la transformation des usages. Les ASA (Associations Syndicales Agrées), au nombre de sept sur le territoire, peuvent potentiellement irriguer plus de 3000

ha soit plus de 11% du territoire de la CCRL (Source : Projet de gestion des arrachages viticoles et d'accompagnement des projets de diversifications agricoles sur le CCRL - Audasea, SAFER, Chambre d'Agriculture – 2009). Mais **le passage de l'Aude médiane en zone de répartition implique que le développement de l'irrigation ne soit pas incompatible avec les ressources existantes et à venir** : rationalisation et la priorisation des prélèvements à la source pour assurer une distribution suffisante en eau potable pour les nouvelles populations.

Evolution des terres cultivées

CCRL	Ha de fermages	Ha irrigables	Ha irrigués
1979	1 754	5 257	2 274
1988	1 806	3 842	700
2000	3 940	2 937	309

Source : Données RGA 2000
Parcourir

... et dans la production agricole

La production agricole audoise est constitué en 2002 pour 55 % de vins (298 millions d'euros de production agricole finale), 15% de COP (céréales, oléagineux et protéagineux) soit 88 millions d'euros, 12% de productions animales (66 millions d'euros de PAF), le reste étant composé essentiellement de fruits et de légumes.

Source Agreste 2007, Aude

LA VITICULTURE

RÉCOLTES 2005 ET 2006

Unités : hl, %	Aude	Dép. / rég.	Dép. / France
Source : Srise, SAA			
VQPRD (AOC+VDQS)			
2005	916 919	30,1	3,7
2006	923 616	29,3	3,9
Autres vins*			
2005	4 190 899	32,5	14,8
2006	4 061 363	30,8	13,7
<i>dont vins de pays</i>			
2005	3 511 857	33,2	23,6
2006	3 390 028	31,2	22,8
Total vins			
2005	5 107 818	32,0	9,6
2006	4 984 979	30,6	9,3

* Y compris vins issus de raisins de table, jus, moûts, vins pour eaux de vie AOC.

2-4-2 Un vignoble de qualité

Les vignobles de la CCRL ont obtenus plusieurs AOC.

Depuis le XXème siècle le processus de labellisation a profité aux vignobles de l'Aude. Par exemple, plus de 10 AOC sont reconnues sur le territoire départemental. Grâce à une Charte précise, la marque « Pays Cathare » est un atout de qualité dans la concurrence mondialisée du secteur.

En 2008, chaque commune de la région Lézignanaise produit au moins 2 vins AOC (Minervois et Corbières) ou VQPRD. Le label « Vin du Languedoc » est produit par toutes les communes du SCOT : Languedoc blanc, Languedoc rosé, Languedoc rouge, Languedoc primeur rosé, Languedoc primeur rouge. Quinze d'entre elles bénéficient de l'appellation « Vin des Corbières » : Corbières blanc, Corbières rosé, Corbières rouge. Les vignobles des communes d'Argens-Minervois, Castelnaud d'Aude, Roubia et Tourouzelle ont l'appellation « Vin du Minervois » pour le Minervois blanc, Minervois rosé et Minervois rouge. (voir détail en annexe 4).

Une appellation liée au terroir de Boutenac, le « Cru Corbières Boutenac », regroupe les vigneron du terroir de Boutenac dont les terres ont été sélectionnées et qui se confortent à un cahier des charges précis pour la production : communes de Boutenac, Fabrezan, Ferrals Corbières, Lézignan Corbières, Luc sur Orbieu, Montségret, Ornaisons, Saint André de Roquelongue.

2-4-3 Circuits de commercialisation et labellisation

Pour l'essentiel des exploitants viticoles, les exploitants se sont structurés de façon collective en caves coopératives.

Structuration de l'activité viticole en caves coopératives

La Région Languedoc-Roussillon compte 320 caves coopératives, 2 600 caves particulières, 40 AOC, 27 600 exploitations.

A l'échelle du Pays Corbières et Minervois, deux fédérations, la Fédération des Caves Coopératives et la Fédération

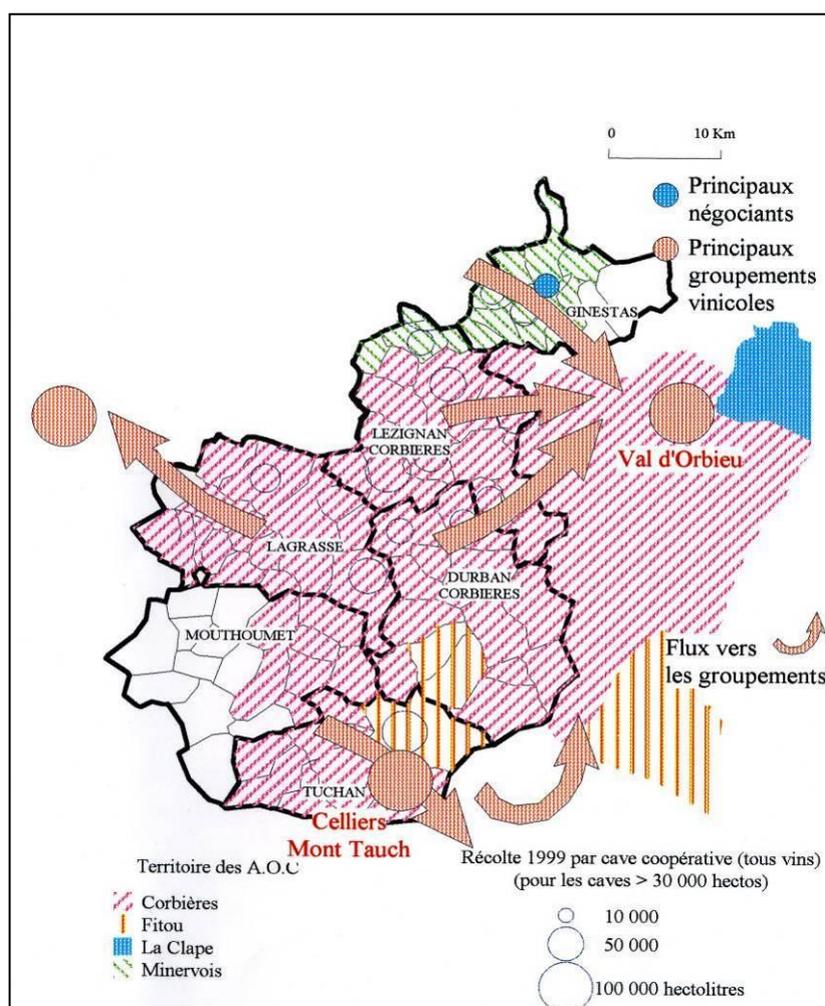
	AOC - VQPRD			
	Vin du Languedoc	Vin des Corbières	Cru Corbières Boutenac	Vin du Minervois
Argens-Minervois	x			x
Boutenac	x	x	x	
Camplong-d'Aude	x	x		
Canet-d'Aude	x	x		
Castelnau-d'Aude	x			x
Conilhac-Corbières	x	x		
Cruscades	x	x		
Escales	x	x		
Fabrezan	x	x	x	
Ferrals-Corbières	x	x	x	
Fontcouverte	x	x		
Lézignan-Corbières	x	x	x	
Luc-sur-Orbieu	x	x	x	
Montbrun-des-Corbières	x	x		
Montségret	x	x	x	
Ornaisons	x	x	x	
Roubia	x			x
Saint-André-de-Roquelongue	x	x	x	
Tourouzelle	x			x

Source : Institut National de l'origine et de la qualité - 2008
Tableau Parcourir - sept 2008

AOC = Appellation d'Origine Contrôlée
VQPRD = Vin de Qualité Produit dans une Région Déterminée

des Caves Particulières, ainsi que plusieurs syndicats de crus d'Appellation d'Origine Contrôlée organisent la profession. Il existe environ 500 caves particulières sur ce territoire et 23 caves coopératives. 82% des vins de pays et des vins de tables sont vinifiés par la coopération.

La carte ci-dessous illustre la part importante de la récolte produite par des groupements viticoles en 1999. La culture viticole issue des terres de la CCRL se retrouvent pour beaucoup en caves coopératives.



Source : OCAGER, D'après « Candidature à la constitution d'un Pays Corbières Minervois », JLR Conseil

Retour sur l'histoire de la commercialisation du vin

L'étude OCAGER a permis de noter **une orientation de la viticulture vers la qualité amorcée dans les années 1980** :

« Longtemps spécialisée dans l'encépagement productif, la viticulture du territoire a connu depuis les années 1980 d'importantes mutations. A cette époque, en réponse à la surproduction des vins -due notamment à une baisse de la consommation- les politiques nationales et européennes ont conduit à un important arrachage temporaire et définitif du vignoble, notamment des cépages productifs. Cette restructuration du vignoble s'est accompagnée de vagues de plantations de cépages améliorateurs en vue d'augmenter la qualité des productions. Le vignoble est encore en phase d'adaptation et se spécialise vers la production de vins de qualité. Sa notoriété est en progression, grâce notamment aux efforts des acteurs de la filière.

On constate également une amélioration des techniques de vinification. L'amélioration de la qualité s'est accompagnée d'une forte croissance de la vente en bouteilles, qui permet de dégager une meilleure plus value.

La surproduction touche encore la production des vins de Table et les vins de Pays. Ceci est du à des pratiques culturelles productivistes, particulièrement dans la zone de la plaine de l'Aude. Les vins AOC ne représentent que 22% des volumes produits. Les vins de Table et les vins de Pays représentent plus de $\frac{3}{4}$ de la production. La croissance de revenu reste encore fondée sur la croissance du vignoble au détriment de la recherche d'une meilleure valeur ajoutée.

Il faut cependant nuancer cette différence entre AOC et vin de table ou de pays car certains producteurs considérant les AOC comme fortement contraignantes ont développé d'autres stratégies pour valoriser leur production sous la forme de vin de pays ou de table. »

D'après l'étude préalable pour une OCAGER sur le Pays :

« Si la part des vins AOC progresse sur les différents circuits de vente du Pays Minervois et Corbières, les vins de table et vins de Pays représentent toujours la plus grande quantité commercialisée, malgré une baisse de la consommation.

- On assiste à un **renouveau des caves particulières, qui sont de plus en plus nombreuses à gérer elles mêmes leur circuit de mise en marché**. Alors que 21% des caves particulières développaient une politique de commercialisation directe en 1985, elles sont 60% en 1999. Cette évolution permet un retour d'activité et de chiffre d'affaires en région. Cependant, les volumes écoulés en vente directe restent très faibles.
- La **grande distribution représente 60% des ventes**. Les vins AOC et vins de Pays Corbières et Minervois acquièrent un positionnement sur les linéaires de plus en plus valorisants.
- La vente directe et à destination des cavistes reste minoritaire (10 à 20%) et demeure un marché de proximité, local ou régional.
- La part de l'export, essentiellement des vins de cépage, concerne 20 à 30% des ventes. Les pays importateurs sont principalement les pays d'Europe du Nord, mais la place du Japon, du Canada et des USA s'affirme de plus en plus. Les vins biologiques connaissent une très forte demande sur les marchés d'Europe. Cependant, les contraintes techniques (liées aux maladies de la vigne notamment) sont importantes et de nombreux agriculteurs hésitent à se lancer dans ce créneau. Les vins de cépages sont aujourd'hui en forte concurrence avec des vins du Chili, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de l'Argentine et perdent de leur compétitivité.

Les AOC connaissent aussi des difficultés de mise en marché. La concurrence nationale est également forte et la situation est plus difficile pour les AOC jeunes comme celles du territoire. Pour certains, un des problèmes de la région est qu'on ne retrouve pas de typicité sur les vins AOC (cépages et proportions différentes). **L'enjeu actuel est de rechercher le plus de différenciation possible et de s'orienter vers les marchés à forte identité territoriale et faire rentrer les produits dans le cadre de la mondialisation.**

D'une manière générale, la commercialisation du vin souffre d'un manque de coordination et il n'y a pas assez de metteurs en marché sur la zone. Du fait d'un manque de politique commune, le vin est vendu en vrac à des structures de négoce ou de commercialisation qui profitent de la valeur ajoutée créée au détriment des producteurs. »

2-4-4 Baisse de l'emploi agricole et dynamiques

En 2000, le territoire du SCOT comptait 1 009 exploitations (contre 1 655 en 1988) dont 528 exploitations professionnelles (en baisse depuis 1988 : 740). La surface par exploitation est en moyenne de 14,5 ha en 2000.

Sur le Département de l'Aude, on dénombrait 9 371 exploitations professionnelles en 2000 et 4 996 en 2007 (données Agreste, Aude 2007).

En 2005, la Région Lézignanaise recensait 1 773 emplois salariés dans l'agriculture selon les données MSA.

Dans le Département de l'Aude, en 2007...

POPULATION AGRICOLE ET EMPLOI				
Unité : actifs sur l'exploitation, UTA ¹ , % Source : <i>Srise, enquête structure 2005</i>	Aude		Dép. / rég.	
	Actifs	UTA ¹	Actifs	UTA ¹
Total actifs familiaux	12 795	7 343	21,4	23,5
Chefs d'exploitation et coexploitants	8 975	5 886	22,7	24,7
Moins de 40 ans	1 628	1 255	22,7	22,9
40 à 49 ans	2 756	2 028	26,4	26,9
50 à 59 ans	2 550	1 771	22,3	23,8
60 ans et plus	2 041	832	19,5	24,6
<i>Pluri-actifs</i> ²	2 186	787	23,7	22,9
Conjoints non coexploitants	2 978	1 136	21,9	22,0
Autres actifs familiaux	842	321	12,4	14,5
Salariés permanents non familiaux	2 033	1 784	20,3	20,4
Moins de 30 ans	301	230	18,1	16,7
30 à 39 ans	551	509	21,3	22,3
40 à 49 ans	610	564	20,8	21,5
50 ans et plus	571	481	20,2	19,5
Femmes actives sur l'exploitation	4 529	2 082	21,6	24,1
Chefs d'exploitation et coexploitantes	2 495	1 369	23,7	27,7
Autres actives familiales (y c. conjointes)	2 035	713	19,5	19,3
<i>dont pluri-actives familiales</i> ²	556	93	20,8	15,6

1- UTA (unité travail annuel) : quantité de travail d'une personne à plein temps sur l'année.
2- Pluriactif: exerçant une activité sur l'exploitation et une autre activité principale ou secondaire non-agricole

Source Agreste, Aude, 2007

En 2005, selon les données MSA **sur 645 chefs d'exploitations agricoles, 93,6% sont viticulteurs** soit 604 sur la région Lézignanaise.

Effectifs et exploitations agricoles de la CCRL

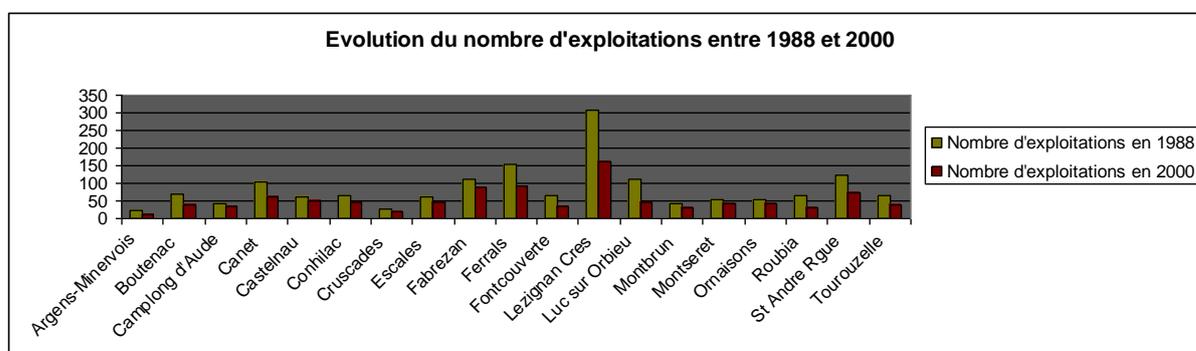
Effectifs 2000	CCRL
chefs d'exploitation et de coexploitants	1 055
actifs familiaux sur les exploitations (nbre de personnes)	1 794
total d'actifs sur les exploitations- UTA (équivalent temps plein) 1988	1 973
total d'actifs sur les exploitations- UTA (équivalent temps plein) 2000	1 367
Nombre d'exploitations	991
dont nombre d'exploitations professionnelles	524

Source : MSA

Parcourir

Au total, en 2000, la Communauté de Communes recense 1 055 chefs d'exploitation et de coexploitants et 991 exploitations. Depuis 1988, le nombre d'actifs sur les exploitations UTA (équivalent temps plein) a baissé pour être en 2000 de 1 367 personnes.

Pour toutes les communes de la région Lézignanaise, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 1988 à 2000. La variation pour la CCRL a été de -8% en 12 ans.



Source : recensement agricole 1988, 2000

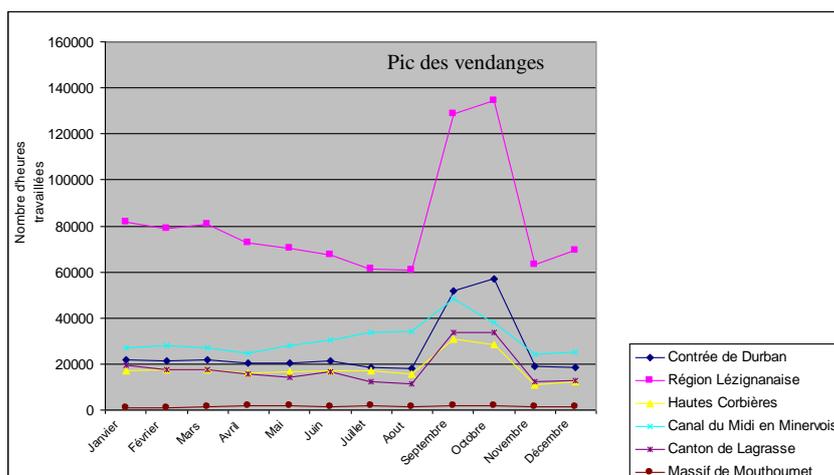
Parcourir

Selon les données COMETE, cette tendance se confirme sur ces dernières années. **De 1999 à 2007, l'emploi dans le secteur agricole a baissé de -20%** (il a perdu 176 emplois en 8 ans). La partie précédente du diagnostic a montré que la productivité du travail de l'agriculture demeure élevée (voir le tableau détaillé en annexe).

5 nouveaux exploitants agricoles se sont installés sur la CCRL en 2005, ils sont tous viticoles.

Exploitants installés en 2005 sur la CCRL			
tr_age	activité à titre	activité	Nb installations CE en 2005
25-34	SECONDAIRE	VITICULTURE	1
45-54	EXCLUSIF	VITICULTURE	1
>60	EXCLUSIF	VITICULTURE	1
45-54	SECONDAIRE	VITICULTURE	1
>60	SECONDAIRE	VITICULTURE	1

Source : MSA 2005 Parcourir

Emploi salarié agricole 2005 par mois

A l'échelle du Pays Corbières-Minervois, l'emploi salarié est plus fort sur la CCRL que sur les autres périmètres du Pays. L'activité s'accélère d'août à novembre avec les vendanges. Sur le Département en 2000, 33 400 saisonniers représentant 476 000 journées de travail sont employés surtout pour les vendanges.

Source OCAGER, MSA
Parcourir

De grandes exploitations à renouveler

En 2000, 1 077 chefs d'exploitation sont répertoriés sur la Communauté de Communes. En 12 années, c'est 600 exploitants qui ont disparu. A l'échelle du Département, le nombre d'exploitants est également en diminution continue (19 200 en 1980, 9 370 en 2000, soit une diminution de moitié en 20 ans) (cf Agreste Aude 2005).

Sur 1 009 exploitations de la région Lézignanaise, 961 sont d'une superficie inférieure à 50 ha et 43% des exploitations font moins de 5 ha (soit 462) en 2000. En moyenne les exploitations de la région Lézignanaise occupent 14,5 ha.

Chefs d'exploitation, population familiale active et surface des exploitations sur la CCRL

CCRL	Nombre de chefs d'exploitation	population familiale active sur exploitations	Nombre d'exploitations	
			< 5 ha	< 50 ha
1988	1 677	3 420	927	1 612
2000	1 077	1 827	462	961

Données RGA 2000 Parcourir

La majorité des chefs et co-exploitants agricoles sont âgés de 40 à 50 ans et 37% d'entre eux ont plus de 55 ans. Il sera important d'étudier la succession de ses exploitations. Le poids de l'activité agricole sur le territoire du SCoT implique qu'un renouvellement des exploitations devra s'engager.

Âges des exploitants agricoles en 1988 et 2000

CCRL	Chefs et co-exploitants		
	Moins de 40 ans	40 à moins de 55 ans	55 ans et plus
1988	290	488	899
2000	257	422	394

Données RGA 2000
Parcourir

2-4-5 Les enjeux de la crise

Le contexte économique est difficile pour la viticulture : chute de la consommation de vin en France et ouverture libérale du marché mondial. Les orientations de la Commission Européenne pourraient entraîner la déstructuration de la filière viticole du Département de l'Aude et donc de la CCRL : à terme suppression de la distillation de soutien, libéralisation totale de la production, autorisation de pratiques œnologiques industrielles et arrachage de vignobles. Depuis les mesures européennes, **des parcelles de vignobles sont prévus à l'arrachage**. En 2006, 866,72 ha de vignobles étaient prévus pour l'arrachage, soit 7% de la surface de l'intercommunalité.

Intentions d'arrachage PAD 2006/2007 LR viticole

Source : Pays, Onivins 08/01/07
Parcourir

En 2006-2007, 226 dossiers de Prime à l'Arrachage Définitif ont été demandés. Pour 2006-2007, l'enjeu est la pression urbaine puisque pendant les campagnes 2006 et suite sur 2007 : record sur Ferrals (>1/4 vignoble arraché), Luc, Ornaisons, Conilhac, (soit le premier cercle périurbain) mais aussi Roubia et St André (>10%).

Rappel campagne 2005-2006		
Ampleur arrachage par communes	Superficie concernée par PAD en ha	% vigne arrachée / superf viti (d'après décla récolte)
8 communes avec arrachage > 40 ha	662	13%
6 communes avec arrachage 20-40 ha	168,5	4,6%
3 communes avec arrachage 5-20 ha	31,5	2,3%
2 communes avec arrachage < 5 ha	5	0,5%
17 communes (+2 <5ha)	862 (+5)	7%

Entre 2005 et 2006, 867 ha étaient concernés par un PAD.

2-4-6 Préserver et développer l'image de qualité territoriale

Les problèmes à prendre en compte

Sans compter l'économie de la commune de Lézignan-Corbières (essentiellement tournée vers les activités tertiaires), le secteur agricole, notamment viticole domine les activités de la CCRL. Mais la crise est importante

Ampleur arrachage	Nb dossiers PAD	EPCI
12 communes avec arrachage > 40 ha	206	CCRLézignanaise
4 communes avec arrachage 10-20 ha	20	CCRLézignanaise
Total 16 communes (sur 19)	226	Total

depuis ces dernières années et un nombre important d'exploitations disparaît.

En effet, avec les effets de la globalisation des marchés, la concurrence est de plus en plus grande. Les Pays du Sud se sont positionnés dans la production viticole. A ce jour, les vins locaux ne sont pas concurrentiels, cela est dû à plusieurs facteurs, notamment la question du prix et un positionnement qui n'est pas sur le bon segment.

Les alternatives et stratégies remarquables en cours

Pour faire face à ces nouvelles problématiques, de nouvelles stratégies se sont développées sur le territoire du SCOT.

Des actions de promotion de la production, associées à la **stratégie nouvelle de « tourisme de terroir »** permettent de mettre en évidence la qualité des vignobles audois. Ainsi certaines caves grâce à des efforts de commercialisation obtenaient de bons résultats même en 2007 alors que la production a subi une baisse liée aux conditions météorologiques. Les circuits courts de commercialisation se développent de façon parallèle au tourisme de terroir. C'est ce que permet la visite de caveaux de dégustation. La vente directe est une alternative à la production sur les marchés concurrents.

Pour aller plus loin, une reconversion économique du secteur viticole pourrait se structurer par exemple vers le secteur du tourisme (transformation de bâtiments agricoles en gîtes).

En conséquence à la crise de nouveaux comportements se sont donc développés : regroupements de structures et évolution des recherches de marché d'exportations (pour la Chine par exemple). Puisque le marché est globalisé, autant positionner les vins du territoire sur cette échelle mondiale. Cette recherche doit se faire dans le cadre d'une fédération sous la marque « Sud de France » (échelle régionale).

Le Pôle d'Excellence Rurale « Tourisme, terroir, vin, gastronomie, excellence de l'offre et innovation commerciale », constitué par le Pays Corbière et Minervois a pour objectif de Développer la compétitivité des secteurs agricoles en lien avec les filières touristiques dans un projet coopératif par le développement d'offres d'excellences, la mise en marché collective, sous une signature commune de qualité : Pays Cathare – Sud de France. Depuis 2006, les opérations consistent à investir et professionnaliser des filières pour une offre d'excellence, mettre en place la plateforme et le plan d'actions collectif de commercialisation et développer le e-commerce.

Une étude a été amorcée dans le sens de la préservation et du développement de la qualité territoriale :

Projet de gestion des arrachages viticoles et mesures d'accompagnement des projets de diversifications agricoles sur la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise. Cette action a débuté sous la maîtrise d'ouvrage de la CCRL et la maîtrise d'œuvre combinée de la Chambre d'agriculture, de l'Audasea et de la SAFER-LR. La première phase de cette étude, présentée en septembre 2009 a permis de faire un point sur les arrachages, les niveaux de reprise/transmission des exploitations... afin de définir un périmètre resserré qui permette d'envisager les pistes de diversifications possibles. Cette seconde phase reste à conduire.

3 Axes de développement de la qualité territoriale

La qualité de l'espace rural et son activité agricole est reconnue comme un atout de la Communauté de Communes qui doit être préservé.

La croissance démographique est corollaire d'une forte pression foncière sur les secteurs en voie de périurbanisation avec des effets généralisés de spéculation foncière qui se répercutent sur les conditions de maintien des activités agricoles et les usages de l'espace rural. Pour les années à venir, les enjeux sont donc les suivants :

- préserver les atouts de l'espace territorial
- protéger de la croissance démographique en maîtrisant l'extension de l'urbanisation
- jouer la carte du tourisme rural

Jouer à la fois de la mondialisation des marchés ainsi que de la tendance au retour aux terroirs permettra aux vignobles audois de freiner les conséquences de la crise et de repositionner son produit.

2-5 TOURISME : UN POTENTIEL A OPTIMISER

Les qualités générales du territoire du SCOT pour l'activité touristique croisent agriculture et viticulture, qualité paysagère rurale et loisirs de navigation sur le Canal du Midi. Profitant des activités développées dans le Pays Cathare, la région Lézignanaise est l'arrière-pays d'une zone littorale qui présente un tourisme balnéaire dynamique.

2-5-1 Un poids de plus en plus lourd du tourisme dans l'économie

Sur le Département de l'Aude cette évolution est également croissante : 8 431 emplois en 2007 et variation de +65% de 1990 à 2007.

Depuis 1990 le secteur du tourisme emploie de plus en plus de personnes sur la région Lézignanaise (+ 57% en 17 ans). En 2007, il employait 256 personnes sur le territoire du SCOT. Depuis 2007 le chiffre d'affaire du tourisme est supérieur à celui de l'agriculture.

Emploi dans la filière tourisme, culture, loisir	1990	1999	2007
Lézignan	99	149	176
CCRL	163	215	256
CAN	1662	2267	2967
Aude	5114	6437	8431

Source Comète JLJECO 2007, 1999, 1990 Parcourir

2-5-2 Un patrimoine naturel et bâti riche

Le patrimoine naturel de la région Lézignanaise offre différents itinéraires de promenade dont celui du **Canal du Midi inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO** au Nord de la Communauté de Communes avec un aménagement prévu vélo-route qui se poursuit à l'Ouest et à l'Est du territoire. Via le site du Somail, à l'échelle du Pays Corbières-Minervois, le Canal bénéficie d'une réputation internationale. Il attire 100 000 visiteurs par an sur le site du hameau du Somail, 50 000 passages aux écluses sur le département -10 315 passages à l'écluse d'Argens Minervois (début du grand bief).

Les communes d'Argens-Minervois et Roubia ont exploité ce site en installant des ports de plaisance ou des promenades en bateaux. C'est dans l'éventail nord de Lézignan-Corbières que les loueurs sont les plus nombreux, signes de la dynamique commerciale locale face à la vivacité de l'attrait touristique du Canal du Midi. C'est un point fort de l'identité locale à différentes échelles. C'est également un point fort touristique et les cheminements le long du canal, qu'ils soient sur le canal (bateau) ou sur le chemin de halage (piétons, vélos), donnent une perception dynamique des paysages traversés qui prennent ainsi une valeur patrimoniale.

L'intérêt touristique pour ce **paysage rural** est avéré par la présence de **5 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique** (ZNIIEFF), notamment le Bois du Vicomte et la forêt de Fontfroide inventoriée pour sa flore remarquable sur la commune de Saint André de Roquelongue, le bois de la Pinède à Boutenac, la montagne d'Alaric, la ripisylve de l'Aude moyenne et le massif des Corbières orientales.

Le **Sentier cathare** (GR36) et le GR 77 passe à la frontière Ouest et Nord des communes de la CCRL.

Les **montagnes d'Alaric et le massif de Fontfroide** font partie des sites touristiques visités. La montagne d'Alaric est emblématique des Corbières. Elle domine la plaine de l'Aude sur une de ses faces, la plaine de l'Orbieu sur l'autre offrant un fond de paysage majestueux. Il est envisagé un classement de l'ensemble du Massif en site protégé.

Des **activités de plein air** et la pratique de la randonnée de découverte font partie des points forts de l'activité touristique du territoire SCOT : randonnées « Traditions et savoir-faire », « La Pinède », « Les Panoramiques » et « Art roman et cœur de village ».

A cela s'ajoute un **patrimoine bâti religieux et historique varié**. Plusieurs monuments rappellent la riche histoire locale, notamment avec des modèles de **l'art roman**.

Certains sont des monuments historiques protégés, classés ou inscrits (voir carte des éléments remarquables et sites inscrits dans l'EIE), d'autres participent de la reconnaissance culturelle des habitants et visiteurs :

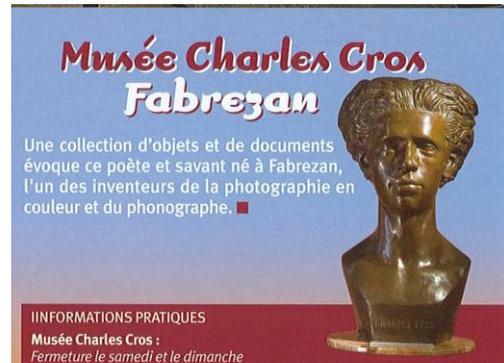
- 3 chapelles : à Montbrun des Corbières, Escales et St André de Roquelongue

- 8 monuments historiques protégés.

La chapelle Notre-dame du Colombier, la Chapelle Ste Cécile de Tourouzelle, le château de Boutenac, le donjon de Fabrezan et de Luc sur Orbieu, la chapelle de St Martin de Gasparets, l'église St Martin du X^e siècle...

La commune de Lézignan-Corbières est typique de l'**ambiance méridionale**. Les mas agricoles ou viticoles constituent un **patrimoine local** au titre de l'histoire - apogée de l'**économie agricole et viticole** - de l'architecture et de la végétation. L'exploitation de la Miellerie des Clauses à Montsérét accueille 30 000 visiteurs

Le Musée de Charles Cros à Fabrezan permet la diversification de la clientèle.

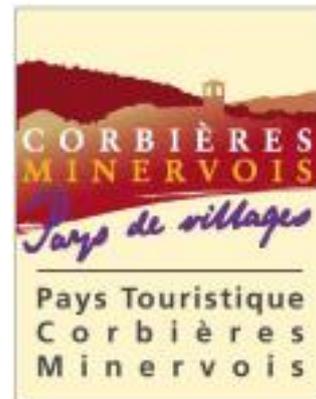


2-5-3 Des équipements touristiques tournés vers la découverte de la nature

Le **Pays Touristique Corbières Minervois**, association de développement touristique à l'échelle du Pays Corbières Minervois est localisée à Lézignan-Corbières. Un Office municipal de tourisme classé 2 étoiles siège également à Lézignan-Corbières *Carte provisoire en cours de modification – mai 2009*

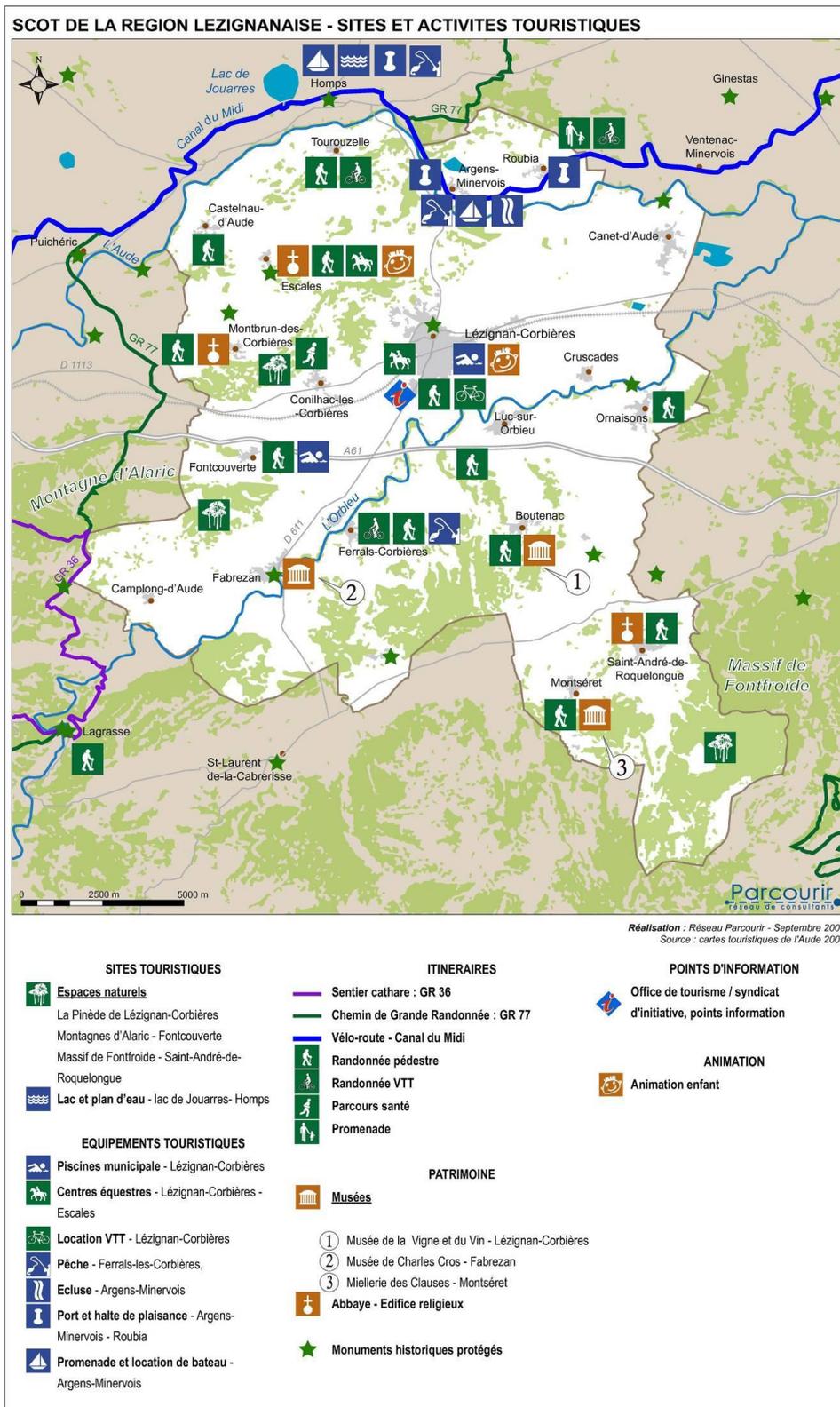
Le projet du Pays Touristique Corbières Minervois : développer une activité touristique initiée, maîtrisée et gérée localement, insérée dans le tissu social et économique des Corbières et du Minervois, valorisant et respectant les paysages, le bâti traditionnel des villages, le patrimoine, la culture au sens de l'identité, de l'authenticité.

Le Pays Touristique Corbières Minervois travaille en réseau avec les OTSI de son territoire et mutualise les données d'observation de la clientèle observe la fréquentation touristique sur son territoire par le biais de l'enquête de conjoncture réalisée à l'initiative du Comité Régional du Tourisme et du Comité Départemental du Tourisme. (voir en annexe).



La carte qui suit présente les sites et activités touristiques du territoire SCOT. A sa lecture, on recense surtout des activités de découverte liées aux sentiers et itinéraires aménagés et liées à l'eau. L'abbaye et le village de Lagrasse, la cité de Minerve, les châteaux de Termes et de Villerouge Termenès qui sont autant de points d'attraction pour l'activité touristique du Lézignanais.

Cependant plusieurs projets sont en cours de réflexion sur le territoire : loisirs, hébergement groupé... et pourraient si ils venaient à voir le jour, conforter le comme destination touristique à part entière. La structuration d'une offre touristique diversifiée permettra de conforter ce secteur économique sur le territoire.



2-5-4 Une fréquentation touristique importante grâce aux résidences secondaires

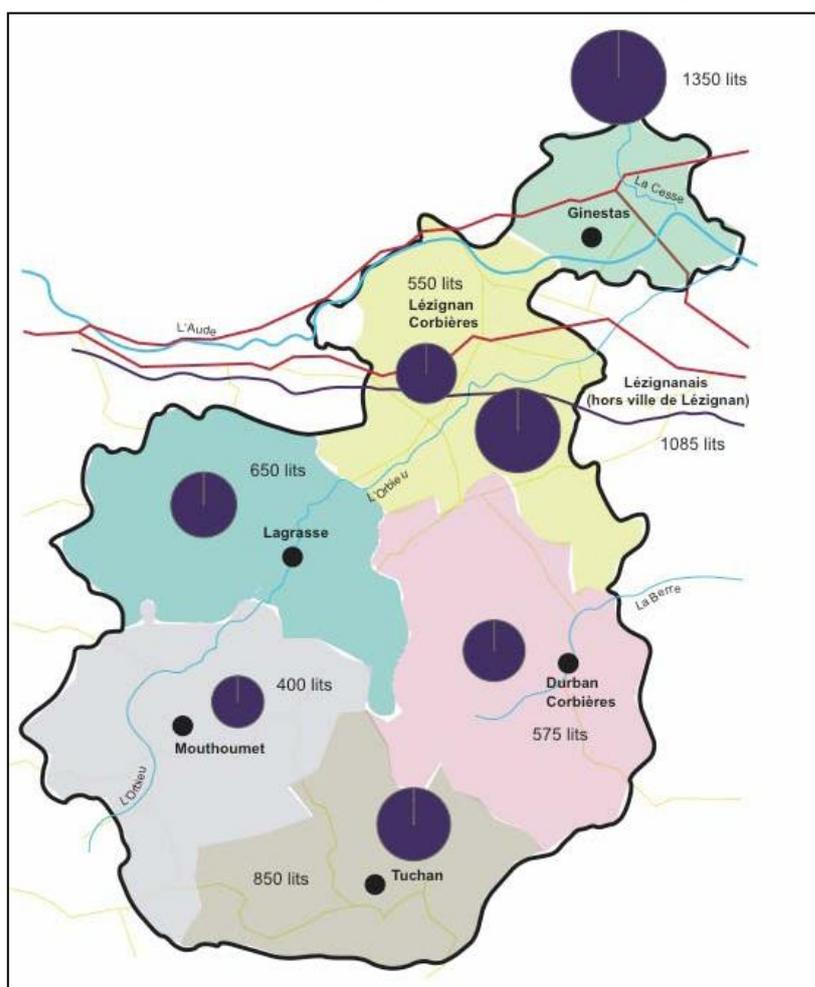
Le deuxième Schéma Départemental de Développement Touristique de l'Aude, approuvé par le Conseil Général début février 2004 a fixé 4 axes de développement prioritaires au premier rang desquels figure une meilleure répartition des flux touristiques infra départementaux. Parmi les voies et moyens identifiés pour y parvenir, le principe d'une contractualisation entre les « Pays » et le Département a été affirmé sur la base de SLOT – **Schémas Locaux d'Organisation Touristique** – dont l'initiative d'instruction revient aux « Pays ». Pour être éligible par le Département, ces SLOT doivent répondre à un triple objectif:

- d'intégration et d'harmonisation de l'ensemble des politiques touristiques des différents échelons territoriaux qui composent le pays
- de stratégie de développement touristique et de programme d'action territorial en matière d'équipement et d'aménagement,
- d'organisation des interventions des différents organismes qui oeuvrent à la promotion du tourisme dans le pays

Pour ce faire, en 2006 les responsables du Pays ont dressé un état des lieux de l'organisation touristique. Les données suivantes sont parfois issues de ce travail.

A l'échelle du Pays Corbières et Minervois l'offre touristique comprend plus de 4 000 résidences secondaires, une capacité d'accueil d'environ 5 561 lits et 575 emplacements de camping en 2005.

Capacité d'accueil touristique en nombre de lits en 2005 répartition des structures d'accueil par zone

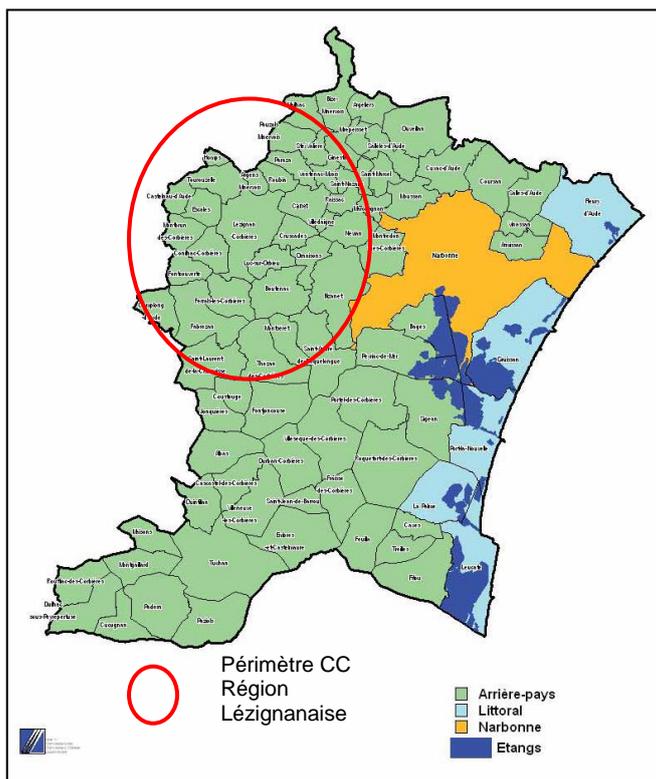


Le canton de Lézignan comptait 1 639 lits touristiques dont 547 sur la commune de Lézignan. Hors Lézignan, ce sont les gîtes ruraux (28%) puis les campings (13%) qui sont les plus représentés sur le canton.

Source : SLOT 2006

Une étude sur l'Arrondissement de Narbonne

Le territoire du SCoT est intégré à l'arrondissement de Narbonne concernant les études de l'offre touristique menée par la CCI.



Ainsi en 2007, une dernière enquête a été publiée. **La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise fait partie de « l'arrière-pays »** (voir carte ci-contre).

Les données suivantes sont tirées des trois tableaux, présentés en annexe, issus d'une étude de 2007 de la CCI de Narbonne, Lézignan-Corbières, Port La Nouvelle- INSEE Languedoc-Roussillon.

Nombre d'hébergement par type : (plein air, hôtels, collectif, meublés classés, meublés et chambre Clévacances, Gîtes de France).

Sur l'arrondissement, 50 756 lits sont disponibles. Au total **l'arrière-pays de Narbonne enregistre 8 291 lits**. 34% sont de l'hôtellerie de plein-air, puis 26% sont en hébergement collectif, 1 315 hôtels (16%) et 1 164 gîtes de France (14%) composent ce parc

Source : CCI

Nombre de lits par rapport au nombre de résidences secondaires : en 2007, sur 6 358

hébergements touristiques, **91% (soit 5 788) sont des résidences secondaires sur l'arrière-pays** de l'arrondissement de Narbonne.

Répartition de la capacité d'accueil par catégories en nombre de chambres classées, sur le territoire, le Département, la Région et la France.

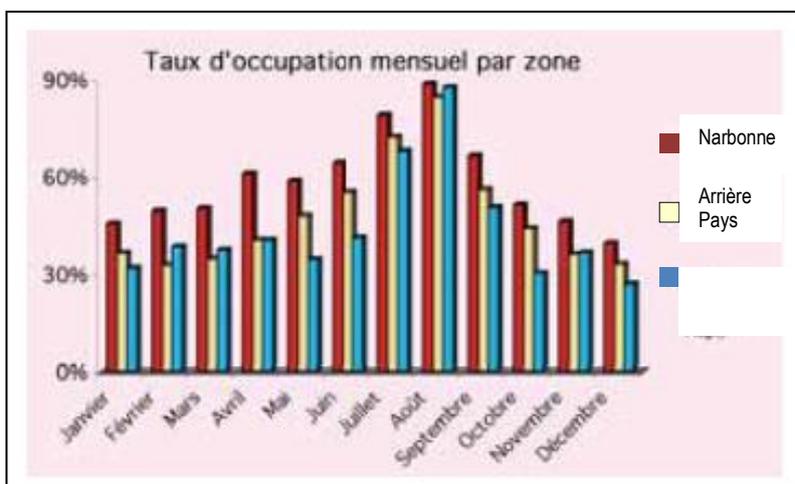
En 2007, l'arrondissement de Narbonne est moins pourvu en chambres haut de gamme que le Département, la Région et la France : sur **1 708 chambres**, l'arrondissement compte 54% de chambres 2* (soit 920), 23% de chambres 3*, 20% de chambres sans étoile, 3% de chambres 1* et aucune n'a plus de 3*.

Au Pays Corbières Minervois la première marque qui structure l'offre du territoire est la marque « Gîte de France » : elle réunit des gîtes ruraux, des chambres et tables d'hôtes, des gîtes d'étape et de séjour.

La marque Pays Cathare regroupe : 22% des gîtes ruraux sont marqués Pays Cathare, 25% des chambres d'hôtes (Gîtes de France et Clévacances) sont marquées Pays Cathare, soit 10 structures, la moitié des hôtels sont marqués Pays Cathare (soit la moitié de la capacité d'accueil), mais seulement 3 campings, soit 36% des emplacements. (Cf SLOT)

D'après l'étude de la CCI, en 2006, la circonscription de Narbonne concentrait entre 73 et 79% de la capacité d'accueil de l'Aude tous types d'hébergements confondus.

La fréquentation touristique de l'arrondissement était évaluée à 13 196 587 nuitées alors que l'Aude dépassait les 17 millions de nuitées et la région Languedoc-Roussillon comptabilisait plus de 113 millions de nuitées.



Dans l'hôtellerie traditionnelle, l'arrière-pays dont fait partie l'EPCI de la région Lézignanaise enregistre un taux d'occupation moyen sur l'année de 2007 de 47,6% contre 58,2% pour l'ensemble de l'arrondissement. Soit une progression de 1,1% par rapport à 2006.

Source : CCI de Narbonne, Lézignan-Corbières, Port La Nouvelle. INSEE Languedoc-Roussillon

Hôtellerie classé tourisme

Année	Nombre nuitées	Taux d'occupation
2002	50 460	34,7%
2003	51 500	35,5%
2004	56 100	38,6%
2005	62 200	43%

(54% en 2005).

Hôtellerie de plein air

Année	Nombre nuitées	Taux d'occupation
2002	73 100	22%
2003	69 600	21%
2004	55 100	16,7%
2005	61 700	26,4%

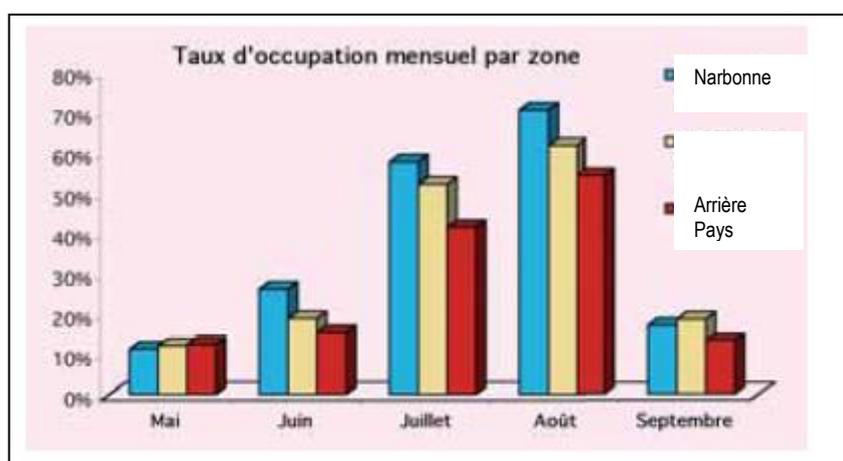
Sur le Pays, la progression de la fréquentation des hôtels est constante depuis 2002, malgré l'augmentation du parc.

Cette amélioration permet au Pays de rejoindre les taux du secteur hors urbain de l'Aude tout en restant en dessous de la moyenne de l'Aude

Après la forte baisse de 2004, **l'hôtellerie de plein air retrouve une fréquentation ascendante en 2005 sur le Pays**. Mais la moyenne départementale demeure supérieure : 34,9% en 2005.

Source : SLOT 2006

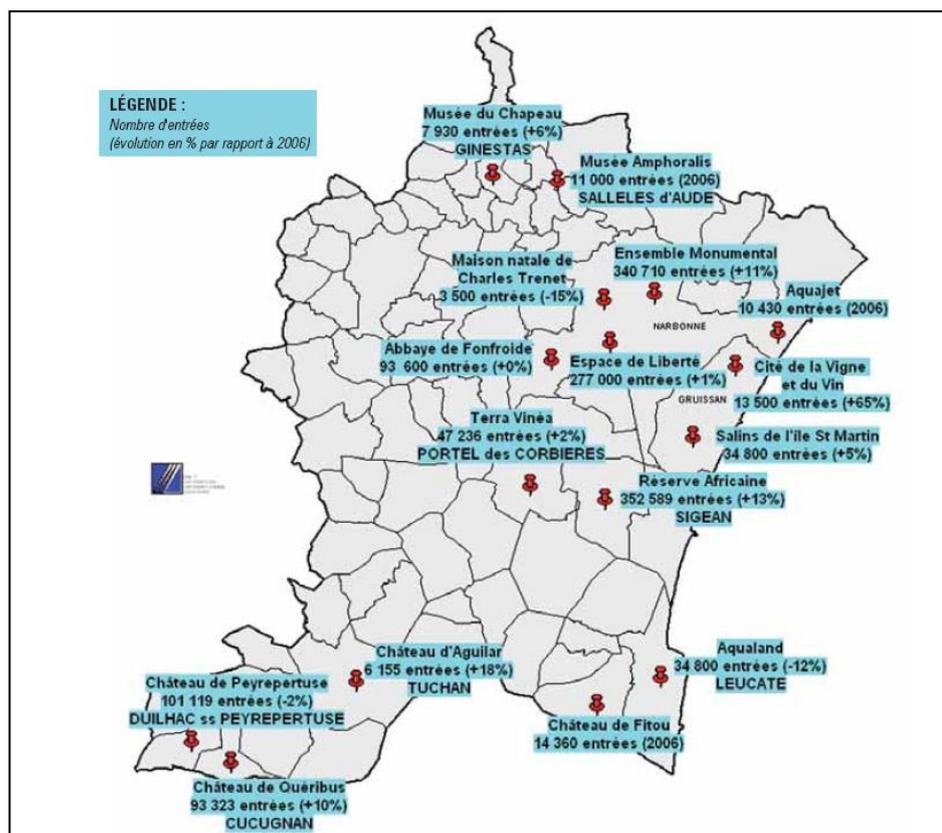
L'ensemble de l'arrondissement enregistre une progression du taux d'occupation de l'hôtellerie de plein air par rapport à 2006, en particulier dans l'arrière-pays : +6%.



Source : CCI, INSEE
Languedoc-Roussillon

Fréquentation touristique à la hausse

Fréquentation 2006 des sites touristiques de l'arrondissement de Narbonne

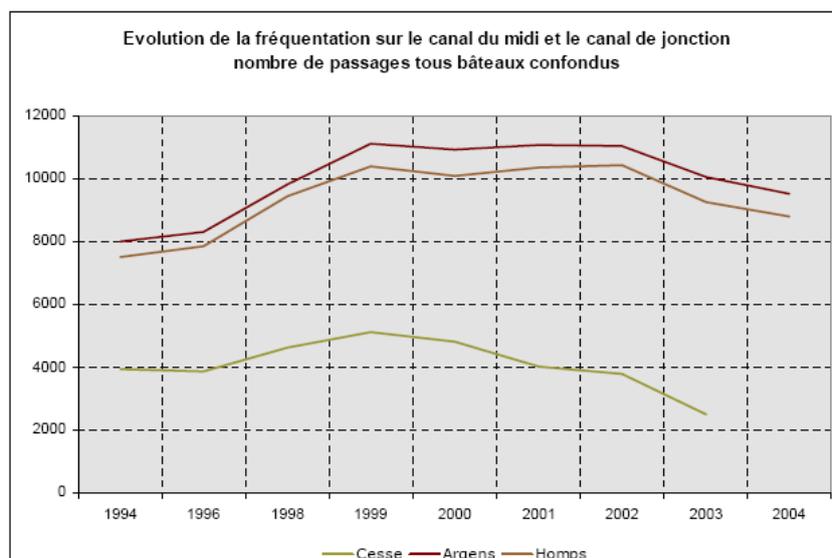


Source : CCI,
INSEE Languedoc-
Roussillon

En 2007, le chiffre d'affaires moyen d'un hôtel de l'arrondissement de Narbonne est de 351 165 € soit +6% par rapport à 2006. Les mois de juillet et août enregistrent les meilleurs chiffres en 2006 comme en 2007. (D'après la CCI)

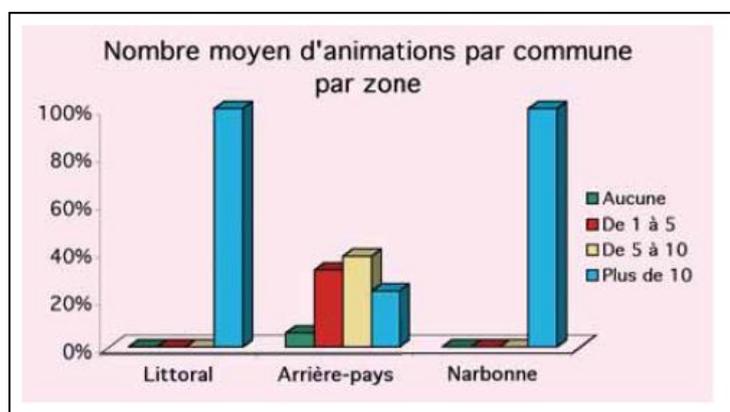
Les quelques sites touristiques répertoriés ci-dessus par la CCI enregistrent en majorité une hausse de leur fréquentation par rapport à 2006. L'Abbaye de Fonfroide a compté 93 600 entrées en 2007, la fréquentation est constante depuis 2006. L'Abbaye de Fonfroide a enregistré plus d'entrées que les sites du littoral : de loisirs aqualand et cité de la Vigne par exemple.

Les thèmes des produits touristiques du Pays Minervois et Corbières sont le vignoble et la gastronomie, la découverte des châteaux cathares, la découverte du patrimoine ou encore le tourisme fluvial. Les sites pôles touristiques du Pays (étude SLOT) sont recensés hors la Communauté de Communes de la région Lézignanaise, mais celle-ci est au centre du dispositif Pays Cathare, Canal du Midi et joue le rôle de pôle de services.



Source VNF (passages aux écluses, tous bateaux confondus, dans les deux sens)

Après les années de croissance liées au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO (en décembre 1996), le Canal du Midi a connu des baisses successives de fréquentation à partir de 2002, ce constat est généralisable au Département. Cf SLOT 2006



A l'échelle de l'arrondissement de Narbonne, seules les communes de l'arrière-pays ont organisé moins de 10 animations en 2007.

Les fêtes représentent la majorité de type d'animation sur l'arrondissement en 2007 et ont lieu surtout en été. Seulement 4% des animations ciblent spécifiquement les touristes en 2007.

Source : CCI, INSEE Languedoc-Roussillon

Des animations annuelles sont pourtant organisées sur les communes de la CCRL. Conilhac a organisé en novembre 2008, sa 22^{ème} édition de festival du Jazz (photo ci-contre, extrait du site).

Ces animations profitent aux habitants hors saison touristique.

Les flux touristiques sont intenses sur un axe est-ouest (autoroutes, routes, nationales) avec une forte concentration au sud du Pays Corbières et Minervois, qui correspond à la grande zone de passage entre la Méditerranée et le sud ouest de la France. Cela marque l'attrait de la mer et du littoral. Cf SLOT carte en annexe



2-5-5 Cadrage des activités touristiques en Pays Corbières Minervois en 2007

L'offre d'hébergement d'octobre 2005 à octobre 2007

Voir tableaux en annexes

Les meublés et les chambres non classées constituent une forme d'accueil importante du territoire (20%). La capacité d'accueil du Pays Corbières Minervois s'élève à **5621 lits classés**

60 % de la capacité d'accueil se situe en **Minervois** (Communauté de Communes de Ginestas) et dans la région de **Lézignan-Corbières**.

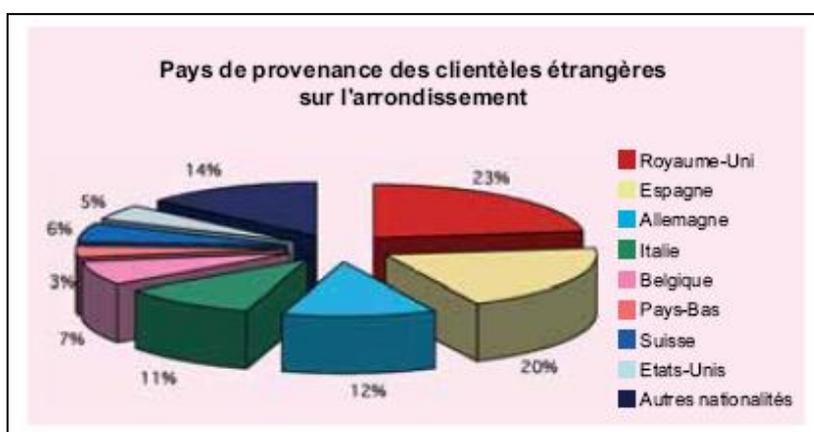
11 campings et 572 emplacements en Corbières Minervois pour un parc de 82 structures et 8678 emplacements dans l'Aude en 2007.

A noter :

- Une certaine concentration de l'hôtellerie de plein air et des villages de vacances, ensembles résidentiels sur le Lézignanais et le canton de Ginestas.
- L'importance des meublés non classés et des loueurs professionnels dans le Minervois.
- La forte présence des hôtels classés à Lézignan-Corbières, Lagrasse et en Minervois.
- Les petites unités, les auberges sont surtout l'apanage des Hautes Corbières.
- La place particulière que tiennent les formes d'hébergement spécifique à l'agri-tourisme dans les parties les plus montagneuses des Corbières.

2.5.6. Un tourisme international...

Sur l'arrondissement de Narbonne, la clientèle d'affaires représente en moyenne sur l'année 41% contre 59% pour la clientèle de tourisme. En 2006, 32% de clientèle d'affaires et 68% de tourisme. Le tourisme d'affaire a donc pris de l'importance sur l'arrondissement en 2007



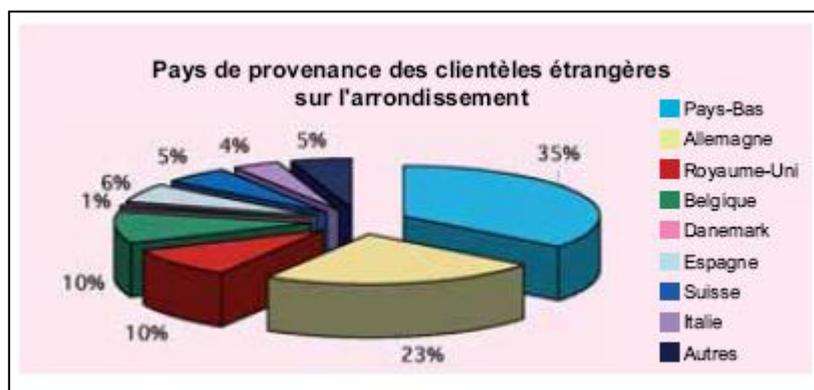
Source : CCI, INSEE Languedoc-Roussillon

Sur l'ensemble de l'année 2007, 26% des nuitées sont étrangères (23% en 2006), 74% de la clientèle de l'hôtellerie traditionnelle est de nationalité française.

La nationalité espagnole, qui était la plus représentée en 2006 occupe en 2007 la deuxième place après le Royaume Uni.

La durée moyenne de séjour des étrangers, même si elle reste supérieure à celle des Français, est passée de 1,64 jour en 2006 à 1,56 en 2007.

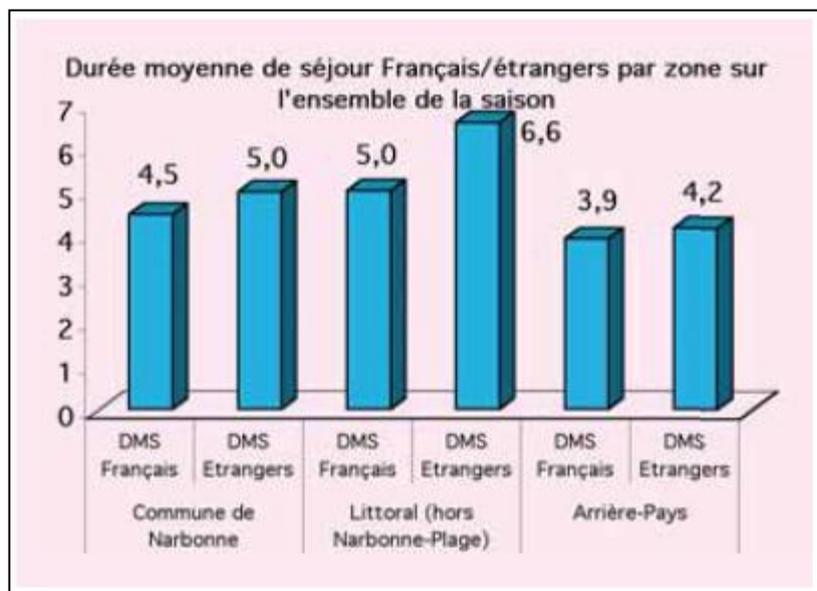
Les clientèles étrangères du tourisme de plein air sont essentiellement des pays de l'Union Européenne. Les plus représentées sont les Pays-Bas (35%), l'Allemagne (23%), le Royaume-Uni et la Belgique (10%).



Source : CCI, INSEE Languedoc-Roussillon

L'arrière-pays enregistre la durée moyenne de séjour la moins longue des zones de l'arrondissement, mais a tout de même augmenté depuis 2006 : en 2007 3,9 jours pour les Français et 4,2 pour les étrangers.

Dans tous les cas, ce sont les étrangers qui restent en séjour plus longtemps que les français.



Source : CCI, INSEE
Languedoc-Roussillon

Le tourisme international de l'arrondissement de Narbonne et aussi du territoire SCOT, a pu se développer grâce à la proximité de l'aéroport de Carcassonne.

Depuis 1998, le trafic de l'aéroport de Carcassonne en Pays Cathare n'a cessé d'augmenter : première ligne internationale Ryanair. Avec plus de 466 000 passagers, 2007 enregistre une hausse de 9% du nombre de passagers par rapport à 2006. Source CCI de Carcassonne cf partie diagnostic suivante : déplacements

2-5-7 Vers un tourisme promouvant l'identité rurale et viticole du Pays

Les activités touristiques de la région Lézignanaise sont intégrées dans la dynamique touristique du Pays Minervois et Corbières, de l'arrondissement de Narbonne et plus largement du Pays Cathare et du PNR de la Narbonnaise. 3 communes (Boutenac, Montséret et Saint André de Roquelongue) font partie du PNR de la Narbonnaise. Sa Charte affiche notamment un objectif d'associer le tourisme à l'agriculture et la qualité environnementale.

La stratégie de développement touristique de l'EPCI sera donc construite en concertation, au regard des évolutions sur un territoire plus large en prenant compte la fréquentation de touristes internationaux.

En cohérence avec le Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) du Pays Corbières et Minervois, pour développer le tourisme, la région Lézignanaise devra s'engager dans une stratégie commune : aménager et équiper / promouvoir et commercialiser / organiser et structurer.

Enjeu : maintenir et développer les activités existantes pour l'attractivité du territoire :

- Promouvoir la qualité paysagère comme un atout touristique
- Valoriser le capital identitaire : Pays Cathare, culture occitane, vignoble et ruralité :
 - o les savoir faire locaux et les produits du terroir : Université de la vigne et du vin
 - o les fêtes et les animations : fête des vins primeurs, Promaude
 - o les cafés de pays : la ruée vers l'Oc, bolega païs
- Valoriser les arts plastiques et la culture :
 - o art dans le ruisseau à Conilhac,
 - o expositions et animations à la Maison Gibert, galerie phot'œil de Fabrezan
 - o festival Son Miré Fabrezan , festival de théâtre amateurs Canet, estivades de Camplong,
 - o saison culturelle de l'espace culturel de Ferrals et ses actions hors les murs (90 dates).

2-6 VERS UNE MOBILITE DURABLE ?

2-6-1 SCOT et déplacements : contexte national et local

Depuis la loi SRU, le SCOT est un outil de planification permettant d'associer les enjeux du développement durable aux évolutions des modes de vie. En effet les objectifs généraux des SCOT en matière de mobilité sont les suivants :

Promouvoir une mobilité durable qui concilie des objectifs écologiques, sociaux et économiques.

Assurer le droit aux transports pour tous: privilégier les transports collectifs et les modes doux :

- favoriser la mobilité autonome des jeunes,
- élargir le périmètre de mobilité des personnes à faibles revenus,
- mettre les pôles d'emploi à la portée des actifs,
- permettre aux personnes âgées de se déplacer.

Maîtriser les besoins de déplacements et la circulation automobile :

- réduire le nombre de trajets en voiture,
- rendre le transport collectif aussi attractif que la voiture,
- dissuader l'usage de la voiture.

Insérer les infrastructures dans un environnement protégé et valorisé :

- privilégier les modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie,
- contribuer à la réduction des nuisances sonores,
- sécuriser les déplacements.

Pourquoi s'engager dans la politique des déplacements au niveau de la CCRL ?

Il est important de rappeler que les compétences transport et déplacement ne sont pas détenues par les EPCI.

- *La Région* : Autorité Organisatrice des Transports de voyageurs, élaboration des Schémas Régionaux de Transport, notamment pour le train.
- *Le Département* : Gestionnaire des réseaux routiers et des transports interurbains. Il élabore les Schémas Départementaux de Transport.

Néanmoins, le document d'urbanisme qu'est le SCOT régit les plans des déplacements dans les années à venir. C'est en observant l'évolution des besoins des habitants du bassin de vie de la région Lézignanaise que les acteurs locaux ont un intérêt particulier à définir plus que les autres les enjeux des déplacements dans l'aménagement du territoire pour favoriser le développement durable.

L'échelle **intercommunale**, en accord avec les différentes autorités de transports, est donc particulièrement pertinente pour :

- assurer la cohérence des besoins de mobilité,
- développer une offre de services de transport adaptée
- développer différents projets incitatifs pour une mobilité durable : incitation au covoiturage, à l'utilisation des mobilités douces (pédibus par exemple), aménagements de circulations piétonnes, etc.

2-6-2 Accompagnement vers une mobilité quotidienne durable

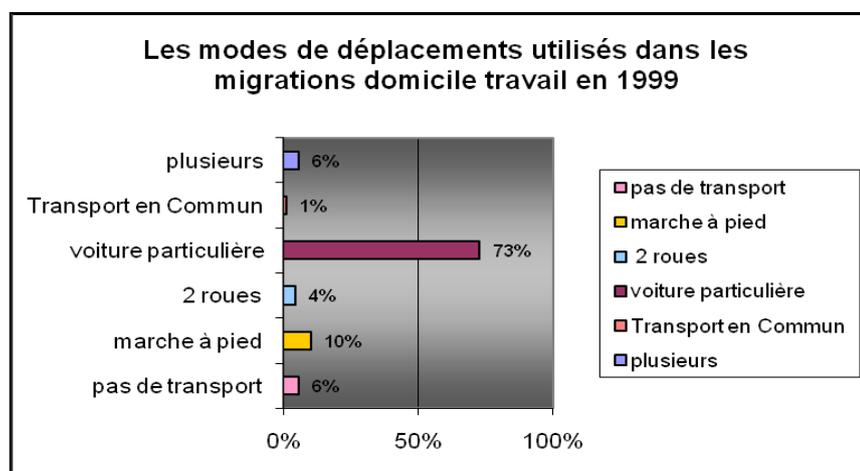
Les pôles générateurs de trafic

Les trajets domicile-travail prennent de plus en plus de « place »

Depuis les années 1980 et 1990, le mode de vie des habitants de la région Lézignanaise a évolué vers un mode de vie plus urbain. La structure des Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) de ces dernières années (1990-1999-2000) atteste d'une augmentation des employé-es, ouvriers et professions intermédiaires au point que ce sont les catégories les plus représentées sur le territoire SCOT. Le nombre d'exploitants viticoles a connu une baisse constante sur ces mêmes années. Cela est une indication importante pour étudier la mobilité quotidienne des populations : ce sont à la fois les distances et les moyens de se déplacer qui se sont transformés. Désormais, le lieu de résidence est rarement identique au lieu de travail (contrairement à l'époque d'apogée de l'activité agricole). Sur le Département de l'Aude, de 1990 à 1999, le nombre d'actif ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence a augmenté de 35% (de 34 364 à 46 266 actifs), alors que dans la même période le nombre d'actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence a baissé de -12% (65 474 à 57 735 actifs).

La distance entre le domicile et le travail s'est accrue bouleversant le mode de déplacement qui est devenu majoritairement l'usage de la voiture. Dans l'Aude, la distance moyenne parcourue pour se rendre au travail a augmenté d'environ 1 km entre 1990 à 1999 (d'après INSEE, site de l'IFEN).

En 1999, les données INSEE de la CCRL montrent que la voiture particulière est à 73% le mode de déplacement le plus usité pour aller travailler.



Source : INSEE 1999
Parcourir

En 1999 par exemple, la part des ménages disposant d'au moins une voiture est supérieure à 78,8% dans chaque commune de la région Lézignanaise. Ce taux augmente dans les années 2000 puisque toutes ont un **taux supérieur à 97,7%**. Dans **toutes les communes de la CCRL la part des ménages disposant au moins d'une voiture a augmenté entre 1999 et le recensement des années 2004 à 2007**. Le tableau complet est présenté en annexe (INSEE tableau « équipement des ménages »).

Les actifs sont de plus en plus mobiles pour aller au travail...

Solde migratoire de la population active de la CCRL

CCRL	1990	1999	2007
population active	6287	6962	8966
emploi total	5158	5402	6621
solde	1129	1560	2345

Source : comète JLJECO-sources DADS Tableau Parcourir

De 1990 à 2007, le solde de personnes actives, supérieur au nombre d'emploi dans la région Lézignanaise continue de progresser. En 2007, le solde des déplacements est de 2 345. Ces données montrent que le nombre de déplacements des personnes résidentes sur le territoire augmente. Cette évolution est d'autant plus importante qu'il faut également considérer que des personnes des communes voisines à la CCRL viennent travailler sur la région Lézignanaise, et donc accroît le déplacement domicile-travail sur le territoire SCOT.

Le tableau ci-dessous représente le solde migratoire des travailleurs sur la commune de Lézignan. La tendance est inversée par rapport à celle de la CCRL. En effet, un nombre élevé d'emploi concentré sur la commune de Lézignan. Le solde migratoire négatif indique qu'en 2007, Lézignan est un pôle attractif générant un trafic de plus en plus dense depuis 1990.

Solde migratoire de la population active de Lézignan

Lézignan	1990	1999	2007
population active	2783	2978	3829
emploi total	3318	3699	4757
solde	-535	-721	-928

Source : comète JLJECO Tableau Parcourir

Une estimation réalisée à Lézignan a révélé que les actifs qui travaillent à Lézignan habitent :

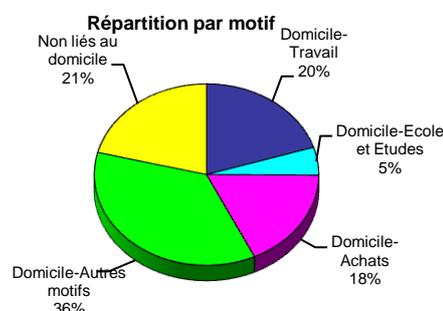
- 1/3 à Lézignan
- 1/3 sur le Canton
- 1/3 hors Canton et hors Lézignan

Cette évaluation confirme que la distance domicile-travail du territoire SCOT augmente.

... et pour toutes leurs activités quotidiennes

Aujourd'hui les enquêtes ménages réalisées dans les aires urbaines et leurs zones d'influence montrent que **l'usage de la voiture ne se limite pas au trajet domicile travail** : celui-ci ne représente que 1 déplacement sur 5. En effet, des déplacements se développent autour de toutes les activités annexes : écoles, activités sportives, loisirs, culture, commerces etc. L'EIE présentée plus loin fait état de cette tendance.

Source : enquête ménages déplacements sur l'Aire urbaine toulousaine (2004)



Pôles générateurs de trafic dans la CCRL

Les zones d'emploi de la CCRL se concentrent à Lézignan et hors de la CCRL.

Les espaces de commerces à Lézignan + services de proximité dans les villages + pôles commerciaux hors CCRL
Zones résidentielles concentrées à Lézignan et développement de l'habitat dans les bourgs. Les équipements sportifs, culturels, administratifs, de santé et d'enseignements se concentrent également sur la ville centre (cf partie Equipement-Services).

Ces pôles génèrent du trafic interne à la CCRL et confluent à un moment donné sur la commune de Lézignan.

Sur la commune de Lézignan, le pôle attractif est situé au sud de la commune, du fait du développement conjoint de l'activité économique (zones d'activité et commerciale) et d'un pôle scolaire amené à se développer considérablement à l'avenir (Lycée et second collège). Cette polarité est bien connectée au sud du territoire et à l'autoroute. En revanche le passage vers les communes du nord et plus généralement l'axe lié à la RRD 6113 est problématique car nécessitant de traverser la ville. Le contournement routier de Lézignan apparaît comme une solution indispensable à une bonne connexion entre toutes les communes du territoire et un de ses principaux pôles d'emploi et de services.

2-6-3 Le potentiel d'inégalités face à la mobilité est à surveiller

Dépendance des jeunes et des personnes âgées

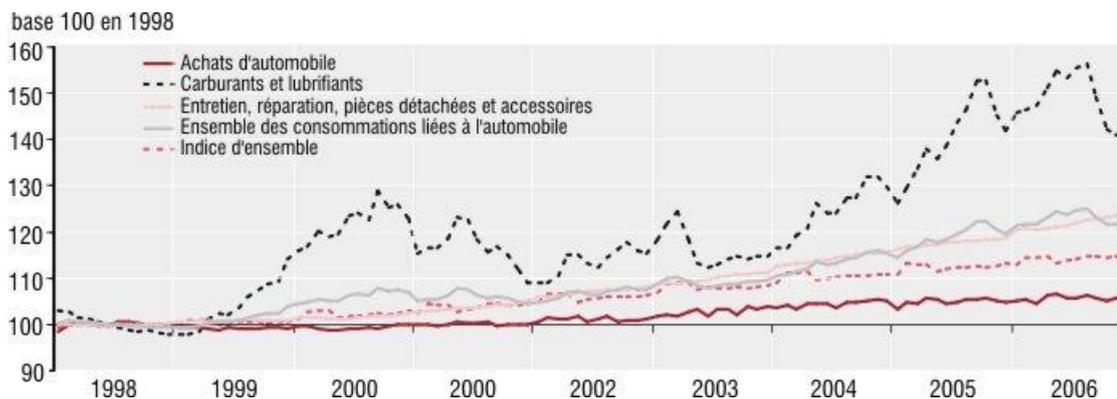
En 1999, selon les données INSEE, sur la CCRL 2 854 habitants étaient âgés de moins de 14 ans et 2 288 personnes avaient plus de 75 ans. On peut considérer qu'au moins 5 142 habitants de la région Lézignanaise étaient dépendants dans leur déplacement (depuis 1990 ce nombre a augmenté).. Les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion propre dépendent des transports publics ou des systèmes de solidarité pour leur mobilité.

Les déplacements des jeunes sans permis ne concernent pas que le trajet scolaire, mais aussi pour se rendre sur les équipements sportifs, au cinéma, à la médiathèque,... Les lignes de car assurées par un transporteur sont un mode de déplacements efficace pour les trajets domicile-école, mais en période non scolaire les transports en car sont plus rares (cf ci-dessous).

Le coût du déplacement, un frein social ?

A l'échelle du Pays Minervois et Corbières, la répartition territoriale des foyers fiscaux suivant le niveau de revenu 2006 montre une assez forte disparité avec un niveau moyen de revenus relativement faible en 2006, seulement 12 456 € en moyenne par foyer fiscal (contre 14 123 € pour le Pays de la Narbonnaise). Pour le territoire du SCOT ces revenus sont compris entre 10 000 et plus de 16 000€ pour la commune de Conilhac Corbières (la partie I du diagnostic analyse les revenus des foyers). Même si la tendance du coût du carburant a récemment connu une baisse, la conjoncture économique instable a montré combien le coût de l'essence peut s'élever rapidement jusqu'à représenter une part importante du budget d'un ménage. D'après une étude INSEE de 2007, **les dépenses liées à la voiture représentaient 12,3% du budget des ménages** en France entre 1998 et 2006. En 2006, les dépenses totales se sont montées à 35 milliards d'euros, soit 550 euros en moyenne par habitant (étude INSEE février 2008).

Les prix des consommations liées à l'automobile en France



Source : Extrait du site Insee

Pour un territoire aux revenus moyens des ménages relativement faible comme le Pays Minervois et Corbières, maîtriser la consommation liée à l’usage de la voiture devient un enjeu important.

La concentration des logements sociaux (ménages à faibles revenus) et des commerces et services à Lézignan (cf partie II diagnostic) permet aux ménages les plus modestes de trouver une alternative à l’usage de la voiture pour ses déplacements quotidiens.

2-6-4 Un territoire bien desservi et accessible

La desserte ferroviaire régionale et nationale permet une bonne accessibilité externe

Une **gare** dessert le territoire du SCOT pour le transport des voyageurs. D’après le diagnostic de 2000 du Pays Minervois et Corbières, le passage en gare de Lézignan est estimé à 55 000 voyageurs par an avec 35 000 billets vendus à la gare.



Voies ferrées de la région Languedoc-Roussillon Source : site du CG 11

Une ligne TER dessert chaque jour la commune de Lézignan.

Entre l'année 2007-2008 et 2008-2009, la ligne TER dessert 11 fois plus souvent la commune de Lézignan : de 17 arrêts pour l'année précédente à 28 arrêts pour 2008-2009 au total (direction Toulouse ou direction Cerbère). La fiche horaire de la ligne est en annexe.

Les départs pour Toulouse commencent à 6h40 des jours de semaine et à 6h53 vers Cerbère. Dans la matinée, on compte 5 départs (jusqu'à 8h29 au plus tard) vers Toulouse et 6 départs vers Cerbère. Il existe 2 horaires pour les départs entre 12h et 14h. L'après-midi, la ligne TER (en provenance des deux destinations) dessert la gare de Lézignan de 15h à 19h45 (Cerbères) à 23h19 (Toulouse). Au total après 16h on enregistre 10 arrêts en gare de Lézignan. La journée du samedi est desservie environ 14 fois au total.

Les horaires de la ligne TER permettent un emprunt du train pour les trajets domicile-travail entre la commune de Lézignan et les territoires desservis alentours.

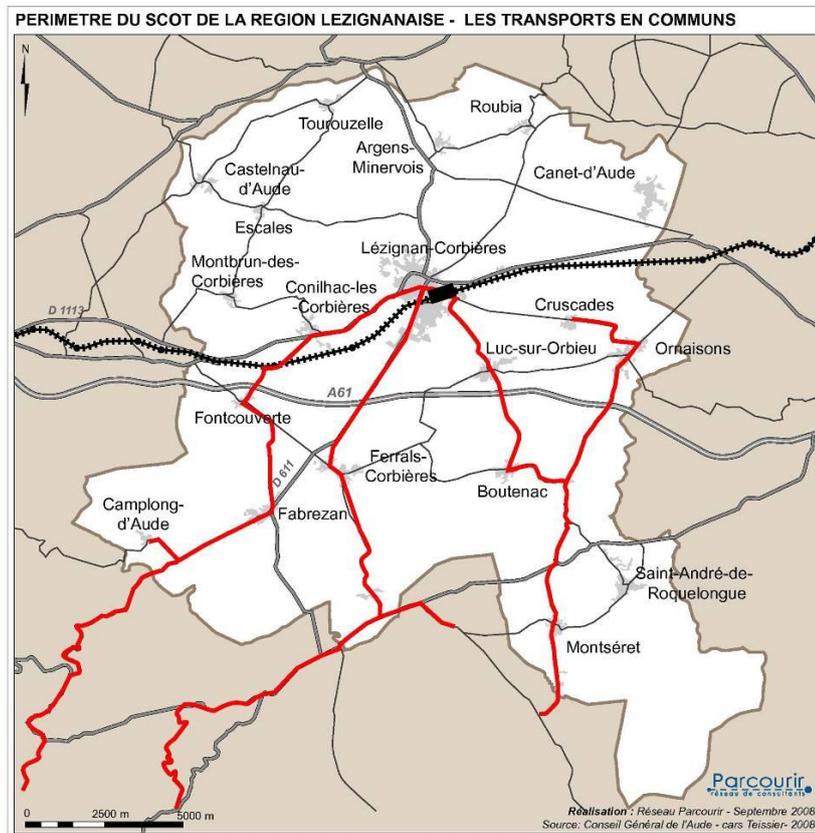
Il y a une augmentation de la vitesse (130 à 160 km/h) sur la ligne Narbonne Toulouse qui a pour conséquence moins d'arrêts à Lézignan. Des réunions sont organisées 2 fois par an, entre RFF, la Région Languedoc Roussillon, les usagers et les collectivités pour aborder les questions des trains maintenus, les compensations. L'objectif est de maintenir les navettes passagers entre Carcassonne et Narbonne.

D'après le site de la ville de Lézignan, il existe des **tarifs préférentiels** pour :

- Les élèves, lycéens et étudiants de moins de 26 ans :
- *Voyages quotidiens* : L'abonnement entre Lézignan et Narbonne coûte 56,00 €, à la semaine 18,50€ ou à l'année 52,90€ par mois
- *Voyages hebdomadaires* : l'achat d'une carte annuelle à 31 € permet de circuler à moins 50 % (2,1€ entre Lézignan et Narbonne au lieu de 4,2€)
 - L'abonnement Domicile/Travail : coûte par exemple sur le trajet Lézignan/Carcassonne : au mois 64,30€, à la semaine 17,90€ ou à l'année 56,30€ par mois
 - L'achat d'une carte annuelle tout public à 25 € permet de circuler :
 - Avec 50 % de réduction sur toute la région les week-ends et les vacances scolaires de la Zone A pour le titulaire et 3 accompagnateurs maximum.
 - Avec 25 % de réduction en semaine pour le titulaire de la carte.

Des tarifs TER sont prévus pour les personnes en difficulté.

Des transports en commun satisfaisants pour aller à l'école



La trajectoire de la ligne du bus scolaire se dessine à partir de

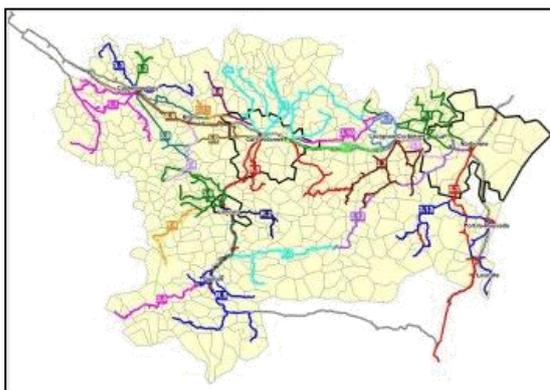
Lézignan jusque dans les communes du Sud de l'EPCI. Au regard des horaires de la ligne de bus, on constate que les arrêts correspondent aux besoins des scolaires. En effet, les stations sont desservies entre 7 et 8h le matin, puis

le soir entre 16h30 et 17h30 du lundi au vendredi. Le mercredi, des arrêts sont prévus entre 12h et 13h. Au-delà des ces tranches horaires ainsi qu'en période non scolaire, un service d'appel téléphonique permet de demander la veille un arrêt du bus.

Inter modalité bus-TER à développer

Le matin, l'arrêt de bus de 7h45 à Lézignan peut être suivi de l'usage de 3 TER au départ (entre 8h et 9h) en semaine. Le soir, l'arrêt de la ligne de bus de 18h à Lézignan peut assurer la correspondance des TER en période scolaire et non scolaire.

Lignes des transports en commun de l'Aude



Sur le Département, depuis janvier 2009, 61 lignes régulières offriront des horaires et des tarifs adaptés. Le Conseil Général a demandé aux transporteurs qui assurent le service sur 61 lignes différentes à travers tout le département de l'Aude de créer des horaires adaptés à une clientèle commerciale qui, pour se rendre à son travail, faire des courses, procéder à des démarches administratives ou accéder à une offre de loisirs, pourra désormais utiliser les transports collectifs.

Source : site du CG 11

Les transports scolaires : plus de 13.000 élèves sont transportés quotidiennement par le réseau de transports

scolaires mis en place et financé par le Département

15 000 selon perspectives n°161 janvier 2008 bulletin info CG Aude .

Un effort particulier a été consenti pour harmoniser certains horaires des lignes de cars avec les horaires de la SNCF pour les villes de Castelnaudary, Carcassonne et Narbonne.

Des actions ciblées

Pour favoriser **l'accessibilité des personnes à mobilité réduite**, les principales lignes du réseau départemental seront mises en accessibilité (véhicules et arrêts accessibles) avant la date limite fixée par la loi, c'est-à-dire avant 2015. Sur le reste du réseau, **une liaison hebdomadaire minimum sera mise en place dans les prochains mois grâce à des véhicules adaptés**. Un tiers des véhicules sera adapté aux personnes en fauteuil roulant et l'ensemble des arrêts sera équipé en conséquence.

L'usage des lignes sera gratuit pour les bénéficiaires du RMI et les demandeurs d'emploi. Les élèves internes et les apprentis qui ne bénéficiaient pas jusqu'à aujourd'hui du dispositif de transports scolaires financé à 90 % par le Conseil Général auront désormais accès à un tarif préférentiel. La tarification prévoit un forfait 10 trajets avec une réduction du prix de 50 % pour les familles nombreuses.

Quelle que soit la ligne, le tarif dépend du nombre de kilomètres à parcourir, mais limité à trois paliers :

- Moins de 15 km : 1,50 euro
- De 15 à 25 km : 2 euros
- Plus de 25 km : 3 euros

L'article du 30 octobre 2008 de La Dépêche du Midi, « *Transports ruraux dans l'Aude : 61 lignes régulières dès janvier* » a permis de dresser cet état des lieux départemental.

Le Département réalise une étude spécifique pour envisager les nouvelles pistes pour le TAD, **transport à la demande**. A ce jour un service expérimental de TAD est mis en place sur le territoire autour de Mouthoumet. Les territoires de Tuchan et Lagrasse sont également intéressés.

Plusieurs voies pour les déplacements doux



Le réseau des **itinéraires cyclables** est en cours de constitution, commune par commune. Il est à coordonner au niveau intercommunal pour une optimisation et un élargissement des usages (loisirs, tourisme, déplacements quotidiens) avec le réseau d'intérêt national des voies vertes et véloroutes qui empruntent les bords du Canal du Midi.

La voie du Canal du Midi est réservée aux piétons et aux cycles. Elle permet de relier le Nord du Pays Minervois et Corbières d'Est en Ouest, en passant par Roubia et Argens-Minervois.

Cependant, de nombreuses voies routières secondaires se prêtent à la pratique des déplacements doux (vélo et marche à pied).

L'accessibilité externe et interne via le réseau viaire, CCRL un territoire de passage ?

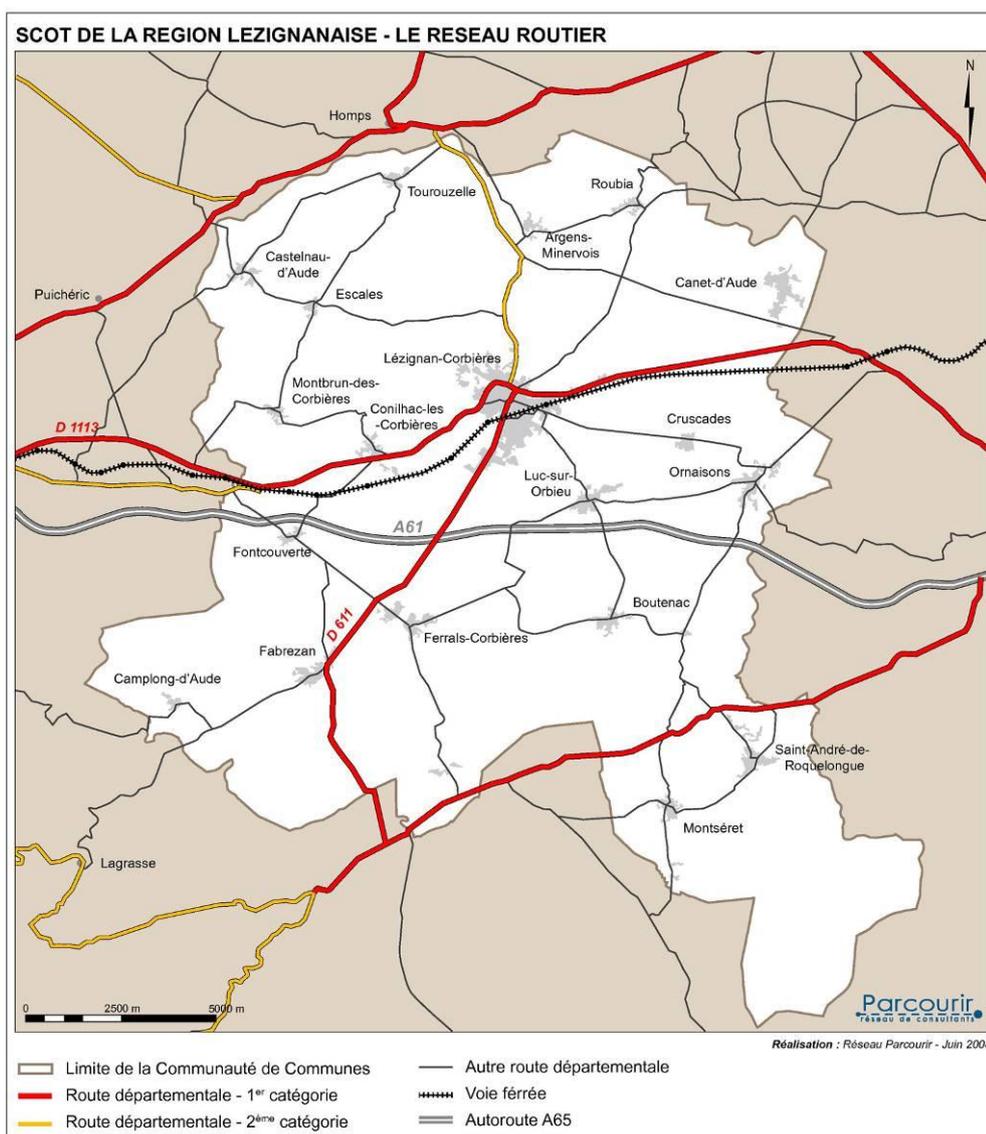
La région Lézignanaise est bien desservie puisqu'elle est traversée par l'**autoroute A61** avec un échangeur à Lézignan-Corbières : environ **36 000 véhicules par jour** (35 892 en 2005 à Lézignan) avec une augmentation de 10 à 15% par rapport à 2001. Les poids lourds représentent 13 à 16% du trafic sur la zone de Lézignan. En été le trafic est supérieur à 50 000 véhicules par jour sur l'A61 (cf DRE données 2005).

La région Lézignanaise est au **carrefour** de deux routes importantes du **réseau départemental Est- Ouest** (1° et 2° catégorie) : l'ancienne RN 113 reclassée en RD 1113 et **Nord - Sud** : la RD 611. Entre 2001 et 2005, le trafic de la RD 1113 a augmenté de 5 à 15% (données DRE 2005).

Au **sud du territoire la RD 6133** traverse les communes de Saint André de Roquelongue et Montséret.

En termes de déplacements routiers journaliers, une étude de la DRE 2006 a montré qu'entre **Narbonne et Lézignan 27 000 véhicules légers** empruntent cet itinéraire en moyenne par jour. Entre **Lézignan et Carcassonne** les déplacements sont moins élevés **12 400 véhicules légers** par jour. Ces données calculent les déplacements pour un jour moyen hors été, en 2006. Les circulations Est-Ouest sont donc satisfaisantes. Les axes de liaisons Nord-Sud sont moins fréquentés (cf diagnostic en 2000 du Pays Corbières Minervois).

- RD 1113 : de 18 000 à 22 000 véhicules / jour (dont 10% environ de poids lourds)
- A 61 : près de 36 000 véhicules / jour (dont 13,5% environ de poids lourds)
- RD 611 de 5 700 à 5 900 véhicules / jour entre la sortie de l'A61 et le nord de Lézignan



Projet d'élargissement des voies de l'A61

Six communes du territoire traversées par l'A 61 sont concernées par son élargissement (mise à 2x3 voies) : Ornaisons, Boutenac, Luc sur Orbieu, Lézignan-Corbières, Conilhac-Corbières, Fontcouverte. Le projet de mise en 2x3 voies de Narbonne à Villefranche de Lauragais a démarré. La première DPU avait prévu les emprises et les ouvrages d'art pour un élargissement.

Une politique d'éco lisière sera mise en place pour une insertion harmonieuse de l'autoroute et pour la gestion concertée des abords de la voie notamment : le Canal du midi, la Montagne d'Alaric, Carcassonne, les Corbières.

Source : A61 direction Narbonne, photographie extraite du PLU Lézignan



D'après les réunions de la commission de travail « déplacements » avec les acteurs locaux, il a été évoqué l'augmentation de population et son corollaire **augmentation du trafic inter villages sur les petites routes** et dans les traversées de village peu adaptées (pas de trottoir, étroitesse...). Cf EIE

Les routes départementales : D11, D611, D21, D106, D811 et D613 dont 5 passent par la commune de Lézignan. Le réseau viarie de la région Lézignanaise entraîne la convergence du trafic intercommunal et du Pays sur la commune centre.

Le projet de création d'un contournement routier de Lézignan, déjà évoqué par ailleurs, constitue un objectif extrêmement important pour la fluidité des liaisons au sein du territoire de la CCRL. Cet objectif est d'autant plus important que les perspectives d'augmentations de la population c=vent mécaniquement amener un accroissement des déplacements vers Lézignan (emploi et services).

Transport des marchandises locales

D'après le diagnostic réalisé en 2000 du Pays Minervois et Corbières, le fret de marchandises était dominé par les exportations viticoles, car l'importation est faible. Sur ce bassin de vie, le transport de marchandises concerne essentiellement les entreprises locales du secteur agro-alimentaire, les pétroliers, carriers, du BTP et les unités viticoles. Depuis la suppression du fret à la gare de Lézignan, le transport par voies routières a dû être l'alternative aux wagons.

Un barreau à Lézignan est à l'étude à l'Ouest de la commune (sur la D1113), mais à ce jour n'est pas financé, pour que les transporteurs ne passent plus en centre-ville pour rejoindre l'A61. Le risque de transport de matières dangereuses n'est pas neutre : voie ferrée, A61, RD6113 et transport par gazoduc. Conformément à la réglementation, un traitement particulier est prévu en cas d'accident (cf EIE p. 56).

Sur la CCRL, pour organiser la logistique en interne, il existe 8 sociétés de transports de marchandises : Capdeville à Lezignan Corbieres, Rubio Freres à Ornaisons (Transports routiers réguliers de voyageurs), Express Maree à Lezignan Corbieres, Transports Bourrel JL à Lezignan Corbieres (Transports routiers de marchandises interurbains), S.O.T.E.C à Fabrezan, Transports Gutierrez à Canet, Transports Méditrans à Lezignan Corbieres, Transports Millabet à Lezignan Corbieres (Transports routiers de marchandises de proximité).

2-6-5 Accompagner l'évolution des modes de vie, des modes de déplacements

L'évolution des modes de vie a également transformé le mode et la fréquence des déplacements recensés sur la région Lézignanaise ces dernières années. Eloignement domicile-travail, augmentation des pratiques de consommations, offre d'équipements plus large,...sont autant de tendances lourdes qui accentuent le besoin de déplacements à l'échelle d'un bassin de vie.

Pour desservir les nouveaux lieux d'habitat existants et à venir, et assurer les déplacements quotidiens (domicile-pôle d'emploi, commerces, complexe culturel,...) en prenant en compte les enjeux tridimensionnel (écologique, économique et social), il est nécessaire d'ajuster les profils et les équipements à ces nouvelles fonctions et d'anticiper les évolutions.

Il est nécessaire de **rationaliser le maillage routier** :

- aménager les routes en fonction de l'évolution des usages et des trafics inter urbains et urbains
- envisager les axes routiers actuels comme de potentiels axes support de déplacements doux en prévoyant l'espace suffisant
- aménager les accès et les abords des axes routiers
- mettre en place une politique de parking relais et réserver des places de stationnements pour les véhicules de marchandises dans la ville centre, poursuivre le projet de barreau routier RD 6113 – RD 611
- mettre en place une politique de stationnement dans les bourgs et villages pour limiter l'usage de la voiture pour les déplacements de proximité et inciter au co-voiturage (échangeur autoroutier par exemple)

Accompagner les initiatives...

A l'échelle du Département, les actions récentes visent à

- améliorer les voies de déplacements
- désenclaver les territoires isolés : favoriser les échanges économiques : inter-entreprises et fréquentation touristique

En 2008, il a déjà mis à l'étude une opération de sécurité à l'entrée Est de Lézignan sur la RD 6113 pour une mise en œuvre en 2009-2010.

cf perspectives n°161 janvier 2008 bulletin info CG aude

... en faveur des déplacements alternatifs à la voiture

Le co-voiturage effectué à l'entrée de l'A61 est une initiative des habitants tant au niveau écologique que économique. Pour optimiser cette pratique, une emprise au niveau de l'échangeur A61 pourrait permettre de maîtriser le stationnement encombrant des voitures la journée, et favoriser le stationnement de vélo par exemple.

L'aménagement de pistes cyclables et piétonnes de proximité doit se poursuivre pour assurer une alternative à la voiture particulière pour les liaisons de proximité.

En concertation avec le Département et la Région, la politique des transports collectifs urbains et inter urbains doit s'adapter aux besoins identifiés des habitants et leur évolution à venir si la croissance démographique se poursuit sur la région Lézignanaise.

2-7 L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES ACCOMPAGNE L'INTEGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS

Les habitants de la région Lézignanaise et notamment les populations âgées, jeunes scolaires et nouveaux arrivants ont des **besoins nouveaux en équipements et services**. Alors que le territoire reçoit de plus en plus d'habitants, le SCOT permet de définir quels seront les enjeux de demain en matière d'accueil des enfants, d'aide à la personne, d'offre de loisirs, de santé, etc.

Depuis 2006, le **Pays Corbières & Minervois** s'est engagé dans un **schéma des services au public** sur le territoire. Il a fait état de certains points critiques à maîtriser. Sur l'ensemble du pays 1/3 de la population a plus de 60 ans. Dans toutes ces zones rurales, les services de proximité sont menacés et les réseaux des technologies de l'information et de la communication ou de transports en commun peu développés, tandis que l'offre de santé présente sur certains secteurs des déficiences très préoccupantes. Le territoire, par sa situation géographique, la qualité de son environnement, de son patrimoine, de son cadre de vie et des relations humaines, attire aussi de nouveaux résidents (une partie vient en villégiature) et de nombreux touristes (certains villages des Corbières voient leur population doubler en été).

A l'instar de l'étude menée par le Pays Corbières et Minervois nous retenons la définition suivante (cf Avis du Conseil Economique et Social, séance des 10 et 11 janvier 2006 – « aménagement du territoire, services publics et services au public »): « Les services au public regroupent l'ensemble des services nécessaires à la vie de la population sur un territoire donné, à un moment donné. Facteurs majeurs de cohésion sociale et d'aménagement du territoire, ces services requièrent l'implication de la collectivité au niveau de leur définition, de l'évaluation des besoins et du choix des moyens pour y répondre. »

2-7-1 Equipements et services publics organisés à Lézignan

Les services publics représentent une garantie d'accès aux biens et services essentiels pour chaque personne et expriment l'intérêt général d'une collectivité pour assurer la cohésion sociale et territoriale. Lézignan-Corbières accueille le siège de la CCRL, la mairie et de nombreuses antennes administratives (CAF, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, bureau des douanes, Office Municipal du Tourisme, Croix Rouge, Restaurants du Cœur, une gendarmerie, une police municipale, un détachement France Télécom Narbonne, une ANPE...etc. Le bureau de poste de Lézignan employait plus de 50 salariés lors de la rédaction du diagnostic du Pays en 2000.

La plupart des cantons du Pays disposent d'une base de services publics (gendarmerie, bureau de poste, services de secours et d'incendie, trésorerie). En termes de services publics, le canton de Lézignan est le mieux équipé du Pays.

2-7-2 Services de proximité

Des services de proximité sont présents sur les communes de l'intercommunalité : école, poste, commerce de proximité...

2-7-3 Des moyens cohérents pour l'éducation sur une zone d'influence large

Sur le Pays

Les Centres de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) sont situés à Lézignan, Saint André de Roquelongue, Fabrezan et Ferrals. Ils mettent à la disposition des enfants des services et des structures d'accueil.

Le Centre de Loisirs de la Ville de Lézignan-Corbières "La Lauseta" est affilié à la Fédération Régionale Léo Lagrange. Il fonctionne tous les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans. Ce service est également offert par les communes de Saint André de Roquelongue, Foncouverte, Fabrezan, Ferrals, Roubia, Ornaisons, Castelnaud d'Aude et Tourouzelle.

Le collège de Lézignan compte 980 élèves (recrutés sur le Canton) : le plus important du département. Il est doté d'un centre multimédia.

En 2006, on comptait 27 collèges dans le Département.

La construction d'un lycée et d'un second collège à Lézignan a été validée courant 2010.

En 2006 un nouveau collège à Ginestas (sur le bassin de vie du Pays) a ouvert, il compte 700 élèves. Il a été installé dans le Pays afin que **le projet du lycée polyvalent Corbières Minervois** dispose de 2 bassins entiers de recrutement. Il pourrait accueillir entre 900 et 1100 élèves. Ce projet est envisagé compte tenu de la progression démographique continue du Pays, il conforte le positionnement de Lézignan en ville-centre du Pays.

Cf site web

Des formations qui confirment l'identité locale

Un lycée d'enseignement agricole privé accueille 130 élèves en externat et demi-pension à Lézignan. (cf site ville). Il propose des formations de niveau collège (4^{ème} et 3^{ème}) avec différentes options de Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole BEPA (Sapeurs Pompiers, Espace agricole...) et de niveau lycée avec deux BEPA Services aux Personnes et Secrétariat Accueil.

Deux centres d'apprentis à Lézignan offrent des formations professionnelles adaptées au besoin du territoire. Le contrat d'apprentissage est un contrat de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur pour une durée de 1 à 3 ans. La formation en CFA est supérieure ou égale à 400 heures par an en moyenne.

Le Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel (C.F.A.I.) offre des formations du CAP au BAC Professionnel (pour 45 apprentis internes par semaine) dans les domaines de :

- AUTOMOBILE : Carrosserie, Peinture auto, Mécanique auto, Mécanique machines agricoles, Mécanique cycles et motocycles, Electricité auto
- ALIMENTATION : Cuisine, Boucherie, Charcuterie, Boulangerie, Pâtisserie
- SERVICES : Coiffure, Vente, Relation clientèle et Métiers divers : une formation spécifique peut être adoptée suivant les besoins des entreprises : reliure, couture flou, horlogerie, etc...

En 2003 des espaces d'accueil ont été aménagés : un nouveau foyer socio-éducatif, un nouvel espace formation professionnelle doté de salles à géométrie variable, ouvert à toutes les organisations professionnelles, un nouveau Centre de Ressources Informatique, une cuisine centrale avec une capacité de production d'environ 170 000 repas par an, elle permet aujourd'hui de répondre aux exigences sanitaires et économiques propres à la restauration des apprentis tout en proposant aux écoles et institutions du, dans un partenariat avec la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise et la Chambre des Métiers de l'Aude.

Les restaurants scolaires fonctionnent tous les jours de l'année scolaire et accueillent les enfants de l'ensemble des écoles de Lézignan Corbières, de Saint André de Roquelongue ; Castelnau d'Aude, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Fontcouverte, Lézignan Corbières, Luc sur Orbieu et Ornaisons, soit près de 1000 élèves.

CASTELNAU D'AUDE (RPI)	67
CANET D'AUDE (RPI)	99
CONILHAC CORBIERES	53
FABREZAN	49
FERRALS LES CORBIERES	73
FONTCOUVERTE	28
LEZIGNAN CORBIERES	400
LEZIGNAN C.C.A.S.	crèche LEZ
LUC SUR ORBIEU	34
ORNAISONS	83
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	93
TOTAL	979

Le Centre de Formation d'Apprentis aux métiers du Bâtiment et TP (CEFOBAT) offre une préparation aux métiers de : Maçon, Plâtrier, Peintre en lettres, Plombier, Electricien, Peintre, Menuisier Fabricant, Miroitier et Menuisier Installateur.

Faiblesse des offres en études supérieures

Le diagnostic de 2000 du Pays Minervois et Corbières rappelle qu'au moment des études supérieures, les jeunes se dirigent préférentiellement vers Narbonne, Carcassonne, Perpignan, Montpellier ou encore Toulouse. Ils reviennent peu sur le territoire d'origine en raison de la faiblesse des emplois qualifiés par rapport à ces agglomérations. Mais cette tendance est à nuancer puisque certains secteurs ont du mal à embaucher du personnel qualifié sur le bassin de vie.



Des centres spécialisés

Le CAT "Jean Cahuc" de Lézignan (photographie ci-contre, extraite du site de la ville) est une structure de travail protégée permettant une insertion socioprofessionnelle pour des personnes qui ne pourraient trouver leur place en milieu ordinaire de travail. Pour travailler au C.A.T, il est nécessaire d'être travailleur handicapé reconnu et orienté par la COTOREP, être âgé d'au moins 20 ans, avoir une capacité de travail supérieure à 5 % et inférieure à 35 % de la capacité "normale" de travail ou présenter des difficultés d'adaptation en milieu ordinaire de travail ou en atelier protégé. Les métiers s'insèrent dans les activités régionales par

la maîtrise du travail du bois au service des viticulteurs et des distributeurs de vin.

A Lézignan, un organisme de formation « Association de Formation et de Développement du Lézignanais » (A.S.F.O.D.E.L) offre des stages de préparation à l'emploi (formation en alternance Centre/Entreprise), préparation aux concours, la professionnalisation des aides à domicile, de préparation au CAP maintenance et hygiène des locaux, un accompagnement à la scolarité en Primaire et Collège, des ateliers collectifs, des actions de sensibilisation au livre pour les tout petits et un relais pédagogique (soutien scolaire). L'organisme accueille par an une moyenne de 350 personnes (cf site ASFODEL). Il propose également des services personnalisés : des formations individuelles et aide individualisée dans les démarches. Il comprend également le pôle habitat, qui gère le PIG – Programme d'Intérêt Général.

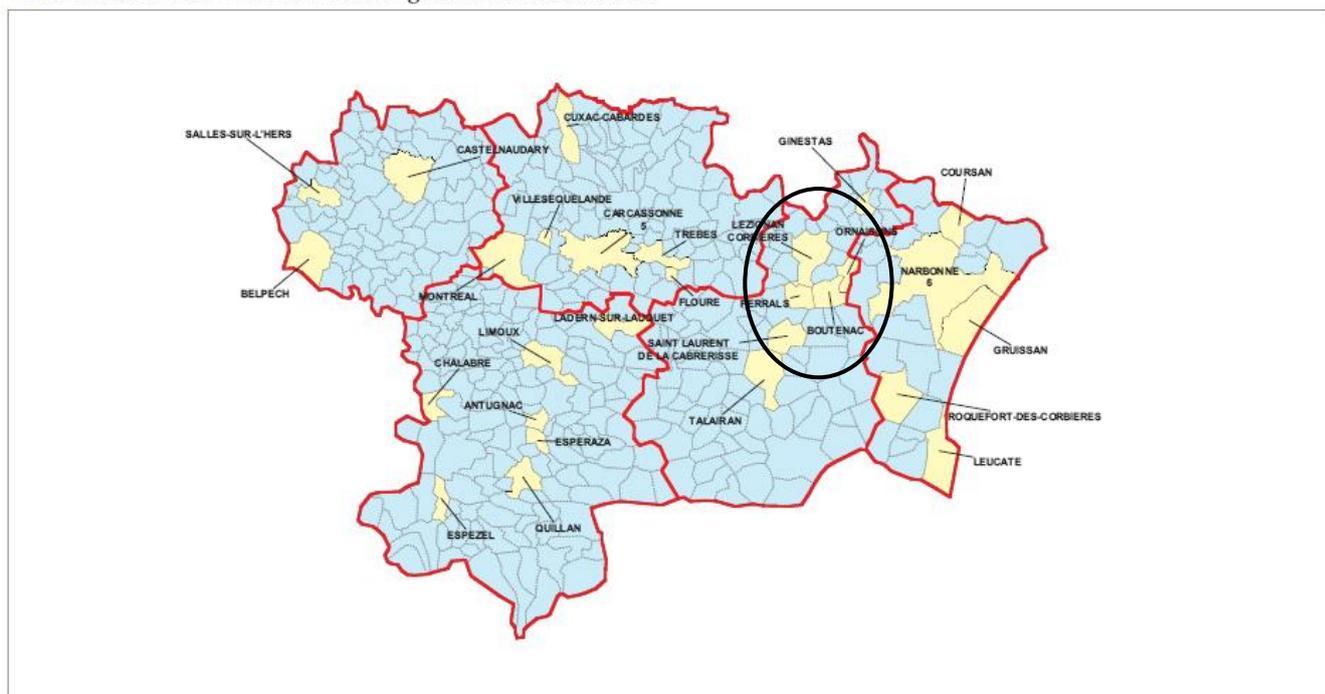
La Mission Locale du Sud Audois localisée à Lézignan permet de développer un dispositif d'insertion professionnel. En 2000, elle recevait 1 500 personnes par an (diagnostic du Pays 2000).

2-7-4 Un nombre de structures de garde d'enfants en progression

Sur la région Lézignanaise la garde d'enfants peut être assurée par une crèche halte garderie de 52 places située Lézignan, 3 mini crèches à Ornaisons (12 places), à Ferrals des Corbières (15 places) et à Boutenac (12 places) Un relais d'assistantes maternelles est organisé à Lézignan au bénéfice de toutes les communes de la CCRL. Sur le Pays Minervois et Corbières la CAF dénombrait 8 structures de haltes garderies en 2004, l'étude remarque une croissance de 27% du nombre de structure sur le bassin de vie.

Le diagnostic du Pays Minervois et Corbières fait en 2000, recensait 243 assistantes maternelles sur son territoire.

■ Localisation des crèches / haltes garderies au 31/12/04



Au 31/12/2004, on peut comptabiliser 39 structures dont 3 crèches familiales, 5 crèches collectives, 5 haltes garderies et 26 structures multi accueil, soit les 2/3 du total des équipements.

	Aude	Carcassonnais	Corbières Mvois	Haute Vallée	Lauragais	Narbonnaise
Nombre des structures	39	10	8	7	3	11
Nombre de places agréées	853	261	117	121	66	288
Evolution 2004/2001	8,5 %	10,6 %	27,2 %	6,1 %	32 %	-2 %

Source CAF

2-7-5 Une offre culturelle riche et variée pour les populations

Les équipements culturels de Lézignan...



La **bibliothèque municipale de Lézignan** possède 20 000 volumes à disposition. L'inscription est gratuite jusqu'à 18 ans. En plus de cet équipement, la **tournée départementale du Mediabus** (photographie ci-contre, extraite du site de l'Aude) **emprunte les routes de Lézignan et Conilhac**. Le passage du mediabus mensuel. Le prêt de disques compacts de musique, des livres cassettes pour adultes et enfants, des ouvrages sur la musique ainsi que des diapositives, des revues sur la musique et des partitions est gratuit.

Le Conservatoire de Musique Intercommunal Agréé d'Etat : 200 élèves 6 professeurs avec possibilité d'apprentissage d'instruments : Piano - Batterie - Trompette - Flûte traversière et à bec - Saxophone - Clarinette - Guitare acoustique - Basse électrique.

Installée depuis 20 ans à Lézignan-Corbières, seule compagnie professionnelle du département, Avant-Quart continue à assurer ses missions de **création et de sensibilisation aux grandes œuvres théâtrales**, à travers

notamment un partenariat avec la commune de Lézignan et le Conseil Général de l'Aude (au bénéfice notamment des élèves des écoles et collèges).

La **Maison Gibert est un centre d'accueil, d'animations et de rencontres culturelles** (peinture, sculpture, littérature danse...), ouvert toute l'année. Elle est également un lieu d'expositions et de concerts à l'exemple de la "quinzaine des arts" (en collaboration avec le Ministère de l'Education), les Jeudis, Les Estivades... Elle est le siège des Associations de développement "Pays Touristique de Corbières en Minervois" et "Pays Corbières Minervois ».



Un Cinéma à Lézignan.

Source : Photographie extraite du site de Lézignan

La **Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)** est la plus importante association de Lézignan (avec 1 700 adhérents en 2009). Elle regroupe 40 activités tant culturelles, sportives que de loisirs. Grâce aux contrats établis avec la commune centre, en partenariat avec l'Etat ou la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) durant les vacances, des ateliers artistiques, des tournois sportifs et des activités nature sont proposés aux jeunes de 6 à 18 ans.

... complétés par l'offre culturelle de la Communauté de communes

Trois médiathèques (Fabrezan, Boutenac, Saint André de Roquelongue) et une salle de spectacle « centre culturel des Corbières à Ferrals (photo ci-contre extrait du site de la commune). Depuis 2003 c'est un outil incontournable pour la création et à la diffusion culturelle sur le territoire Lézignanais. Compte tenu de son importance croissante, la programmation culturelle a été confiée depuis 2005 à la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise.



...et des partenariats culturels

Le Contrat Educatif Local permet, pendant la période d'été, l'**organisation des Estivades** avec des moments forts comme les Jeudis de la Maison Gibert. Cette année, 6 000 participants, ont été enregistrés dans le cadre des Estivades et du Contrat Educatif Local.

Le **Contrat Temps Libre** qui lie également la Ville et la C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale) pour l'organisation d'un programme d'activités en faveur des jeunes de 6 à 18 ans, durant les temps libres de l'année scolaire et des vacances, permet la programmation d'animations diverses.

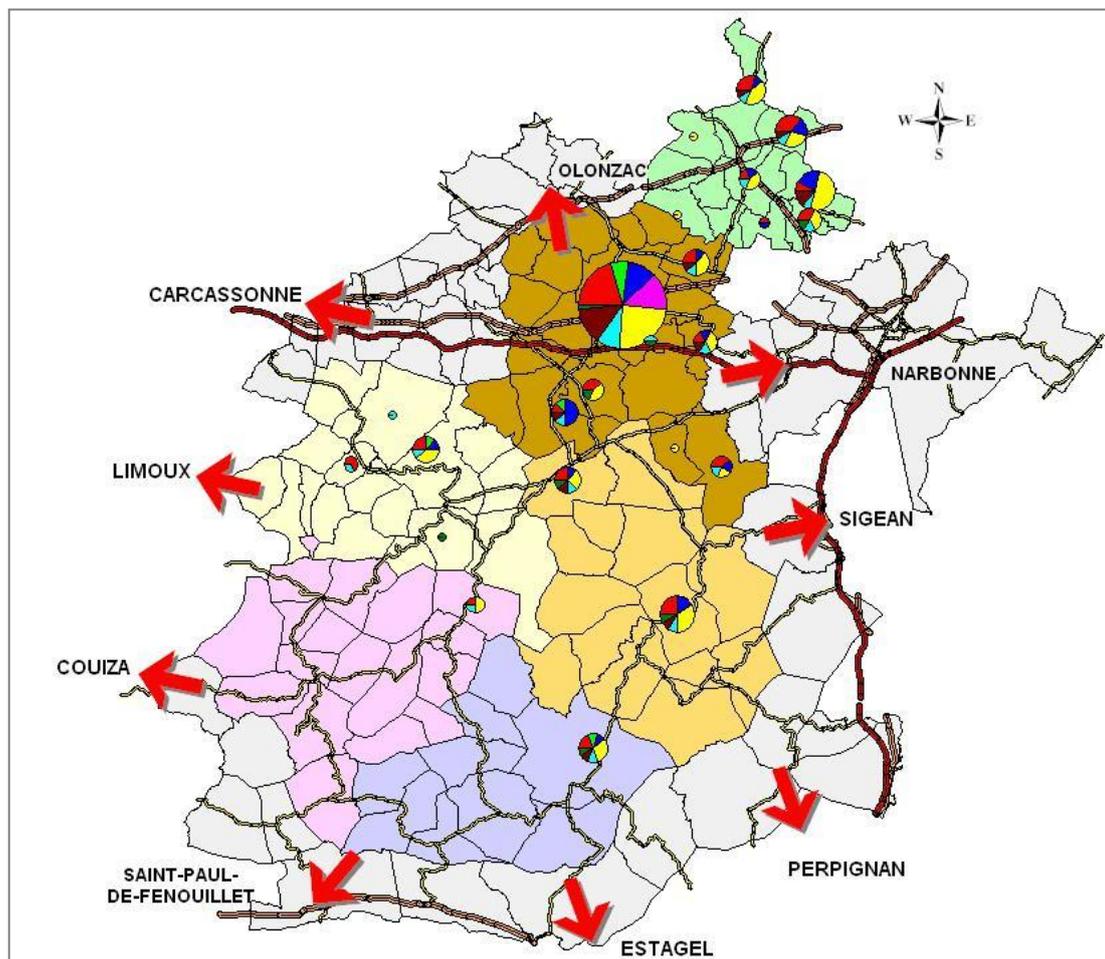
Plusieurs **associations locales** sont actives sur les communes de la CCRL (une dizaine par commune en moyenne d'après les sites officiels des communes) et contribuent à apporter des activités de loisirs aux habitants : danse, chasse, gymnastique, pêche, rugby, tennis, peinture,...etc.

2-7-6 Une organisation sanitaire au cœur de la Région Lézignanaise et du Pays

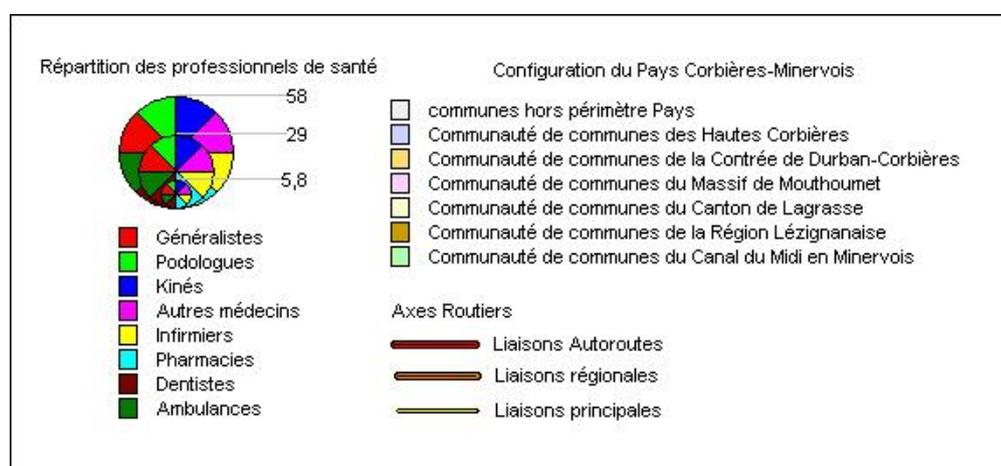
Secteurs sanitaires et équipements d'accueil

Les services publics de santé sont concentrés sur Lézignan-Corbières.

Le nombre de professionnels de santé par commune



Chiffres clés : Source : schéma de service du Pays Corbières Minervois



Le centre hospitalier est le premier employeur du avec près de 300 salariés. Il présente l'activité suivante : 100 000 journées d'hospitalisation, 2 300 malades hospitalisés, 12 000 soins réalisés en consultations diverses, 1 900 séances d'imagerie médicale, 5 300 actes de laboratoire, 185 000 repas élaborés par les cuisines et un budget de plus de 15 millions d'euros.

L'accueil non programmé 24h/24h en médecine générale peut offrir jusqu'à 328 lits au total :

gastro-entérologie et cardiologie, pneumologie, angiologie	39 lits
Hospitalisation de jour avec Gynécologie-Obstétrique	4 lits
Moyen séjour et réadaptation	19 lits
Unité EVC ou en EPC	6 lits
Hospitalisation des personnes âgées - long séjour	72 lits
maison de retraite	147 lits
SSIDPA.....	41 lits

Source :ville de Lézignan

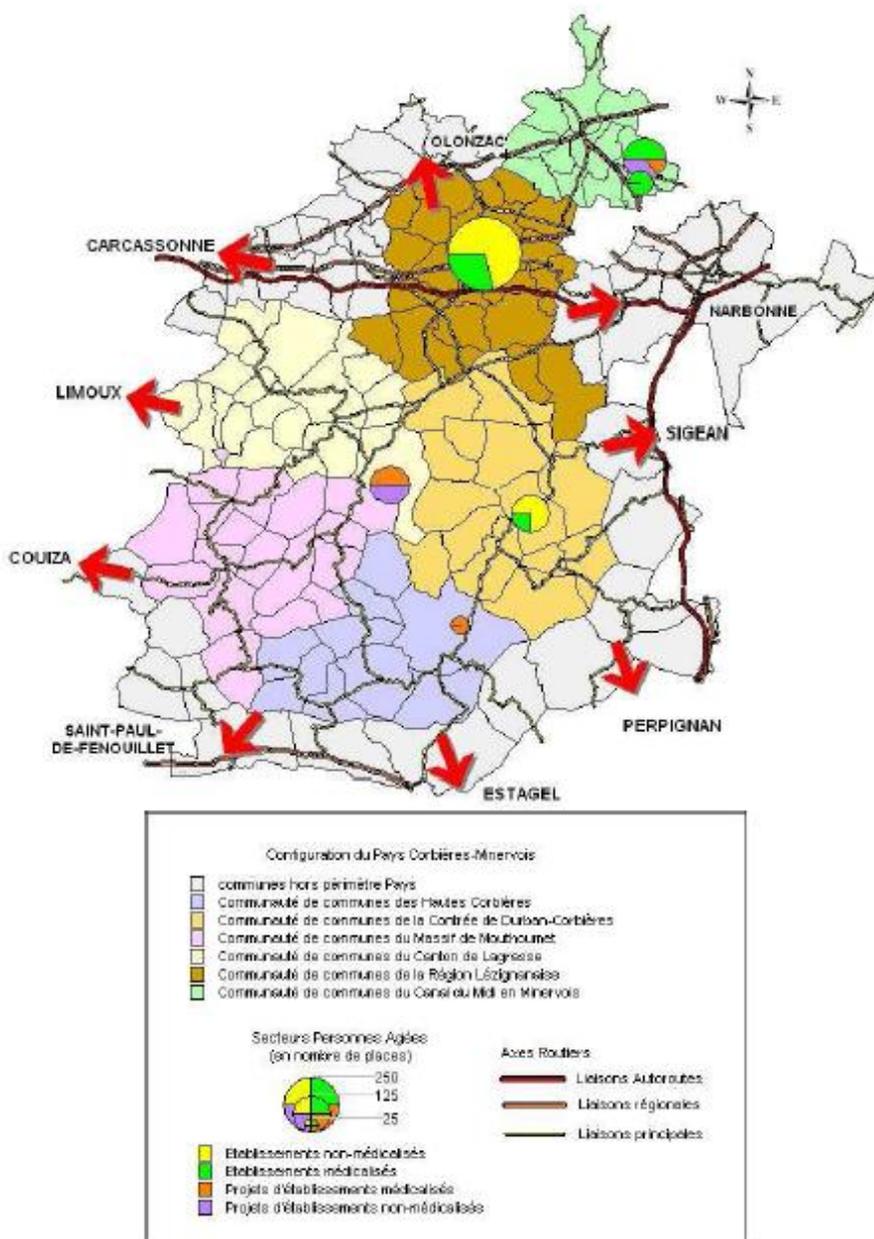
Les structures d'hospitalisation sont adaptées aux personnes âgées : maison de retraite (en hébergement complet : 147 lits et un hébergement temporaire est possible), cure médicale, long séjour, service de soins infirmiers à domicile. Pour améliorer les conditions d'hébergement, d'importants travaux sont entrepris (chambres avec téléphone, télévision, toilettes). Au total, 20 chambres neuves supplémentaires seront créées, 15 chambres réhabilitées dont 1 à 2 lits, soit 36 lits qui seront concernés par l'opération.

En tout, **deux maisons de retraites** sont localisées à Lézignan Corbières.

Les équipements de santé sont complétés par un **centre de secours principal**, un **centre médico-social** et un **Centre Médico Psycho Pédagogique (C.M.P.P.)**. A Lézignan, le **Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)** complète le dispositif de soutien aux jeunes. Par une aide psychologique et pédagogique, l'objectif est de réconcilier l'enfant avec le milieu scolaire.

La **maison d'accueil spécialisé (MAS)** du Lézignanais est un établissement de santé participant au Service Public Hospitalier régi par l'Association Sociale et Médicale (siège social à Limoux). L'Association Sociale et Médicale assure la gestion de structures sanitaires et médico-sociales (491 lits et places en sanitaire, 277 lits et places en médico-social) dans l'Aude. La M.A.S. de Lézignan-Corbières a une capacité d'Accueil de 55 résidents poly-handicapés. **La clinique** de Lézignan fait partie de cette association.

Etablissements médicalisés et non médicalisés pour personnes âgées Le nombre de lits par catégorie et par établissement



Source : Schéma de service du Pays Corbières Minervois - 2008

2-7-7 Des équipements sportifs conséquents

A Lézignan-Corbières les équipements sportifs sont nombreux et divers :



1 plateau scolaire, 3 stades, 2 gymnases, 3 complexes sportifs avec terrain de grand jeu, 1 salle de boxe, 1 salle de judo, 1 piscine à ciel ouvert rénovée en 2004 (avec 2 bassins), 8 courts de tennis, 2 boulodromes, 1 stand de tir, 2 centres équestres, 1 ball trap.

La Communauté de Communes dispose d'un grand **gymnase – halle aux sports**, occupée par le collège pendant le temps scolaire et par les associations hors temps scolaire.

Source : Piscine à Lézignan, site web de la commune



Un Parcours Permanent d'Orienteur est situé dans la Pinède. L'accès au parcours est libre (Départ Parcours Vita). La course d'orientation est un sport de pleine nature : 6 circuits de différentes difficultés qui comportent 50 balises en bois équipées d'une pince de contrôle.

Photographie, source site web de la commune

Un aérodrome de loisirs et tourisme est propriété de la commune de Lézignan depuis 2006. Il se situe près de l'échangeur de Lézignan, et est compatible avec l'aviation d'affaires et l'aviation commerciale. Sur les 100 ha, 30 ha sont dédiés à l'aéronautique (1 400 m de pistes). Ce foncier offre plusieurs possibilités pour l'avenir (cf EIE).

Des équipements de sports et loisirs se situent aussi sur les autres communes de la CCRL :

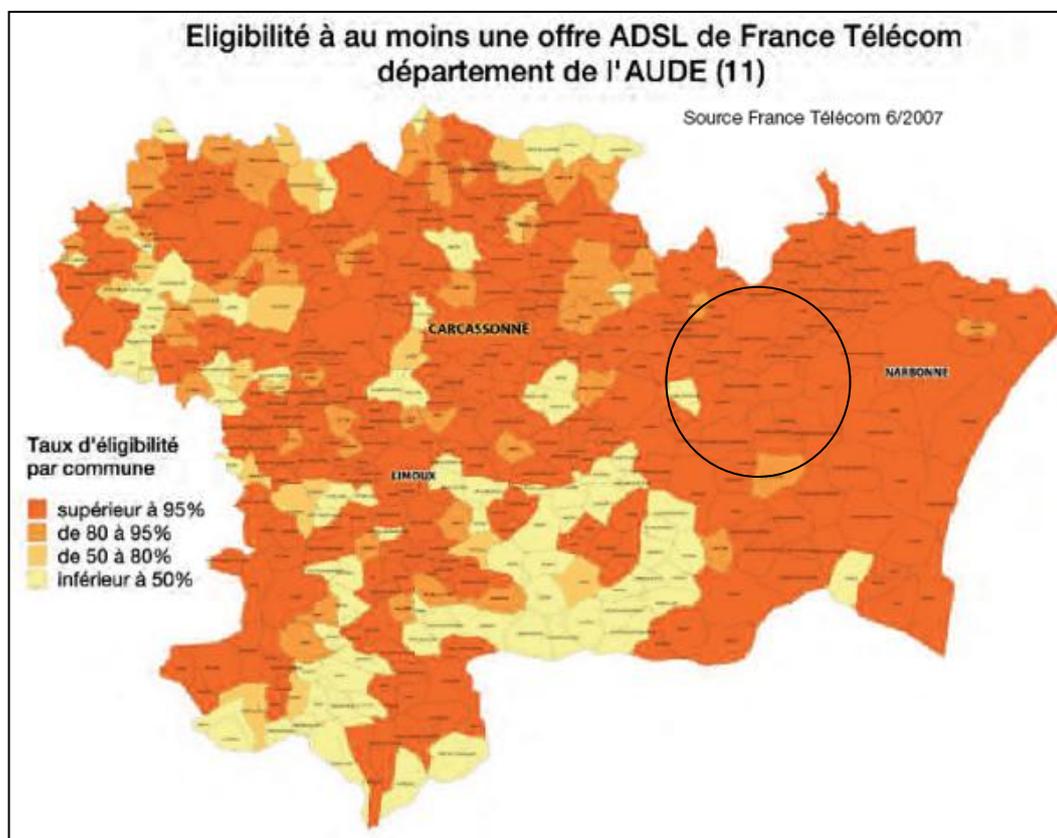
Argens- Minervois : un court d tennis
 Boutenac : diverses associations et club de sport, deux courts de tennis
 Camplong d'Aude : un centre de sports et loisirs
 Canet - d'Aude: un terrain de rugby, deux courts de tennis
 Castenau - d'Aude : un terrain de rugby, un court de tennis
 Fabrezan : une association sportive, une salle de sport, notamment pour le hand ball
 Ferral : un terrain de rugby, deux courts de tennis
 Fontcouverte : une piscine, un court de tennis
 Luc-sur-Orbieu : deux courts de tennis
 Ornaisons : un terrain de rugby
 Roubia : installations de volley ball dans un gymnase
 Saint André et Ferrals : un terrain de rugby, deux courts de tennis
 Tourouzelle : deux courts de tennis.

2-7-8 Le réseau des TIC⁹ dessert de façon satisfaisante les communes de la CCRL

C'est davantage dans le Sud du Département, aux handicaps géographiques, que des zones blanches sont nombreuses. Par rapport à d'autres territoires de l'Aude, la couverture du réseau de la CCRL ne souffre pas des réticences des entreprises privées à déployer de la téléphonie mobile, de l'ADSL et maintenant du très haut débit sur le territoire français (problème de rentabilité).

⁹ Technologies de l'Information et de la Communication

Sur le Pays Minervois et Corbières, en 2007, 12 communes n'étaient pas éligibles à l'ADSL.
 Le développement des TIC et l'adaptation des populations aux services qu'ils peuvent apporter peuvent être un atout pour un territoire où les populations âgées et dépendantes sont fortes. Les possibilités offertes par les TIC (services administratifs en ligne par exemple) peuvent être un moyen de **gagner en autonomie** des personnes à mobilité réduite ou résidents dans des territoires isolés.



2-7-9 Anticiper les besoins en équipements et services pour une intégration rapide et durable des nouvelles populations

La croissance de population actuelle, en se poursuivant, génère des nouveaux besoins quantitatifs et qualitatifs en équipements et services.

L'élaboration d'un projet et schéma des services au public sur le territoire du Pays Corbières & Minervois permettra de répondre aux besoins de la CCRL. En préconisant dès le SCOT, les orientations en matière d'équipements et services, la région Lézignanaise anticipera les changements certains à venir.

D'ores et déjà, l'étude du Pays indique les priorités. A l'échelle de la région Lézignanaise certains axes d'orientations peuvent être notés (extraits partiels de l'étude Pays) :

La nécessité de **maintenir un niveau satisfaisant d'offres de services de proximité** :

- *Maintenir des services administratifs en milieu rural*
- *Développer et maintenir les commerces locaux et de proximité en milieu rural*
- *Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en développant les services d'aide à domicile et la coordination des interventions autour de la personne*
- *Rendre le territoire attractif et mettre en place une vraie politique d'accueil pour faciliter l'intégration de nouvelles populations*
- *Développer des services en direction de la petite enfance et améliorer la coordination des politiques en direction de l'enfance-jeunesse*

La volonté de trouver **un équilibre et une cohérence dans l'organisation et la répartition des services** dans le souci de renforcer la cohésion interne du territoire. Pour cela, le Pays envisage de concevoir un schéma général d'organisation, de maillage, de diffusion et de gestion des services sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu est de résister à des formes d'érosion tout en renforçant l'attractivité du territoire en direction notamment de jeunes ménages actifs.

En augmentant sa population c'est indéniablement les ressources énergétiques grandissantes qui seront puisées par la région Lézignanaise. Il est important de conduire et développer dès la réalisation du SCOT, les projets d'énergie renouvelable programmés sur le territoire.

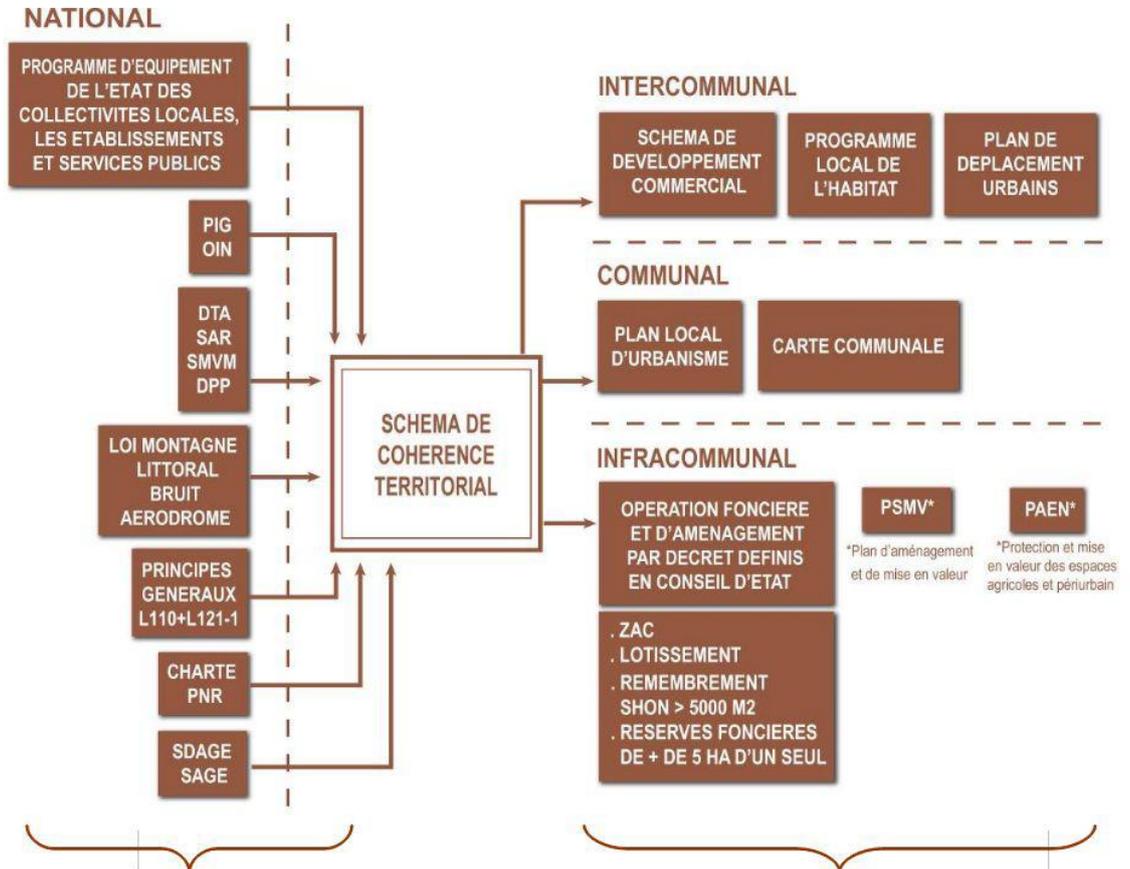
RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le SCOT et les autres documents et procédures d'urbanisme

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme intercommunal qui propose une vision globale du territoire, en lien avec les territoires voisins, pour une planification cohérente des projets et de l'aménagement spatial, à l'horizon de 10-15 ans.

→ Principe de subsidiarité

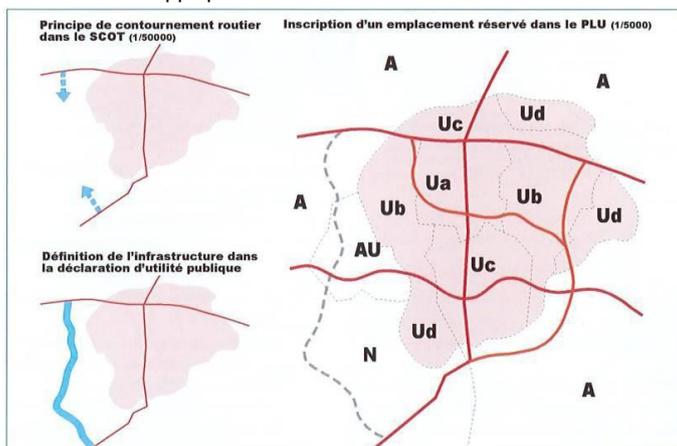


Le Scot doit tenir compte des politiques et des lois ci dessus

Les politiques, documents d'urbanismes et opérations ci-dessus doivent être compatibles avec les orientations du Scot

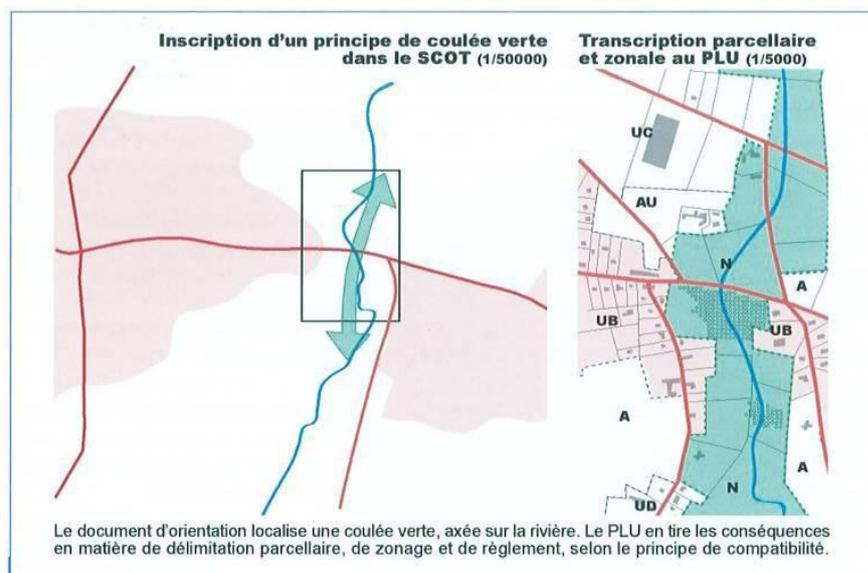
Le SCoT, document de planification intercommunale, apporte des orientations globales d'aménagement mais n'a pas vocation à définir des règlements et zonage précis.

Ainsi les champs de compétences des communes sont respectés. Les objectifs et orientations du SCoT se traduisent concrètement dans les PLU, mais il laisse aux communes une marge de liberté et d'interprétation sur la manière de les appliquer.



Source : le SCOT : contenu et méthodes DGUHC / CERTU

→ Principe de compatibilité

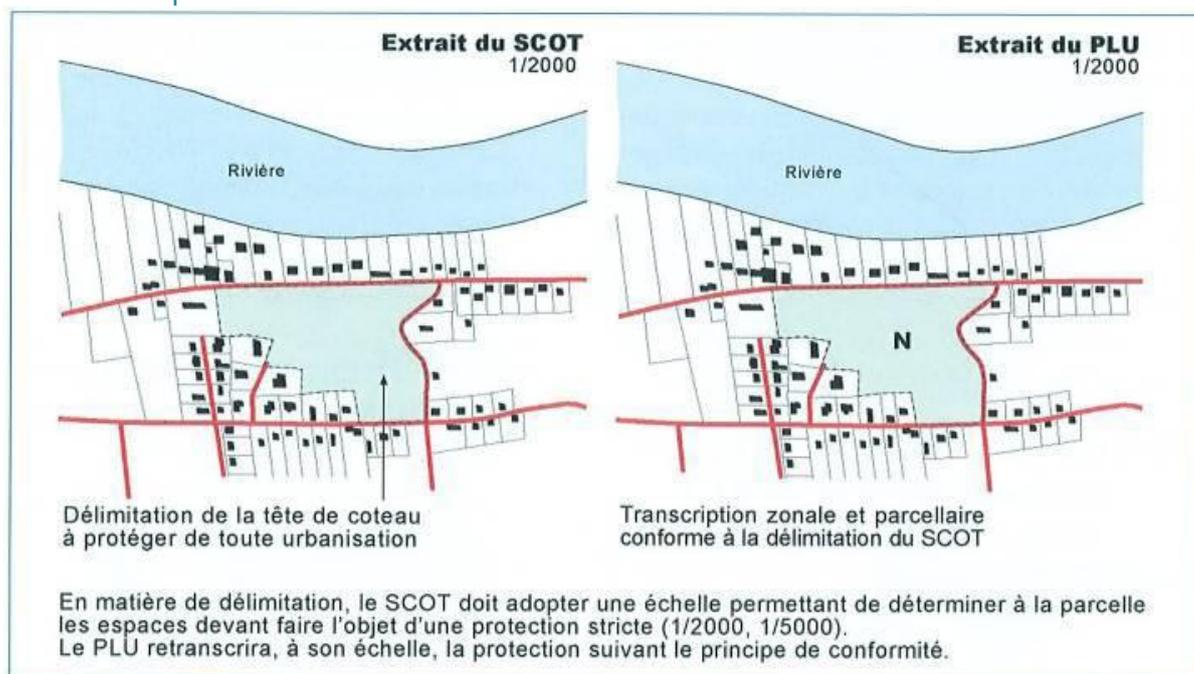


Source : le SCOT : contenu et méthodes
DGUHC / CERTU

La compatibilité entre le PLU et le SCoT se traduit par une obligation de respecter « l'esprit et l'économie générale » du SCoT dans le PLU et tout document ou procédure de niveau inférieur au SCoT.

Le document de niveau inférieur ne doit pas autoriser une opération qui va à l'encontre de ce qui est dit dans le document de niveau supérieur.

→ Principe de conformité



Source : le SCOT : contenu et méthodes
DGUHC / CERTU

Le document de niveau supérieur impose d'appliquer les prescriptions « à la lettre » dans le document de niveau inférieur.

Dans le SCoT, seul le cas d'espaces à protéger (2° du R.122-3) impose de faire une localisation ou délimitation à la parcelle qui sera retranscrite dans le PLU. Le SCoT de la région lézignanaise n'a pas choisi cette option.

Ce chapitre décrit l'**articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire** qui lui sont supérieurs, les **plans ou programmes** soumis à évaluation environnementale en application du Code de l'Environnement (I. de l'article L.122-4).

Il a également été établi en conformité avec l'article Art. L. 122.1 du Code de l'Urbanisme, en prenant en compte **les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics**, en particulier ceux contenus dans le Porter à Connaissance de l'Etat, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADDT) et les grandes orientations des schémas de services collectifs.

A été également établi la compatibilité du SCoT avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement.

De la même manière, le SCoT prend en compte les objectifs des autres documents cités dans le I. de l'article L.122-4 du Code de l'Environnement dans l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale.

Au regard de ses objectifs et de sa portée réglementaire, nous avons retenu les documents, plans et programmes suivants pour établir cette articulation :

- **la Charte du Pays Corbières Minervois** a été validée en 2000 et se décline en 4 enjeux et 10 axes de développement :
 - **1. Un territoire rural fort**
 - Un enjeu fondamental autour de la cohésion sociale des populations
 - Territoire et citoyenneté, éducation, solidarité, laïcité
 - La dynamique « Culturelle » comme facteur de développement
 - **2. Un territoire actif**
 - L'action économique de façon transversale à tous les secteurs
 - Des stratégies par filière pour maintenir et développer les valeurs ajoutées
 - **3. Un territoire qui maîtrise son devenir**
 - Anticipation de l'arrivée des nouvelles populations et brassage et mixité à l'échelle du territoire
 - Harmonisation, coordination à l'échelle du territoire des éléments qui valoriseront et favoriseront la vie sur le territoire
 - La « qualité territoriale » comme élément distinctif
 - **4. Un projet commun ambitieux**
 - Le lien social comme outil dynamique pour la mise en œuvre du projet de territoire et comme condition de réalisation des changements souhaités
 - L'organisation et la structuration au service du projet de territoire

Le SCoT est compatible avec ces 4 axes. Il s'est appuyé sur cette réflexion préalable à l'échelle du Pays pour établir un diagnostic territorial ainsi que les objectifs du PADD. En effet, l'ambition de tout le schéma est de maîtriser la croissance de ce pôle de vie et pôle économique structurant de l'Aude tout en œuvrant au maintien de son identité rurale. Il s'agit de structurer le bassin de vie et d'emploi en hiérarchisant habitat, activités et services, afin de poursuivre le développement. En lien avec les autres communes du Pays l'enjeu est d'équilibrer sur le territoire les équipements et services pour les populations habitant et travaillant sur le territoire.

- **la Charte 2010-2021 du Parc National Régional de la Narbonnaise en Méditerranée** se décline en 3 axes généraux et 10 objectifs stratégiques :
 - **Axe 1. Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers**
 - Objectif 1.1. Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel
 - Objectif 1.2. Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres
 - Objectif 1.3. Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise
 - **Axe 2. Aménager, construire et produire de manière responsable**
 - Objectif 2.1. Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages

- Objectif 2.2. Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire
- Objectif 2.3. Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines
- Objectif 2.4. Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable

→ **Axe 3. Vivre le parc et sa dynamique avec les acteurs et les habitants**

- Objectif 3.1. Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire
- Objectif 3.2. Prolonger l'émergence d'une plate-forme pour l'éducation à l'environnement et au territoire
- Objectif 3.3. Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels

Les dispositions du SCoT sont compatibles avec les objectifs de la charte car il prévoit en particulier :

- d'identifier et de protéger une trame verte et bleue garante des continuités biologiques et de la biodiversité ainsi que de préserver la richesse du capital paysager
- d'organiser l'identité et la complémentarité économique sur le territoire
- d'asseoir la viticulture comme force identitaire du territoire.

• **le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône - Méditerranée 2010-2015** se traduit par un ensemble de 8 orientations fondamentales visant notamment à :

1. privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2. concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3. intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
4. organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
5. lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
6. préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
7. atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8. gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les objectifs environnementaux visent à atteindre un bon état des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015, délai pouvant être reporté à 2021.

Les dispositions du SCoT sont compatibles avec les objectifs et les mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée en vigueur car elles prévoient en particulier de :

- faire évoluer le niveau d'équipement du territoire pour maintenir l'agriculture et accueillir la croissance de manière durable (eau potable, irrigation, assainissement)
- articuler agriculture et gestion des risques : inondations
- protéger le réseau hydrographique
- identifier et protéger la trame verte et bleue, garante des continuités biologiques et de la biodiversité ZNIEFF, ZICO, Natura 2000.

• **le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** a été adopté par le Conseil Régional de Languedoc Roussillon le 25 Septembre 2009.

Les orientations stratégiques visent à **mettre en œuvre les trois paris (accueil, mobilités, ouvertures) en s'appuyant sur les principaux leviers de l'aménagement du territoire** : les infrastructures de transport, l'habitat, l'usage de l'espace, les grands équipements.

- > **Pour l'accueil** : l'orientation du SRADDT consiste à assurer une répartition plus équilibrée de la population et de l'emploi dans les vingt prochaines années, de façon à mieux gérer l'impact de la croissance démographique sur les ressources en espace, en paysage et en eau.
- > **Pour la mobilité** : l'orientation du SRADDT consiste à assurer une armature régionale de mobilité qui décloisonne les différents bassins, facilite les échanges et l'accès du plus grand nombre d'habitants aux ressources (emploi, santé, formation, culture, loisirs), dans un objectif de solidarités territoriales.
- > **Pour l'ouverture** : l'orientation du SRADDT consiste à mieux intégrer le Languedoc-Roussillon dans les systèmes d'échanges de proximité (avec les autres régions), transnationaux (avec notamment l'Espagne et la Catalogne) et Euro-méditerranéens.

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

La directive européenne n° 2001/42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement a été transposée dans le droit français par l'ordonnance du 3 juin 2004 et le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005.

L'objectif des évaluations environnementales est de favoriser l'intégration de la problématique environnementale dans les documents d'urbanisme : les SCOT en particulier mais aussi les PLU non couverts par un SCOT et sous certaines conditions :

- permettant la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements mentionnés à l'article L.414.-4 du code de l'environnement (de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000)
- d'un territoire de superficie supérieure ou égale à 5000 hectares et comprenant une population égale ou supérieure à 10 000 habitants
- prévoyant la création dans des secteurs agricoles ou naturels de zones U ou AU d'une superficie supérieur à 200 hectares
- situés en zone de montagne
- des communes littorales.

A ce jour, est présentée la phase 1 « état initial de l'environnement » qui repose sur l'analyse et la synthèse des documents et études disponibles, un travail de terrain et des réunions techniques avec les personnes concernées.

La classification des thèmes environnementaux étudiés dans cette phase est la suivante :

1. environnement physique : géologie, relief, climat
2. environnement biologique : espaces naturels et trame verte, espèces végétales et animales, sites Natura 2000
3. ressources naturelles et leur gestion : sous-sol, usage des sols, eau (qualité, quantité, ressources, alimentation, assainissement, gestion du pluvial)
4. pollutions et nuisances : pollution des milieux aquatiques, pollution atmosphérique, nuisances sonores, déchets
5. risques majeurs : risques naturels, technologiques, modifications climatiques potentielles
6. cadre de vie : paysage, déplacements, santé publique, accès à la nature, patrimoine, agriculture, gestion de l'espace.

1- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

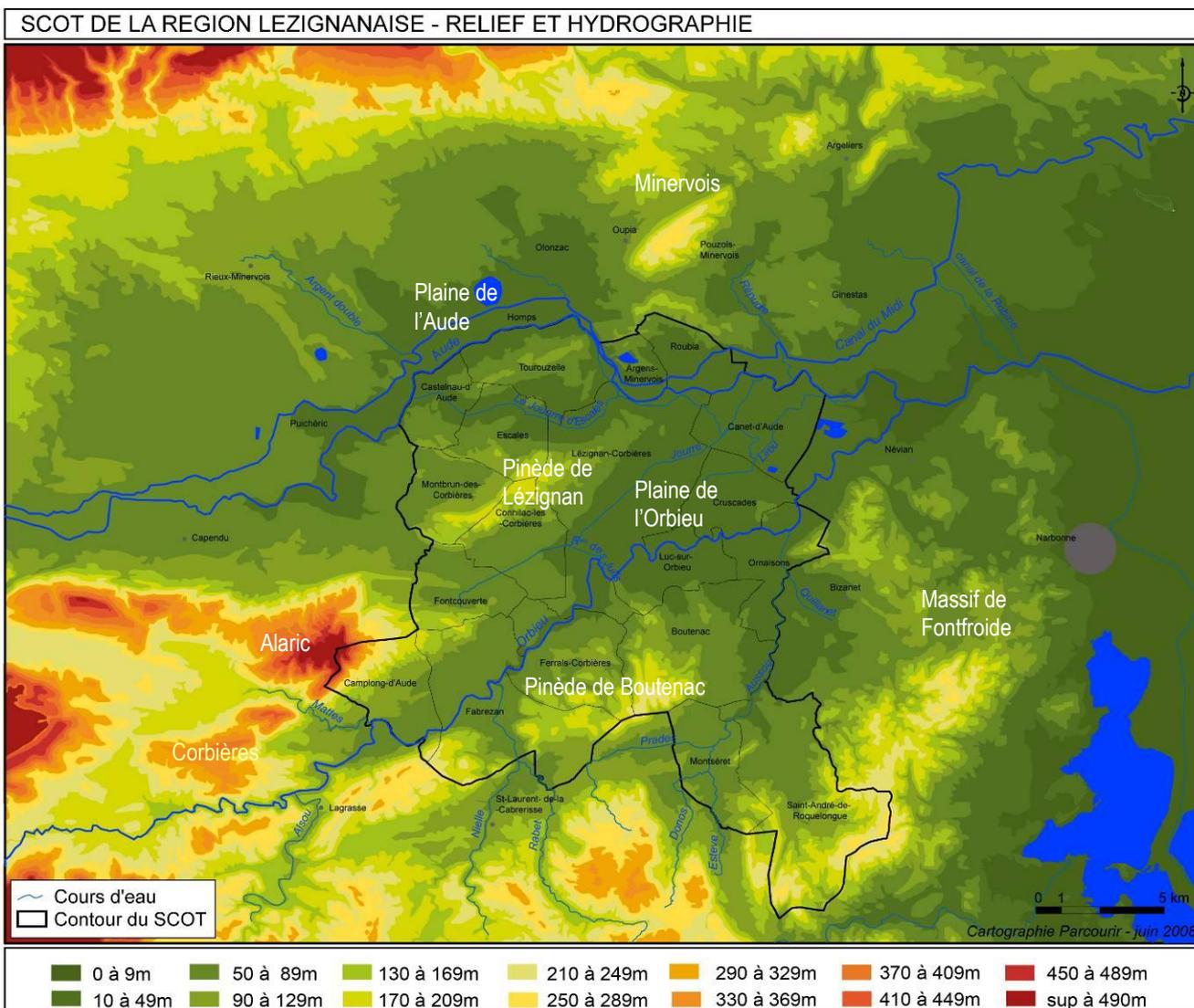
Un relief contrasté

Le territoire du Scot de la région Lézignanaise, se déploie du pied des Corbières jusqu'au Minervois, contrefort du Massif Central. Il est traversé par le fleuve Aude d'ouest en est.

Il est composé d'une vaste plaine ramifiée entourée de reliefs. La plaine est constituée de la plaine de l'Orbieu, du sillon audois qui est particulièrement rétréci à cet endroit du département et de plaines occupées par l'Aussou et la Journe d'Escale.

Il est dominé par le massif de l'Alaric, avec le point culminant du Scot à 600m et s'étage jusqu'à 10m d'altitude dans la plaine de l'Aude à Canet d'Aude.

Il est dominé par le massif de l'Alaric, avec le point culminant du Scot à 600m et s'étage jusqu'à 10m d'altitude dans la plaine de l'Aude à Canet d'Aude.



L'hydrographie

Plusieurs cours d'eau sillonnent le territoire : le fleuve Aude au Nord du périmètre, qui s'écoule d'ouest en est, l'Orbieu, un de ses affluents qui s'étale en une large plaine après avoir sinué dans les Corbières. L'Aussou, dont la source est dans les Corbières, la Jourre prenant sa source au pied de l'Alaric, elle a un cours de quelques km, petit ruisseau à peine visible en temps normal, dont le lit majeur très large est le lieu d'inondations spectaculaires. et la Jourre d'Escales.

Ce réseau naturel est complété par de petits ruisseaux, et un réseau de canaux d'irrigation. Ce dernier est particulièrement développé dans la plaine de Canet d'Aude et dans les communes de Luc sur Orbieu, Ornaisons et Boutenac.

Des nappes souterraines s'écoulent depuis les Corbières vers la nappe de l'Aude. Elles sont utilisées pour l'alimentation en eau potable. Elles sont particulièrement sensibles aux pesticides utilisés dans la viticulture.



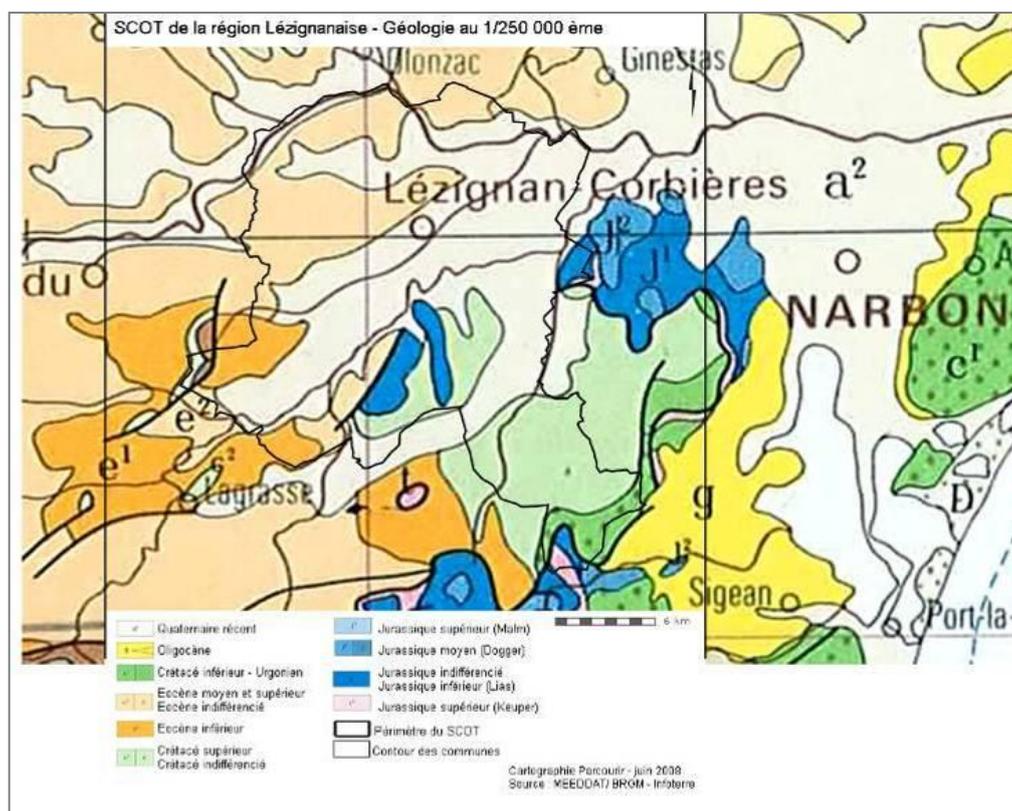
Un socle géologique varié

Contexte

La géologie du territoire détermine les reliefs, la nature du sol et du sous sol et par là les richesses en ressources minérales, le mode d'occupation des sols.

Diagnostic

Le territoire du Scot se développe sur des terrains géologiques de l'aire tertiaire et du quaternaire.*



On distingue globalement des formations calcaires datant de la période de l'éocène pour l'Alaric et la succession de collines qui traversent la plaine de l'Aude, et du jurassique pour l'extrémité des Corbières : massif de Boutenac et de Fontfroide.

Les larges plaines de l'Aude et de l'Orbieu mais aussi de l'Aussou et une plaine où coule la Journe d'Escale sont occupées par des alluvions issues de l'érosion des Pyrénées au quaternaire.

Climat

Diagnostic

« Le climat du Lézignanais est typiquement méditerranéen, influencé par l'anticyclone des Açores, en été, et le passage des dépressions en automne et au printemps. Il se caractérise par une température moyenne relativement douce : 13,5°C, 23°C en été, une pluviosité annuelle de 600mm et des vents fréquents parfois violents. »

Il y a peu de jours de pluie par an, 65 en moyenne, Les périodes principales sont au printemps mars à mai, et principalement en automne, de septembre à Novembre.

Les pluies sont généralement de courtes durées et ont souvent un caractère orageux et violent. La configuration du relief, provoque dans certaines conditions de vent une accumulation de masses nuageuses contre l'Alaric engendrant des pluies très nourries. La nuit du 12 au 13 novembre 1999, il est tombé 491mm en 5heures provoquant des inondations ravageuses et meurtrières.

Le vent

Les vents d'ouest, appelés Cers sont les plus fréquents, jusqu'à 200 jours par an et sont souvent violents. En provenance du nord-nord ouest, ils dessèchent l'atmosphère et accentuent les phénomènes d'évapotranspiration. Quand ils soufflent de l'ouest nord ouest ou sud ouest, ils s'avèrent plus humides et peuvent entraîner des pluies d'origine atlantique, de faible intensité.

Les vents du sud est, appelés « marins » soufflent en moyenne 50 jours par an, ce sont eux qui apportent la pluie, notamment en automne et au printemps

(Source : Canton de Lézignan Corbières, Aude, Opérations Vilatges al Pais, Francis Poudou, 2000)

Enjeu

Ce climat qui comporte des extrêmes engendre des risques : températures estivales chaudes combinées à des vents desséchants sont propices au déclenchement et à la propagation des incendies, vent marin et pics de précipitation provoquent des inondations. Dans le contexte du changement climatique et du réchauffement, les épisodes climatiques extrêmes vont s'intensifier, augmentant le nombre et l'intensité des risques sur le territoire.

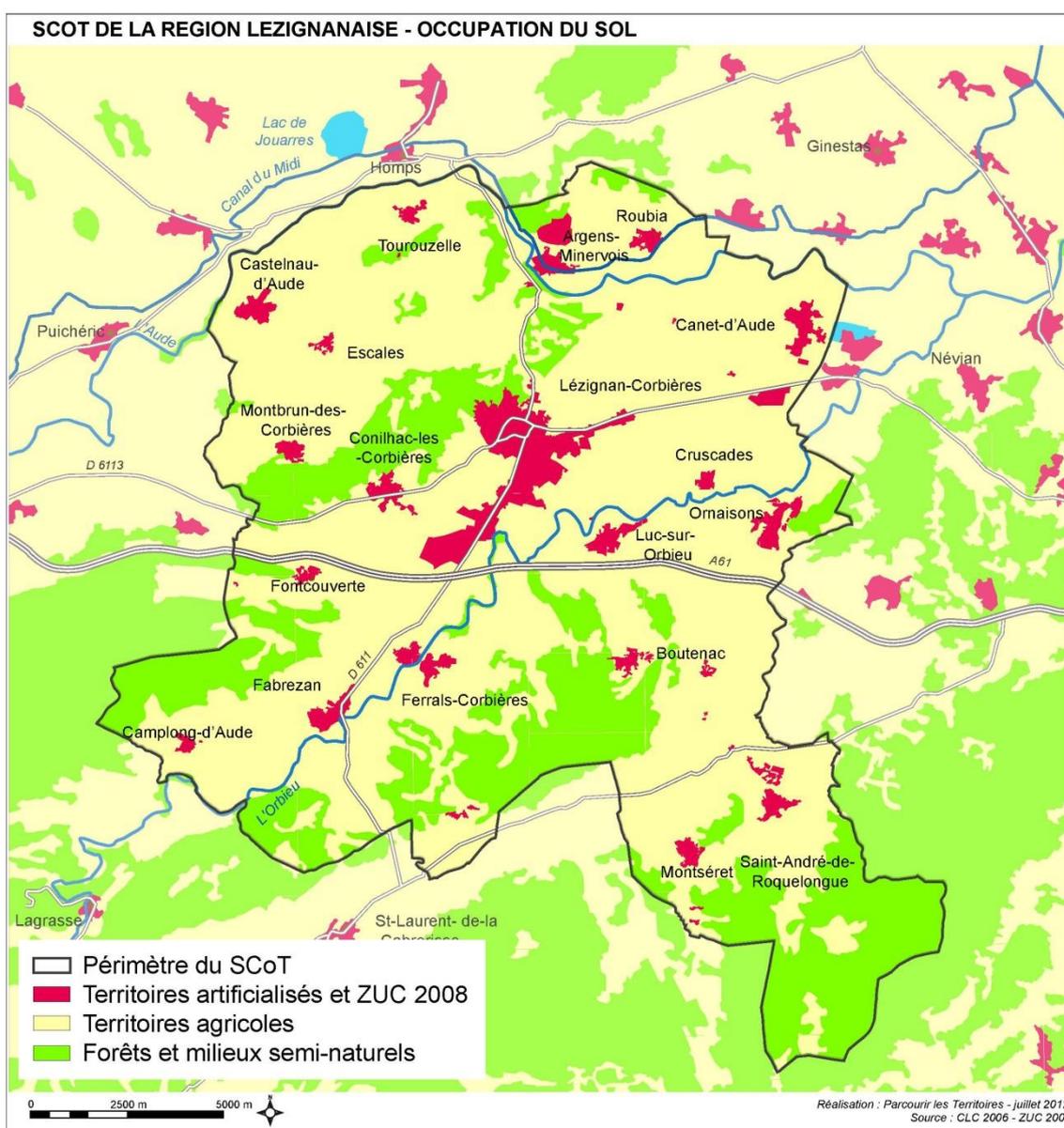
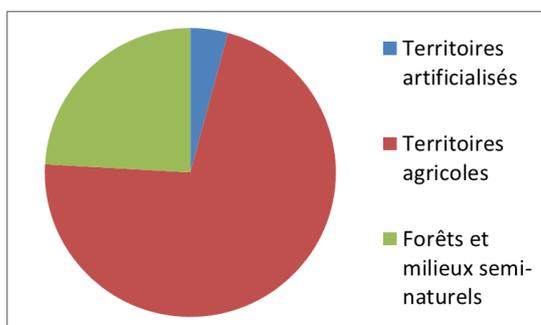
Mais ce climat est aussi une ressource pour le territoire, car il lui offre un potentiel éolien et un potentiel solaire à même de favoriser le développement de l'utilisation de ces sources d'énergie renouvelables.

L'enjeu est de bien tirer parti de cette situation tout en adaptant le projet du Scot aux risques encourus.

Occupation du sol

L'occupation du sol sur le territoire du Scot est caractérisée par l'importance des espaces agricoles (72%) et naturels (24%).

Cependant les évolutions récentes et en cours de l'agriculture du territoire (notamment la viticulture) amènent des mutations qui seront à évaluer à l'avenir. L'abandon de larges espaces viticoles peut amener à une recolonisation naturelle ce qui peut soulever de nouveaux enjeux (risque incendie, fermeture des espaces...)



2- ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

2-1 MILIEUX NATURELS

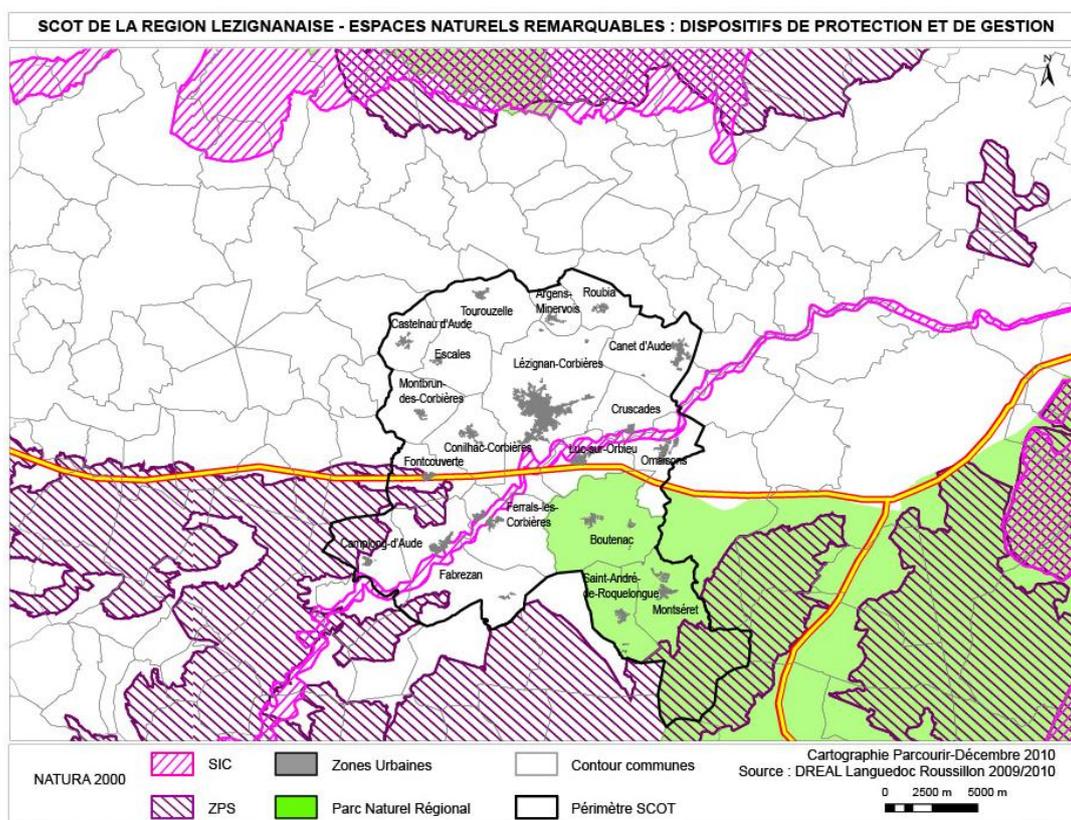
Contexte

Les milieux naturels sont à étudier dans le document d'urbanisme intercommunal qu'est le Scot pour plusieurs raisons : en avoir la connaissance, en tenir compte dans le projet de territoire en veillant à l'équilibre développement / protection.

Cette prise en compte aura plusieurs dimensions : la protection directe des espaces, une attention particulière aux franges de ces espaces et aux rejets qui les affectent (eaux pluviales par exemple), la mise en valeur et l'accessibilité au public pour une découverte des milieux quand cela est compatible avec la nature des espèces. Enfin la vision intercommunale qu'offre le Scot permet d'envisager les liaisons entre les espaces naturels par le maintien de corridors biologiques et de liaisons entre les espaces naturels.

Diagnostic

Les milieux naturels remarquables



Les dispositifs de protection et de gestion

Le territoire du Scot est concerné par trois sites Natura 2000,

- la vallée de l'Orbieu, site d'intérêt communautaire classé au titre de la Directive Habitat
- les Corbières occidentales, zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux
- les Corbières orientales, zone de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux

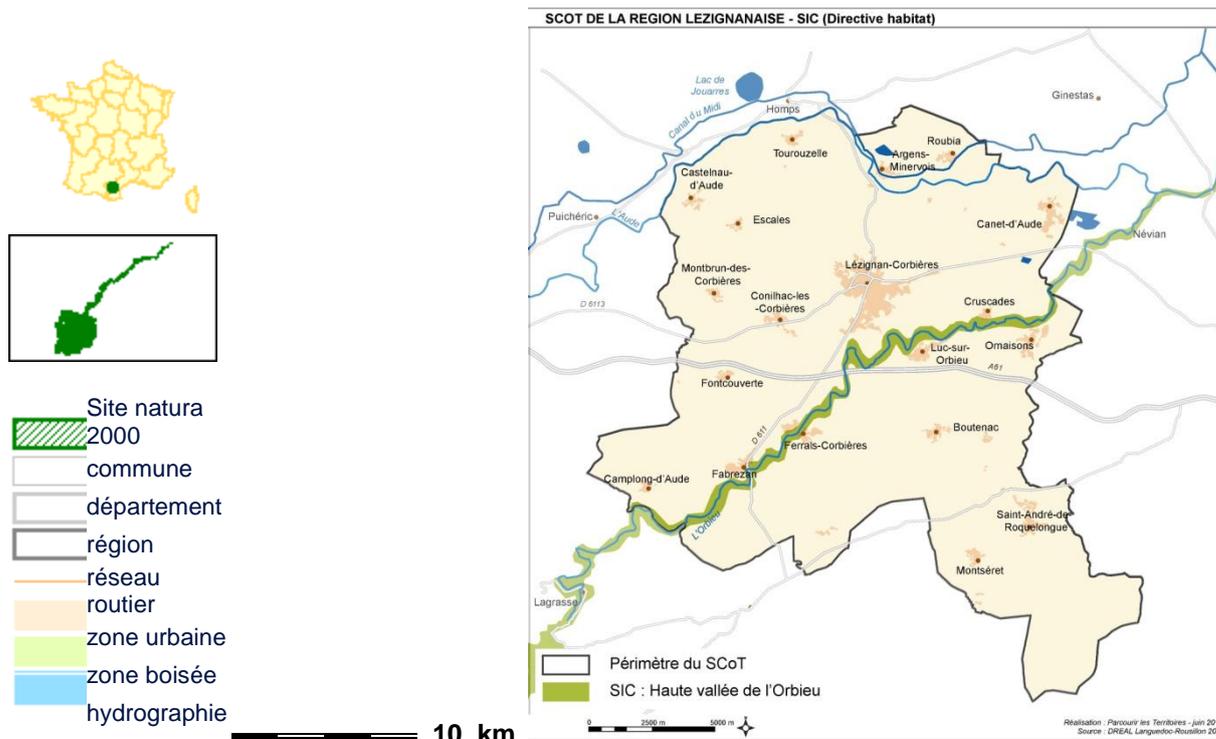
(voir fiche détaillée par site)

Zones Natura 2000

Présentation des **trois sites Natura 2000** qui sont présents pour partie dans le périmètre du SCOT de la région Lézignanaise. Pour les définitions des termes spécifiques Natura 2000, voir annexe1

1- VALLEE DE L'ORBIEU (3% de l'ensemble du territoire du SCoT)

Site Intérêt Communautaire n° FR9101489



Ce site comprend l'Orbieu depuis la haute vallée jusqu'à sa confluence avec l'Aude, il se prolonge en partie sur le fleuve Aude. Ce site présente intérêts multiples liés à la rivière Orbieu (présence du Barbeau méridional et du Desman des Pyrénées en limite nord de répartition) et aux sommets de la haute vallée de l'Orbieu avec des influences climatiques conjuguées atlantiques et méditerranéennes. On note la présence de pelouses à Genêt de Villars d'une très grande richesse floristique et des contacts chênaie verte / hêtraie. La loutre a été récemment contactée.

Ce site a été validé en 2009, l'opérateur est la Communauté de Communes du Canton de Mouthoumet ainsi que le CPIE des Hautes Corbières.

Les espèces remarquables recherchées:
Invertébrés

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

Mammifères

Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*)

Loutre (*Lutra lutra*)

Petit Murin (*Myotis blythii*)

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*)

Poissons

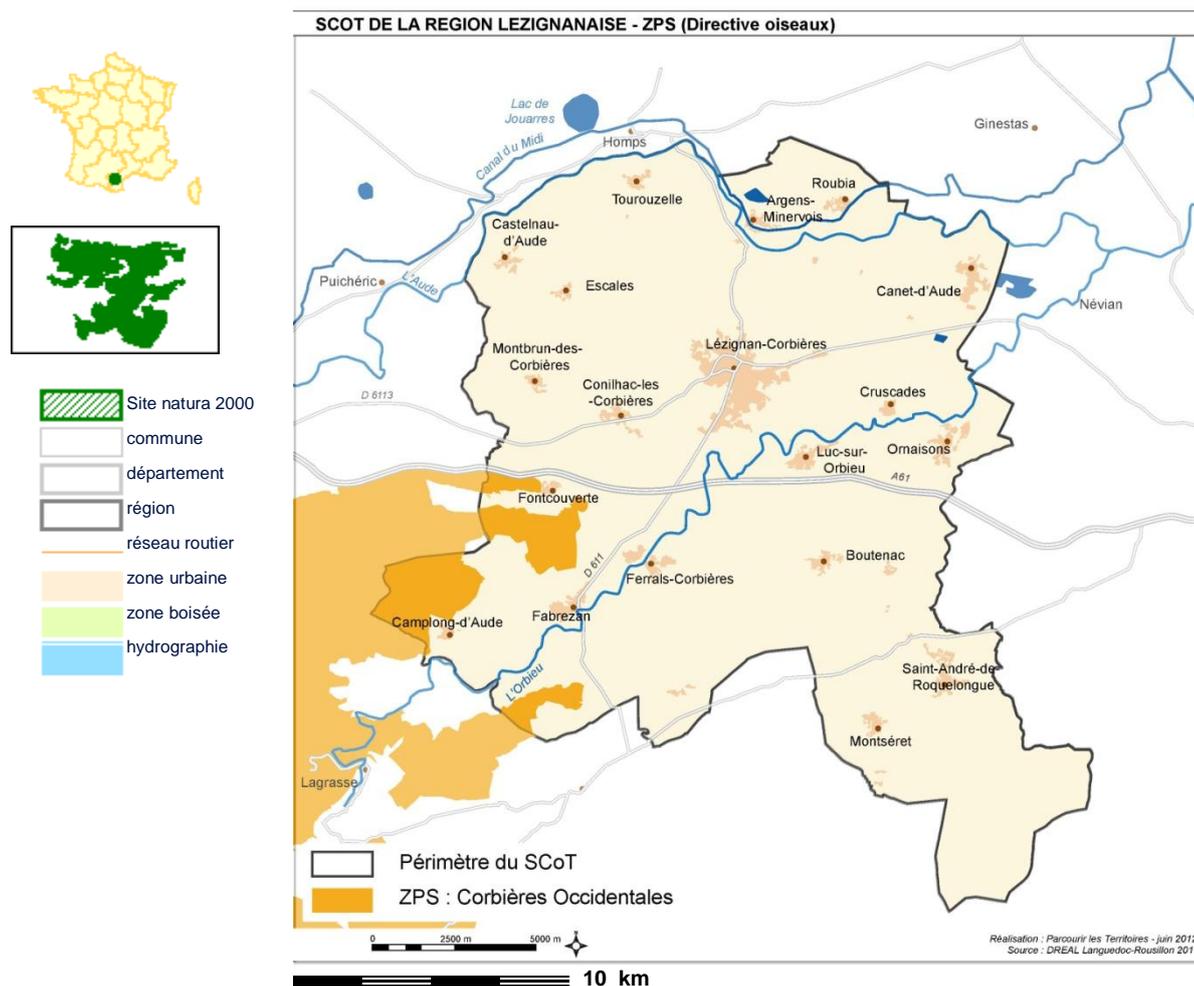
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)



Toutes les espèces citées (écrevisses à pattes blanches jusqu'à barbeau méridional) étaient recherchées. Or, le diagnostic disponible à ce jour démontre que les dites espèces sont absentes sur le territoire du SCOT à l'exception du Grand Rhinolophe, du Petit Murin et du Petit Rhinolophe.

2- CORBIERES OCCIDENTALES (4% de l'ensemble du territoire du SCoT)

Zone de Protection Spéciale N°FR9112027 Classée en avril 2006



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
 Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Les communes du Scot concernées par ce périmètre sont Camplong d'Aude et Fontcouverte au niveau du massif de l'Alaric. Il s'agit de zone de relief marqué occupées par de la garrigue et des boisements.

Description du site :

La diversité de la végétation et le relief peu élevé mais marqué de barres rocheuses propices à la nidification des espèces rupicoles contribuent à la richesse de ce territoire. Si l'Aigle de Bonelli a déserté ce territoire depuis les années 60, 2 couples d'Aigles royaux occupent maintenant ce territoire qu'ils partagent avec des espèces aussi significatives que le Faucon pèlerin ou le Grand-duc d'Europe. Outre sa position de transition entre les sites littoraux et la partie plus montagneuse des Corbières, ce site assure également une fonction d'étape pour un nombre significatif d'espèces patrimoniales, en particulier le Vautour fauve et le Crave à bec rouge.

Le site est marqué par un relief de collines culminant en moyenne à 400 m. d'altitude, de substrat varié. Le climat méditerranéen y est bien marqué, même si la sécheresse estivale est moins marquée que dans la partie plus orientale.

Ce massif assure la transition entre les chaînons les plus littoraux et la partie plus montagneuse dite des Hautes Corbières.

Cette ZPS est un important couloir de migration pour le Circaète Jean le Blanc. L'aigle de Bonelli, espèce emblématique de la région possède son territoire de chasse sur la ZPS Corbières Orientales, Cette ZPS est un site Historique de nidification pour cette espèce.

Espèces animales présentes

Espèces remarquables présentes : oiseaux

Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)(3)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)(3)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)(3)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)(3)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)(3)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)(3)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)(3)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)(3)	Résidente. Hivernage.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)(3)	Etape migratoire.

Les Objectifs de développement durable de la ZPS Corbières occidentales (Source : LPO de l'Aude, opérateur du DOCOB)

Objectif 1 : Maintien et amélioration de la qualité des habitats d'alimentation et de reproduction des oiseaux d'intérêt communautaire.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Fauvette orphée, Grand-duc d'Europe, Pic noir, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve.

Cet objectif « maintien et amélioration » se décline selon trois types de milieux différents : ouverts, agricoles et forestiers.

- Les milieux ouverts, notamment les pelouses, sont très intéressants pour la conservation de la majorité des espèces d'oiseaux ayant motivé la désignation de la ZPS « Corbières occidentales ». En effet, ceux-ci sont indispensables à l'écologie de nombreuses espèces (zones de nidification, d'alimentation...). Suite à une importante régression due à l'abandon du pastoralisme, les pelouses occupent actuellement une place très limitée sur le territoire du site (5 %). Ainsi, le maintien (voire la restauration) des milieux ouverts est indispensable.
- Les milieux agricoles, riches en éléments structurels du paysage (haie, muret, cabanon...) accompagnés de pratiques respectueuses de l'Environnement, accueillent également de nombreuses espèces. De plus, ils jouent un rôle important dans la dispersion des espèces et les échanges génétiques entre populations.
- Les milieux forestiers, notamment les forêts de feuillus et certaines vieilles pinèdes, jouent un rôle important dans le maintien de certaines espèces du site (Pic noir, Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc) qui utilisent ces milieux pour leur nidification et leur alimentation.

Enfin, un paysage diversifié alliant milieux ouverts, garrigues arbustives (voire des milieux plus fermés) entrecoupés de parcelles cultivées, de haies, de friches et de parois rocheuses favorise la biodiversité en permettant aux espèces de trouver facilement tous les éléments nécessaires à leurs besoins (source d'alimentation, site de nidification, ...).

Objectif 2 : Améliorer la ressource alimentaire des oiseaux.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Pipit rousseline, Vautour fauve.

Les ressources alimentaires des grands rapaces rythment leur écologie et constituent une composante indispensable à leur succès reproducteur. Mais certaines espèces comme le Lapin de garenne et la Perdrix rouge sont en régression sur le territoire de la ZPS « Corbières occidentales » du fait de maladies virales et de la fermeture de leur habitat liée à un abandon de certaines parcelles cultivées.

Ces espèces proies apprécient particulièrement les zones cultivées et notamment les cultures faunistiques. Ces milieux sont également d'un intérêt certain pour de nombreuses espèces de passereaux (Alouette lulu, Bruant ortolan, Pipit rousseline,...) et de rapaces (Busard cendré, Busard Saint-Martin,...) du fait de la présence de graines et d'insectes en abondance.

Objectif 3 : Préservation de l'état et de la tranquillité des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Fauvette orphée, Grand-duc d'Europe, Pic noir, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline.

La perte d'individus peut porter atteinte à la conservation de l'espèce. L'importance de l'impact est souvent fonction de l'âge de l'individu et de la taille de la population. Ainsi, la destruction indirecte, notamment par collision avec les lignes électriques doit être limitée. Enfin, la destruction volontaire de grands rapaces, quoique rare, est malheureusement toujours d'actualité et doit être combattue.

De même, la période de reproduction est cruciale dans le cycle biologique des espèces. Durant cette période, les espèces sont très sensibles au dérangement. Il est donc primordial lors du développement d'activités de pleine Nature et de divers aménagements (sentier, parc éolien...), d'avoir une attention toute particulière pour la préservation des sites de nidification (souvent en falaises) mais également de veiller à la tranquillité des espèces dans leur habitat, notamment en limitant la fragmentation du milieu (multiplication des aménagements).

Objectif 4 : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Pipit rousseline, Vautour fauve.

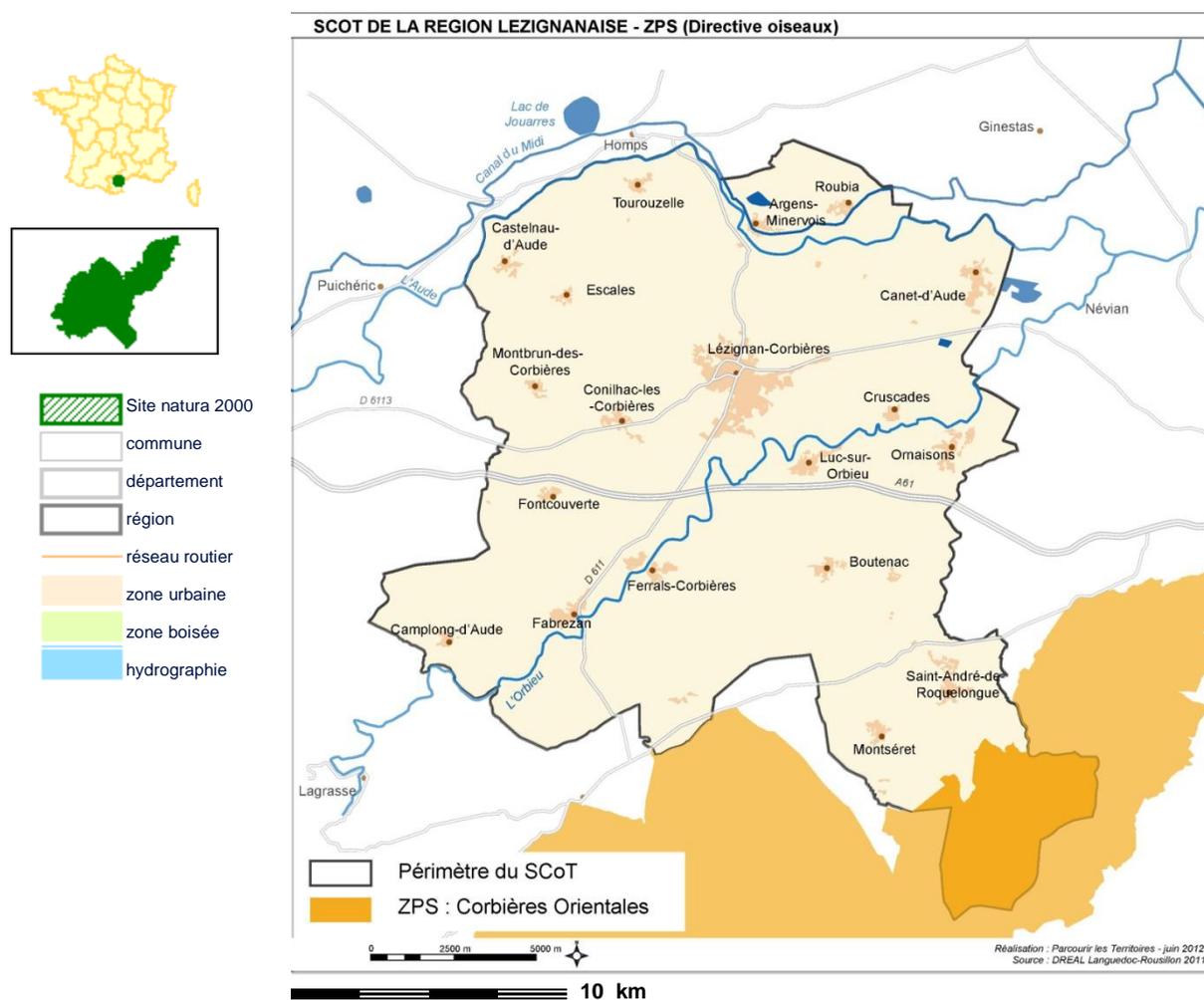
Les acteurs locaux ainsi que le grand public ont souvent une connaissance insuffisante des enjeux ornithologiques de la ZPS « Corbières occidentales ». Or, sans connaître, il est très difficile, voire impossible, de tenir compte des enjeux de conservation de ces espèces dans les politiques publiques ou dans nos pratiques quotidiennes.

De même, le manque de connaissances sur certaines menaces qui varient en fonction de leur position dans l'espace et/ou dans le temps (dangerosité des lignes électriques par exemple) ainsi que sur les exigences écologiques (distribution précise, modes de sélection et d'utilisation de l'habitat, caractéristiques du domaine vital,...) de quelques espèces (Engoulevent d'Europe) ne permettent pas toujours de bien prendre en compte les enjeux de conservation de ces espèces dans les politiques publiques.

L'amélioration des connaissances sur les espèces et leurs menaces ainsi que les actions de communication et d'information du public et des acteurs locaux peuvent donc être considérées comme des opérations de protection au même titre que des actions concrètes de gestion et doivent être développées sur le territoire de la ZPS Corbières occidentales.

⁽³⁾ Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.



3- CORBIERES ORIENTALES (6% de l'ensemble du territoire du SCoT)
ZONE DE PROTECTION SPECIALE N°FR9112008 Classement en Avril 2006


Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte

Description du site

Malgré la relative uniformité des faciès de garrigue qui caractérisent ce territoire, la présence de zones cultivées dans les vallons qui entaillent le massif permet une intéressante diversité des espèces de passereaux méditerranéens. La présence de barres calcaires procure des sites de nidification potentiels pour les espèces rupicoles. Le site est également régulièrement utilisé comme étape migratoire pour certaines espèces car il est situé dans le principal couloir de migration qui longe la façade méditerranéenne.

Le site correspond à la partie la plus orientale du massif des Corbières audoises. Le substrat essentiellement calcaire combiné aux influences méditerranéennes très marquées accentuées encore par la fréquence des vents secs, crée des conditions de milieu favorables aux espèces les plus méditerranéennes. Toutefois, l'abandon déjà ancien des parcours a conduit à une fermeture généralisée des milieux. Ce site est complémentaire des autres ZPS désignées sur l'ensemble du massif des Corbières. Le site inclut, dans sa partie la plus orientale, le couloir de migration majeur du littoral languedocien, d'où la présence régulière d'espèces en étape migratoire.

Espèces remarquables présentes -oiseaux

• Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
• Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage.
• Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
• Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
• Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
• Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
• Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
• Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
• Cochevis de Thékla (<i>Galerida theklae</i>) ⁽³⁾	Résidente.
• Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
• Faucon d'Eléonore (<i>Falco eleonorae</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
• Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
• Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
• Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ⁽³⁾	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
• Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
• Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
• Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
• Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.

Les communes du Scot concernées par cette ZPS sont Montséret, et Saint André de Roquelongue, Sur leur territoire, la ZPS concerne la partie de collines du massif de Fontfroide.

Ces espaces, assez pentus et recouverts de garrigues, maquis et forêts arbustives, ne sont pas utilisés pour l'urbanisation.

Les Objectifs de développement durable de la ZPS Corbières orientales (Source : LPO de l'Aude, opérateur du DOCOB)

Objectif 1 : Maintenir et/ou restaurer des pelouses sèches et des milieux associés (lignaux bas clairs) en tant que zones d'alimentation et/ou de reproduction des espèces d'oiseaux de milieux ouverts.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Cochevis de Thékla, Engoulevent d'Europe, Faucon d'Eléonore, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve.

Les pelouses méditerranéennes sont très intéressantes pour la conservation des espèces d'oiseaux ayant motivé la désignation de la ZPS Corbières orientales. En effet, celles-ci sont indispensables à l'écologie de nombreuses espèces (zones de nidification, d'alimentation...). Suite à une importante régression due à l'abandon du pastoralisme, les pelouses occupent actuellement une place très limitée sur le territoire de la ZPS Corbières orientales (10 %). La préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS Corbières orientales passe donc par un maintien et une restauration des milieux ouverts méditerranéens (pelouses sèches et lignaux bas clairs).

Objectif 2 : Améliorer la ressource alimentaire des oiseaux.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Cochevis de Thékla, Engoulevent d'Europe, Faucon d'Eléonore, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve.

L'utilisation de produits phytosanitaires peut induire de nombreuses perturbations allant de la réduction de la ressource alimentaire des espèces insectivores à la mort d'individus par empoisonnement en passant par une diminution de la productivité. Ainsi, afin de maintenir voire d'améliorer l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, il conviendra de mettre en œuvre des actions en faveur d'une agriculture raisonnée utilisant peu (ou pas) de produits phytosanitaires.

Les ressources alimentaires des grands rapaces rythment leur écologie et constituent une composante indispensable à leur succès reproducteur. Mais certaines espèces comme le Lapin de garenne et la Perdrix rouge

sont en régression sur le territoire de la ZPS Corbières orientales du fait de maladies virales et d'une mutation dans l'utilisation des terres ayant abouti à un abandon de certaines parcelles cultivées. Ces espèces proies apprécient particulièrement les zones cultivées et notamment les cultures faunistiques. Ces milieux sont également d'un intérêt certain pour de nombreuses espèces de passereaux (Alouette lulu, Bruant ortolan, Cochevis de Thékla, Pipit rousseline,...) et de rapaces (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon d'Eléonore,...) du fait de la présence de graines et d'insectes en abondance.

Objectif 3 : Maintenir et/ou améliorer l'hétérogénéité du paysage.

Espèces cibles : Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Cochevis de Thékla, Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline.

Un paysage diversifié alliant milieux ouverts, garrigues arbustives (voire des milieux plus fermés) entrecoupés de parcelles cultivées, de haies, de friches et de parois rocheuses favorise la biodiversité en permettant aux espèces de trouver facilement tous les éléments nécessaires à leurs besoins (source d'alimentation, site de nidification,...). Les éléments structurels du paysage et notamment les haies et les murs de pierres sèches sont très appréciés par les oiseaux d'intérêts communautaires. Ils jouent également un grand rôle dans la dispersion des espèces et les échanges génétiques entre populations et rendent d'importants services pour l'agriculture.

Objectif 4 : Préserver l'état et la tranquillité des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Cochevis de Thékla, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline.

La "Nature" est un concept qui émerge de plus en plus dans les offres touristiques. A ce titre, le territoire de la ZPS Corbières orientales présente de nombreux atouts, dont les acteurs locaux sont bien conscients. Néanmoins, ce développement ne doit pas aller à l'encontre des objectifs de conservation de l'avifaune. En outre, les sports de pleine nature sont en plein essor, avec notamment le développement de sentiers pédestres thématiques, sentiers VTT,... Ces sports peuvent avoir un impact sur l'état de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire. Ils doivent donc se développer en tenant compte de ces derniers.

Objectif 5 : Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS Corbières orientales.

Espèces cibles : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Cochevis de Thékla, Engoulevent d'Europe, Faucon d'Eléonore, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve.

Les acteurs locaux ainsi que le grand public ont souvent une connaissance insuffisante des enjeux ornithologiques de la ZPS Corbières orientales. Or, sans connaître, il est très difficile, voire impossible, de tenir compte les enjeux de conservation de ces espèces dans les politiques publiques ou dans nos pratiques quotidiennes. De même, le manque de connaissances sur certaines menaces qui varient en fonction de leur position dans l'espace et/ou dans le temps (dangerosité des lignes électriques par exemple) ainsi que sur les exigences écologiques (distribution précise, modes de sélection et d'utilisation de l'habitat, caractéristiques du domaine vital,...) de quelques espèces (Engoulevent d'Europe) ne permettent pas toujours de bien prendre en compte les enjeux de conservation de ces espèces dans les politiques publiques.

L'amélioration des connaissances sur les espèces et leurs menaces ainsi que les actions de communication et d'information du public et des acteurs locaux, peuvent donc être considérées comme des opérations de protection au même titre que des actions concrètes de gestion et doivent être développées sur le territoire de la ZPS Corbières orientales.

Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise

Contexte

Les 3 communes de Boutenac, Montsérét et Saint André de Roquelongue font partie du PNR de la Narbonnaise. Le SCOT doit être compatible avec la charte du PNR.

Présentation du PNR

Le PNR de la Narbonnaise a eu une première labellisation en 2003 pour une durée de 5 ans. Le renouvellement de la charte est en cours de finalisation (fin 2010). Le projet de charte a eu un avis positif du CNPN, le PNR est en attente de l'arrêté ministériel officialisant le renouvellement du label pour la période 2010-2021.

Les actions du PNR

Le territoire est structuré en 7 zones paysagères : le littoral, le Massif de la Clape (hors Gruissan), les étangs, le plateau de Leucate, le Piémont Narbonne Fitou, les Corbières de Fontfroide, les Corbières Maritimes.

Boutenac, Montsérét et St André de Roquelongue font partie des Corbières de Fontfroide.

Un diagnostic énergétique du PNR va commencer pour une durée d'un an. Il a pour but de réaliser le bilan des actions menées, identifier les consommations et la production d'énergie afin de mettre en place la lutte contre le changement climatique.

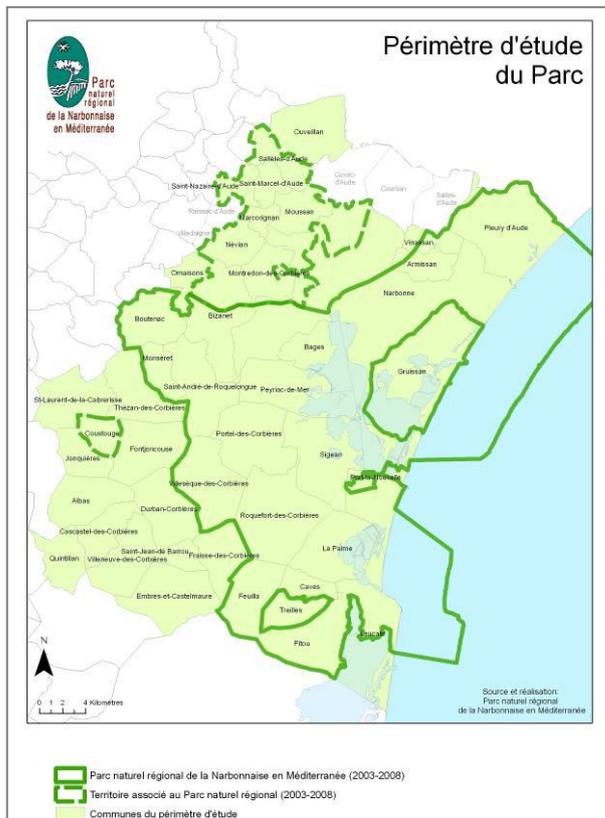
Un diagnostic énergétique du PNR va commencer pour une durée d'un an. Il a pour but de réaliser le bilan des actions menées, identifier les consommations et la production d'énergie afin de mettre en place la lutte contre le changement climatique.

La Charte du PNR de la Narbonnaise en vigueur affiche trois grands objectifs généraux :

- gestion du patrimoine : naturel, historique, paysager – dont urbain
- développement harmonieux et durable du territoire – tourisme, agriculture, démarche de qualité environnementale
- Ecocitoyenneté

Le PNR a réalisé le sentier d'interprétation « vigneron des Corbières » à Boutenac – Ferrals. Le ruisseau de l'Aussou a été identifié comme zone humide à préserver et restaurer.

Sur le Massif de Fontfroide, il commence à y avoir des pressions de circulation d'engins motorisés : 4x4, quad, moto verte. Des groupes de travail mènent une réflexion : communes, PNR, Etat,



ONCFS

Dans le cadre de son Schéma régional de la Bio diversité, la région mène une expérimentation sur les 3 PNR. Haut Languedoc, Pyrénées Catalanes, Narbonnaise, visant à identifier les corridors biologiques.

Le Comité scientifique du PNR souhaite que cette démarche sur les corridors reste réaliste et soit travaillée principalement sur les zones où il y a des infrastructures et de l'urbanisation.

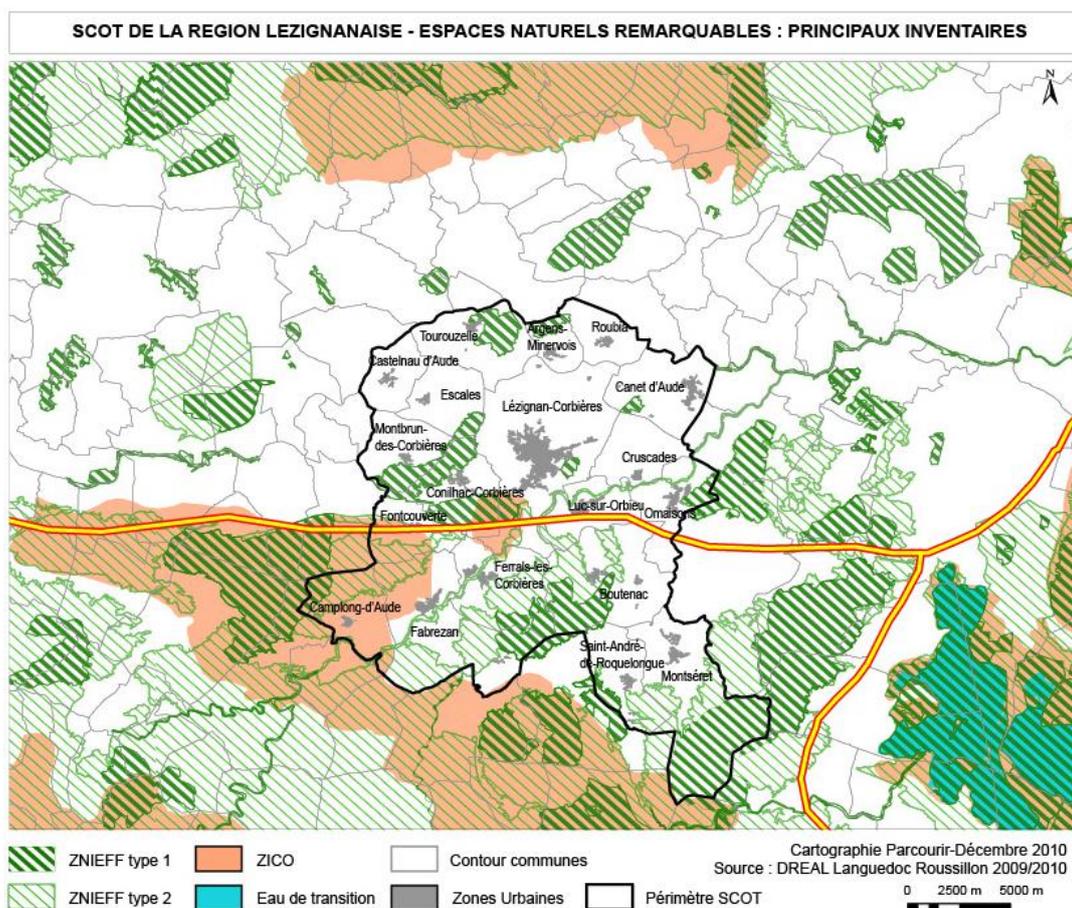
Articulation avec les documents d'urbanisme

Le PNR est très vigilant sur les documents d'urbanisme. Il a été associé au Comité Technique du Scot de la Narbonnaise et a veillé à l'intégration des principes de la charte du PNR dans le Scot.

Par ailleurs le PNR a élaboré une charte de développement éolien sur 33 communes fin 2003, elle a été annexée dans son ensemble au document du SCOT de la Narbonnaise.

Les espaces naturels remarquables –principaux inventaires

Plusieurs secteurs du SCOT ont fait l'objet d'observations naturalistes et d'inscription dans les inventaires nationaux.



Les ZNIEFF- Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La modernisation des ZNIEFF

L'état a engagé en Languedoc Roussillon, la modernisation des ZNIEFF. Pilotée par la DIREN, un très vaste inventaire et un recueil de données scientifiques est mis en œuvre dans chaque département.

Cet inventaire réalisé par des associations de naturalistes et des bureaux d'études spécialisés alimente une base de données qui est référencée sur un système d'information géographique.

Les observations se sont déroulées à la fois sur les espaces concernés à ce jour par les ZNIEFF pour en confirmer ou infirmer la pertinence, ainsi que sur d'autres espaces présentant un potentiel a priori. Un comité scientifique départemental analysera ces inventaires et fera des propositions de nouveaux zonages de ZNIEFF, qui feront l'objet de plusieurs validations scientifiques. Les zonages présentés ci-dessus sont ceux des nouvelles ZNIEFF.

Dans l'aire du SCOT on identifie

- cinq ZNIEFF de type 1, c'est à dire des zones abritant une espèce, animale ou végétale protégée au niveau national.
- 4 ZNIEFF de type 2, de différentes natures : la montagne d'Alaric, la ripisylve de l'Aude moyenne, le massif des Corbières orientales.

Les ZICO – Zones d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux

Le Scot de la Région Lézignanaise est également concerné par deux ZICO, la ZICO des Corbières Occidentales (8% de l'ensemble du territoire du SCoT) et la ZICO située sur l'aérodrome de Lézignan (2% de l'ensemble du territoire du SCoT).

Enjeu :

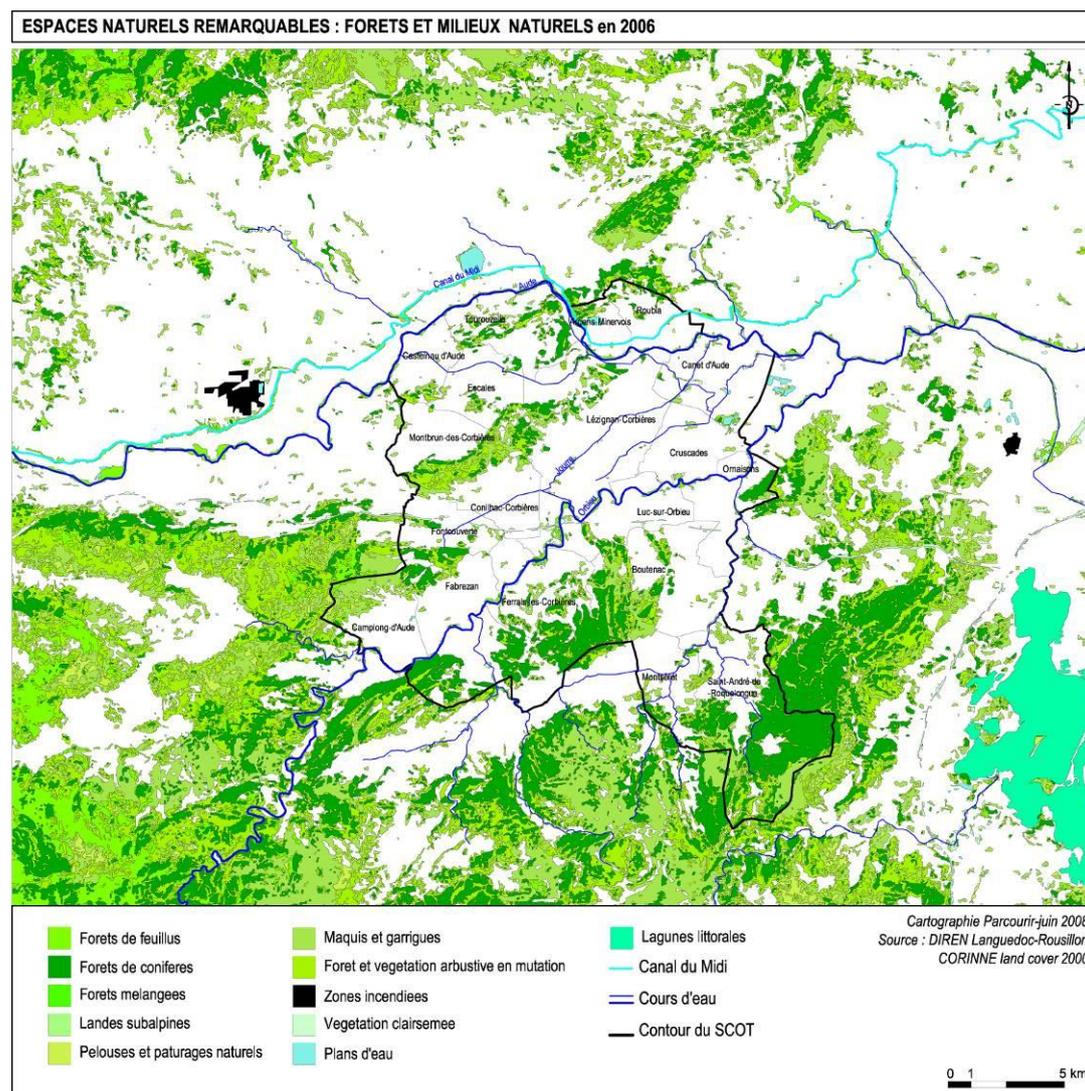
Conserver des corridors agricoles de liaison avec la zone d'Ouveillan, soit dans l'axe Lézignan -Canet.

Les milieux naturels « ordinaires »

Au-delà des milieux remarquables étudiés ci dessus, le territoire est sillonné de formations naturelles et végétales qui abritent de la bio diversité que l'on pourrait qualifier de plus ordinaire au sens où ils n'abritent pas d'espèces remarquables, mais qui a une importance non négligeable.

Ces milieux jouent cependant un rôle à plusieurs titres :

- maintien d'un maillage régulier d'espaces naturels et de continuités écologiques, par exemple le long des cours d'eaux
- rôle dans la gestion des eaux de ruissellement et l'expansion des crues
- élément majeur de la trame paysagère
- rôle d'aménités positives (beauté des paysages, impression de naturalité...)
- support de proximité pour une pédagogie de l'environnement



Sur cette carte figurent les milieux non urbanisés et non cultivés, il s'agit des boisements, plantés ou spontanés, des milieux accueillant de la garrigue, des forêts basses issues de l'enfrichement des anciennes zones pastorales, des boisements de chênes verts, des pinèdes de pin d'Alep. Le maintien d'un réseau de haies, de lisières et de ripisylve constitue un objectif de préservation de la nature ordinaire autant dans les espaces agricoles que péri-urbains. L'intérêt de ces formations est qu'elles constituent de vastes ensembles, composés de mosaïques de milieux différents, au sein desquels les espèces peuvent se développer et circuler facilitant le maintien de la biodiversité. Leur répartition suit très clairement le relief et est orientée Nord-Est /Sud-Ouest, créant une sorte de continuité naturelle entre Corbières et Minervois. D'autres espaces sont identifiés le long des cours d'eau principaux. L'ensemble de ces milieux naturels constitue une trame assez dense par endroit pour permettre la circulation des espèces. Elle sert de corridor biologique. Cette trame est également un réservoir de biodiversité au milieu des zones très cultivées ou urbanisées.

Le rôle des milieux agricoles

Dans la constitution d'une trame verte et d'un maillage permettant le déplacement des espèces, leur nourriture et leur reproduction, la zone agricole joue un grand rôle. Ceci principalement quand les secteurs de cultures sont entrecoupés par des réseaux de haies, de bosquets, d'arbres isolés, de ruisseaux ou de canaux dont les rives accueillent de la végétation spontanée.

Les espaces agricoles sont dans leur grande majorité des éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire du Scot. En effet ils contribuent largement à la diversité des milieux en offrant notamment d'importants milieux ouverts qui contrastent avec les espaces forestiers ou arbustifs.

Par ailleurs certaines espèces sont inféodées (dépendantes) de secteurs cultivés, c'est le cas par exemple de l'outarde canepetière.

Enjeux

Les communes prennent largement en compte l'aspect naturel de leur territoire dans les documents d'urbanisme, en instaurant des zones N, en classant des espaces boisés. Cette protection participe de la constitution d'une **trame verte** sur le territoire à associer aux espaces agricoles et naturels protégés.

L'intérêt du Scot va être d'organiser la réflexion sur des territoires intercommunaux qui correspondent à des ensembles géographiques et naturels vastes, cours d'eau, massifs forestiers, ensemble naturel et paysager ...

Chacun des projets dispose d'une étude d'impact ou d'un diagnostic précis à son échelle, l'intérêt du Scot est d'avoir une vision globale de tous les projets et d'articuler les corridors biologiques, les circulations douces et les modes de traitement à l'échelle d'un grand ensemble.

La politique des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Aude

Contexte

Le Scot doit prendre en compte la politique des Espaces Naturels Sensibles du département.

Diagnostic

Le conseil général de l'Aude a entrepris un inventaire exhaustif des milieux naturels du territoire départemental. Cet inventaire de l'état actuel, réalisé par la Fédération Aude Claire et la LPO 11 (Ligue de Protection des Oiseaux) couplé à l'étude des pressions anthropiques à l'œuvre permettra de déterminer les milieux les plus fragiles et les plus menacés. A partir de cette connaissance dynamique des milieux, le département établira sa politique des espaces naturels sensibles.

Sept sites sont identifiés sur le territoire de la CCRL :

- Canet d'Aude : la Domèque
- Pech Laurier et étang d'Argens
- Etang de Roubia
- Butte de la Bade
- Butte de Conilhac Corbières
- Pinède de Boutenac
- Aérodrome de Lézignan Corbières

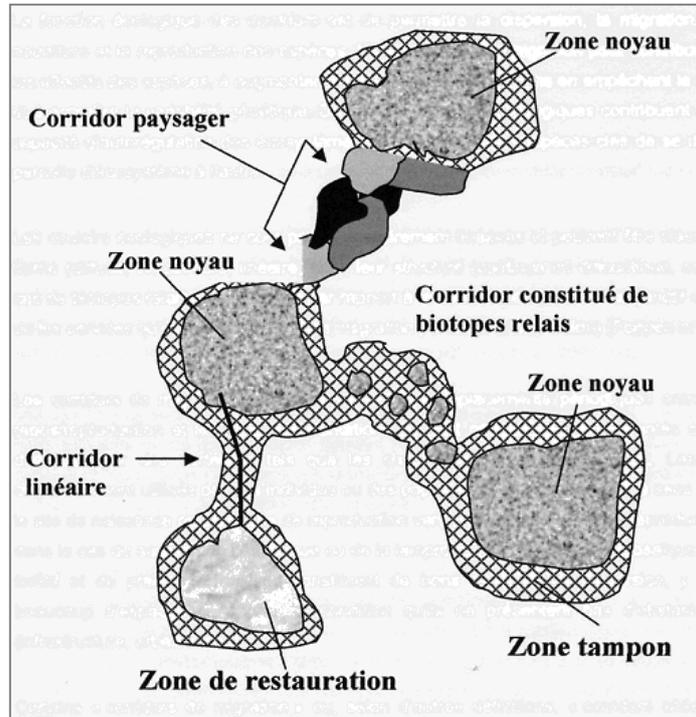
Enjeux

L'enjeu des espaces naturels sensibles est qu'il combine une action foncière, la protection d'un espace naturel et l'ouverture au public. Ainsi de tels espaces offrent au public l'accès à la nature dans des conditions de qualité.

2-2 CORRIDORS ECOLOGIQUES

Définition :

Corridor écologique : lien entre les milieux naturels- zones noyaux- permettant aux espèces de se déplacer pour conquérir de nouveaux territoires, se reproduire, se nourrir, etc. La préservation des corridors écologiques est un enjeu majeur de la conservation de la biodiversité.



Contexte :

Les travaux des Grenelle de l'environnement ont mis l'accent sur la constitution de trames vertes (terrestres) et bleues (liées à l'eau) à des échelles vastes. L'ambition est de construire une vision cohérente de l'espace en intégrant la prise en compte de la sauvegarde de la biodiversité dans les politiques publiques et les documents de planification. Le rôle des Scot est renforcé pour l'établissement de ces trames.

La directive cadre européenne « corridors écologiques » est en cours de préparation. Elle visera à acquérir une meilleure connaissance des corridors de déplacement des espèces à l'échelle européenne, à maintenir leur existence sur des échelles vastes et à anticiper le déplacement des espèces inéluctable avec le changement climatique.

Localement, la connaissance des corridors écologiques est en cours d'acquisition. La région Languedoc Roussillon mène une expérimentation sur les Parcs Naturels Régionaux qui permettra de mettre au point une méthodologie d'identification des corridors. Ainsi le PNR de la Narbonnaise a débuté en 2008 l'étude des corridors écologiques de son territoire.

La difficulté d'établissement de cartographie de corridors biologiques provient de la diversité des natures de corridors qui sont liés à chaque espèce, par exemple une rivière ou le canal sera un corridor écologique pour toutes les espèces aquatiques, mais sera un obstacle au franchissement des mammifères terrestres.

De même pour les oiseaux, on identifie des grands couloirs de migration, mais pour certaines espèces nicheuses, une maille de haies ou bosquets de 100 mètres est nécessaire au déplacement.

Les déplacements les plus connus sur un territoire sont ceux de la grande faune, population résidente et chasseurs sont à même de localiser ces itinéraires.

Par ailleurs, à ce jour, le déplacement des espèces végétales et la conquête de nouveaux territoires par celles-ci sont peu étudiés.

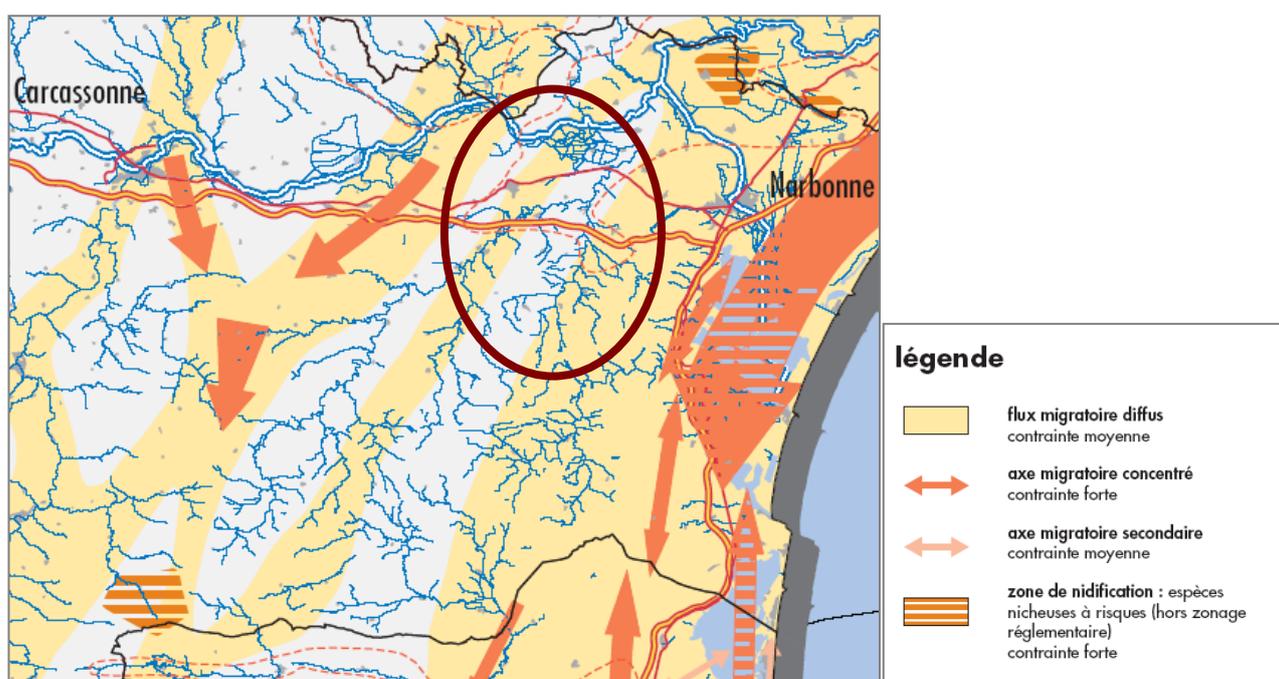
Diagnostic:

Corridors écologiques pour les espèces aquatiques

Sur le territoire du Scot, les principaux axes de déplacement des espèces aquatiques sont les cours d'eau permanents et les canaux servant à l'irrigation.

L'Orbieu est identifié dans l'ensemble de son cours comme présentant une richesse écologique pour plusieurs espèces (voir chapitre Natura 2000).

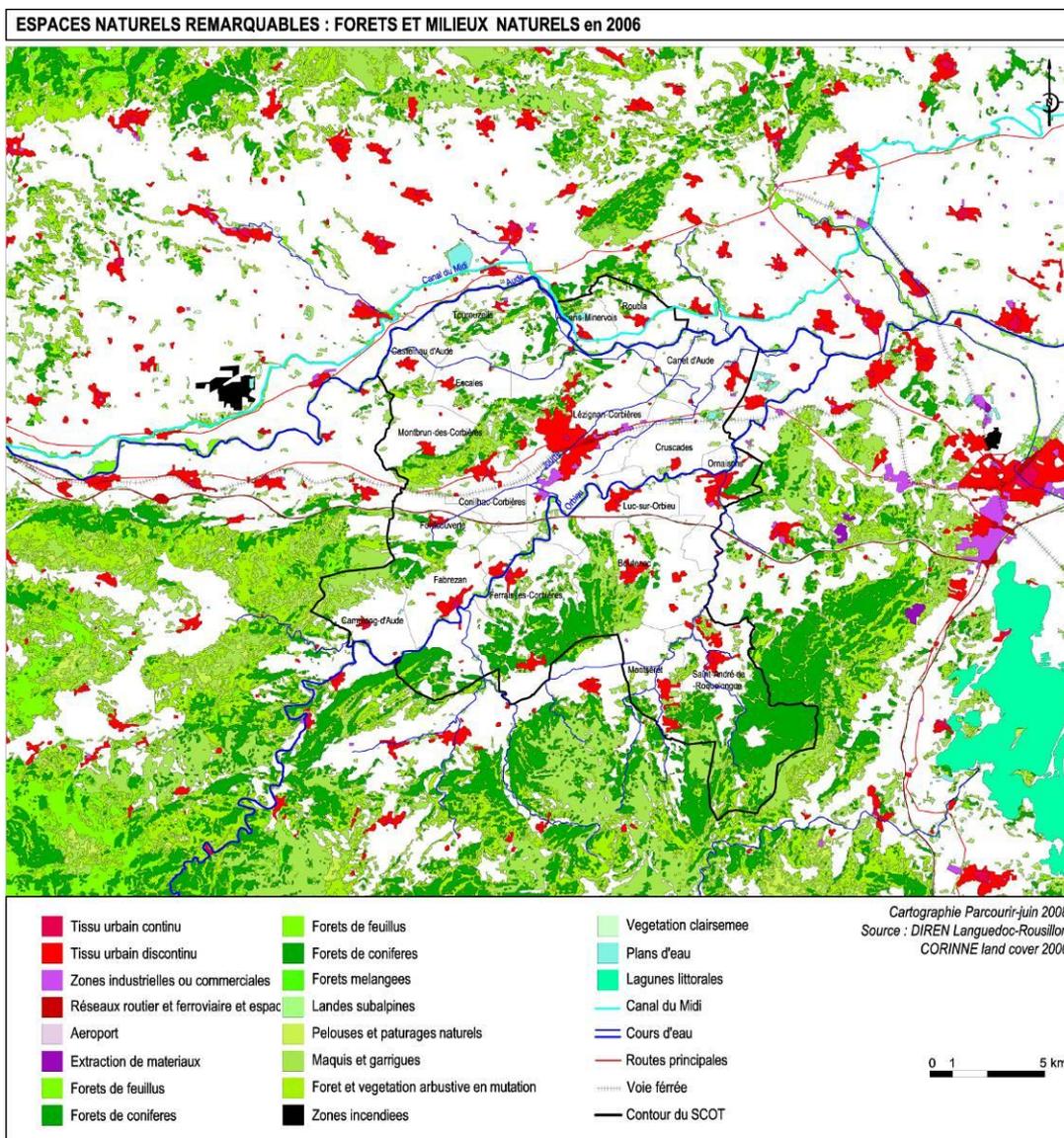
Les flux principaux d'oiseaux migrateurs. Source DIREN Languedoc Roussillon, atlas régional de l'éolien



Pour établir une trame verte et bleue dans le Document d'Orientations Générales du Scot, en l'absence d'une connaissance territoriale fine des corridors biologiques il sera important de

- Veiller à limiter les obstacles à la circulation des espèces sur de trop grands linéaires.
- Maintenir des jonctions possibles entre les grands noyaux de milieux naturels que sont les massifs identifiés sur la carte ci-dessous.
- Eviter la fragmentation des espaces naturels
- Eviter d'isoler des espaces naturels du reste du territoire.

Sur cette carte figurent les milieux à couvert naturel ou boisé et les milieux artificialisés, le blanc correspond aux zones agricoles. Elle permet de visualiser les continuités à préserver par des coupures agricoles entre les grands massifs. L'urbanisation de Lézignan Corbières doit être organisée pour ne pas constituer une véritable barrière à la circulation des espèces entre la zone de la Pinède de Lézignan et de la pinède de Boutenac. Pour certaines espèces, notamment terrestres, l'autoroute constitue déjà un obstacle aux déplacements dont il faudra tenir compte dans le cadre de son élargissement.



3- RESSOURCES

3-1 RESSOURCE EN SOL

Diagnostic

Les espaces agricoles et naturels, un capital à valoriser pour l'avenir

La région lézignanaise se caractérise encore aujourd'hui par la présence dominante des espaces naturels et agricoles. Elle est identifiée par le Profil Environnemental Régional (PER) dans le territoire « Corbières Orientales » (cf tableau en annexe).

En 2000, le territoire de la CCRL, comme celui des Corbières orientales est fortement marqué par les surfaces viticoles : 44% environ de l'occupation du sol, 31.9% pour les Corbières orientales, 22.60% pour l'Aude.

La qualité des espaces naturels complète cette qualité agricole par la présence d'entités remarquables classées ou pas et de milieux « ordinaires » qui font le lien (le bois de la Pinède, la ripisylve de l'Orbieu, l'Aude...) entre ces grands espaces (Fontfroide, Alaric).

Par contre, la plaine lézignanaise, marquée par le développement de Lézignan-Corbières et des communes proches révèle sa forte spécificité au sein des « Corbières Orientales » en doublant le caractère rural par un caractère urbain.

Quelques repères de densités :

Territoire du SCOT CCRL : **56** habitants / km²

Corbières Orientales : **25.6** habitants / km²

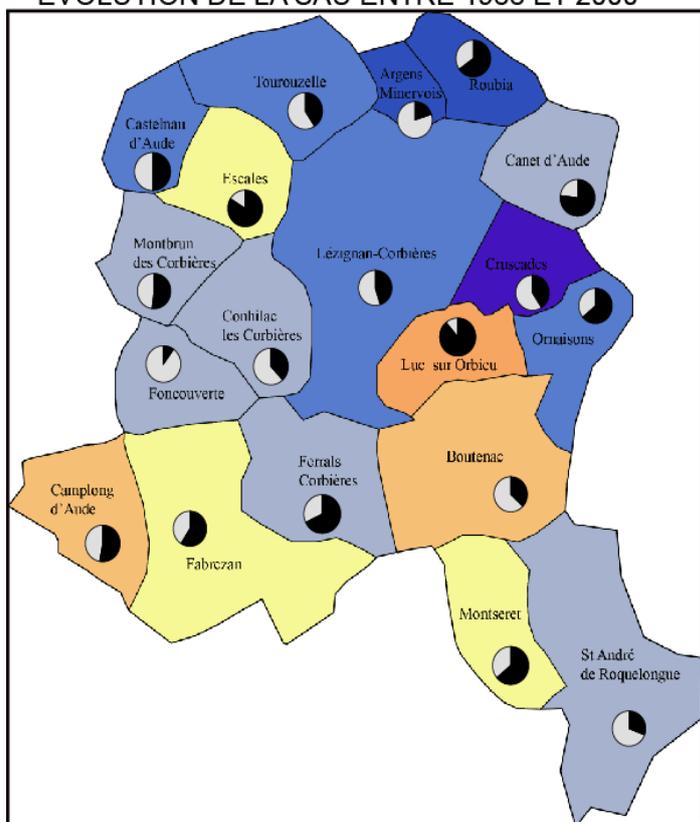
Département de l'Aude : **54** habitants / km²

Région Languedoc Roussillon : **90** habitants / km²

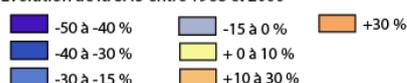
France : **110** habitants / km²

Cette articulation rural-urbain détermine véritablement ce territoire, même si l'activité viticole reste une économie dominante pour beaucoup de communes du territoire.

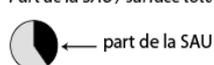
EVOLUTION DE LA SAU ENTRE 1988 ET 2000



Evolution de la SAU entre 1988 et 2000



Part de la SAU / surface totc



Globalement en baisse de 8% entre 1988 et 2000, la SAU, Surface Agricole Utilisée occupe, en 2000, 57 % de la surface totale du territoire : on note une évolution disparate avec une augmentation dans le sud du territoire et une régression dans le nord.

Cette évolution de la SAU est à rapprocher des données nationales où 60 000 hectares de surface agricole utile disparaissent chaque année au profit de l'urbanisation (soit la disparition de 6 fois la superficie de Paris).

L'obtention de l'A.O.C. depuis plus de 20 ans a permis une amélioration du vignoble. Mais entre 1998 et 2000, la surface en vigne a baissé de 16% dont la surface AOC de 8%.

La crise viticole qui sévit conduit à laisser beaucoup de vignes en friches et à restructurer le parcellaire avec des exploitations de plus grande taille. Entre 2005 et 2007, 1581 ha ont été arrachés (dont 246 ha sur la seule commune de Ferrals avec une intention d'arrache de 108 ha pour 2008 constituant une baisse de la surface en vigne totale de 54% sur cette commune.

Entre 2005 à 2008, 2312 hectares ont été arrachés sur le territoire de la CC de la Région Lézignanaise, diminuant de 19% supplémentaire le potentiel viticole.



Les nouvelles urbanisations développées depuis une dizaine d'années ont été principalement destinées à l'habitat

Entre 1998 et 2003, 103 hectares ont été artificialisés sur le territoire de la CCRL dont, soit près de **21 hectares/ an sur 5 ans dont 19 ha/an pour le logement**.

Cette artificialisation s'est accélérée entre 2003 et 2008, 142 ha ont été urbanisés malgré la diminution d'environ 30% de la surface consommée par nouveau logement. Cette évolution témoigne du dynamisme de la construction neuve sur le territoire.

Si l'on compare aux 714 hectares qui constituent le patrimoine urbain des villes, bourgs et villages traditionnels des 19 communes, cette évolution reste minime, mais c'est plutôt la nouvelle dynamique enclenchée qu'il s'agit d'analyser.

Les zones urbaines construites	ZUC habitat 1998	ZUC activité 1998	TOTAL ZUC 1998	ZUC habitat 2003	ZUC activité 2003	TOTAL ZUC 2003	TOTAL ZUC 2008
hectares totaux	676	38	714	771	45	816	958
nouveaux ha en 5 ans				95	7	103	142
Soit nombre ha/an				19	1.4	20.6	28.4

Source DDE 11 : les ZUC sont les zones urbanisées construites

Les zones d'activités comptabilisées sont sur Lézignan-Corbières (RN 113 et Gaujac).

Plus de 1000 logements ont été construits pendant la même période (environ 220 logements neufs par an) dont près de 900 logements individuels.

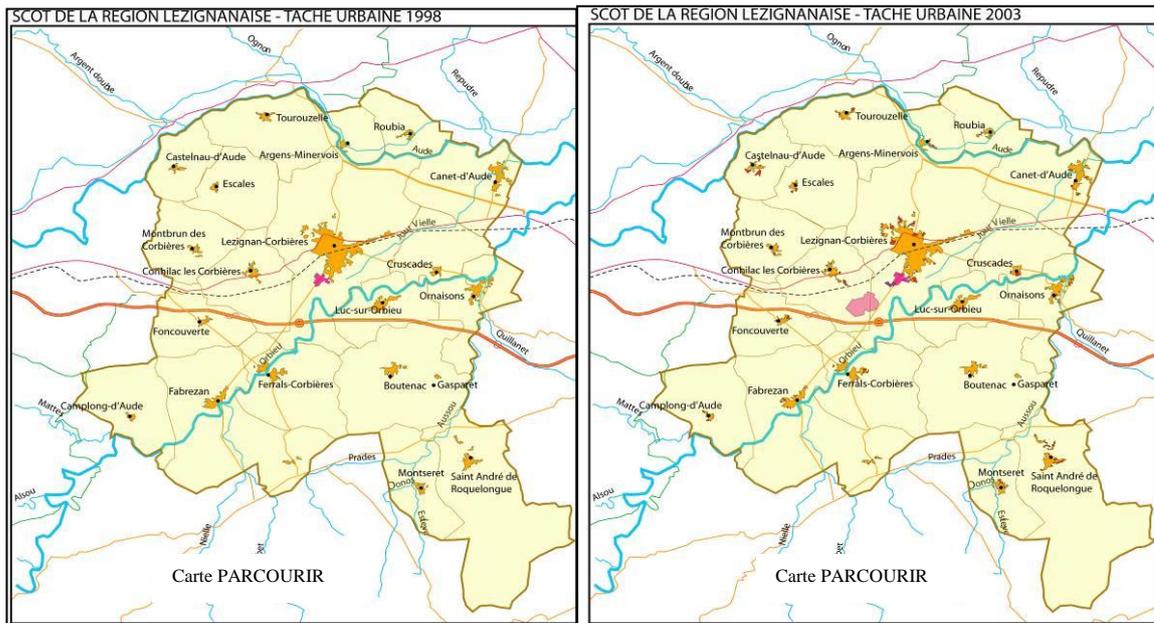
Nombre de logts neufs entre 1998 et 2003		
total const	1102	logements
dont	208	collectifs
dont	894	individuels

Source SITADEL DDE 11

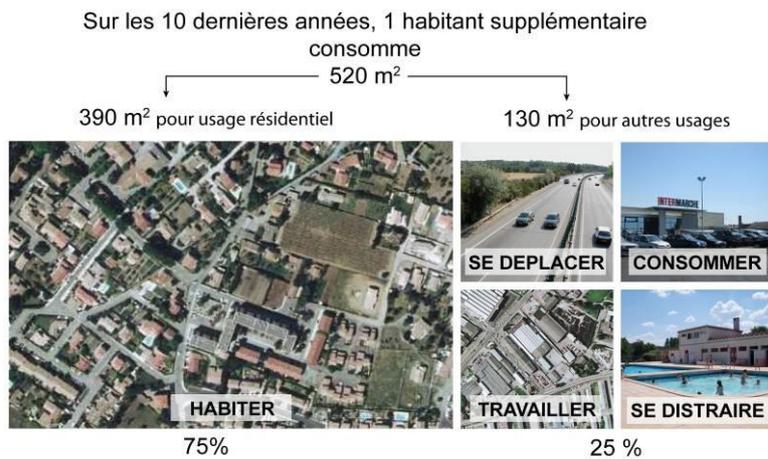
Si l'on ramène le nombre de logements construits à la surface consommée, on arrive en moyenne à **927 m² par nouveau logement** entre 1998 et 2003. Ce ratio très raisonnable s'explique par l'importance de la construction de logements collectifs pendant la période (près de 19%), moins consommateurs d'espaces que les logements individuels et par la force culturelle de l'habitat compact dans ce pays de tradition viticole.

Entre 2003 et 2008, ce ratio a encore baissé pour atteindre 650 m² par nouveau logement. La mise en œuvre d'opérations groupées maîtrisées (ZAC de Cruscades par exemple) ainsi que la hausse du prix du foncier ont favorisé une baisse sensible de la taille moyenne des terrains.

Si l'on compte 1980 nouveaux habitants environ entre 1998 et 2003 - de 18762 habitants RGP 1999 à 20 742 habitants estimés en 2003 - un habitant nouveau a généré 520 m² d'urbanisation nouvelle, soit **1240 m² par foyer** (2.38 personnes/ménage en 1999).



On artificialise les espaces agricoles et naturels pour habiter, travailler, s'éduquer, se déplacer, consommer, se distraire.



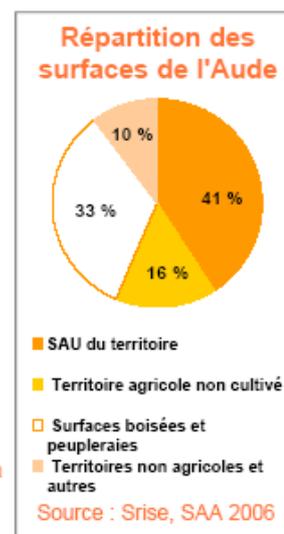
Enjeux

L'avenir des terres viticoles est déterminante pour la préservation des ressources du territoire.

Dans une conjoncture difficile comme celle traversée par la viticulture, la question de la vocation des espaces est majeure pour une qualité de vie (paysagère, sociale et économique) durable sur le territoire : quelle occupation de l'espace en dehors de la vigne ? quelles possibilités de diversification ? quelle localisation ?

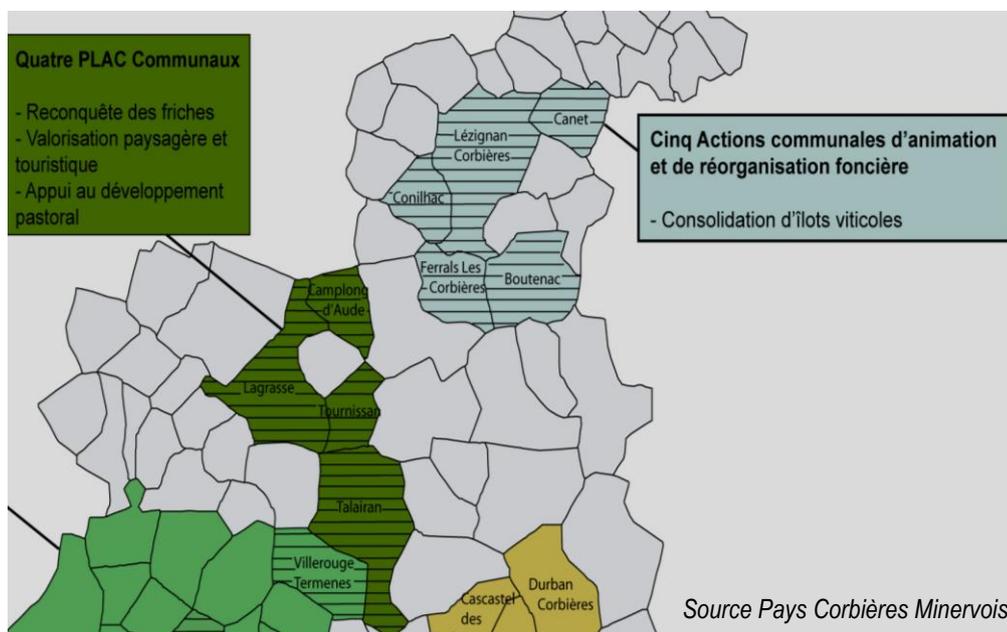
En effet, la forte pression urbaine ne pourra être maîtrisée que si la valeur économique du sol peut se maintenir au regard des prix potentiels des terres à urbaniser.

Or, aujourd'hui dans l'Aude, 16% des terres sont des territoires agricoles non cultivés (alors que 10% sont des territoires non agricoles dont une partie seulement urbanisée). Le devenir de ces terres aura un impact fort sur la durabilité des ressources en sol de ce territoire.



Les études menées au niveau du Pays sur les micro secteurs sont à suivre de près pour voir comment la profession s'organise pour faire face. Considérant les menaces potentielles et les états de dégradations diverses, il apparaît que sans une politique volontariste de protection et de gestion, il deviendra difficile d'atteindre des objectifs ambitieux de préservation de la qualité des ressources (eaux, sols,...) et de lutte contre l'artificialisation du territoire.

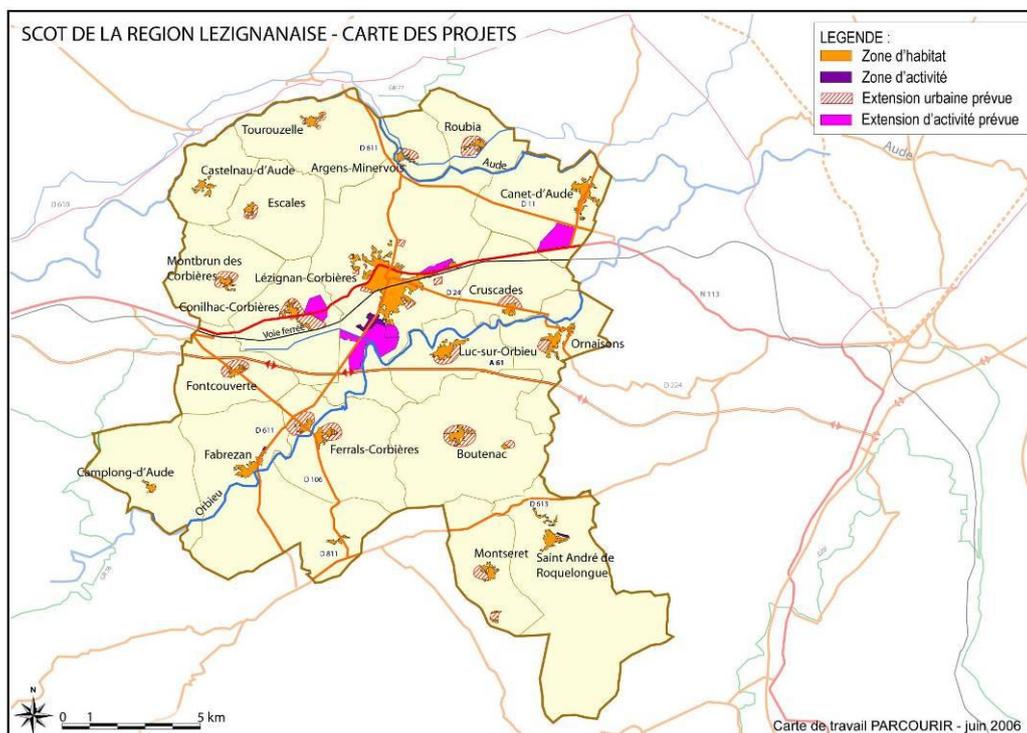
Etudes de micro-secteurs ruraux et opérations d'animation foncière recensées sur le Pays Corbières & Minervois (actions en cours ou engagées dans la dernière décennie)



Le maintien de l'attractivité du territoire passe par la prise en compte du patrimoine paysager et urbain.

Notre connaissance des projets et documents d'urbanisme communaux depuis 2004 nécessite d'être vigilant. En effet, les prévisions de surfaces à urbaniser à court terme donneraient (source : DDT 2010) une surface urbanisée de 500 hectares environ, principalement pour l'habitat) ce qui permettrait une augmentation de 50% de la tache urbaine en cas d'urbanisation totale des zones U et AU des documents d'urbanisme.

Tout en restant prudent sur les sources des données qui ne sont pas toujours les mêmes, ces 500 nouveaux hectares potentiellement urbanisables à courte échéance (2015) révèlent une augmentation qui traduit la volonté des élus de répondre à la forte demande de logements et d'emplois des habitants.



Si on projette la consommation passée (520 m² par nouvel habitant dont 86% pour l'habitat) aux nouveaux habitants prévus en 2020, soit 6210 nouveaux habitants (source : RGP et estimation des maires en 2007 et en 2020, cf tableau en annexe), la surface nécessaire serait de 280 hectares, soit la moitié environ. Il semble donc que les prévisions de zone à urbaniser dans les documents d'urbanisme en vigueur ou en cours soient trop importantes. Il sera nécessaire de voir comment répondre aux nouveaux besoins, tout en économisant la ressource sol, un capital précieux pour le territoire de la CCRL : une réponse quantitative sera apportée mais surtout un traitement qualitatif des extensions prévues pour l'habitat, en particulier en frange et en entrée de bourg qui restent les plus visibles.

3-2 RESSOURCE DU SOUS SOL

Diagnostic

L'exploitation des carrières pour répondre aux besoins de matériaux tout en limitant les nuisances

L'exploitation des carrières constitue une activité importante en Languedoc Roussillon en lien avec l'urbanisation et le développement des infrastructures : 307 carrières étaient autorisées en 2005, soit 6000 ha, 26 millions de tonnes de matériaux par an, soit plus de 10 tonnes par habitant (moyenne nationale 7t/habitant/an).

Cette production importante s'explique par la forte pression d'urbanisation qui se répercute sur les besoins en matériaux et par les grands chantiers en cours ou prévus : contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, construction de l' A75 entre Béziers et Pézenas, élargissement de l' A 61 entre Narbonne et Villefranche Lauragais.

Le schéma départemental des carrières a été approuvé dans l'Aude en 2000, comme dans les 5 autres départements de la Région, il est actuellement en cours de révision.

Ce schéma prend en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, des captages d'eau potable, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières.

Sur le territoire du SCOT :

- La Société Guintoli à FONTCOUVERTE a été autorisée par arrêté préfectoral n°2010-11-3488 du 9 novembre 2010.
- La Société des Carrières de la Rd 6113 à Canet d'Aude a déclaré sa cessation d'activité, et a fait l'objet d'un procès-verbal de récolement en 2007

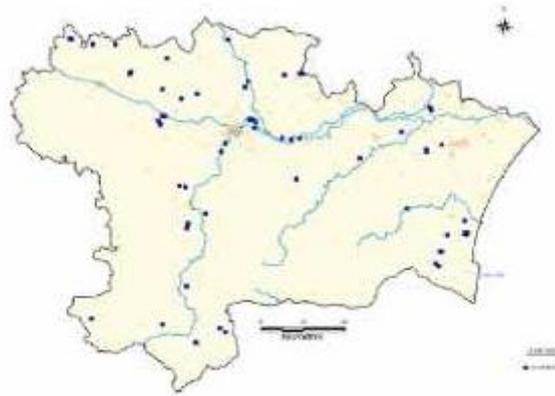


Figure 2 : Localisation des carrières de l'Aude

Enjeux

L'enjeu actuel est l'exploitation des deux carrières existantes dans le respect du site et du paysage et en fin d'exploitation des réaménagements. Il y a un projet de carrière à Fontcouverte pour l'élargissement de l'Autoroute.

Le développement prévu du territoire à court et moyen terme, tant en matière d'habitat que d'activités et les projets de nouvelles infrastructures de déplacements vont maintenir un rythme soutenu de consommation de granulats, voire l'augmenter.

3-3 RESSOURCE EN EAU

Contexte

La question de la ressource, de la qualité et de la gestion de l'eau est au cœur des préoccupations publiques, faisant évoluer rapidement le contexte réglementaire : Loi sur l'eau, Directive Cadre européenne sur l'Eau -DCE, requérant la bonne qualité des eaux de surface et souterraines, pour 2015, et la révision du Schéma Directeur pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau.

Le SDAGE du Bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015 retient 8 orientations fondamentales :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les objectifs environnementaux visent à atteindre un bon état des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015, délai pouvant être reporté à 2021.

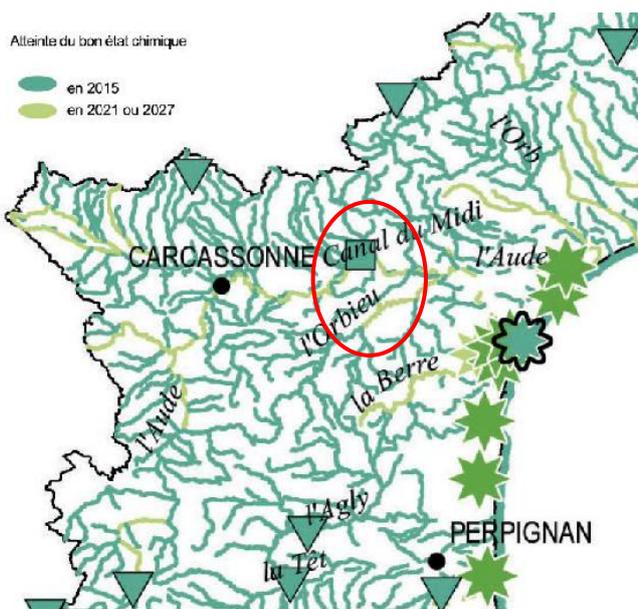
L'approbation du SDAGE a conduit l'Etat à classer la moyenne vallée de l'Aude en **Zone de Répartition des Eaux**. Les résultats de l'étude à venir « Volumes Prélevables » sur l'Aude et ses affluents devront permettre d'évaluer la possibilité à partir de ces ressources de répondre à « la perspective d'augmentation significative de la demande liée à l'évolution de la population et de l'activité économique ».

Le SCOT de la CCRL se situe sur cette zone de répartition des eaux qui se caractérise par un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau. Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) reconnu comme établissement public territorial de bassin peut constituer un interlocuteur privilégié pour toute information sur cette problématique.

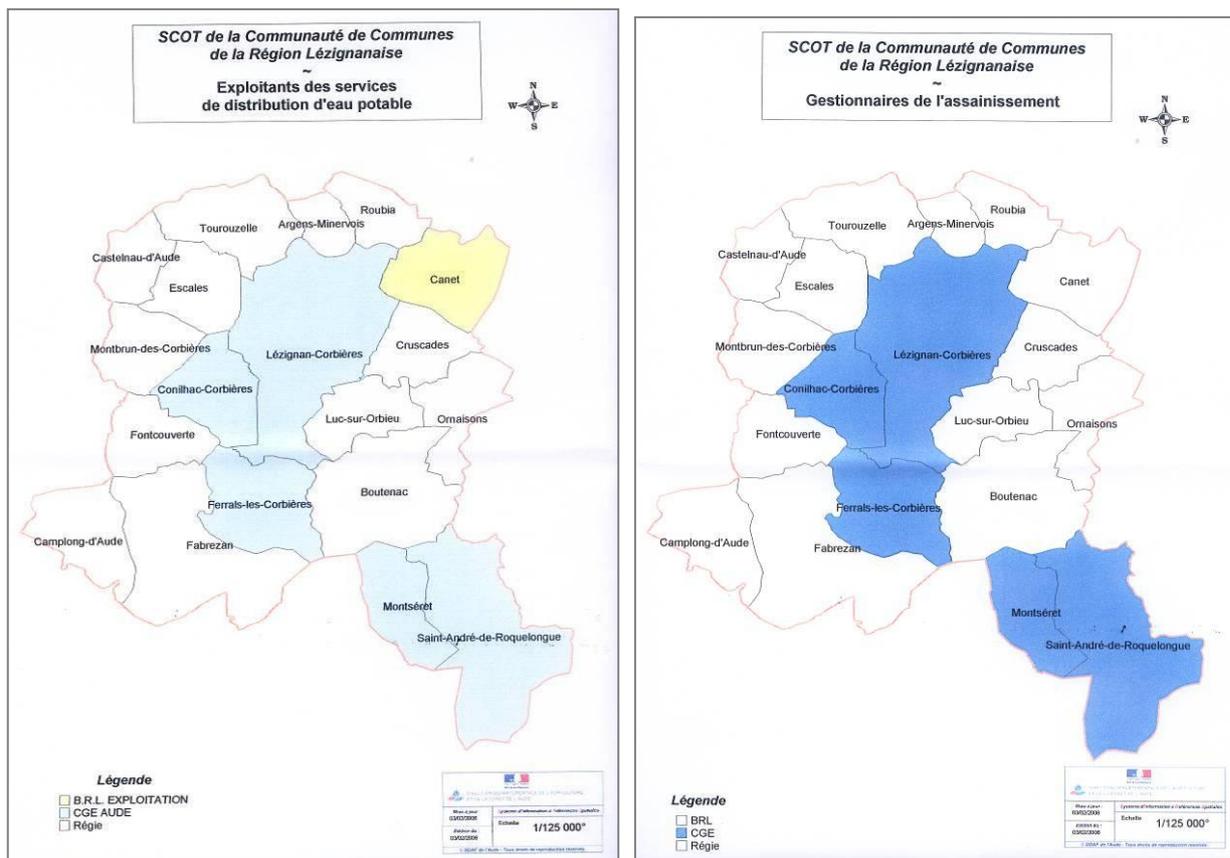
Les interactions des activités humaines avec l'eau sont multiples : eau potable, rejets des eaux pluviales, assainissement, irrigation,. Une démarche globale est indispensable.

Dans ce contexte, le Scot doit :

- être compatible avec ces réglementations et avec le SDAGE,
- maîtriser au mieux l'imperméabilisation des sols,
- veiller à harmoniser projet d'accueil de population et d'activités et ressource en eau mobilisable.
- participer au maintien et au rétablissement de la qualité des eaux, par le traitement des effluents, la prise en compte des périmètres de protection des captages d'eau potable
- envisager la question des eaux de ruissellement dans les projets d'urbanisation



Diagnostic



La question de la ressource en eau est particulièrement sensible sur le territoire du Scot de la région Lézignanaise.

En effet qu'il s'agisse de la quantité de la ressource, de sa qualité, de l'organisation de sa gestion, les gestionnaires du territoire sont constamment confrontés à des ajustements et à l'évolution des politiques.

Ressource

Les ressources en eau du territoire sont issues :

- de sources,
- des nappes souterraines qui sont associées au lit majeur des cours d'eau.

COMMUNE	Gestionnaire du réseau	alimenté par	de	périmètre de protection
ARGENS MINERVOIS	commune	forage des rochers à Roubia -cg11	conseil général 11	oui -1996
BOUTENAC	commune	source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
CAMPLONG D'AUDE	commune	source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
CANET	BRL	puits communal	commune de Canet	Oui 2009
CASTELNAU D'AUDE	commune	source syndicale à Laredorte	SIAEP Castelnaud Escalles	non
CONILHAC CORBIERES	CGE	source de l'Estagnol à Fontcouverte	Syndicat IAE de l'Orbieu	oui 1985
		source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
CRUSCADES	commune	puits communal	Cruscades	oui 2005
ESCALES	commune	source syndicale à Laredorte	SIAEP Castelnaud Escalles	non
FABREZAN	commune	source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
FERRALS LES CORBIERES	CGE	puits communal	Ferrals les Corbières	oui 1992
		source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
FONTCOUVERTE	commune	source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
LEZIGNAN CORBIERES	CGE	forage Roqueferrande	Lézignan Corbières	oui 1993
		source de l'Estagnol à Fontcouverte	Syndicat IAE de l'Orbieu	oui 1985
		source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
LUC SUR ORBIEU	commune	puits Fages	Luc sur Orbieu	oui 1997
		source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
MONTBRUN DES CORBIERES	commune	puits syndical Montbrun Roquecourbe à Laredorte	syndicat IAE de Roquecourbe Montbrun	non
MONTSERET	CGE	source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
ORNAISONS	commune	puits communal d'Ornaisons	commune d'Ornaisons	en cours
ROUBIA	commune	puits communal de Roubia	commune de Roubia	oui 1979
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	CGE	source syndicale de l'Adoux à Termes	Syndicat IAE de l'Orbieu	en cours
TOUROUZELLE	commune	puits la Tuilerie à Homps	commune de Tourouzelle	impossible

Les ressources en eau des communes de la CCRL sont multiples :

- 12 communes appartiennent au syndicat IAE de l'Orbieu,
- 2 au syndicat Castelnaud Escalles,
- 1 au syndicat de Roquecourbe Montbrun
- et 9 ont un puits communal (le puits étant la seule ressource pour 5 communes).

Le syndicat de l'Orbieu a investi dans une unité de traitement de la turbidité de l'eau. Lors des périodes de sécheresse et notamment d'étiage de l'Orbieu, il peut se poser des problèmes de ressource, pour la ville de Lézignan Corbières et Escalles.

Le Conseil général de l'Aude mène une réflexion globale sur la gestion durable de l'eau dans son plan Aldae 2011 et son schéma départemental. Il est basé sur des logiques territoriales. Il s'articule autour de 6 axes :

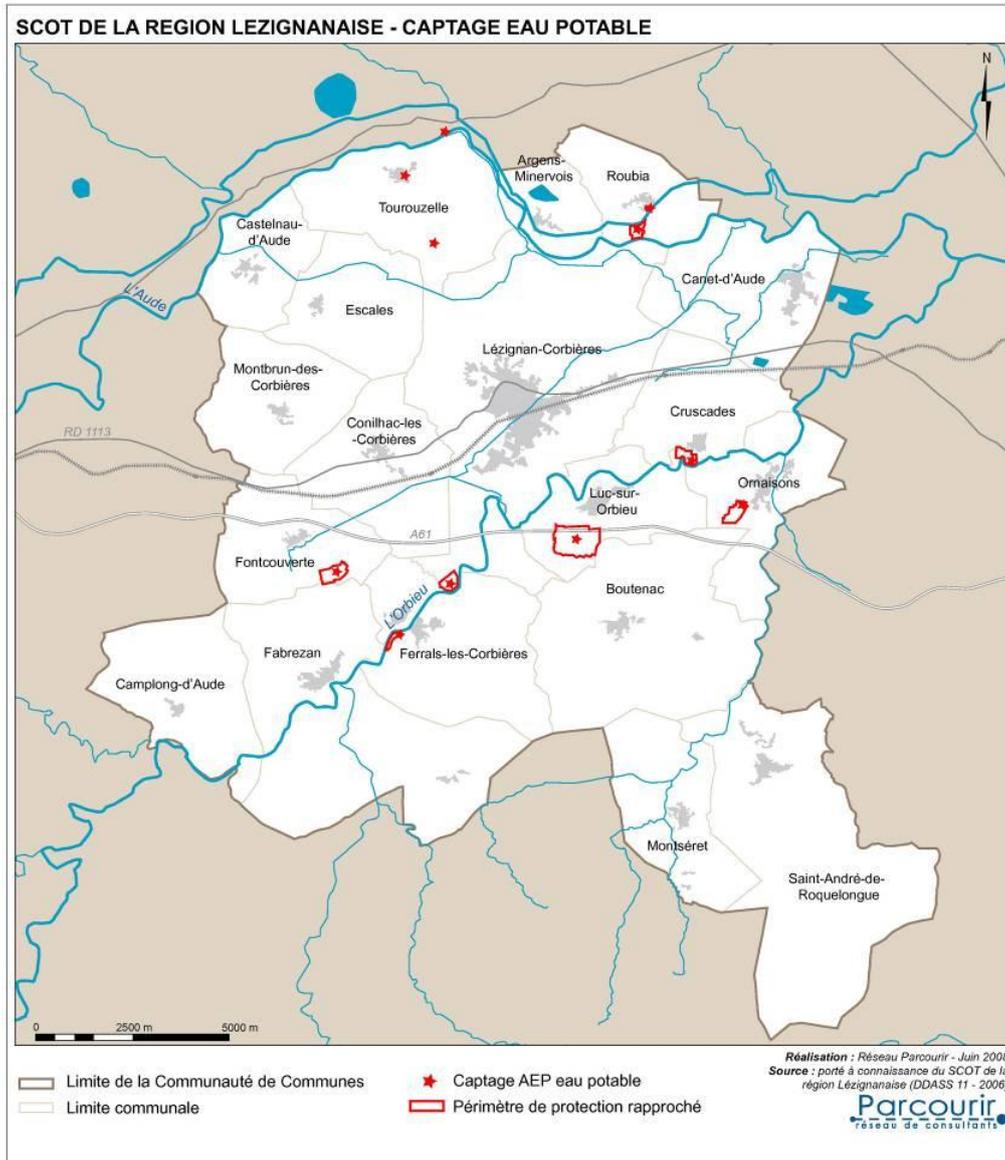
- continuer à développer les connaissances des nappes souterraines,
- mettre en place un observatoire de l'eau,
- promouvoir les économies d'eau,
- protéger les zones de ressources en eau potable par des ENS,
- acquisitions systématiques des zones humides et des espaces de protection des captages.,

- aide à l'investissement des collectivités, solidarité départementale.

Cette étude, permet de mettre en avant des pistes de travail prioritaires afin de pouvoir répondre à la demande future : politique d'amélioration des rendements ; échanges d'eau à l'échelon intercommunal => développement de l'intercommunalité ; amélioration et développement de la connaissance des aquifères profonds et patrimoniaux.

Dans le cadre du programme Aqua 2020, une étude spécifique est conduite sur l'amenée d'eau sur le littoral audois et la plaine de Lézignan par le canal du Bas Rhône Languedoc.

Périmètres de protection des captages d'eau potable



La majorité des captages d'eau potable alimentant le territoire bénéficie d'une DUP, et de la création d'un périmètre de protection de proximité et d'un périmètre rapproché.

En 2006, seuls les puits de Canet d'Aude et de Tourouzelle n'avaient pas de périmètre de protection.

Sur la qualité des eaux brutes et en premier lieu des nappes phréatiques, le programme de mesures du SDAGE relatif à l'Aude médiane identifie la pollution par les pesticides comme cause de dégradation. Cette situation exige une évolution des conditions d'exploitation agricole, a minima sur les aires d'alimentation de captage de Canet d'Aude (Grenelle-étude en cours) et Tourouzelle (captage SDAGE-étude 1^o sem 2011)¹⁰

¹⁰ Agence de l'eau Rhône Méditerranée (janvier 2011)

Enjeu.

Au regard des prévisions d'accueil de population et d'accueil d'activités, au regard également de l'évolution de la viticulture et de la transformation des cultures sur ce territoire, il est clair que les besoins en eau vont augmenter, besoins en eau potable, en eau brute et en eau pour l'irrigation.

L'ensemble des projets de développement du territoire sont directement liés à la capacité à répondre à une augmentation de la demande en eau (agriculture irriguée, tourisme, accueil de population...).

3-4 RESSOURCE EN ENERGIE

Diagnostic

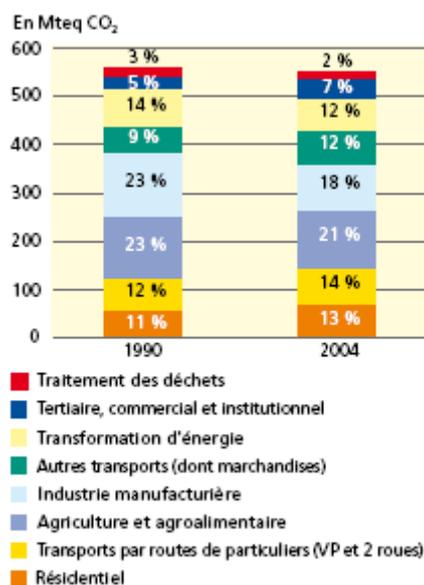
Le mode de vie et la consommation des ménages français influent sur les émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) ont diminué en France de 0,8 % entre 1990 et 2004, mais celles dues à l'habitat et à la mobilité des personnes ont augmenté. Elles représentent 30 % environ des GES en 2004. Dans l'habitat et les transports, le gaz carbonique (CO₂), issu de la combustion de produits fossiles énergétiques, est le GES majoritairement émis¹¹.

Parallèlement **les dépenses de consommation des ménages augmentent à prix constants** entre 2000 et 2004 avec des distances parcourues journalière ment de plus en plus longues et des logements qui coûtent de plus en plus. Les économies d'énergies auront ainsi un double effet : solidarité écologique avec la planète, solidarité sociale et économique avec les ménages

Construction et transport sont les deux secteurs forts consommateurs énergétiques en Languedoc Roussillon

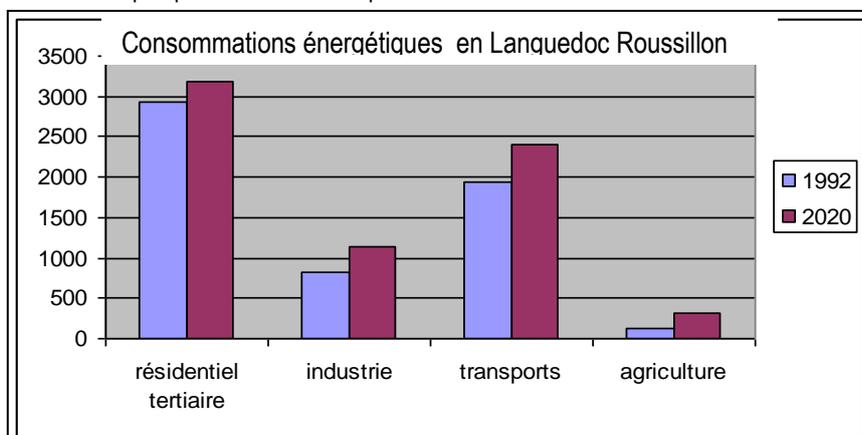
Émissions nationales de GES* : une part plus importante pour les transports et l'habitat



* Hors puits et biomasse.

Source : Gtapa, format Secten, février 2006.

Le **Schéma Régional de service collectif de l'énergie** réalisé en 2002 par l'Etat sur la Région Languedoc Roussillon met en avant quelques données utiles pour un devenir « durable » du territoire.



Source : schéma de services collectifs de l'énergie 2002

Le secteur résidentiel et tertiaire en Languedoc Roussillon : 50% pour 44% en Midi Pyrénées, 43% en France. On utilise de plus en plus d'équipements électriques dans les logements et le chauffage reste le plus important poste de la facture énergétique.

Le deuxième poste est lié aux transports (34% en Languedoc Roussillon comme en Midi-Pyrénées et 32% en France) avec une forte augmentation due à la croissance du transport routier. Cette croissance a des impacts environnementaux importants (émissions de gaz à effet de serre notamment) et économiques (dépendance économique).

Afin de limiter l'augmentation de la température à la surface de la terre, la France a opté pour une division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Des actions complémentaires des collectivités pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

¹¹ Note 2008 de l'IFEN Institut Français de l'ENvironnement

Le Plan pour les énergies renouvelables et la lutte contre les gaz à effets de serre du Conseil Régional et de l'Ademe, soumis au vote de l'assemblée régionale du 3 février 2006, fixe quatre grandes priorités :

- **Encourager les comportements citoyens et responsables**, en montrant l'exemple grâce à la réalisation d'un « bilan carbone » à l'échelle de l'institution régionale, en appliquant la démarche Haute qualité environnementale et Haute Qualité Energétique à l'ensemble des nouveaux lycées
- **rechercher la performance énergétique**, en développant notamment les énergies renouvelables dans le logement social. En cinq ans, 25 000 logements sociaux seront équipés en eau chaude solaire ou bois énergie, pour un budget de 5 millions d'euros par an
- **conforter le marché régional des énergies renouvelables et développer l'emploi**, grâce à une politique incitative sur le solaire thermique individuel et collectif, et à la promotion de la recherche et de l'innovation en lien avec le pôle de compétitivité DERBI (Développement des énergies renouvelables dans le bâtiment et l'industrie)
- **accompagner les politiques énergétiques des territoires**, en valorisant, entre autres, le bois-énergie et en encourageant l'investissement en chaudières à bois, 34 % du territoire de notre région étant couvert de forêts.

Au niveau du pays Corbières Minervois, le réseau des Espaces Info Energie, mis en place par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) depuis avril 2007, donne des conseils aux particuliers sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables et proposent aux collectivités des diagnostics de bâtiments communaux avec des préconisations chiffrées pour une amélioration énergétique.

Pour l'instant aucun COE (conseil d'orientation énergétique) n'a été réalisé sur la CCRL. Les communes de Ferrals et de Montbrun envisagent d'en réaliser un.

Une étude Bois-Energie a été menée sur le Pays qui montre que la région lézignanaise n'a pas un gros gisement.

De la même manière, **le PNR de la Narbonnaise** donne des informations et conseils autant aux particuliers qu'aux collectivités. Boutenac, Montsérét et Saint André de Roquelongue sont rattachées au PNR. Boutenac a réalisé le diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Un diagnostic énergétique du PNR a commencé en 2007 pour une durée d'un an. Il a pour but de réaliser le bilan des actions menées, identifier les consommations et la production d'énergie afin de mettre en place la lutte contre le changement climatique.

Le transport d'énergie par les lignes électrique haute tension est important dans l'Aude

De nombreuses lignes haute tension sillonne le territoire du SCOT comme beaucoup dans l'Aude. Le phénomène est accentué ici par la centrale de Castelnau d'Aude qui redistribue un important réseau.

Ces servitudes impactent également la production éolienne en contraignant la localisation des mats à une distance certaine pour des questions de sécurité.



Les actions de la Communauté de communes de la région lézignanaise

L'éolien sur le territoire du SCOT

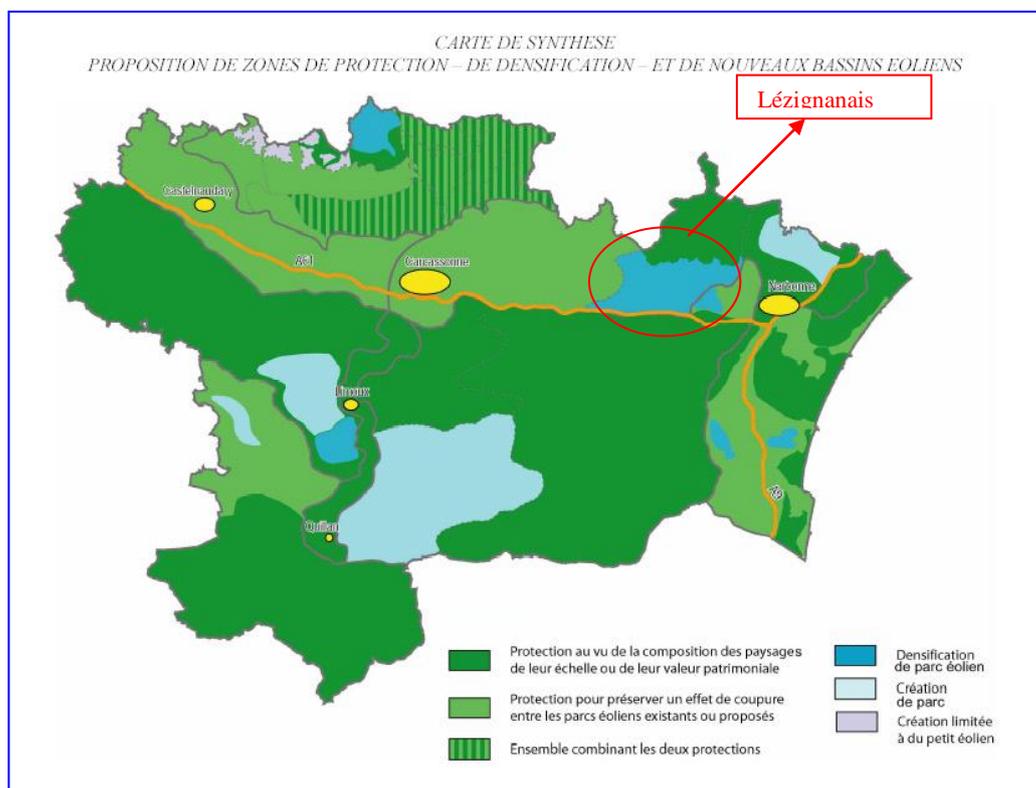
Le département de l'Aude a été le premier département en ce qui concerne le nombre d'éoliennes installées. Ainsi, plusieurs démarches ont été lancées par la Préfecture de l'Aude et le Pôle Eolien des services de l'Etat pour accompagner les nouveaux projets :

- Le guide de l'éolien dans l'Aude en 2002, document de synthèse des procédures, outils et perspective
- L'éolien dans l'Aude, code de bonne conduite pour l'implantation raisonnée de l'éolien dans l'Aude en 2004



- Le Plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens en 2005 :
 - Etude des parcs éoliens existants
 - Propositions à l'échelle du département et recommandations par ensembles paysagers
 - Recommandations pour l'élaboration des projets et la conduite des études.

La carte de synthèse présente les zones de densification ou de création de nouveaux parcs et les des zones non favorables au développement de l'éolien.



Lézignanais est ainsi identifié comme un site à fort potentiel éolien et représente la grande zone de densification possible de l'éolien de l'Aude. Plusieurs parcs se sont installés sur le territoire (Escales-Conilhac Corbières, Luc sur Orbieu) ou dans les territoires voisins (Néviau, Oupia) avec tous des projets d'extension et de nouveaux projets d'installation sur le territoire.

Localisation des 4 sites connus à ce jour pour le développement de l'éolien (source 2008)	Nb de mats	Puissance par mat	Puissance totale
Site 1- Escales-Conilhac-Corbières (ALPIC)	10	0.75Mw	7.5Mw
Projet d'extension (RAZ éolien)	12	0.90 Mw	10.8 MW
Site 2- Luc / Orbieu (EDF EN France)	6	2MW	12 MW
Projet d'extension (EDF EN France)	5	2.3 MW	11.5 MW
Site 3- Cruscades (Compagnie du vent)	5	2.3 MW	11.5 MW
Construction en cours (Compagnie du vent)	5	2.3 MW	11.5 MW
Site 4- Canet (Compagnie du vent)	5	2.3 MW	11.5 MW
Projet extension (EDF EN France)	22	22x2.3 MW	50.6 MW
Travaux en cours (Compagnie du vent)	5	2.3 MW	11.5 MW
Total potentiel	77		142, 4 MW

La ZDE en cours de réalisation au niveau du territoire de la CCRL permettra de bien ajuster la localisation des projets nouveaux et le mode d'implantation des générateurs, en accord autant avec la qualité que la perception sociale des paysages. Une production éolienne « maîtrisée et organisée permettra ainsi au territoire de valoriser cette ressource locale spécifique qu'est le vent, tout en apportant des ressources financières intercommunales à la mesure des projets de développement du territoire.

Le solaire sur le territoire du SCOT

Autre ressource importante du département, le soleil, avec ses 2190 heures d'ensoleillement à Carcassonne et 2400 à Narbonne, soit près de 250 jours par an, constitue un autre potentiel de gisement d'énergie renouvelable. Moins développé à ce jour que l'éolien, la CCRL démarre deux gros projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures industrielles de Express Marée (8000 m²), et sur des bâtiments de logistique (30 000m²) à Lézignan Corbières et sur le toit d'une école Haute Qualité Environnementale (HQE) à Cruscades.

Un guide méthodologique sur le photovoltaïque au sol dans l'Aude a été publié par les services de la Préfecture en 2009. Parallèlement la CCRL a lancé en 2010 une étude de potentialité sur le développement du photovoltaïque sur son territoire.

Ces documents visent à donner un cadre de réflexion général pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques.

Enjeux

Vers un territoire à « énergie raisonnée » et autonome ?

Une adaptation ou une modification des comportements de chacun peut contribuer à la réduction des émissions, sur la voie d'une division par 4 des gaz à effet de serre émis en France d'ici 2050. Le logement et la voiture particulière offrent les plus gros potentiels de réduction dans leur utilisation quotidienne et surtout au moment d'investir en profitant des incitations fiscales¹².

Limiter l'utilisation de la voiture individuelle et les transports routiers, mettre en place une démarche bioclimatique et durable pour les bâtiments constitue un défi pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Les économies d'énergie réalisées feront diminuer la facture énergétique locale autant du côté des collectivités que des consommateurs privés.

Mais l'incitation ou l'exemple donné par la collectivité publique restent toujours nécessaires pour faire évoluer les comportements individuels.

Quelques données à l'échelle de la Région (2006):

- 1^{ère} Région pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau chez les particuliers
- 600 projets financés, soit une croissance de 250 % en un an
- 2 700 logements sociaux aidés pour passer au solaire ou au bois-énergie
- 30 chaufferies-bois collectives financées soit une puissance installée de 15,4 MW,
- 2 800 chauffe-eau solaires individuels aidés (1 000 tonnes de dioxyde de carbone évitées / an)
- Mise en place du dispositif Haute qualité environnementale (HQE) pour les lycées
- Aides aux actions transversales pour un développement durable (par exemple au niveau des grands documents d'aménagement

Le choix délibéré de la **Communauté de Communes de la Région Lézignanaise** de poursuivre de manière « organisée » l'équipement du territoire en **éolien** avec une ZDE, zone de développement éolien, permettra à terme de représenter une puissance fournie fortement représentative pour l'Aude.

Quand on sait que les 91 MW produits par les 113 éoliennes de l'Aude en 2005, correspondent à la consommation domestique annuelle d'électricité d'environ 100 000 personnes (source PER 2006), les **143 MW potentiels produits sur le territoire** avec les 77 éoliennes, correspondent à la **consommation domestique annuelle d'électricité d'environ 157 000 personnes**, soit environ 5 territoires CCRL (en 2020 avec une population de 31540 habitants estimés par les maires) ou la moitié du département de l'Aude.

L'engagement public actuel de la CCRL ou de la commune de Cruscade pour l'installation de **panneaux solaires** sur les toitures de bâtiments industriels ou de l'école HQE montrent les nouveaux engagements des collectivités locales dans le solaire. Le développement de « fermes photovoltaïques » est envisagé sur le territoire (panneaux sur toit ou sur champ).

Ces nouvelles actions dans le solaire nécessiteraient une cohérence et une complémentarité pour un développement maîtrisé de cette nouvelle ressource du même type que les Zones de Développement Éolien. Certains territoires ont engagé dans ce sens des « zone de développement solaire ».

¹² Note 2008 de l'IFEN Institut Français de l'Environnement

Concernant le bâtiment, un projet d'**agence locale d'éco-habitat** est en cours avec le Pays Corbières-Minervois. Il s'agit de développer une « vitrine » pour faire la promotion et offrir un service « clé en main » en construction neuve ou réhabilitation pour :

- Un habitat économe en énergie comme en consommation d'eau, respectueux de l'environnement et du paysage, intégré dans un p^rojet urbain limitant le gaspillage de l'espace et le développement exponentiel des transports individuels
- Pour des ménages désirant accéder à la propriété ou des investisseurs souhaitant développer du locatif, ou des éco-constructeurs
- En partenariat entre entreprises du bâtiment, formateurs, clients.

Le territoire de la CCRL est bien positionné pour cette agence car c'est le secteur qui se développe le plus, qui possède des organismes de formation (le CEFOBAT est déjà impliqué) ainsi que des **sites pilotes potentiels en aménagement durable** (ZAC de Cruscades, lotissement de St André de Roquelongue...).

Les Grenelles de l'Environnement, en cours de traduction réglementaire, auront un effet direct et concret sur le développement de ces actions et fixeront les objectifs à suivre : par exemple, maison économe en énergie avec un objectif de consommation maximum de 50kw/m²/an.

4- POLLUTIONS - NUISANCES

4-1 NUISANCES SONORES

Diagnostic

Le bruit est la principale nuisance ressentie par les Français

Le bruit occasionne une gêne pouvant entraîner des pathologies chez les personnes les plus exposées.

Les principales sources de bruit sont les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport et aux activités industrielles. On estime que les transports routiers et ferroviaires sont respectivement responsables de 85% et 15% du bruit des transports terrestres.

Le territoire du SCOT est concerné par le classement acoustique des infrastructures de transport terrestres et à l'isolation acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.

Ce classement porte sur les voies routières dont le trafic moyen journalier est supérieur à 5000 véhicules / jour et sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier supérieur à 50 trains :

- RD 6113 : de 18 000 à 22 000 véhicules / jour (dont 10% environ de poids lourds)
- A 61 : près de 36 000 véhicules / jour (dont 13,5% environ de poids lourds)
- RD 611 de 5 700 à 5 900 véhicules / jour entre la sortie de l'A61 et le nord de Lézignan

L'augmentation constante du trafic routier accentue les nuisances liées au bruit et les risques d'accidents.

Enjeux

La surveillance des zones exposées au bruit

La localisation des zones d'urbanisation loin des routes et les projets de voiries pour limiter la vitesse est une bonne disposition pour limiter les nuisances sonores.

4-2 POLLUTION DE L'AIR

Diagnostic

La qualité de l'air fait l'objet d'une attention croissante en raison de ses effets sur la santé et le climat.

L'air est un élément primordial de notre environnement, chacun de nous en inhale au minimum, 14 kg/jour. Sa dégradation constitue donc une menace importante pour la santé humaine. Elle peut aussi affecter la faune, la flore, les matériaux.

Les activités humaines sont toutes sources de pollution de l'air. Les transports et l'habitat en sont les sources principales avant l'industrie, les productions d'énergie électrique, le traitement des déchets et l'agriculture.

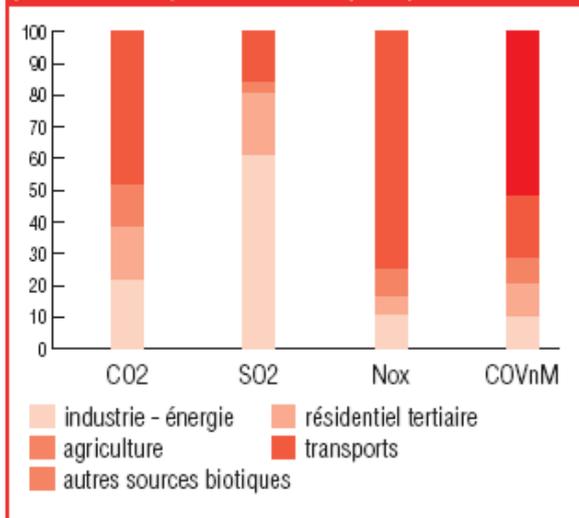
La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie fixe les modalités de surveillance de la qualité de l'air

Le dispositif régional de surveillance de la qualité de l'air est géré par **AIR Languedoc Roussillon** et comprend 22 stations de mesure fixes et de 3 stations mobiles, des échantillonneurs passifs (25 sites pérennes) et des plaquettes de mesure des poussières sédimentables (55 réseaux de mesure). Ici la mesure se fait soit à Carcassonne, soit à Narbonne.

Les émissions polluantes en Languedoc Roussillon, région peu industrielle, sont surtout dues aux transports routiers qui sont en augmentation. La prépondérance de ce secteur est plus affirmée dans la région qu'en moyenne en France. (Source : **Profil régional Environnemental 2006**).

Le Plan régional de la qualité de l'air fixe six orientations pour améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances de la pollution dont une est plus particulièrement liée au SCOT et concerne les collectivités, c'est **la maîtrise des déplacements** :

Figure 5 : Poids des activités humaines dans la formation des polluants en Languedoc-Roussillon (PRQA) en %



Source : DRIRE

CO2 : gaz carbonique, SO2 : dioxyde de soufre, NOx : oxydes d'azote, COVnM : composés organiques volatils méthaniques

- Élaboration de recommandations pour des formes urbaines plus économes en déplacements motorisés individuels.
- Amélioration des services de voyageurs, en particulier par le rail, inter-villes et inter-régions.
- Information et sensibilisation des grands employeurs régionaux (plus de 200 employés ou clients) sur l'intérêt des plans de mobilité au sein de leur entreprise, pour leurs employés ou leurs clients, afin de diminuer le recours systématique à la voiture pour leurs déplacements.
- Promotion et amélioration de l'offre de transports collectifs de personnes (temps d'attente, fiabilité, niveau de service) et gestion des interfaces entre les différents modes de transport individuels et collectifs (régionaux, départementaux et urbains).
- Rejet hors de la ville des trafics routiers qui ne concernent pas l'agglomération, en favorisant les contournements routiers.
- Amélioration de la gestion des transports longues distances (transit et international) de marchandise.
- Valorisation et développement de chantiers de transport combiné ou plates-formes urbaines de marchandises.

Enjeux

Les enjeux liés à la qualité de l'air sont liés à ceux du transport par route car la plus grosse pollution vient de là, par exemple :

développer un urbanisme de proximité (voir paragraphe « déplacements ») pour favoriser les déplacements vélos et piétons
éloigner des carrefours et des axes à trafic dense les populations sensibles : hopitaux, crèches, écoles

4-3 DECHETS

Diagnostic

La collecte et le traitement des déchets est une démarche engagée sur la voie du développement durable.

Depuis 2004 la CCRL adhère au SMICTOM de Corbières Minervois, aux côtés des Communautés de Communes du massif de Mouthoumet, du canton de Lagrasse et du Piémont D'Alaric. La collecte des ordures ménagères se déroule en bacs de regroupement collectifs sur tout le territoire et aussi au porte à porte à Lézignan.

Le tri sélectif des déchets a été mis en place sur la CCRL en mars 2006. Elle se fait par le biais de points d'apports volontaires, soit environ une centaine répartis sur les 19 communes.

On constate **sur la période 2005-2008, une diminution de 985 tonnes**, soit - 8,7%. Cet impact à l'échelle du SMICTOM est principalement dû à la collecte des recyclables sur le territoire de la CCRL qui a initié la collecte sélective en Mars 2006, alors que les 3 autres EPCI sont engagés dans le tri depuis quelques années. Les coûts étant calculés avec un prix à la tonne enfouie à 148 €/tonne, chaque tonne détournée de l'enfouissement (tri, compostage...) permet d'économiser 148 €. (voir annexe).

Les **encombrants** de la CCRL augmentent sensiblement d'une année sur l'autre (+ 7,9% sur 4 ans). L'effort doit être réalisé dans ce domaine en isolant les cartons, le bois en déchetterie ou quais de déchargement. Néanmoins, des variations à la hausse ou à la baisse par commune, sont enregistrées d'une année sur l'autre.

Des caissons présents dans chaque commune permettent **la collecte du fer et des encombrants**.



Source : photographie extraite du site de Lézignan

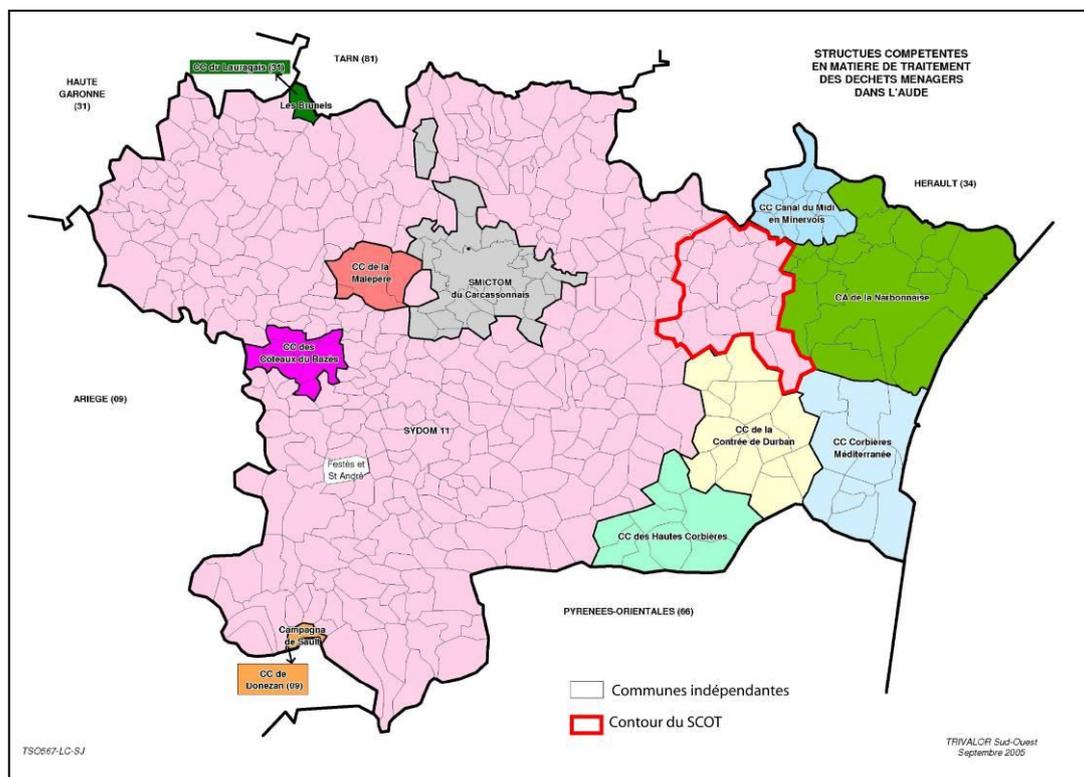
En 2008, une opération de distribution de **composteurs individuels** a connu un grand succès avec la vente de près de 1200 composteurs. Une nouvelle commande va avoir lieu en 2009. La quantité de 150 tonnes annuelles attendue permettrait une économie de 22 000 €.

Les **DEEE** (Déchets Electriques et Electroniques) collectés à Lézignan et à la déchetterie des 3F au travers du SYDOM depuis octobre 2007 engendrent aussi une économie sur l'enfouissement évalués à 17 000 € sur les exercices 2007 et 2008.

Juillet 2008 a vu la mise en place de la collecte spécifique des **DASRI** (Déchets de l'Activité de Soins à Risques Infectieux) par le relais des 9 pharmacies du territoire communautaire. Elle concerne les déchets « piquants-coupants » pour les particuliers en auto-traitement.

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers (PDEDMA) a été approuvé le 26 mars 2007. Il présente les techniques de collecte de traitement des déchets actuels et les objectifs envisagés pour l'avenir (horizon 2012). Ce plan Départemental a été récemment annulé par un jugement du Tribunal Administratif (juin 2009).

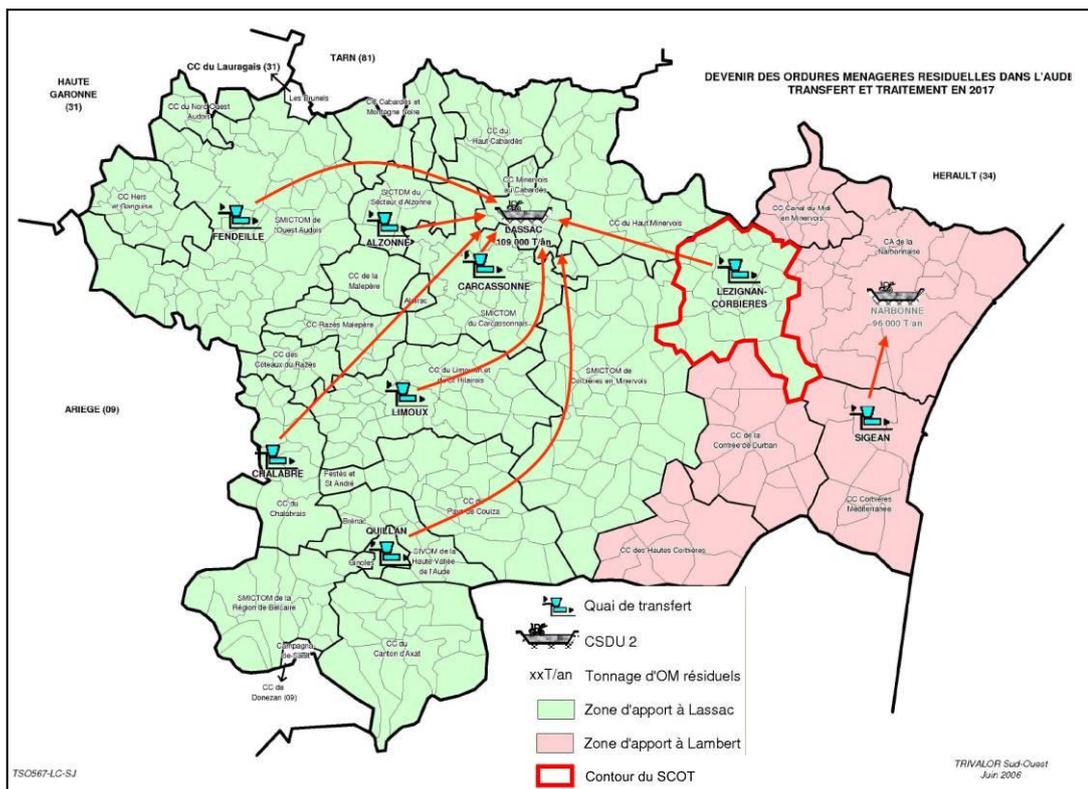
Ce plan établit un diagnostic, présente les techniques de collecte et de traitement des déchets. Il met l'accent sur une forte volonté de développer le recyclage, passant par la mise en œuvre de la collecte sélective, la réduction des déchets ménagers, le tri compostage et l'enfouissement technique des déchets ultimes. Tout au long de la mise en œuvre du PDEDMA. Ainsi, à l'instar du Plan, l'évaluation environnementale sera suivie par l'Observatoire départemental des déchets tandis que son bilan annuel sera présenté en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

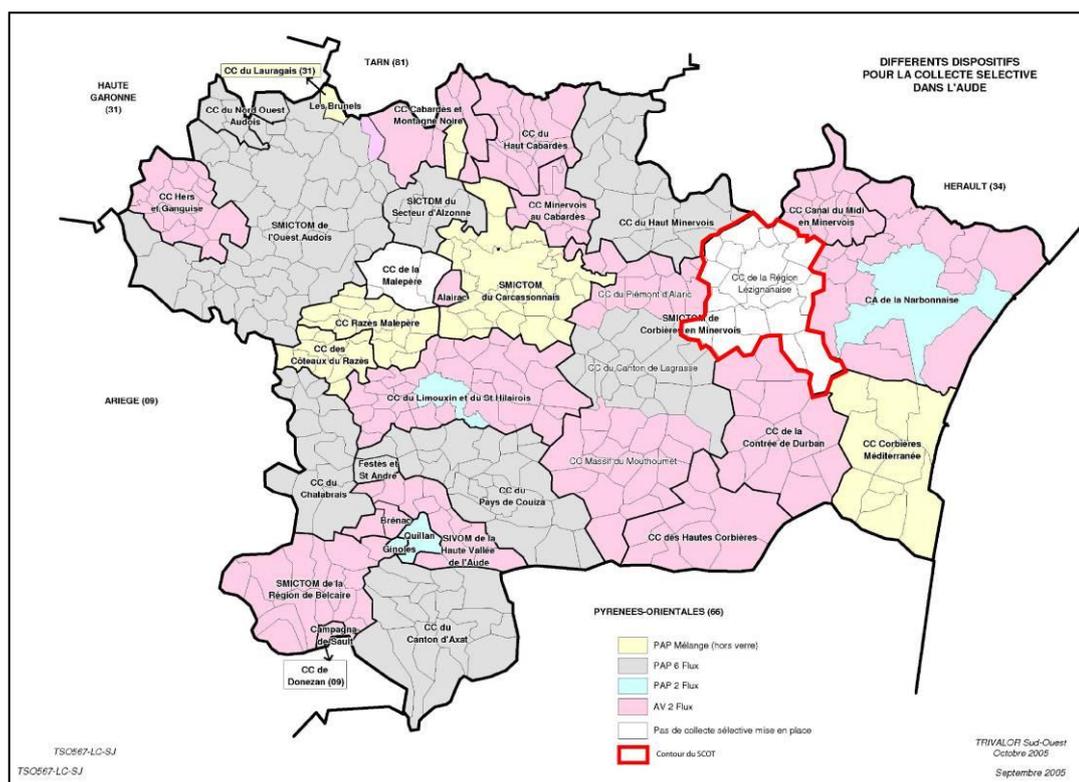


Le territoire de la CCRL est inclus dans les périmètres des structures compétentes en matière de collecte et traitement des déchets.



L'objectif à horizon 2017 est d'arriver à ce schéma





Enjeu

La réduction et la valorisation des déchets constituent un progrès car aujourd'hui un habitant produit en moyenne 360 kg de déchets/an, soit deux fois plus qu'il y a 40 ans.

Le plan départemental s'est fixé plusieurs actions dont certaines concernent les collectivités du SCOT en particulier pour inciter à une **consommation responsable** par une exemplarité des collectivités (ex : pratiques d'achats éco-responsables).

Le Plan a pour objectif premier que les Audois ne produisent pas plus de déchets en 2017 qu'en 2007, ce qui se traduira par un évitement de 13 000 tonnes par an. Plusieurs actions prévues par le Plan sont d'ores et déjà mises en place, comme Stop pub et Stop sacs. Au-delà, nous devons renforcer la valorisation, avec la généralisation rapide du tri sélectif, l'optimisation des déchèteries (et la création de 10 nouveaux sites), ainsi que l'ouverture de recycleries/ressourceries.

4-4 ASSAINISSEMENT

Diagnostic

L'assainissement collectif existe dans la majorité des communes, avec une gestion communale.

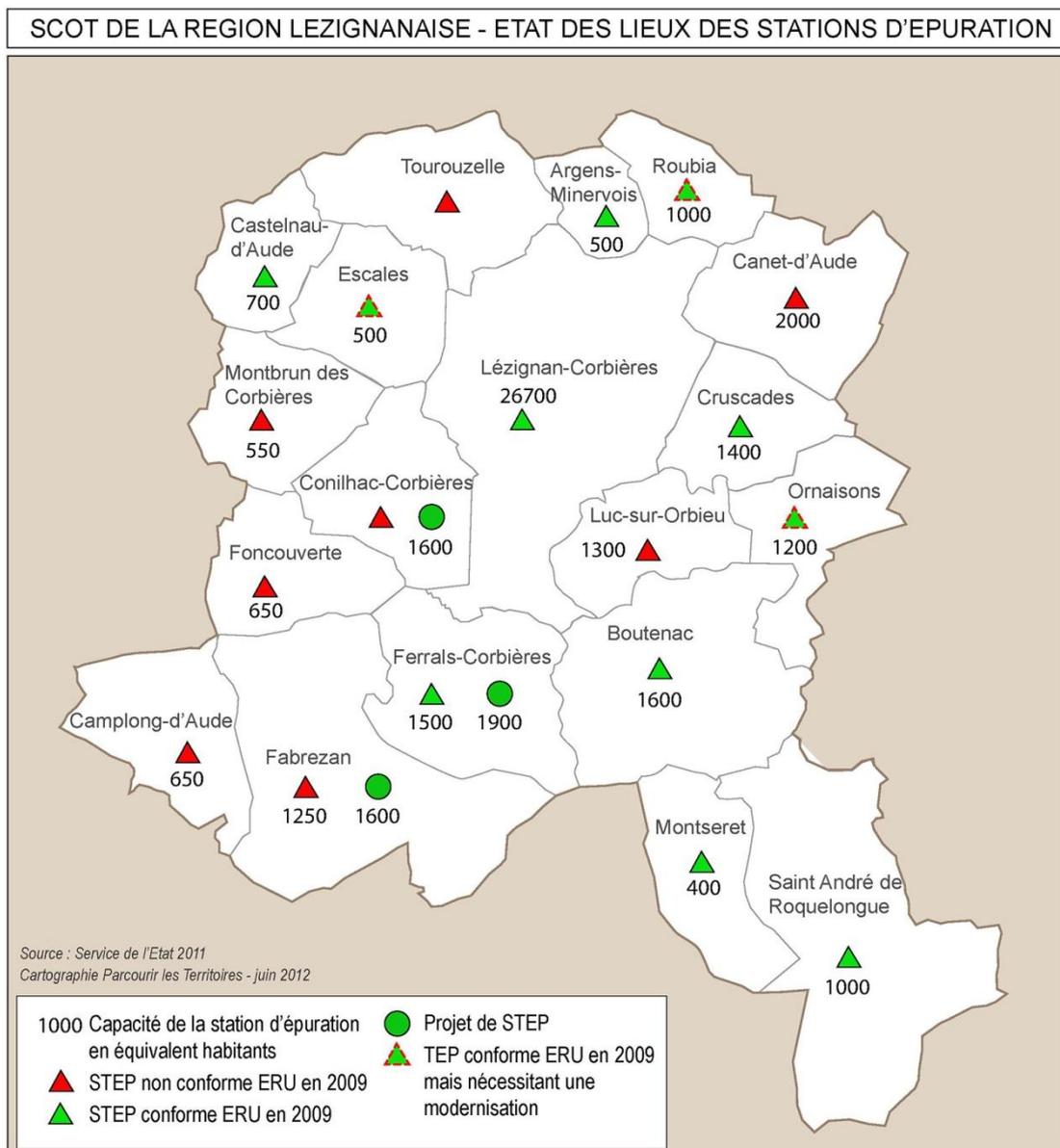
800 installations d'assainissement individuel sont présentes sur le territoire et un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé au sein de la Communauté de communes.

La capacité d'épuration des stations existantes est le facteur limitant de l'urbanisation dans plusieurs communes. En effet, le diagnostic que nous avons réalisé en 2005 a montré que plusieurs stations d'épuration du périmètre SCOT ne fonctionnaient pas correctement (surcharges).

En 2008, plusieurs projets sont en cours pour améliorer le fonctionnement et l'adaptation des stations d'épuration à la dynamique démographique du territoire.

En 2011, la situation est encore loin d'être résolue (voir carte en suivant et tableau en annexe technique n° 9).

Une aide technique est apportée aux communes et des exploitants des stations d'épuration dans la détermination des solutions les mieux adaptées sur le plan technique et économique. Le Contrat d'Assainissement entre le Département et l'Agence de l'Eau permet de mener des études, et d'élaborer un programme d'actions.



Enjeux

Adapter durablement les besoins en assainissement à la dynamique démographique, en lien avec la gestion des ressources en eau (voir état initial de l'environnement : point 3.3 ressource en eau) et aux nouvelles mesures fixées dans le cadre du nouveau SDAGE (Aude médiane).

Poursuivre la mise aux normes des stations d'épuration pour :

- accompagner le développement urbain des communes dans le respect de l'environnement.
- résoudre les dysfonctionnements des stations d'épuration, soit par des améliorations techniques, soit par les rejets dans le milieu récepteur.

5- RISQUES

5-1 RISQUES NATURELS

5.1.1. Risques d'inondation

Contexte :

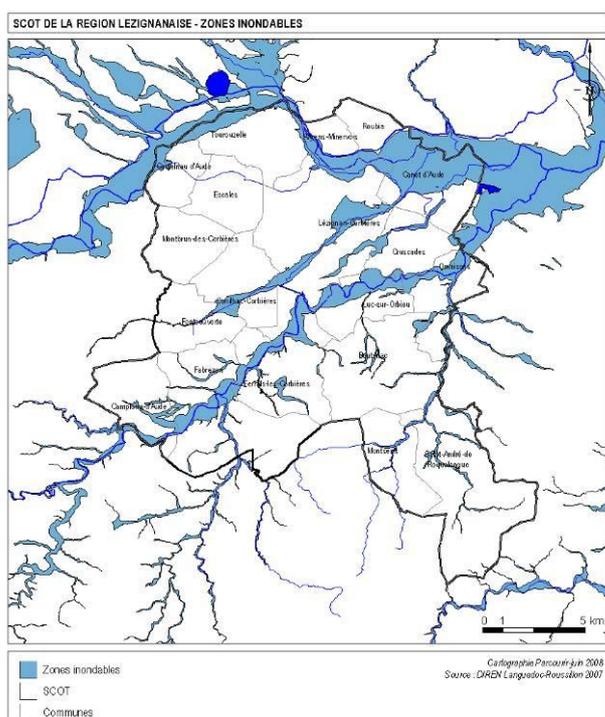
L'élaboration d'un document d'urbanisme se fait en connaissance des risques présents sur le territoire. Le Scot n'a pas vocation à traiter ces risques, qui sont pris en compte dans des politiques spécifiques, mais bien à construire un projet de territoire, prenant en compte au mieux la santé publique et la sécurité des personnes et des biens.

Diagnostic

Un régime des pluies particulier.

Certaines conditions météorologiques, conduisent une accumulation de nuages fortement chargés en pluie, qui sont arrêtés par l'Alaric. Ainsi de forts volumes d'eau tombent en quelques heures et provoquent le débordement des cours d'eau.

Parmi le pourtour méditerranéen, La région Lézignanaise fait partie des secteurs où la crue est effective en un délai de 4 heures après le début des chutes de pluie.



Les zones inondables impactent de vastes plans du territoire, dont plusieurs centres urbanisés : Lézignan Corbières, Canet d'Aude, Luc sur Orbieu, Ornaisons, Ferrals Corbières, Fabrezan. Les risques d'inondation proviennent des crues de l'Orbieu, de l'Aude, du ruisseau de la Jourre, de l'Aussou et de leurs affluents. Dans la plupart des épisodes de crues qui ont été classés catastrophe naturelle, il a été observé une combinaison des phénomènes de débordement des rivières et de ruissellement des eaux de pluies en surface. Les crues sont dévastatrices et certaines ont été meurtrières. Ce risque est un risque majeur pour l'aire du SCOT.



L'Orbieu, qui passe aux pieds de la ville à Fabrezan



La Jourre, un ruisseau qui descend de l'Alaric.

Prévention des inondations :

Le territoire du Scot de la région Lézignanaise est concerné par plusieurs bassins versants, chacun est couvert par un syndicat de crue, soit au total 6 syndicats de crue :

- le SIAH de l'Orbieu – Luc sur Orbieu, Ornaisons, Ferrals les Corbières, Boutenac, Camplong d'Aude, Fabrezan, Montsérét, Saint André de Roquelongue
- le SIAH Jourre, Jourres d'Escales et Lirou : Tourouzelle, Escales, Lézignan Corbières, Canet d'Aude, Cruscades, Conilhac Corbières, Fontcouverte
- le syndicat du piémont d'Alaric : Montbrun des Corbières
- le syndicat de l'Argent double : Castelnaud d'Aude
- le SIVU du Minervois : Argens Minervois
- le syndicat balcons de l'Aude : Roubia

En 2002, le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières – SMMAR- a été créé dans l'Aude, comme outil de prévention des inondations, à vocation départementale. Il est un véritable outil d'assistance technique aux collectivités et aux syndicats de crues.

De nombreuses opérations ont été conduites pour la lutte contre les inondations :

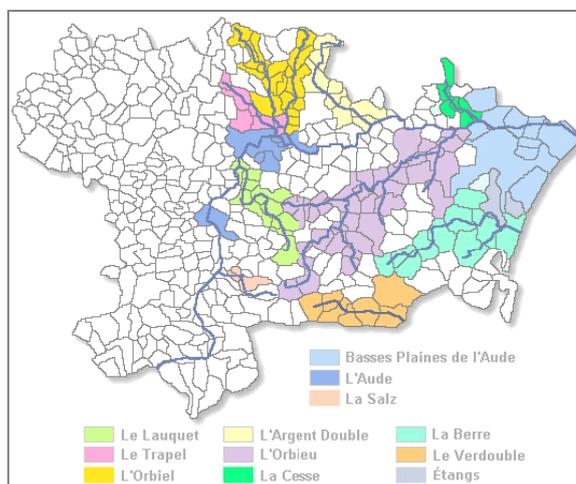
- Le SIAH de la Jourre a réalisé une étude hydraulique en 2003, et élaboré un schéma d'aménagement à partir de ces conclusions. Des travaux ont été réalisés, citons les bassins excréteurs de Fontcouverte et Cruscades, l'aménagement du ruisseau des juifs et de la traversée de Fontcouverte, l'augmentation de la capacité du lit de la Jourre dans sa traversée de Lézignan, la digue de protection de Canet...

- A ces actions d'aménagement s'ajoutent la gestion régulière du cours d'eau, à raison d'environ 10 km par an. Des actions de prévention par l'information du public, l'entretien de la mémoire du risque et la mise en place de Plans Communaux de sauvegarde sur les communes de Canet d'Aude, Lézignan Corbières et Fontcouverte.

- Le SIAH de l'Orbieu dans son schéma d'aménagement prévoit la création de bassins écrêteurs à Fabrezan, Ornaisons, Luc sur Orbieu et des digues de protection rapprochées sur Ferrals les Corbières et Ribaute.

Le système d'alerte de crue s'est perfectionné. Actuellement un système de surveillance des précipitations permet d'anticiper les masses d'eau qui vont s'abattre sur le Lézignanais à partir de la modélisation des nuages, de leur charge en eau et de leur déplacement. Un dispositif d'alerte a été mis en place par la ville de Lézignan qui permet une évacuation rapide des lieux publics et des populations susceptibles d'être touchés par le débordement de la Jourre ou des ruisseaux qui traversent la ville.

Plans de Prévention des Risques Inondation

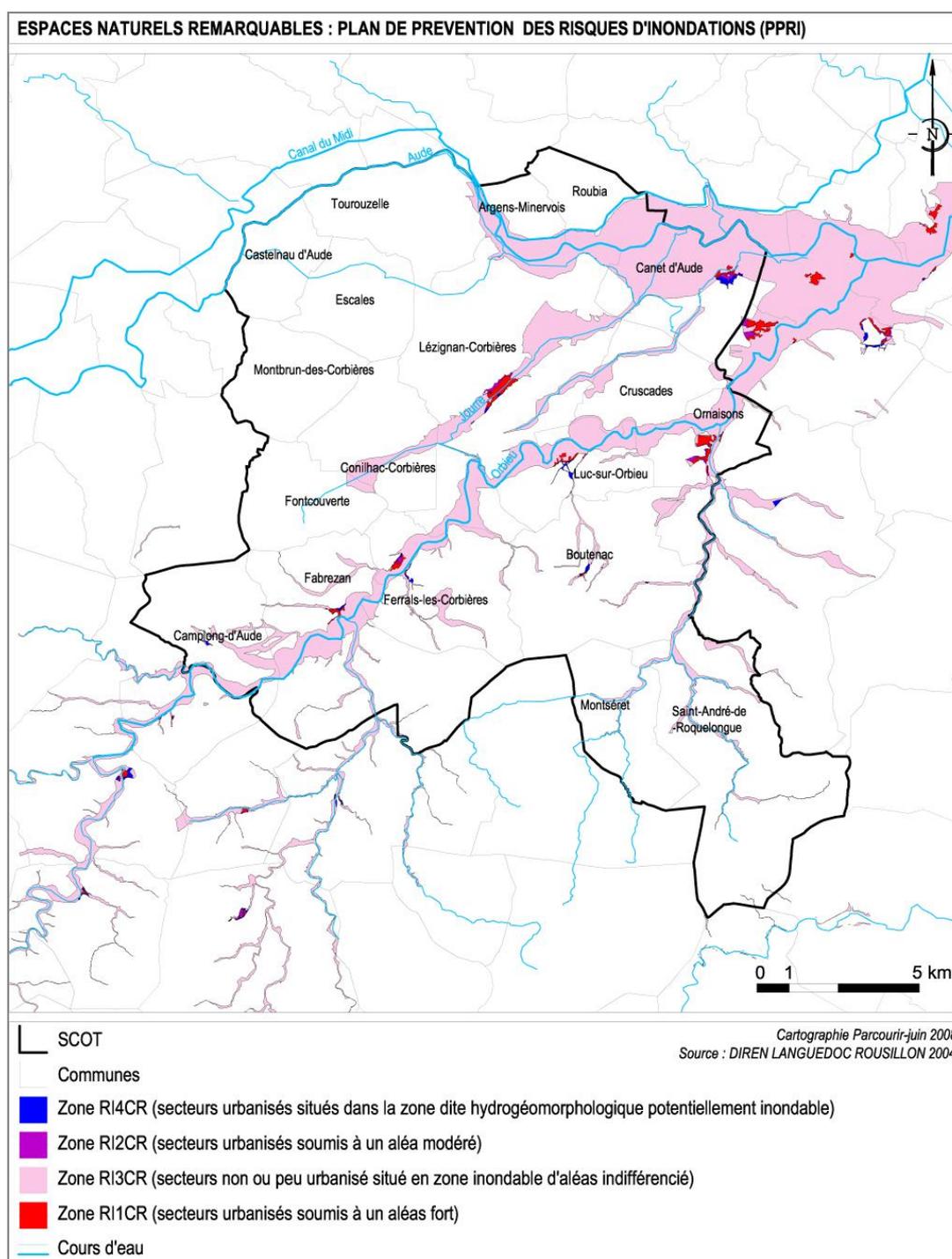


Le PPRI du bassin de l'Orbieu, prescrit le 1^{er} octobre 2000, a été approuvé en octobre 2004. Il concerne les communes de Lézignan Corbières, Luc sur Orbieu, Ornaisons, Canet d'Aude, Cruscades, Boutenac, Camplong, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Saint André de Roquelongue.

Il crée un zonage et des prescriptions associées de quatre niveaux :

Enjeu

Pour plusieurs communes du SCOT, comme Lézignan Corbières, Canet, Luc sur Orbieu, Ferrals, Fabrezan, Ornaisons, Fontcouverte, des pans du territoire urbanisés sont en zone inondable. La protection contre les inondations est primordiale.



Dans le projet du SCOT au-delà de la prise en compte des prescriptions du PPRI, il faudra veiller à protéger les zones d'expansion des crues, et surtout à bien maîtriser l'imperméabilisation des sols pour ne pas apporter d'eau de ruissellement supplémentaire dans les zones urbanisées.

Par ailleurs, il est primordial d'éviter d'aggraver la situation par une imperméabilisation en amont. Ce qui rend pertinent la réflexion à l'échelle de bassins versants en entier.

5.1.2 Risque d'incendie

Contexte

La région Lézignanaise bénéficie d'un climat méditerranéen avec des étés chauds et très secs, et est exposée à de forts vents. Plusieurs boisements à dominante de pins d'Alep ou de pins mésogéens, et des garrigues à chêne kermès à caractère combustible marqué occupent les reliefs du territoire : le massif de la Pinède et la forêt de la tour d'Escales, le massif de Fontfroide, celui de l'Alaric, et la forêt de Boutenac- Ferrals-Fabrezan, le bois de Tourouzelle. Dans certains cas, notamment à Lézignan Corbière et Montbrun des Corbières, l'urbanisation s'est rapprochée de la pinède et s'y est insérée.

Diagnostic

Le risque incendie est réel dans les boisements du territoire, deux incendies importants se sont développés dans la Pinède très récemment en 2002 - 200ha brûlés-, en 2006 – plus de 100 hectares incendiés entre Conilhac Corbières et Lézignan- en 2008 – 850 ha sur Saint André et 110 ha sur Fontcouverte-..



Une végétation adaptée à la sécheresse et sensible aux incendies – l'incendie de la Pinède à Conilhac Corbières été 2006.

Les mesures de prévention et protection

La planification par Massif

Plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt du Massif de la Pinède de Lézignan. PPRIF
Le plan a été prescrit par l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005. L'enquête publique s'est déroulée en janvier et février 2007. Il est en cours d'approbation.

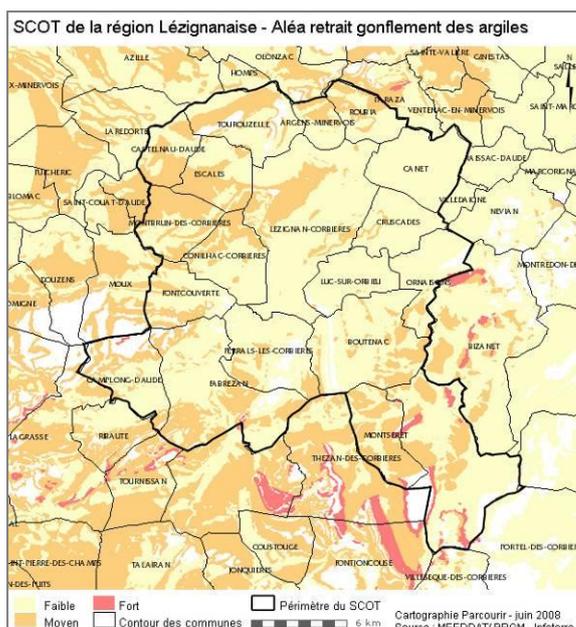
Le PPRIF de la Pinède de Lézignan concerne 4 communes : Conilhac Corbières- 523ha, Escales 503ha, Lézignan Corbières 1513ha, Montbrun des Corbières 1069ha.

Le Plan soumis à l'enquête prévoit la création de quatre zonages avec des règlements spécifiques associés, les grandes lignes en sont les suivantes (se reporter au PPRIF pour plus de détail) :

Une zone rouge jugée très exposée, dans laquelle sont interdits toutes constructions nouvelles ou reconstructions après incendie, des aménagements sont possibles sur les constructions existantes dans certaines conditions.

Une zone bleue B0 dans laquelle l'aléa subi est fort, y sont interdits toute construction nouvelle accueillant du public, camping, HLL, installations classées à risque d'explosion ou pollution, les bâtiments isolés...Les seules constructions neuves possibles sont des opérations individuelles non isolées et des opérations groupées

Une zone bleue B1 comprenant les secteurs urbanisés défendables et les secteurs soumis à un aléa faible les prescriptions interdisent la construction d'établissements recevant du public et de certaines installations classées. Les constructions isolées ou en lotissement sont possibles sous conditions de réseau d'hydrant normalisé et d'accessibilité aux engins.



Une zone blanche avec les secteurs soumis à un aléa nul et ne présentant pas de risque d'aggravation de l'aléa subi pour d'autres secteurs. Aucune prescription particulière pour cette zone.:

Les Plans d'Aménagement de la Forêt contre l'Incendie – PAFI

Le Massif de l'Alaric et le massif de Fontfroide bénéficient d'un PAFI. Un tel plan est en cours d'élaboration pour le massif de Lagrasse et la pinède de Boutenac.

Les PAFI font l'état de la combustibilité de la zone, des aménagements existants tels que pistes forestières, réserves d'eau, coupures agricoles ou pastorales et des moyens d'intervention. Puis ils comportent des préconisations sur les aménagements et les moyens complémentaires à mettre en œuvre.

La prévention et la surveillance

Une action conjointe des collectivités : conseil général de l'Aude par l'action du SDIS et communes a mis en place un système de surveillance des incendies renforcé. Il combine des surveillances à partir des tours de guet mises en place par le conseil général (une à MOux pour l'Alaric, une à Bizanet), des patrouilles au sol –ONF, DDAf, communes et par temps de fort risque des patrouilles aériennes depuis l'aérodrome de Lézignan.

Le département de l'Aude mène une action de communication pour la prévention prévention auprès des scolaires, par le biais d'affiches, dans les massifs et sur les aires d'autoroute.

Le département a mis en place un schéma de gestion des coupures agricoles et pastorales, celui-ci a par exemple bénéficié de MAE Mesures Agricoles Environnementales territoriales au cours des années passées.

Prise en compte du réchauffement climatique

Le plan climat et la stratégie nationale d'adaptation soulignent le fait que les épisodes de sécheresse vont être plus fréquents et plus longs. Il met également en avant que les événements climatiques de type inondation ou tempêtes auront une occurrence plus grande et une intensité accrue.

Il est donc souligné dans la stratégie nationale qu'il faut absolument éviter de créer de nouvelles constructions dans les zones inondables, dans les zones soumises au risque incendie et de prendre toutes mesures techniques nécessaires à la construction sur les sols argileux soumis au retrait et gonflement.



Enjeu

Le changement climatique a pour effet l'accentuation des phénomènes extrêmes, et notamment les épisodes de sécheresse, ce risque va donc persister, voire s'amplifier. L'enjeu lié à l'incendie est double : protection des personnes et des biens, protection des milieux naturels méditerranéens très sensibles à l'incendie : forêts et garrigues.

Ainsi il est primordial de poursuivre la mise en œuvre des mesures d'aménagement et de prévention pour la lutte contre les incendies et de tenir compte de ce risque dans les nouveaux projets d'urbanisation.

La forêt de Tourouzelle, très proche du village mérite également l'étude d'un plan d'ensemble.

5.1.3 Risque retrait gonflement des argiles

Les communes connaissent des aléas retrait gonflement des argiles moyens à faibles, qui n'ont pas nécessité la mise en place de PPR retrait gonflement d'argile.

5.1.4 Risque sismique

Depuis octobre 2010, l'évolution réglementaire a intégré les communes du SCOT au risque sismique : zone à risque modéré (niveau 2).

5-2 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Diagnostic

Risques technologiques

Dans le périmètre du Scot, et les communes voisines, il n'y a pas de sites d'activité faisant l'objet d'un classement Seveso.

Les communes du SCOT ne sont pas soumises au risque technologique lié à la rupture de barrage.

Risque liés au transport de marchandises.

La particularité du périmètre du Scot est d'être traversé par des infrastructures d'intérêt national et européen, qu'elles soient routières ou ferroviaires.

Les communes du SCOT sont soumises au risque lié au transport de matières dangereuses, par le fait de la voie ferrée, de l'autoroute A61, de la RD 6113, et par le transport de gaz dans le gazoduc.

La commune de Lézignan cumule les quatre risques.

Conilhac Corbières, Cruscade, Canet d'Aude, cumulent les risques route, autoroute et voie ferrée,

Les communes de Luc sur Orbieu, Ornaisons, Boutenac sont soumises à l'aléa TMD dus à la route et l'autoroute.

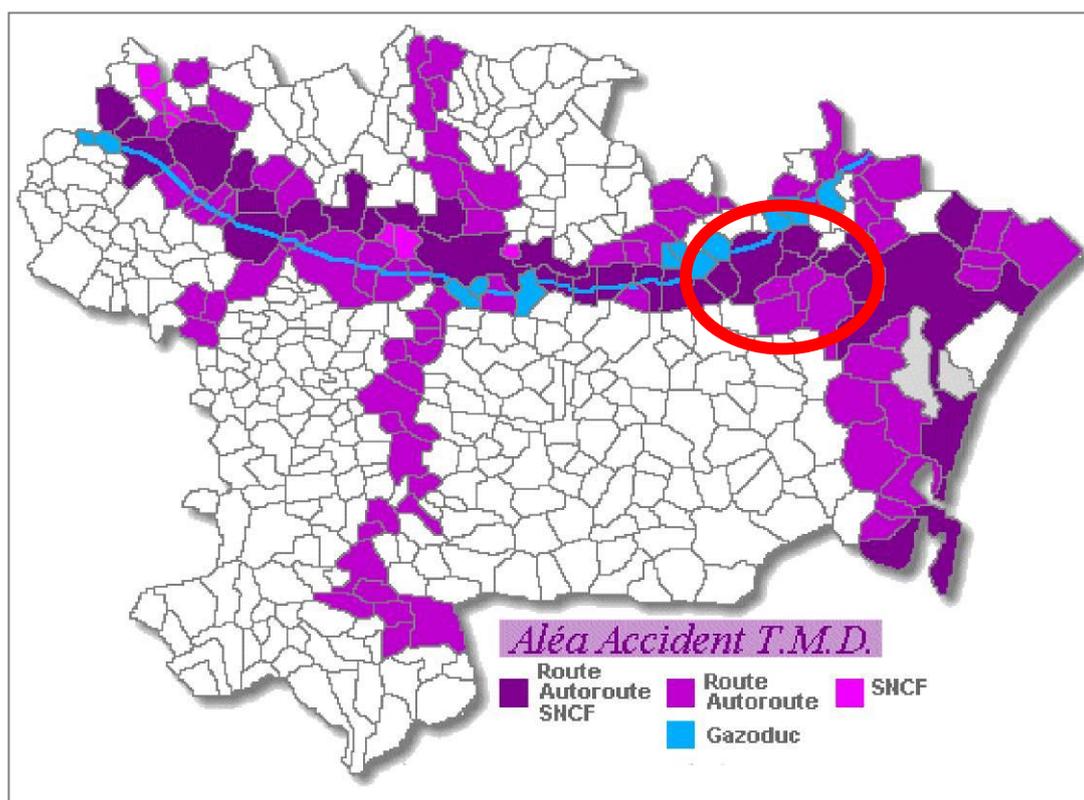
Les communes de Montbrun, Escalles, Roubia, sont soumises à l'aléa accident du gazoduc,

Enjeu

Ces axes qui traversaient des villages et des secteurs de rase campagne sont de plus en plus bordés par les projets d'aménagement et d'habitat, notamment la R D6113 et la voie ferrée.

Par ailleurs de grands projets de zone logistique se mettent en place sur le territoire, confirmant la position stratégique du territoire sur les axes sud européens, le trafic de marchandises va s'intensifier, il semblerait important de prendre en compte le risque lié au transport de marchandises dangereuses de façon globale et de mesurer son impact dans les projets d'aménagement.

Préfecture de l'Aude – dossier départemental des risques majeurs – DDRM- 2006



Le Dossier Communal Synthétique des Risques Majeurs - DCS a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde destinées à s'en protéger.

Les documents cartographiques de ce dossier n'ont de valeur réglementaire ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrats d'assurance.

Le DCS ne peut donc pas être opposable à un tiers ni se substituer aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).

Dans le territoire du SCoT de la région Lézignanaise 5 communes ont établi un DCS : Esacles, Canet d'Aude, Montbrun, Montséret et Lézignan Corbières.

6- VIE QUOTIDIENNE ET PATRIMOINE

Par rapport à la zone d'étude, elle fait office de plan lointain pour les paysages perçus depuis la plaine de l'Aude. Fidèle à son image, cette montagne apparaît souvent très sombres, avec des tonalités bleutées, créant ainsi un fond qui met en valeur les premiers plans.

LE SILLON AUDOIS

« La plaine de l'Aude constitue une vaste dépression agricole entre les reliefs de la Montagne Noire au nord et des Corbières au sud. Elle est en tout sens cadrée par les silhouettes des reliefs imposants qui l'entourent et dessinent d'imposantes toiles de fond :

au nord, les petites collines du Bas-Minervois, s'avancent vers les Corbières et barrent la plaine au niveau de Lézignan-Corbières où elles forment une petite chaîne de collines ;

à l'ouest, la montagne d'Alaric, avant-poste des Corbières longeant la plaine, marque fortement l'horizon par ses falaises de calcaires à vifs (600 m) ;

la montagne de la Clape met le littoral à distance à l'est ;

au sud vers Fabrezan et Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, les Corbières s'imbriquent avec la plaine, enrichissant les échelles de paysages. » (atlas des paysages de l'Aude)

Au niveau de la zone d'étude la plaine de l'Aude rejoint la plaine de l'Orbieu qui s'élargit et s'épanouit autour de Lézignan Corbières.

Une particularité de ce territoire réside dans la série de reliefs moyens qui dominent la plaine de 200 à 300m et de la succession de pechs élevés de 20 à 30 mètres au dessus du plat. Ils traversent la plaine de l'Aude de part en part et constituent de véritables barrières visuelles de premier plan. Ils participent à délimiter des micro-paysages isolés visuellement les uns des autres.



La plaine de l'Aude à Canet d'Aude



Les mas isolés dans les vignes

Les grands espaces plats sont encadrés de massifs remarquables : la montagne de l'Alaric, le Massif de Fontfroide.

Evolution des paysages

Le paysage connaît une évolution rapide dans la plaine de Lézignan. Le développement économique de la Communauté de Communes et l'accueil de population nouvelle, se lit dans le paysage au travers des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements nécessaires à cette activité.

Le paysage viticole de la plaine de l'Aude change de façon spectaculaire chaque année depuis trois ans, par le fait d'arrachages de vignes dans des parcelles éparses de façon aléatoire. Ainsi la terre à nu et les ceps de vignes qui évoquaient un terroir sec et rocailleux, sont ils remplacés par des champs de céréales vert tendre au printemps. La physionomie de la plaine en est changée.



Luc sur Orbieu



L'Orbieu à Cruscades



L'Alaric – Les vechs et la plaine viticole entre Lézignan Corbières et Conilhac



Les reliefs qui traversent la plaine ont des caractères montagneux : gorges, pentes fortes... ici route du Col de la Portanelle et vue sur la plaine de Lézignan.

LES CORBIERES

Il s'agit là de la partie Nord des Corbières. Dans leur contact avec la plaine de l'Aude elles sont très découpées. On y retrouve les grandes caractéristiques des Corbières, à savoir : une grande variété des substrats géologiques qui confèrent aux reliefs des formes différentes, une multiplicité d'orientation de l'écoulement des eaux et par conséquent de l'orientation des vallées et des lignes de relief.

Ainsi le Massif de l'Alaric est il orienté Est Ouest, alors que celui de Fontfroide et la montagne de Néviau sont Nord Sud, et les contreforts des Corbières à Boutenac sont Nord Est, Sud Ouest.

Dans ce paysage de Corbières, en balcon sur la plaine, on retrouve des sommets et des pentes recouverts de végétation spontanée : garrigues sèches, boisements de pins et de chênes. Le pied des massifs, quand à lui est occupé par la culture de la vigne.



Boutenac – terroir des Corbières

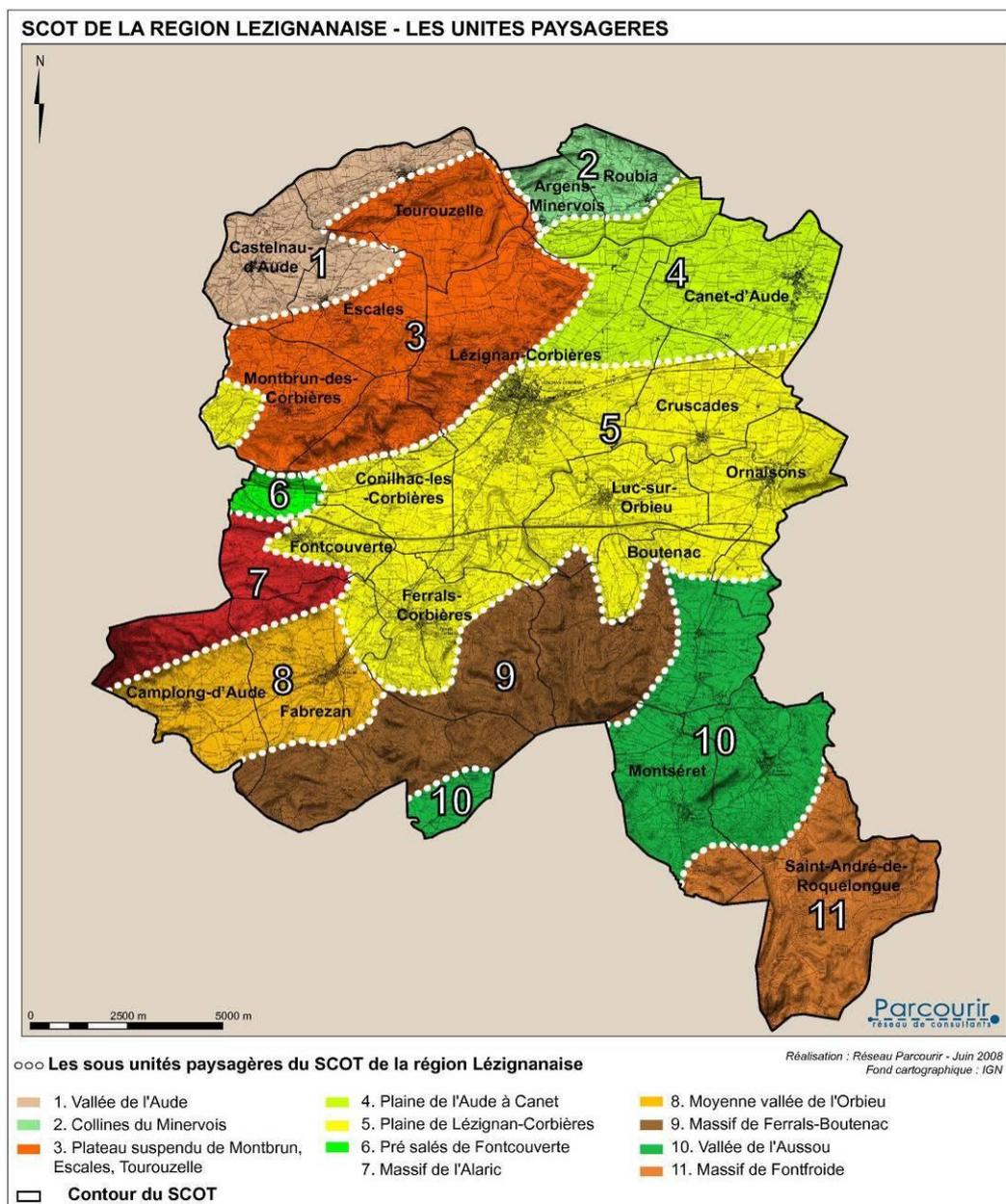


La montagne d'Alaric à Camplong d'Aude

La montagne d'Alaric est emblématique des Corbières. Elle domine la plaine de l'Aude sur une de ses faces, la plaine de l'Orbieu sur l'autre offrant un fond de paysage majestueux. Il est envisagé un classement de l'ensemble du Massif en site protégé.



Le massif de Fontfroide à Saint André de Roquelongue



Une approche plus fine permet d'identifier des paysages différents au sein des grands ensembles évoqués ci-dessus.

6-2 MODES DE DEPLACEMENTS

Diagnostic

Un des objectifs des SCoT est la promotion d'une mobilité durable

L'articulation entre le SCOT et les déplacements découle de la loi SRU et est inscrite dans le code de l'urbanisme. Les objectifs du SCoT en matière de déplacements sont clairement définis par la loi. Il doit promouvoir une mobilité durable c'est-à-dire une mobilité qui concilie les objectifs :

- **écologiques** : économies d'énergies et de consommations d'espaces, réduction des nuisances, amélioration de la sécurité des déplacements, protection des sites naturels...
- **sociaux** : mise en œuvre du droit au transport pour tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les personnes socialement défavorisées et celles qui ne possèdent pas de véhicule automobile,
- **économiques** : assurer l'accessibilité et l'attractivité des pôles d'emploi, des lieux d'habitat, de services et faciliter leurs liaisons, organiser la circulation des marchandises.

Sept ans après, les conclusions des Grenelles de l'Environnement avec le défi à relever dans la lutte contre le réchauffement climatique donnent aux SCOT une nouvelle responsabilité que les Agendas 21, les Plans Climat territoriaux et les bilans carbone ne peuvent assumer : c'est une organisation spatiale des territoires qui contribue à la réduction des gaz à effet serre, en tenant compte des nouveaux besoins de mobilité, en rééquilibrant l'usage des modes de déplacements et en favorisant ceux qui sont globalement plus économes en énergie.

Les autorités compétentes en matière de transports

Aujourd'hui les autorités organisatrices des transports (AOT) sur les territoire du SCOT sont la Région et le Département.

La Région met en place avec les collectivités concernées, les TER, transports express régionaux.

Une seule **gare** dessert le territoire du SCOT pour le transport des voyageurs car le fret a été supprimé. L'augmentation de la vitesse (130 à 160 km/h) sur la ligne Narbonne Toulouse a pour conséquence moins d'arrêts à Lézignan. Des réunions sont organisées 2 fois par an, entre RFF, la Région Languedoc Roussillon, les usagers et les collectivités pour aborder les questions des trains maintenus, les compensations. L'objectif est de maintenir les navettes passagers entre Carcassonne et Narbonne.

Le Département réalise une étude spécifique pour envisager les nouvelles pistes pour le TAD, **transport à la demande**. A ce jour un service expérimental de TAD est mis en place sur le territoire autour de Mouthoumet. Les territoires de Tuchan et Lagrasse sont également intéressés.

En effet, les services de **transports collectifs** du département sont peu utilisés par les habitants du territoire car les besoins ont évolué et la voiture individuelle a pris toute la place dans le cadre de l'augmentation exponentielle des mobilités.

Dans le cadre des compétences dévolues aux Départements, la Commission du Patrimoine et des Transports a en charge l'organisation des transports publics routiers interurbains, notamment les **transports scolaires** : plus de 13.000 élèves sont transportés quotidiennement par le réseau de transports scolaires mis en place et financé par le Département. Il équipe également les communes en abribus et aménage les aires d'arrêt. Côté sécurité routière, il organise des campagnes de sensibilisation dans les collèges, en partenariat avec la Gendarmerie et la Police.

L'échelle intercommunale, en accord avec les différentes autorités de transports, est particulièrement pertinente pour :

- assurer la cohérence des besoins de mobilité,
- développer une offre de services de transport adaptée
- développer différents projets incitatifs pour une mobilité durable : incitation au covoiturage, à l'utilisation des mobilités douces (pédibus par exemple), aménagements de circulations piétonnes, etc.

Le Pays Corbières Minervois mène plusieurs actions dans ce sens. Le Schéma des services envisagé prend en compte la thématique « mobilités et transport » comme une des 7 thématiques étudiées. A ce jour l'état des lieux réalisé est complété pour définir les enjeux, les objectifs et les priorités du Pays avant d'engager les premières actions.

Par ailleurs des étudiants de Master ont produit un rapport sur « la mobilité et les jeunes » qui place les mobilités en perspective : mobilités physique et informatique.

Les modes de déplacement les plus utilisés restent les transports routiers et principalement par voiture individuelle.

Le réseau routier de l'Aude est en constante amélioration pour maintenir le service adéquat aux nouveaux besoins. Si certaines routes gardent encore le charme des routes de campagne, beaucoup aujourd'hui sont surchargées et deviennent des voies de type urbain par le nombre et type d'usages.



La région lézignanaise est au carrefour de deux routes importantes du **réseau départemental** (1° et 2° catégorie) :

- Est- Ouest : l'ancienne RN 113 reclassée en RD 1113
- Nord - Sud : la RD 611.

Au sud du territoire la RD 613 traverse les communes de Saint André de Roquelongue et Montseret.

L'augmentation constante du **trafic routier** accentue les nuisances liées au bruit, à la pollution de l'air.- voir chapitre sur les nuisances sonores et sur l'énergie : ce sont les déplacements routiers qui sont les plus dispendieux en énergie, émission de GES et de pollution de l'air de par le bruit - et les risques d'accidents.

Le réseau des **itinéraires cyclables** est en cours de constitution, commune par commune. Il est à coordonner au niveau intercommunal pour une optimisation et un élargissement des usages (loisirs, tourisme, déplacements quotidiens) avec le réseau d'intérêt national des voies vertes et vélos-routes qui emprunte les bords du Canal du Midi.

Etat du réseau des itinéraires cyclables d'intérêt national
- mars 2006 -



Six communes du territoire traversées par l'**A 61** sont concernées par son élargissement (mise à 2x3 voies) : Ornaisons, Boutenac, Luc sur Orbieu, Lézignan-Corbières, Conilhac-Corbières, Fontcouverte.

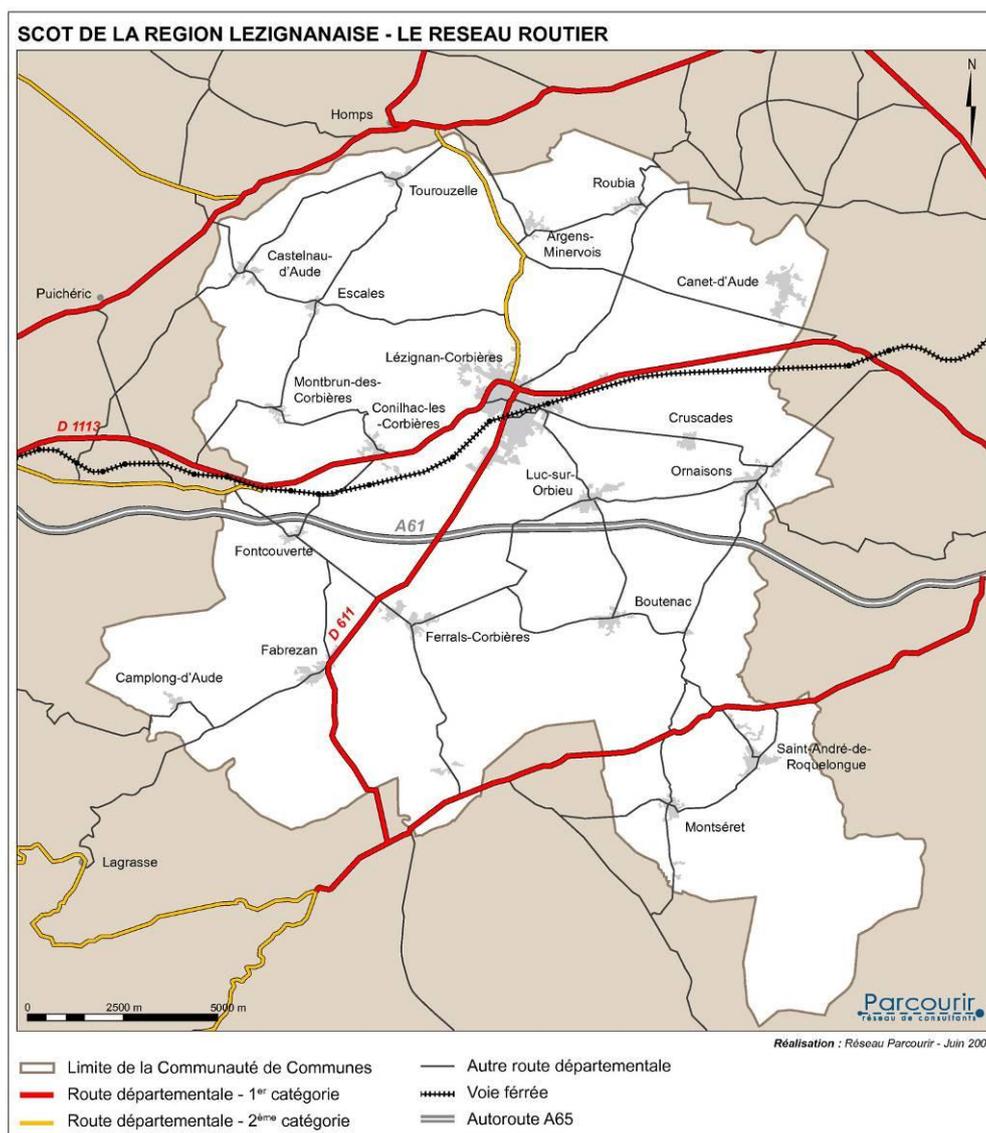
Évolution du trafic: environ 35 000 véhicules jour, en été il est supérieur à 50 000 véhicules par jour.

Le projet de mise en 2x3 voies de Narbonne à Villefranche de Lauragais devrait se concrétiser dans les années à venir.

La mise en application de la loi sur l'eau va nécessiter des acquisitions foncières supplémentaires pour la création de bassins d'orages et l'assainissement :

- Il y aura création de merlons et protections phoniques à certains endroits
- Globalement, il y a nécessité d'une bande de 20 à 30 m au-delà de l'emprise actuelle

Une politique d'éco lisière sera mise en place pour une insertion harmonieuse de l'autoroute et pour la gestion concertée des abords de la voie : points clés: le Canal du midi, la Montagne d'Alaric, Carcassonne, les Corbières.



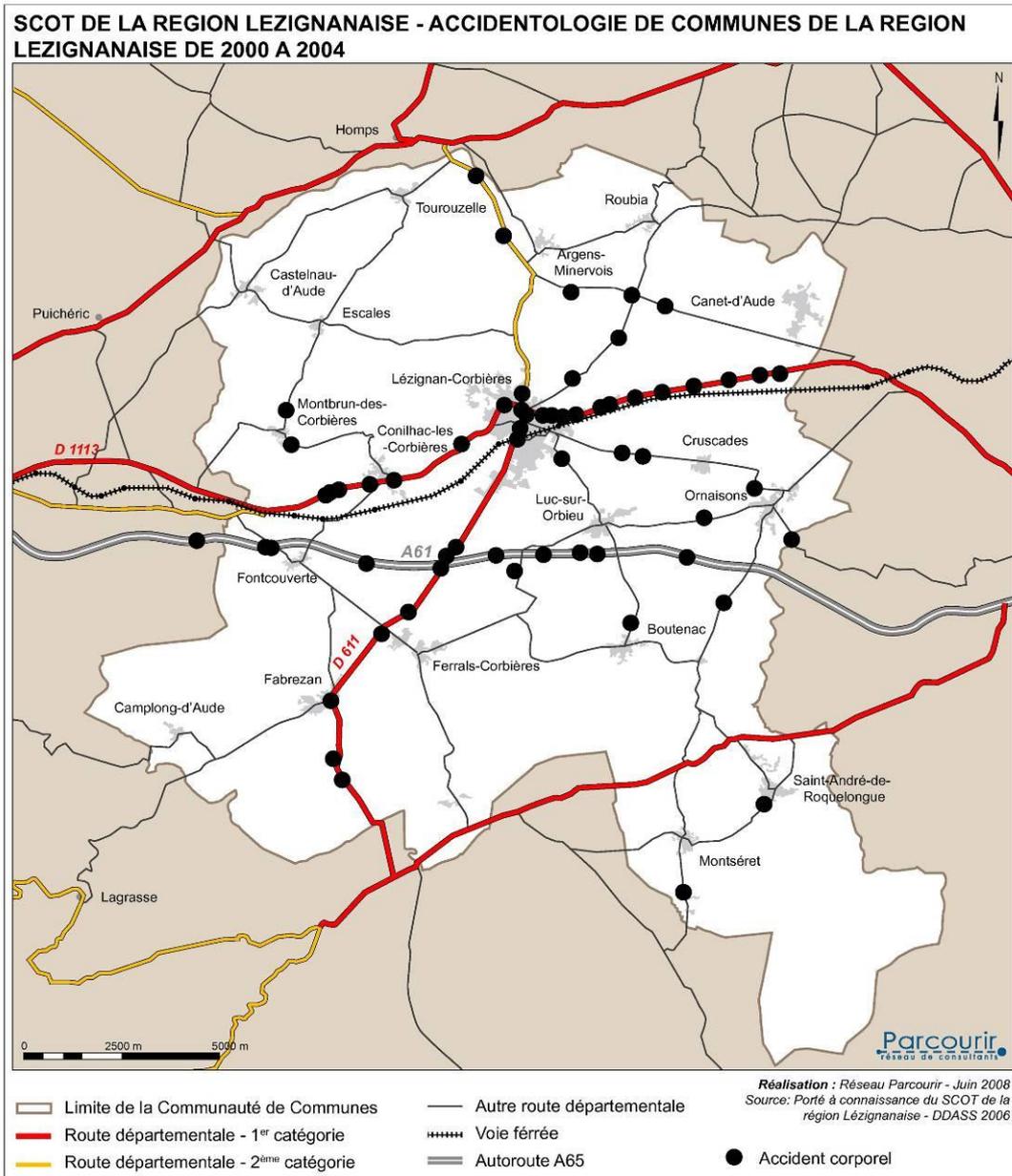
Proche de l'échangeur de Lézignan, l'**aérodrome** de loisirs et tourisme, compatible avec l'aviation d'affaires et l'aviation commerciale, a été racheté par la ville de Lézignan. L'aviation civile continue à assurer ses prérogatives sur la circulation aérienne au delà du sol et sur l'inspection annuelle. Elle reste vigilante sur les projets situés dans l'emprise de servitude aéronautique (nouveau Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en cours de réalisation (décret 2002). Sur les 100 ha, 30 ha sont dédiés à l'aéronautique (14000 m de pistes). Ce foncier très convoité offre plusieurs possibilités pour l'avenir :

- envisager des implantations autour
- organiser des comités de conciliation réunissant exploitant, utilisateurs et riverains pour définir une charte pour l'environnement.

Enjeu

Adapter le maillage routier aux nouvelles fonctions et usages

L'analyse de l'accidentologie entre 2000 et 2004 dans la communauté de communes de la région lézignanaise montre une chaîne d'accidents corporels sur l'A61 et la RD,6113 mais aussi sur les autres routes ce qui traduit le changement de fonction de ces routes plus chargées et la nécessité d'ajuster les profils et les équipements à ces nouvelles fonctions.



Pour desservir les nouveaux lieux d'habitat et leur évolution dans les 10 ans à venir, pour assurer une bonne cohérence et garantir la sécurité des personnes, il est nécessaire de **rationaliser le maillage routier** :

- aménager les routes en fonction de l'évolution des usages et des trafics
- envisager les axes routiers actuels comme de potentiels axes support de déplacements doux et : prévoir l'espace suffisant
- aménager les accès et les abords des axes routiers
- qualifier les entrées de ville et de bourgs.
- mettre en place une politique de parking relais et réserver des places de stationnements pour les véhicules de marchandises dans la ville centre
- mettre en place une politique de stationnement dans les bourgs et villages pour limiter l'usage de la voiture pour les déplacements de proximité et inciter au co-voiturage .

Développer les différents modes de déplacement pour donner une alternative possible à l'usage exclusif de la voiture.

Les territoires périurbains se posent aujourd'hui la question de l'**accès pour tous à la mobilité** et d'une nouvelle interface à créer entre urbanisation et déplacement. Mais les compétences ont peu évolué et les moyens restent limités. Pourtant plusieurs pistes sont à envisager, en lien direct avec le Pays Corbières Minervois et le Département, pour compléter l'utilisation rationnelle du maillage routier, par exemple:

- l'optimisation des réseaux de transports collectifs autour des nœuds d'échange et des grands équipements générateurs de trafic (navette, plan de déplacement des entreprises ou des établissements d'éducation et formation...),
- la mise en place de nouveaux réseaux de transport collectif à imaginer en fonction des nouveaux besoins (Transport à la demande, covoiturage, parkings relais...),
- la valorisation des modes doux de déplacement pour les déplacements de proximité (pistes cyclables, cheminements piétons...).

En effet, les dépenses de consommation des ménages augmentent à prix constants entre 2000 et 2004 en lien directe avec l'augmentation des déplacements : les distances parcourues journalièrement de plus en plus longues et des logements qui coûtent de plus en plus ¹³.

Les modes de déplacement alternatifs auront ainsi un double effet :

- économie d'énergies donc solidarité écologique avec la planète,
- réduction des dépenses, donc solidarité sociale et économique avec les ménages.

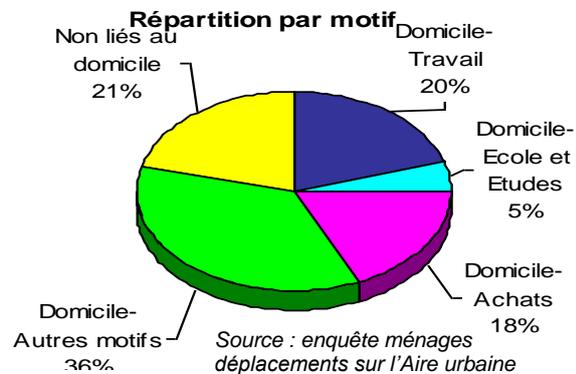
Les personnes à faible revenu, les personnes âgées et les jeunes sont les principales cibles de ces mesures nouvelles à mettre en place pour anticiper sur l'avenir.

Développer un urbanisme des proximités

Pour offrir une alternative à la voiture individuelle, le développement d'un urbanisme des proximités dans chaque commune est un enjeu. Il s'agit de favoriser les déplacements à pied et vélo pour les « courtes distances » :

- prise en compte des déplacements piétons et vélos accessibles et sécurisés pour les petits déplacements : aller à l'école, faire les courses, pratiquer ses activités (sports, social, culture)
- aménagement de stationnement et parking relais dans la ville centre et les villages adaptés à ces nouveaux comportements.

En effet aujourd'hui les enquêtes ménages réalisées dans les aires urbaines et leurs zones d'influence montrent que l'usage de la voiture ne se limite pas au trajet domicile travail (il ne représente que 1 déplacement sur 5) mais se développe autour de toutes les activités annexes : écoles, activités sportives, loisirs, culture, commerces etc.



La mobilité en milieu rural et périurbain

La dispersion de l'habitat, les faibles densités, les difficultés techniques et financières pour adapter l'offre en services de transports publics réguliers à la dispersion de la demande ainsi que les exigences de restructuration de certains services conduisent les décideurs locaux à s'interroger sur les conditions du maintien et de l'amélioration de l'accessibilité des services à la population en milieu rural et périurbain.

Pour y répondre, **les initiatives se multiplient** et empruntent des voies variées, agissant aussi bien sur :

- la mobilité des services (mutualisation, permanences, services ambulants) que sur leur dématérialisation.
- l'amélioration des déplacements des personnes.

La dispersion de l'habitat, la concentration des services dans les bourgs-centre et par conséquent l'allongement des distances parcourues tendent à créer une forte dépendance des personnes à l'égard du véhicule personnel (cf enquête IFEN). Les ménages ne disposant pas de moyens de locomotion propre, sont dépendants des transports publics ou des systèmes de solidarité.

¹³ Etude IFEN décembre 2006

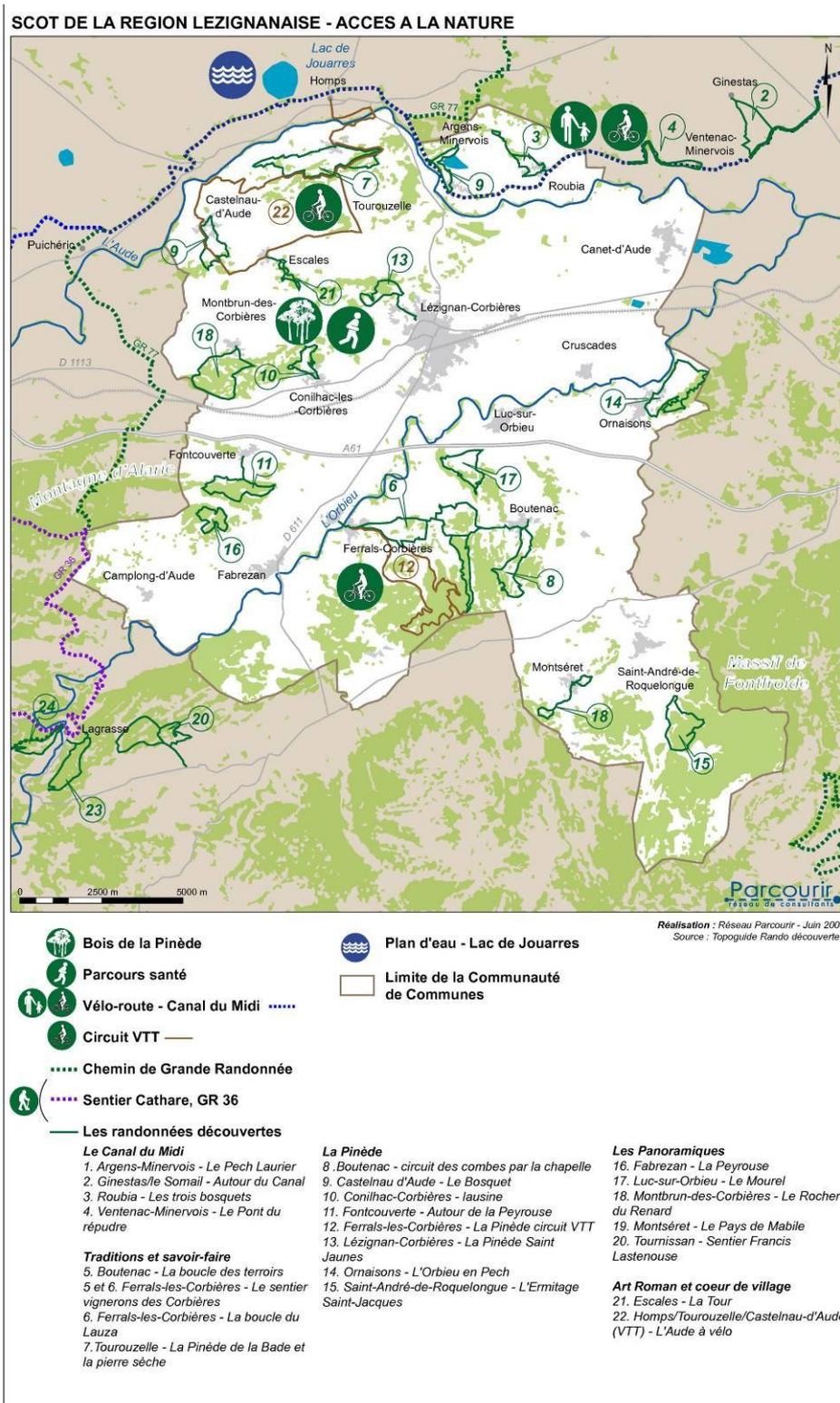
Une approche globale est à engager avec les partenaires, comme **une condition pour développer l'attractivité et la solidarité du territoire**:

- penser en termes de flux et de maillage, rééquilibrer le territoire pour améliorer l'accès des pôles principaux générateurs de déplacements
- structurer l'armature urbaine des bourgs en pôles principaux et secondaires,
- organiser les rabattements sur les lignes de transports publics existantes.
- Etc.

6-3 ACCES A LA NATURE

Diagnostic/Un potentiel à développer et coordonner

La demande d'accès à la nature est exprimée par la population au travers de toutes les enquêtes. Cette demande concerne des espaces emblématiques ou de qualité mais surtout des espaces de proximité permettant une fréquentation au quotidien. Sur un territoire très rural comme celui du Scot de Lézignan, il s'agit d'améliorer l'accès des populations aux espaces de nature sans enfreindre les règles protégeant la propriété privée et publique.



Cette question est importante pour la qualité du cadre de vie quotidienne des personnes qui habitent et travaillent sur le territoire du SCOT car elle conditionne la pratique de nombreuses activités comme les sport et les loisirs de proximité mais dans une plus large mesure elle peut constituer également un cadre d'accueil pour la population de touristes.

Des aménagements existent mais ils sont peu nombreux : le chemin de halage le long du canal du Midi, praticable à pied ou en vélo, intégré dans le schéma national des vélos routes, le bois de la pinède, et le parcours Vita à Lézignan Corbières, le sentier de découverte du vignoble à Boutenac aménagé par le PNR de la Narbonnaise.

Enjeu

Valoriser le réseau des espaces naturels et chemins ruraux

L'accès à la nature et les activités qui en découlent participent de l'enjeu transversal d'amélioration de la santé. L'existence de réseaux d'espaces naturels et de chemins publics accessibles depuis les principaux lieux d'habitat et de travail est indispensable pour que le « droit à la nature » puisse réellement s'exercer.

L'identification, la protection et au besoin l'extension de ces liaisons naturelles est un enjeu pour répondre à la demande sociale des nouveaux arrivants et maintenir le lien entre la ville, les bourgs, villages et la campagne environnante (espaces agricoles, naturels et forestiers).

Gérer les différentes fonctions des espaces

En ce qui concerne les massifs de l'Alaric et de Fontfroide qui cumulent des enjeux de protection des espaces naturels et des espèces et de risque incendie, l'organisation de la fréquentation du public est garante d'une meilleure canalisation des flux de visiteurs et d'une meilleure gestion du site.

Anticiper l'accès à la nature dans les documents d'urbanisme communaux

Lors de l'établissement du projet communal, il est important de prendre en compte l'accès à la nature depuis les différents quartiers du village ou du bourg. Si on n'y prend pas garde, la croissance par cercles concentriques éloigne les quartiers de la nature. Pour ce faire on peut réfléchir à une trame verte intra communale s'appuyant sur les chemins ruraux, les canaux ou les cours d'eau, les boisements existants...

6-4 PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET NATUREL

Diagnostic

Le territoire possède des éléments remarquables du patrimoine bâti et urbain

- **Le Canal du Midi**

Ouvrage exceptionnel au titre de l'histoire (génie civil et hydraulique), de l'art (ouvrages, bâtiments, ports, alignements d'arbres) de la géographie (variété des paysages traversés), inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Sur le parcours dans l'Aude, c'est dans l'éventail au nord de Lézignan-Corbières que les loueurs sont les plus nombreux, signes de la dynamique commerciale locale face à la vivacité de l'attrait touristique de naviguer sur le du Canal du Midi.

C'est un point fort de l'identité locale à différentes échelles. La silhouette arborée signale de loin la présence du Canal du Midi, de près les abords du canal et les ouvrages (ponts, écluses, ports et bâtiments) forment un ensemble avec le paysage proche, apprécié par tous les usagers et visiteurs (tourisme, loisirs).

C'est également un point fort touristique et les cheminements le long du canal, qu'ils soient sur le canal (bateau) ou sur le chemin de halage (piétons, vélos) donnent une perception dynamiques des paysages traversés qui prennent ainsi une valeur patrimoniale.



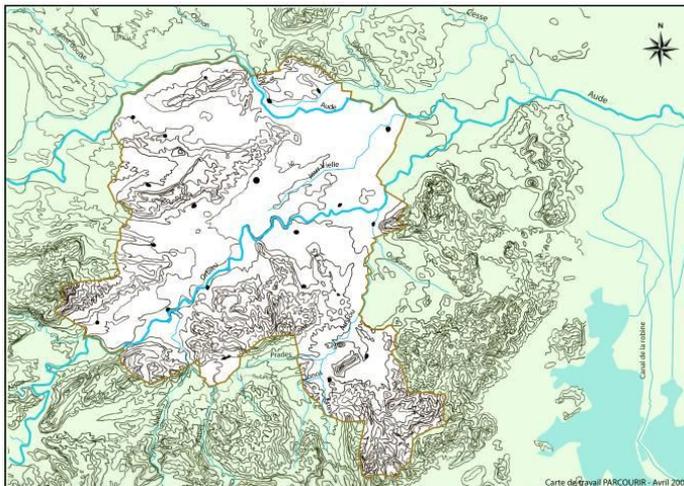
- **Les villages, leurs formes et leurs silhouettes**

Les villages regroupés derrière leurs murs et allées de platanes offrent souvent à la découverte de belles « circulades ».

Ils se signalent facilement au milieu du vignoble dominant ou de la plaine agricole : Fabrezan, Ferrals les Corbières, Luc-sur-Orbieu, Ornaison et Cruscades le long de l'Orbieu aux eaux coléreuses, Canet d'Aude dans la grande plaine de l'Aude et de l'autre côté de la rivière Roubia qui fleure avec le Canal, enfin Lézignan-Corbières, au cœur de la plaine entre Minervois et Corbières qui affiche son ambiance méridionale.



Les coteaux et contreforts des Corbières ou du Minervois servent souvent d'appui aux autres villages plus perchés :



Fontcouverte, accroché aux versants de « la Vade », Conilhac-Corbières qui domine la plaine au sud, Montbrun-des-Corbières village perché face aux vignes, Escales et ses belles forêts, Castenau d'Aude qui offre un panorama sur la montagne Noire, Tourouzelle blotti sur un promontoire, Argens-Minervois qui surplombe le canal et l'Aude, Boutenac suspendu entre pinèdes, garrigues et vignes, Saint André de Roquelongue haut perché avec son château St Martin de Tocques du XI^e siècle et ses belles forêts de pins, Montserret face au Massif de Fontfroide, Camplong d'Aude, au pied de l'Alaric qui offre aussi une belle vue et des accès sur ce beau massif.

Centres des terroirs viticoles, ils accueillent souvent les caves coopératives (Lézignan-Corbières, Ferrals-les-Corbières, Luc sur Orbieu, Camplong d'Aude ...), d'anciens chais privés signalés sur la rue par de grandes portes avec voûtes portails ou de belles demeures aux portails et clôtures de fer forgé.



Les silhouettes urbaines sont lisibles dans le paysage et reconnues comme centres d'accueil de ces terroirs à dominante viticole. Ils contrastent avec les paysages alentours par leurs formes, leurs couleurs et l'ombre qu'ils fournissent sous leurs places arborées ou leurs rues étroites. C'est en effet, l'image du pays du soleil méditerranéen et des cathares qui est connue et bien valorisée localement.



- **Les entrées de bourgs et villages, les extensions urbaines**

Les entrées de villages sont souvent bien marquées par un alignement d'arbres qui encadrent les routes d'accès ou des arbres isolés, souvent des pins parasols.



Mais quelquefois les zones d'activités non traitées en entrées de village rompent avec le charme d'antan. De la même manière, certaines extensions ne sont pas toujours aménagées avec le soin qu'il faudrait pour garder aux villages leur caractère. Ces projets, qu'ils soient publics ou privés, ont souvent été réalisés rapidement pour faire face à la forte évolution du territoire, en terme démographique et économique.

De la même manière que les communes ont restauré leurs centres avec goût, que ce soit pour les logements privés ou les espaces publics, les extensions urbaines qui donnent la lisibilité du bourg ou village, peuvent être aménagées tout en respectant l'identité du territoire.



Le patrimoine bâti : abbaye, église, château

Plusieurs monuments ponctuent la découverte du territoire de la région lézignanaise et rappellent la riche histoire locale. Certains sont des monuments historiques protégés, classés ou inscrits (voir carte), d'autres participent de la reconnaissance culturelle des habitants et visiteurs

A Montbrun-des-Corbières, la chapelle Notre-dame du Colombier, perdue au milieu des vignes, offre un bel exemple de l'art roman avec son chevet décoré d'arcatures lombardes.



L'église St Martin du X^e siècle en plein village d'Escales est un autre beau modèle d'art roman avec son chevet à triples absides souligné par des bandes lombardes et un cordon de basaltes noir au-dessus des ouvertures. Elle participe à l'attractivité du centre par la qualité de son architecture et des aménagements de ses abords. La tour d'Escales accessible à pied et la chapelle Ste Cécile de Tourouzelle complète la découverte de ce secteur.

Au sud de Lézignan, le château de Boutenac, siège du Syndicat de l'AOC Corbières surplombe le village alors que la chapelle de St Martin de Gasparets domine la vallée de l'Aussou. Les châteaux de Fabrezan et de Luc sur Orbieu rassemblent les maisons villageoises autour de leurs majestueuses bâtisses.

Ces monuments font partie du patrimoine local valorisé autant pour les résidents (loisir, culture) que pour les visiteurs (tourisme). Moins dense que dans d'autres secteurs de l'Aude ils complètent la panoplie du Pays Corbières-Minervois, en lien avec les autres produits d'attraction locaux.

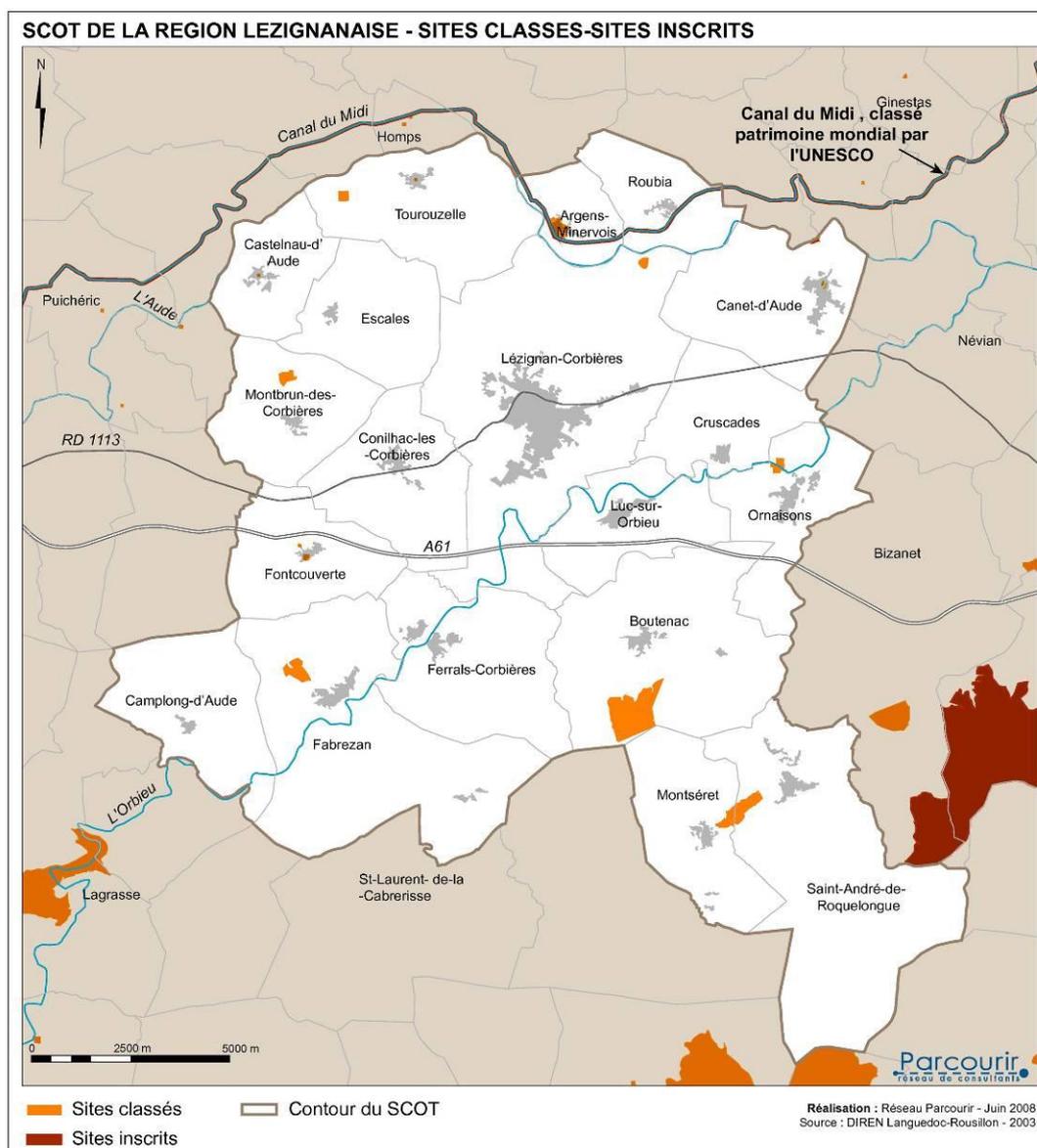
- **Les mas agricoles ou viticoles**

Ils constituent un patrimoine local au titre de l'histoire (l'apogée de l'économie viticole), de l'architecture (corps principal, secondaire, annexes, clôtures) et de la végétation arborée (plantations d'arbres, espèces spécifiques, alignements, arbres isolés). Les silhouettes des mas sont très lisibles par leur forme bâtie et leurs plantations à haute tige car contrastent avec les paysages de plaine alentours.



En conclusion, le territoire de la région lézignanaise est fort de son patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel, classé ou simplement faisant parti du patrimoine du quotidien. Un des enjeux du SCOT sera de préserver et valoriser ce capital identitaire, tout en intégrant les évolutions nécessaires liées à la pression démographique et économiques qui entraînent de nouveaux comportements et nouvelles exigences.





Enjeux

Conforter l'identité patrimoniale du territoire

- **Le Canal du Midi**

Le Canal du Midi représente un bien collectif soumis à des pressions. C'est le paysage environnant qui fait évoluer les éléments patrimoniaux, le canal lui-même et ses ouvrages étant protégés. Les locations de bateaux se développent et constituent un potentiel économique local à valoriser, indissociable du caractère authentique et intègre du canal et de son environnement proche.

L'Etat a réalisé une charte inter-services relative à l'insertion paysagère et architecturale du Canal du Midi qui détermine des ensembles paysagers et des objectifs. Ici sont concernés :

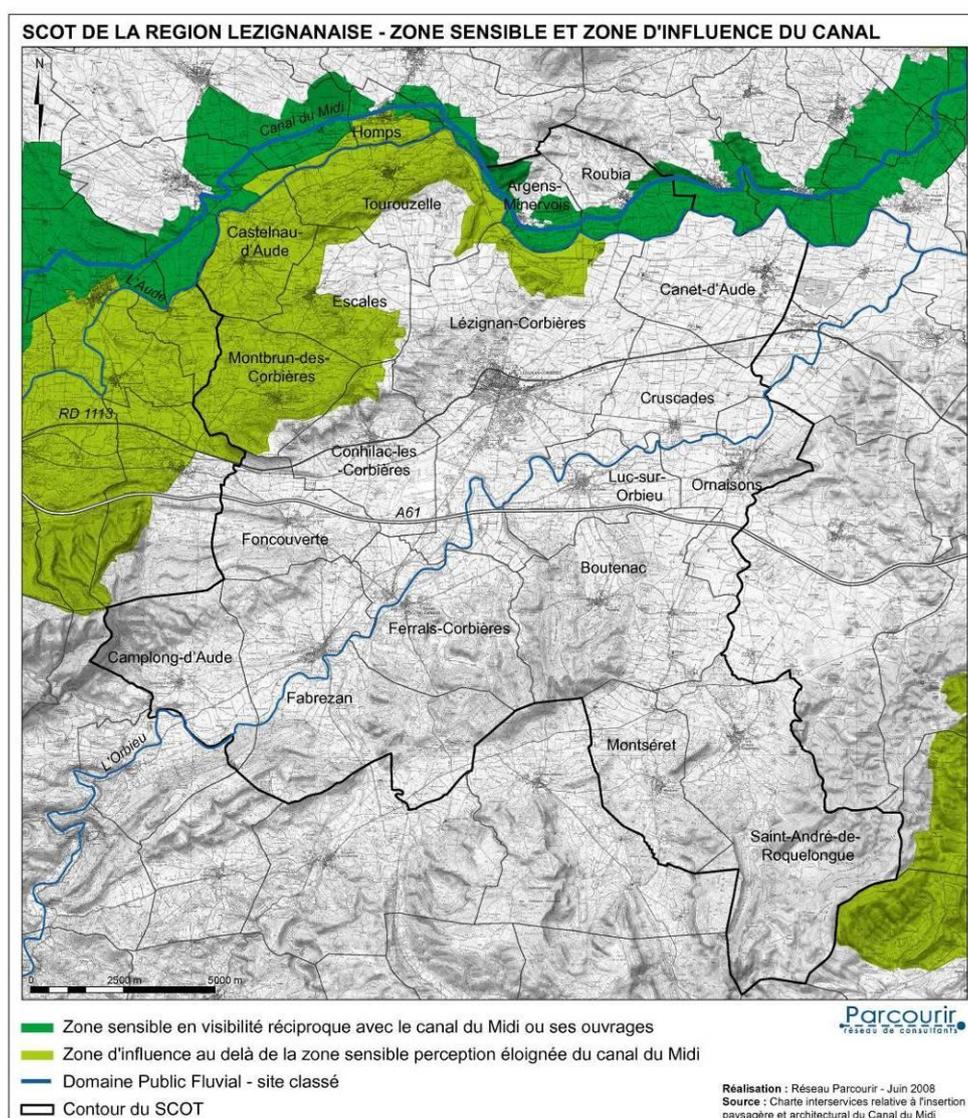
- la « **vallée de l'Aude** » de Carcassonne à Argens Minervois (Argens Minervois dans la Communauté de communes) : plaine viticole ponctuée de villages authentiques où l'Aude et le Canal coulent parallèlement. Perception de la Montagne d'Alaric au Sud et de la Montagne Noire en arrière plan lointain au Nord. Objectif : préserver le paysage viticole largement ouvert de la vallée dans lequel s'inscrivent l'Aude et le Canal.



- La « **plaine du Languedoc** » d'Argens Minervois à Béziers Est et Narbonne Sud (Lézignan-Corbières, Roubia dans la Communauté de communes) : paysage à dominante viticole où le canal, adossé aux micro-reliefs au nord, est en situation de Belvédère sur la plaine au Sud, cas unique à l'échelle de l'itinéraire. Il se banalise au contact de la périurbanisation se développant aux abords de Béziers et Narbonne. Objectif : préserver l'espace agricole ouvert des coteaux et de la plaine afin de conserver la mise en scène du Canal souligné par ses alignements d'arbres remarquables.

Afin de préserver l'**écrin paysager du Canal**, son territoire de proximité a fait l'objet d'une attention particulière du « pôle Canal » des services de l'Etat dans l'Aude autour du domaine Public Fluvial : propriété de l'Etat, géré par VNF/SNSO, labellisé par l'UNESCO, site classé pour son « authenticité et intégrité ». Ce travail a abouti à une charte élaborée par le « pôle Canal », document contractuel qui n'engage que ses auteurs et qui n'est pas opposable aux tiers, suivant deux zones (voir carte en suivant):

- Une zone d'influence : elle correspond à une perception éloignée qui devra être prise en compte dans la gestion de ses territoires
- Une zone sensible : elle représente la co-visibilité avec le Canal du Midi et devra bénéficier d'outils de protection et de gestion adaptés.



- **Le patrimoine bâti**

Le développement de l'habitat et des zones d'activités commence à brouiller la lisibilité des **silhouettes bâties des villages**, la crise de la viticulture et les arrachages risquent d'accentuer cette tendance. Tant qu'ils restent isolés ces aménagements, en frange des bourgs et villages, ne mettent pas en péril la qualité de vie et l'attractivité du territoire qui s'appuie sur la qualité paysagère et patrimoniale. Mais les perspectives de croissance à venir qui restent fortes doivent permettre d'organiser le développement tout en gardant les qualités intrinsèques du territoire.

De **patrimoine privé ou public**, les monuments, historiques ou pas, les maisons de maîtres, intégrées dans les bourgs ou isolées, les abbayes, églises, châteaux ou mas viticoles, constituent une valeur sûre entretenue aujourd'hui, autant par les propriétaires que les collectivités.

Le développement des friches et de l'habitat diffus aux alentours commence à brouiller leur lisibilité.

Les patrimoines culturel, architectural et paysager jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de la vie quotidienne. Au-là des monuments et sites répertoriés et protégés, les ensembles patrimoniaux sont une leçon pour l'avenir car ils montrent comment au fil des siècles ils ont pu intégrer les évolutions et les dynamiques.

Les évolutions récentes et prévues dans le cadre des documents d'urbanisme communaux peuvent fragiliser les fondements et l'identité de ces patrimoines qui constituent pourtant un atout fort de l'attractivité du territoire. Le fort développement du territoire du SCOT attendu pour demain doit intégrer cette notion dynamique des patrimoines pour produire aujourd'hui les patrimoines de demain avec la liberté que donne la création contemporaine.

Les villages constituent les maillons forts de l'organisation territoriale qui devra être confortée dans le cadre du développement urbain prévu.

Le maintien de larges coupures vertes entre les bourgs, villages et hameaux est indissociable de la qualité des centres, que ce soit des espaces à vocation agricole, naturelle ou forestière. La notion de patrimoine culturel avec les savoir faire locaux, les produits du terroir et les fêtes ne peut être séparée de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour que ces pratiques puissent perdurer.

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 4. LES CHOIX RETENUS

La circulaire du 6 mars 2006 précise que dans l'hypothèse où plusieurs variantes ont été envisagées pour établir le PADD, une **explication et une justification des choix** retenus et des raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés doivent figurer dans le rapport de présentation.

Aussi, dans l'hypothèse du choix d'un parti d'aménagement pénalisant pour l'environnement, la justification devra être argumentée en précisant quels avantages ont conduit à privilégier ce choix.

L'explication des choix retenus pour établir le PADD et du DOG du SCOT de la Région Lézignanaise est présentée dans les pages qui suivent à partir des éléments suivants qui ont été présentés et débattus avec les élus lors de la préparation du PADD.

DONNEES DE CADRAGE DE LA PROSPECTIVE

- Tendances lourdes
- Ruptures et changements
- Projets sur le territoire

Ont été présentées et débattues avec les élus les données de prospective sur les thématiques suivantes :

- Mutations socio-démographiques
- Economie locale
- Gestion de l'espace
- Gestion des risques et des nuisances
- Services, équipements et conditions de vie
- Transport et déplacements

LES SCENARI POSSIBLES DE DEVELOPPEMENT

Puis les scénarios possibles de développement ont été présentés, cartographiés et débattus à partir des atouts, faiblesses, opportunités, menaces de chacun :

- Scénario 1 : la croissance rapide
- Scénario 2 : la croissance maîtrisée et harmonieuse

LA PROSPECTIVE

	<u>TENDANCES LOURDES</u>	<u>RUPTURES / CHANGEMENTS</u>	<u>PROJETS DU TERRITOIRE</u>
1 - MUTATIONS SOCIO DEMOGRAPHIQUES	<p><u>Sociétal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillissement de la population • Héliotropisme • Augmentation des exigences sur les conditions de cadre de vie • Diminution de la taille des ménages <p><u>Local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Forte augmentation de population par solde migratoire très fort ○ Vieillissement de la population locale contrebalancé par la structure jeune des nouveaux arrivants 	<p><u>Sociétal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours résidentiels éclatés dans le temps et l'espace <p><u>Local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mutation socioculturelle de la population résidente, impact des nouveaux arrivants : nouveaux besoins, nouvelles exigences • Arrivée massive de jeunes familles • Accueil de migrants du Nord de l'Europe (Ryanair), bientôt du Sud (LGV Barcelone-Perpignan) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des capacités d'accueil des communes : documents d'urbanisme révisés + projets de logements
2 - ECONOMIE LOCALE	<p><u>Sociétal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la tertiarisation de l'économie et des emplois qualifiés • Diminution des emplois agricoles <p><u>Local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie de la population est fragile économiquement : viticulture, demandeurs d'emplois • Attractivité économique liée à la bonne accessibilité cumulée au manque de foncier sur le littoral et dynamisée par la politique locale volontariste 	<p><u>Arc latin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des écarts entre très riches et très pauvres <p><u>Sociétal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte croissante de la qualité environnementale et des nouvelles énergies dans l'économie • Transfert des aides européennes au pays pour les nouveaux adhérents <p><u>Local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids économique du tourisme supérieur à celui de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique économique et foncière volontariste et dynamique • Volonté de répondre de manière concertée à la crise agricole (économie et gestion de l'espace) • Action / adéquation formation - emploi au niveau du Pays

	TENDANCES LOURDES	RUPTURES / CHANGEMENTS	PROJETS DU TERRITOIRE
3 - GESTION DE L'ESPACE	<u>Sociétal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation de l'espace par l'urbanisation : mitage, imperméabilisation des sols 	<u>Sociétal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Impact des nouvelles réglementations : la loi SRU, directives européennes <u>Local</u> <ul style="list-style-type: none"> • Libération du foncier par la vigne au moment où il y a fort besoin de foncier pour l'habitat • Transformation rapide et nouvelle des usages de l'espace : agrandissement - desserrement des bourgs, nouvelles formes d'habitat • Transformation du paysage viticole et de l'image du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • OCAGER du Pays • Documents d'urbanisme communaux • ZAC
4 - GESTION DES RISQUES ET NUISANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Réchauffement de la planète, réchauffement climatique • Fréquence et intensité élevées des événements climatiques : sécheresses, inondations, tempêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de la DCE • Révision du SDAGE • Mise en conformité : objectif de bonne qualité des eaux en 2015 • Habitat dispersé proche des pinèdes (risque incendie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de politiques contre les crues : syndicat de la Journe, syndicat de l'Orbieu • Mise en place des PPRI et PPRIF • SDAGE
5 - SERVICES, EQUIPEMENTS ET CONDITIONS DE VIE	<u>Sociétal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des services publics dans les petites communes • Evolution des besoins en matière de service à la personne (petite enfance, personnes âgées...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle population : nouveaux besoins, qualitatif+ quantitatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Lycée Lézignan • Collège • Gendarmerie • Projets de STEP • Ecoles
6 - TRANSPORT, DEPLACEMENT	<u>Sociétal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation trafic voiture <u>Local</u> <ul style="list-style-type: none"> • Engorgement des villages = circulation + stationnement • Inadéquation des profils de voies et usages en campagne 	<u>Sociétal</u> <ul style="list-style-type: none"> • Crise énergétique potentielle <u>Local</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne LGV Barcelone - Perpignan • Augmentation déplacements domicile travail en voiture liée aux nouveaux arrivants • Arrêt de l'activité frêt à la gare de Lézignan • Transfert de propriété de l'aérodrome à la commune de Lézignan 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en 3 voies de l'A9 • Aménagement de la RD 611 • Amélioration de la RN 113 (rond point Lézignan) • Barreau A9 - RN 113 • Piste cyclable devant le lycée et ZAE

SCENARIO 1- LA CROISSANCE RAPIDE

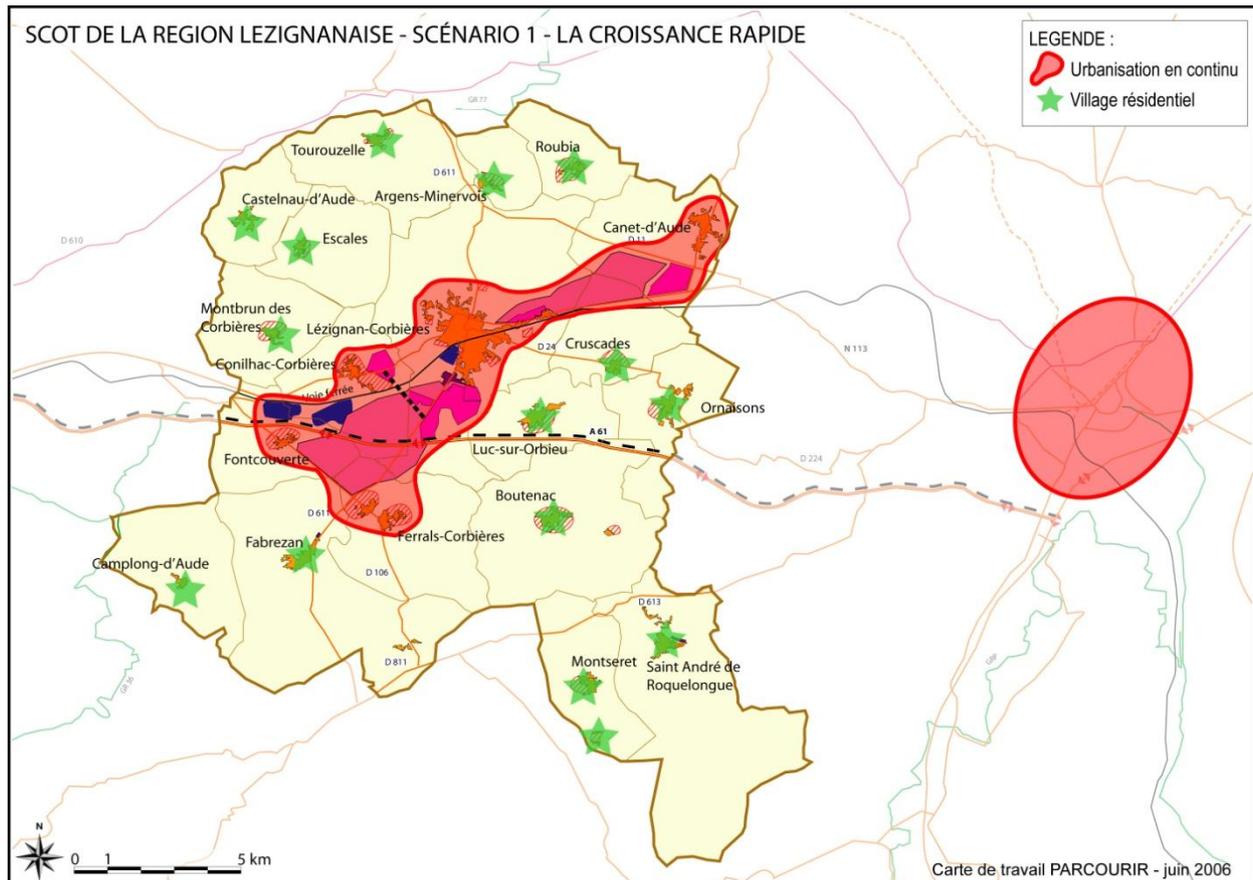
- CARACTERISTIQUES

- Croissance rapide
- Risque de banalisation
- Perte d'identité
- Prise en compte des demandes à court terme
- Poursuite des tendances des 5 dernières années
- Les promoteurs privés montent des opérations rapidement, elles sont décorrélées des projets communaux
- La construction neuve est préférée massivement par rapport à la réhabilitation des centres anciens
- La population mute rapidement ce qui entraîne de nouvelles demandes
- Les communes développent leur projet territorial de manière équilibrée sur leur territoire communal, sans prise en compte du développement des communes voisines
- Politiques sectorielles non articulées : économie / habitat /déplacement
- Politiques d'urbanisme communales

- TRADUCTION POUR LE SCOT

- Toute la plaine s'urbanise : habitat + activité ; continuité de l'urbanisation Sud-Ouest / Nord-Est englobant Lézignan, Conilhac, Foncouverte, Ferrals, Canet d'Aude
- Concentration des activités, imperméabilisation des sols, perte de lisibilité des paysages
- Problème de circulation à l'intérieur et d'accessibilité sans modification des réseaux routiers ou modes de déplacement
- De part et d'autre, communes résidentielles sans nuisances, qualité de vie.
Creusement des écarts
- Concentration des investissements sur la bande centrale = équipements publics et privés
- Effet de barrière Nord-Sud ; difficultés liaisons Nord-Sud : continuités biologiques, déplacements, coupures

ATOUPS		FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Forte capacité de réponse aux demandes (habitat - activités) Politique intercommunale volontaire d'accueil économique Investissement limité à court terme sur les déplacements alternatifs à la voiture et l'environnement Création d'emplois locaux et richesse locale et limitation des déplacements quotidiens hors communauté de communes Mutualisation de cette richesse Proximité et échange de travail entre les acteurs socio économiques et politiques qui permettent une synergie des actions 		<ul style="list-style-type: none"> Déséquilibre créé par le marché entre l'offre d'habitat et les besoins Augmentation du prix du foncier Difficulté à financer les équipements nécessaires à cette croissance : STEP,... Territoire très exposé à des risques potentiellement croissants : inondation, incendies
OPPORTUNITES		MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Moment charnière de mutation socioculturelle et économique Constitution d'un bassin autonome d'emploi et d'habitat à Narbonne et Carcassonne Diffusion de la dynamique créée sur le Pays Corbière-Minervois Attractivité économique amplifiée par la saturation de l'offre économique narbonnaise Mise en place de la politique du Pays Mise en synergie du CFA et CFAI avec le collège et le lycée 		<ul style="list-style-type: none"> Désinvestissement du centre ancien de Lézignan peut conduire au déséquilibre au profit des communes extérieures (commerces sans habitat) La croissance trop rapide impacte fortement le paysage et l'environnement (impermeabilisation, biodiversité, continuités biologiques) Difficulté d'accès au logement pour les plus démunis Manque de ressource en eau et en énergie Fort impact local si crise énergétique : peu d'alternative au tout voiture La mutation culturelle très rapide peut entraîner des conflits entre populations



SCENARIO 2- CROISSANCE MAITRISEE ET HARMONIEUSE

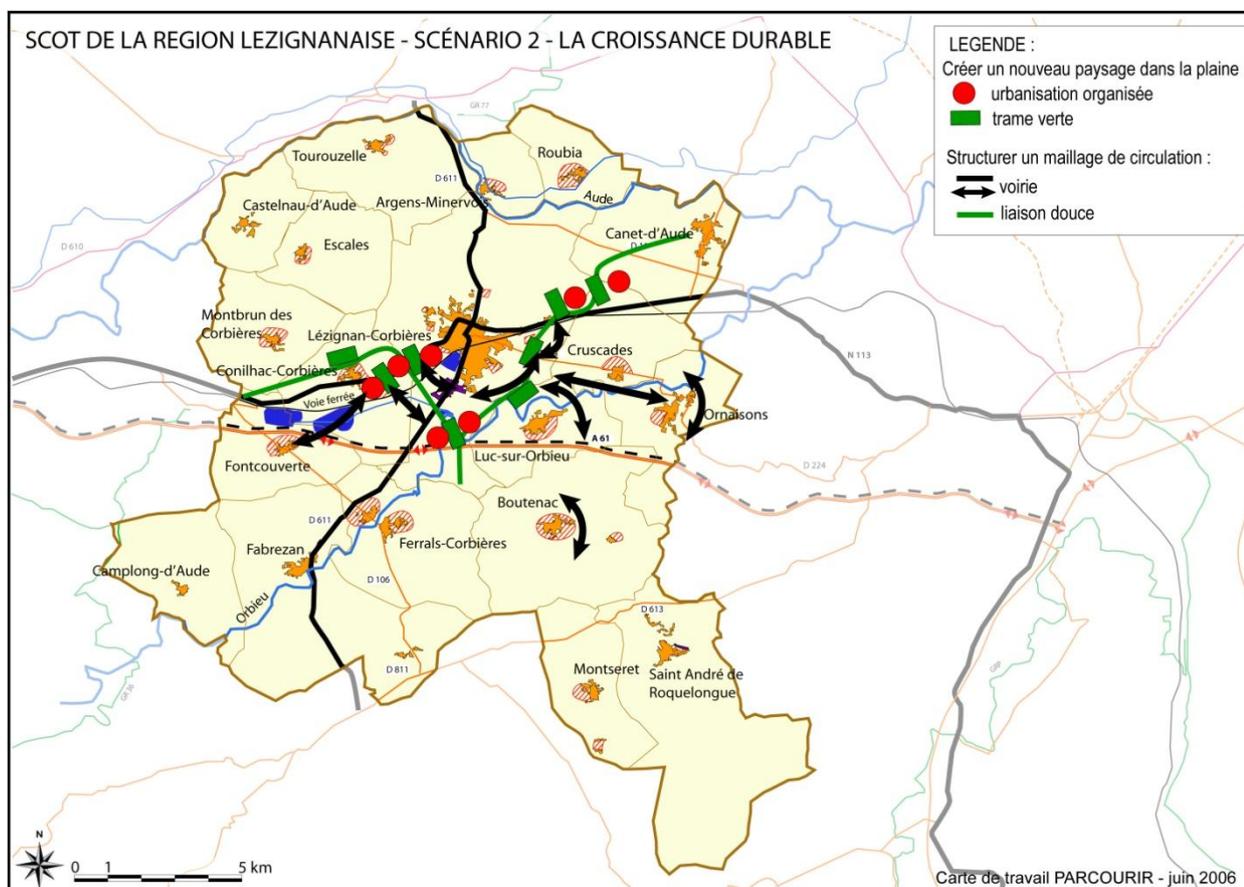
- CARACTERISTIQUES

- Gestion qualitative de la croissance : qualifier la croissance, imprimer une identité
- Mise en cohérence des politiques sectorielles et des politiques intercommunales ayant un impact sur l'espace
- Prise en compte des tendances d'évolution sur le long terme :
 - vieillissement
 - mobilité
 - changement climatique
 - crise énergétique
 - évolution de la demande sociale en matière d'environnement

- TRADUCTION DANS LE SCOT

- Créer un nouveau paysage articulant la trame urbaine (habitat, activités, services, équipements, infrastructures etc.) et la trame verte (espaces naturels, agricoles, espaces de loisirs, espaces publics, cheminements doux etc.) en particulier sur la plaine de Lézignan très sollicitée par les projets
- Renforcer les coupures vertes et les continuités biologiques principalement sur l'axe central
- Structurer un maillage de voiries pour les voitures et les liaisons douces
- Equilibrer les divers équipements et services sur le territoire du SCOT
- Anticiper sur les outils de financement de l'urbanisme pour les équipements publics (ZAC, PAE, TLE, PRE...)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'offre de logement et services au vieillissement de la population • Gestion de l'espace et qualité environnementale, sauvegarde de la biodiversité • Territoire équilibré entre Lézignan et les autres communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements publics à court terme plus élevés pour les transports et l'environnement (compensé par les économies à moyen terme) • Nécessité d'un projet ambitieux partagé • Meilleure efficacité liée aux convergences de priorités entre les politiques du territoire du SCOT et les autres partenaires (ex : Région pour le cadencement du TER)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Profiter du dynamisme pour structurer le territoire (passage du rural à l'urbain) : répartition des équipements, services • Tirer parti du potentiel de la gare et de son articulation avec les autres modes de déplacements • Mise en place d'une politique de déplacement alternative à la voiture : pistes cyclables, transports collectifs ciblés • Valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics des centres bourgs • Développement des villes filières de valorisation • Passage de la monoculture à la polyactivité : tourisme, accueil, production 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de concurrence territoriale face aux investisseurs privés si les territoires voisins n'adoptent pas une politique de développement durable (limité par la généralisation des SCOT)



Une orientation-cadre a été choisie pour le PADD, puis déclinée dans le DOG:

Le PADD de la communauté de communes de la région Lézignanaise se place dans la perspective de construction du **scénario 2** de croissance maîtrisée et harmonieuse à horizon 2020.

Il s'agit de créer les conditions d'accueil de 10 000 nouveaux arrivants pour 32 000 habitants à l'horizon 2020 sur la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise

De cette orientation-cadre, trois objectifs politiques ont été choisis pour le PADD, puis déclinés en grandes orientations et objectifs thématiques dans le DOG:

OBJECTIF 1 :

Poursuivre l'action économique pour conforter le pôle de Lézignan en tant que cœur du Pays Corbières-Minervois, entre Carcassonne et Narbonne

OBJECTIF 2 :

Constituer une armature urbaine riche et diversifiée fondée sur la solidarité et la subsidiarité

OBJECTIF 3 :

Accompagner la transformation du paysage en s'appuyant sur le capital nature du territoire : paysages, viticulture, environnement, loisirs, tourisme

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1- Préalable, méthodologie

Au delà de la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, **l'évaluation environnementale** doit permettre de vérifier que le document d'urbanisme répond bien aux critères de cohérence, de conformité, de pertinence et d'efficacité, qui sont à la base de toute évaluation.

Partie intégrante du rapport de présentation du SCOT, **l'évaluation environnementale**, réalisée dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la région Lézignanaise, s'inscrit dans le cadre de la loi et a plusieurs finalités :

- analyser l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution
- analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement
- expliquer les choix retenus pour établir le PADD et le Documents d'Orientations Générales (D.O.G.)
- présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables du schéma sur l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est une démarche :

- qui évalue pendant la préparation des documents de planification et de programmation
- qui se différencie de l'étude d'impact située en aval du projet,
- qui permet de discuter de l'opportunité du projet
- qui se base sur une évaluation qualitative
- qui fait appel à des méthodes d'analyse globale puisqu'on ne connaît pas encore la localisation du projet

La démarche mise en œuvre sur le Lézignanais **a permis la construction progressive du document d'orientations générales**, par le **caractère itératif de l'évaluation environnementale** mis en œuvre : la démarche environnementale s'est alimentée du projet tandis que le projet a intégré l'analyse issue de l'évaluation environnementale et adapté ses orientations.

2- Les incidences notables du SCoT sur l'environnement et les mesures d'évitement, de suppression ou de réduction les incidences négatives

Les incidences et les mesures seront organisées selon les thématiques suivantes :

- milieux et les ressources naturels, la biodiversité, les espaces agricoles et les paysages, le changement climatique
- ressources en eau potable et énergie
- pollutions et nuisances
- risques naturels et industriels
- vie quotidienne : le paysage, l'accès à la nature, le patrimoine

Elles sont analysées principalement à partir des orientations et objectifs thématiques inscrits dans le DOG

L'élaboration du DOG a donné lieu à des allers-retours entre les choix des élus et les incidences du projet de SCOT sur l'environnement pour aboutir au document final.

2-1 les milieux et les ressources naturels, la biodiversité, les espaces agricoles et les paysages, le changement climatique

- Les incidences positives

- Orientation 5 : Préserver une trame naturelle, agricole et paysagère, garante d'un aménagement durable**La trame verte** (voir carte du DOG)

- **Les milieux naturels sensibles reconnus** pour leur grande valeur écologique (ZNIEFF, Natura 2000...) seront exempts de toute urbanisation mais pourront faire l'objet d'une valorisation agricole ou touristique dans un souci de compatibilité avec leur sensibilité
- **Les 3 sites Natura 2000** du SCOT seront protégés dans leur globalité : vallée de l'Orbieu (directive habitats), Corbières occidentales et orientales (Directives Oiseaux). En les identifiant en tant qu'espaces écologiques majeurs, le projet du SCOT reconnaît leur rôle stratégique pour la préservation des espèces et des habitats. Le projet urbain prévu par le SCOT n'altère pas ces espaces à forte valeur environnementale.
- **Les boisements** du territoire identifiés sur la carte seront aussi préservés pour leur richesse écologique, leur vocation publique de promenade et loisirs et de repères majeurs du grand paysage
- La préservation et le renforcement des **continuités écologiques** seront recherchés dans les aménagements futurs:
 - Maintenir le déplacement de la grande faune entre la Montagne d'Alaric et les boisements de Montbrun-des-Corbières et Conilhac-les-Corbières
 - Trois **coupures d'urbanisation** : deux de part et d'autre de Lézignac-Corbières pour préserver des espaces non urbanisés entre la ville centre et les bourgs limitrophes et qualifier les entrées de ville ; une autre pour éviter une urbanisation en continu au débouché de l'autoroute et préserver une continuité entre les massifs forestiers

La trame bleue (voir carte du DOG)

- Préservation et renforcement des **continuités écologiques** le long des cours d'eau :
 - Dans les zones urbanisées : continuité écologique non bâtie
 - Identification et protection des zones liées à l'eau (cours d'eau, canal, zones inondables) dans les documents d'urbanisme : classement adéquat et largeur de bande de terre à déterminer en fonction des enjeux.

Les espaces agricoles

- Affichage de **limites claires à l'urbanisation** pour maintenir la vocation agricole des sols
- **Délimitation précise des espaces agricoles à protéger** à faire dans le cadre de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme (diagnostic agricole obligatoire)

- Les incidences négatives du SCoT

Les incidences négatives du SCoT qui peuvent être identifiées sont les suivantes :

- La consommation et la **fragmentation d'espaces naturels** liée au **développement de l'urbanisation et au renforcement des sites d'accueil d'activités économiques** (500 ha environ pour l'habitat et les activités);
- La pression supplémentaire sur les espaces naturels due à l'**accueil de populations nouvelles** pour l'habitat et les loisirs.
- L'augmentation globale des effets du **réchauffement climatique** par les effets de construction de **nouveaux bâtiments ou infrastructures routières**

- [Les mesures compensatoires](#)

- **Orientation 3 : Optimiser l'urbanisation au sein des documents d'urbanisme actuels**

- **contenir l'extension de l'urbanisation** dans les contours actuels (suivi cartographique en SIG) : zones urbaines existantes ou prévues dans les documents d'urbanisme, parties urbaines des villages sans document d'urbanisme
- **conditionner l'ouverture des zones nouvelles** aux conclusions de l'évaluation des disponibilités de renouvellement urbain par commune et à l'élaboration de plans d'ensemble et d'orientations d'aménagement
- **Les sites Natura 2000** présents sur le territoire font l'objet de prescription visant une protection optimale. L'urbanisation au sein des zones d'intérêt communautaire n'est pas autorisée.

- **Orientation 4 : Favoriser un urbanisme peu consommateur d'espace et facteur de réduction des déplacements :**

- Les futures zones d'urbanisation s'attacheront à **valoriser les disponibilités foncières** dans la trame urbaine existante et à constituer de véritables greffes urbaines pour limiter la consommation de l'espace : les milieux naturels et la biodiversité sont ainsi mieux préservés
- La pratique des déplacements à pied et à vélo dans les bourgs et les nouvelles urbanisations est favorisée pour **limiter les déplacements motorisés**, producteurs de gaz à effet de serre et donc de conséquences négatives sur le réchauffement climatique
- La **proximité géographique entre les lieux d'habitations et les pôles de services** sera recherchée avec des densités plus importantes pour limiter les déplacements

- **Objectif 1 : Diversifier et répartir la production de logements :**

- Favoriser le renouvellement urbain dans les centres : la densification et la création de logements est à favoriser au regard des possibilités d'accueil de la commune
- Favoriser la diversité des formes urbaines : éviter la monoproduction de maisons individuelles sur le territoire en proposant des produits allant de l'individuel pur au logement intermédiaire ou collectif.

- **Objectif 3 : Anticiper et coordonner la cohérence urbanisme-déplacement :**

- Anticiper les aménagements nécessaires pour favoriser les modes de déplacements doux sur Lézignan avec l'arrivée de nouveaux équipements structurants (lycée, collège, pôles économiques, commerciaux, touristiques)
- Améliorer les liaisons entre la gare SNCF et les principales zones urbanisées (parking et liaisons multimodales) et prévoir le développement de l'urbanisation autour de la gare (accessibilité, réserves foncières)
- Coordonner l'évolution des besoins en déplacements avec les autorités organisatrices de transport
- Développer les liaisons douces au cœur des projets de développement urbain

2-2 Les ressources en eau potable et énergie

- [Les incidences positives](#)

Objectif 1 : Favoriser le renouvellement urbain dans les centres

- Dans le cadre du renouvellement urbain, la densification et la création de logements favorise **l'économie linéaire des réseaux** et permet une **optimisation des réseaux existants** : limitation des fuites et des remplacements de conduites

Objectif 5 : Protéger les ressources, gérer les ressources en eau

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable**, rechercher des sources d'approvisionnement satisfaisantes dans et hors territoire, au niveau qualitatif et quantitatif ; rechercher la sécurisation de l'adduction d'eau potable et la mise aux normes des stations d'épuration en envisageant des raccordements entre différents réseaux, des équipements intercommunaux ou une gestion groupée.
- **Economiser les ressources en eau potable**, encourager les collectivités à optimiser, mutualiser et moderniser les réseaux existants : recherche de fuites, remplacement de conduites...
- **Inciter à la récupération des eaux pluviales** et à la mise en place de système de traitement des eaux pluviales collectées notamment sur les parkings ou toitures : favoriser l'usage de l'eau brute (raccordement au réseau d'eau brute), les techniques économisant la ressource en eau (récupération des eaux de pluies...), l'utilisation d'essences végétales locales et économes en eau.
- **Prendre en compte les perspectives de développement possible** de la population et des activités dans le cadre des documents d'urbanisme existants afin de dimensionner correctement les équipements liés à l'eau (eau potable, sécurité incendie, loisirs)
- **Pallier le risque de dégradation des nappes phréatiques** : par des mesures de protection des captages, des mesures de protection des zones d'alimentation des aquifères exploités ou potentiels, le maintien à niveau des dispositifs d'assainissement collectifs

- Les incidences négatives du SCoT

Le bassin de vie et de travail du Lézignanais change d'échelle à l'horizon 2020 avec des objectifs quantifiés pour les 10 ans à venir : plus 10 000 habitants, plus 3100 emplois, plus 6 500 logements. Les incidences négatives du SCoT sur l'environnement qui peuvent être identifiées sont les suivantes :

- **une artificialisation** et en conséquence l'augmentation de **l'imperméabilisation des sols** et un accroissement du **ruissellement** liés à l'urbanisation nécessaire pour répondre aux objectifs envisagés de développement démographiques, économiques et d'accessibilité routière
- une augmentation des **besoins en énergie** et de la **consommation d'eau potable** : L'objectif est d'accueillir environ 10 000 habitants supplémentaires, soit un volume consommé supplémentaire qui sera de 1 200 à 1 600 m³/jour. Pour les activités, les besoins sont difficilement quantifiables ; ils dépendent fortement du type d'activité.
- une **dégradation de la qualité des eaux** superficielles ou souterraines, si les eaux usées des zones d'habitat ou d'activités ne sont pas traitées correctement.

- Les mesures compensatoires

Les mesures compensatoires sur la ressource en eau reprennent de manière globale **les 4 mesures compensatoires précédentes** visant une urbanisation économe en eau (cf plus haut) mais comprennent aussi des mesures spécifiques qui contribuent à compenser la consommation en eau en énergie principalement par **une entrée économique**.

- **Objectif 2 : Conforter les bourgs et villages pour une économie de proximité**
 - **L'accueil de nouveaux emplois et services dans les centres limite** la consommation de nouvelles ressources et optimise les équipements publics existants en rapprochant les investissements liés aux différentes économies dont l'économie résidentielle
- **Objectif 2 : Poursuivre la diversification économique de la CCRL**
 - **Développer les énergies renouvelables** : le territoire dispose d'une stratégie affirmée en termes de développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la ZDE (éolien) en cours d'élaboration, mais aussi pour territorialiser l'accueil du photovoltaïque au sol dans la poursuite de la réflexion intercommunale menée par la CCRL

- **Préserver les espaces agricoles** : définir les règles dans un souci général de limitation de la consommation des terres agricoles et de l'eau.
 - o Optimiser les équipements en valorisant les terres irriguées ou irrigables
 - o Permettre aux agriculteurs de nouveaux modes de production et d'irrigation (plus économes en eau)

2-3 Les pollutions et nuisances

- Les incidences positives du SCoT

Sont prévues dans le SCOT des dispositions qui auront des incidences positives quant aux **nuisances sonores**, à la **pollution de l'air** et à l'**optimisation des déchets et de l'assainissement**.

Objectif 5 : Préserver la qualité de l'eau potable

- Rechercher la sécurisation de l'adduction d'eau potable et la mise aux normes des stations d'épuration en envisageant des raccordements entre différents réseaux, des équipements intercommunaux ou une gestion groupée.
- Prendre en compte les perspectives de développement possible de la population dans le cadre des documents d'urbanisme existants afin de dimensionner correctement les équipements liés à l'eau (eau potable, sécurité incendie, loisirs ?)
- Pallier le risque de dégradation des nappes phréatiques
 - o par des mesures de protection des captages
 - o par des mesures de protection des zones d'alimentation des aquifères exploités ou potentiels
 - o par le maintien à niveau des dispositifs d'assainissement collectifs

Objectif 5 : Améliorer les capacités d'assainissement et de traitement des déchets

- Rechercher les possibilités de mutualisation et d'optimisation du traitement des eaux usées dans un double souci de coût et de meilleure efficacité environnementale (stations d'épuration intercommunales, lagunage, assainissement autonome...)
- Favoriser la réduction des volumes de déchets à traiter par l'encouragement aux systèmes alternatifs : compostage tri sélectif, sensibilisation des habitants, méthode de collecte...
- Maintenir à niveau les équipements destinés au traitement des déchets (déchetteries...) tant en termes de dimensionnement qu'en termes de besoins sur le territoire...

- Les incidences négatives du SCoT

Le passage d'un fonctionnement de territoire rural autour du chef lieu de canton à **un fonctionnement plus urbain** oblige une nouvelle organisation en termes d'équipements et une réorganisation des services

- Que ce soit pour **l'industrie, l'artisanat, l'agriculture ou les commerces**, favoriser l'accueil d'activités économiques pour **conforter le pôle du Lézignanais** reste la priorité des élus. (plus 3100 emplois, maintien global sur la CCRL de l'équilibre actuel de 1 emploi pour 3.3 habitants).
- **Le bassin de vie du Lézignanais change d'échelle** à l'horizon 2020 avec des objectifs quantifiés pour les 10 ans à venir : plus 10 000 habitants, plus 6 500 logements

Le développement de l'urbanisation (habitat, équipements, services, activités) se traduira par une augmentation des **déchets** et des **eaux usées** produites avec un risque potentiel plus élevé de **dégradation des nappes phréatiques** et de la qualité des eaux potables ou de baignade.

- Les mesures compensatoires

Limiter les déplacements voiture et donc les pollutions sonores et de l'air par la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme nouvelle :

- limitation des déplacements voiture dans les bourgs et villages par une organisation urbaine adaptée (urbanisme de proximité)
- organisation du stationnement dans les cœurs de villages ou les extensions
- proposition de hiérarchisation du réseau routier intercommunal
- hiérarchisation urbaine et évolution des bourgs- relais
- amélioration de la fluidité des liaisons pour limiter les nuisances : bruit, sécurité, pollutions

2-4 Les risques naturels et industriels

Le territoire de la CCLR est soumis à deux types majeurs de risques naturels : **incendie et inondation**.

- Les incidences positives du SCoT

Objectif 5 : Appliquer les directives réglementaires liés aux risques d'inondation, d'incendie et de feux de forêts

- **Appliquer les PPRI** dans les documents d'urbanisme locaux.
- **Favoriser de nouvelles fonctions urbaines en zone inondable**. Les champs d'expansion des crues proches des zones urbanisées peuvent revêtir de nouvelles fonctions compatibles avec le risque d'inondation : zones de loisir ou récréatives : promenade, découverte de la nature, parcours santé...
- **Prendre en compte des zonages établis** dans le cadre du Plan de Prévention des **Risques d'Incendie et de Feux de Forêts** dans la définition des zones d'urbanisation future afin de se tenir en retrait des zones à risque identifiées.

- Les incidences négatives du SCoT

Le développement de l'urbanisation amène généralement une **forte imperméabilisation** des sols et accentue le **risque inondation**. Les perspectives de développement affirmées sur le SCOT, tant en termes d'habitat qu'en termes d'activité, vont naturellement s'accompagner d'une poursuite de cette tendance.

L'intégralité du territoire est soumise au **risque d'incendie**. Le contexte du **climat méditerranéen** avec une végétation facilement combustible et d'une **périurbanisation croissante** confèrent à ce territoire une sensibilité particulière.

- Les mesures compensatoires

Développer des techniques compensatoires à l'imperméabilisation pour une meilleure gestion des eaux de ruissellement à l'échelle de chaque village (ou micro-bassin versant ?), et non par opération : bassins d'orage paysagers, noues plantées...Mettre en œuvre des techniques favorisant la limitation des ruissellements (perméabilité des sols, dispositifs de stockage en toiture...) notamment dans la perspective du développement des zones d'activités dans la plaine lézignanaise.

Conforter les espaces agricoles et naturels en zones inondables. Les zones soumises à un risque important peuvent avoir une fonction compatible avec le risque avéré :

- **Espace naturel** : notamment aux abords des cours d'eau, permettant la reconnaissance d'une trame bleue. Les aménagements de type génie écologique seront recherchés dans la gestion des abords des cours d'eau afin de prendre en compte le risque d'inondation.
- **Espace agricole** : Certaines zones inondables ont une vocation agricole reconnue. Le risque d'inondation « sanctuarise » l'activité agricole de ces secteurs qui sont de fait placés hors de la dynamique d'urbanisation. Un examen attentif du PPRI doit permettre la définition fine de ces secteurs.

Aménager les espaces urbanisés soumis au risque d'inondation. Les projets de grande ampleur devront dans la mesure du possible mettre en œuvre des dispositifs techniques de limitation de l'imperméabilisation des sols (parkings perméables), et de ralentissement des écoulements des eaux pluviales (toitures végétalisées, stockage, noues plantées...). Lors de la création de nouvelles infrastructures en zone inondable, l'aménagement doit permettre une transparence hydraulique totale de l'ouvrage.

Prise en compte du risque « ruissellement urbain » et coulée de boue. Tout aménagement futur devra faire l'objet d'une étude de risques en analysant l'impact en matière d'écoulement des eaux pluviales et le cas échéant prévoir toute mesure compensatoire nécessaire assurant que le niveau de risque à l'aval ne sera pas augmenté.

Concevoir des aménagements et des règles qui facilitent la protection des zones urbanisées au regard du risque d'incendie. La pertinence de la mise en place de coupe feu sera étudiée dans tous les aménagements urbains (habitat ou activité) importants.

2-5 La vie quotidienne

- Les incidences positives du SCoT

Orientation 1: Préserver les espaces naturels et paysagers marqueurs de l'identité locale :

- L'enjeu est de préserver **des espaces de nature**, non construits ou aménagés, complémentaires au développement urbain et vecteurs d'autres activités économiques : agriculture, loisirs, tourisme...
- Les espaces d'activités, souvent situés en **entrée de ville**, ont un fort impact sur l'image et la qualité du territoire. L'aménagement des espaces économiques se fera dans un esprit de rationalisation :
 - gestion moins extensive du foncier d'activité
 - limitation de l'artificialisation du sol
 - optimisation des voiries et des réseaux d'accès et de desserte
 - recherche de complémentarités des activités par site

Orientation 1 : Favoriser des formes de développement urbain respectueuses de l'histoire et de la géographie du territoire :

- Une attention particulière sera donnée aux nouvelles urbanisations liées à l'habitat pour répondre aux attentes actuelles (intimité, accès à la nature, jardins, stationnements...) tout en valorisant la trame urbaine existante et ainsi créer de nouvelles formes urbaines :
 - développer des opérations d'ensemble et interdire le mitage pour créer de véritables nouveaux quartiers en continuité de l'existant
 - limiter la consommation de l'espace et les déplacements voiture en optimisant la localisation de ces nouveaux quartiers proches des équipements (déplacements doux)
 - permettre un habitat sobre énergétiquement et de qualité architecturale variée en lien avec l'architecture traditionnelle ou moderne (couleurs, matériaux, volumes)

Orientation 5 : Préserver une trame naturelle, agricole et paysagère, garante d'un aménagement durable

- **La trame verte et bleue, les espaces agricoles** (voir les incidences sur les espaces naturels agricoles plus haut)

Orientation 5 : Préserver la qualité paysagère et architecturale du bâti.

- **Les documents d'urbanisme communaux** prendront en compte la dimension patrimoniale et paysagère dans le projet de la commune :
 - dans les parties anciennes des villages, identité locale marquée, le patrimoine sera identifié, qu'il soit monumental ou vernaculaire et des réglementations spécifiques seront mises en place dans les documents d'urbanisme communaux.
 - dans les secteurs d'urbanisation future, les vues sur le village et les points de vue remarquables seront préservés pour la mise en valeur des paysages emblématiques et des éléments de patrimoine bâti. Au sein des zones à urbaniser, des prescriptions viseront à harmoniser les extensions nouvelles avec l'urbanisation existante.

- **La présence du Canal du Midi sur le territoire** permet de bénéficier de l'attrait lié à un patrimoine mondialement reconnu. Les perspectives de développement de l'urbanisation sur le territoire devront prendre en compte la valeur emblématique de certains paysages ainsi que les potentialités de développement touristique.

- **Les incidences négatives du SCoT**

Le territoire, comme beaucoup de territoires français, a connu ces dix dernières années un fort développement de l'habitat avec une **prépondérance de la maison individuelle**. Ces nouvelles formes urbaines en rupture avec l'habitat traditionnel correspondent aux attentes actuelles des populations. Souvent situées aux abords des bourgs et villages, elles changent complètement les silhouettes des bourgs et les fronts bâtis, en balisant les perspectives et en privatisant de plus en plus les espaces.

Les évolutions récentes du développement urbain ont conduit à l'explosion de ces formes urbaines historiques. Les aspirations des habitants, les capacités techniques de construction, la place de la voiture ont considérablement modifié le rapport à l'espace.

- **Les mesures compensatoires**

Orientation 1 : Construire une nouvelle urbanité dans les centres-bourgs et villages et de veiller à une adaptation des espaces déjà urbanisés :

- rationalisation du bâti existant non occupé : reconquête des bâtiments vacants et/ou démolition de certaines poches pour créer de nouveaux stationnements publics ou espaces de convivialité
- valorisation des espaces non construits et cultivés : proposition de jardins privés ou collectifs, aux abords des centres

Objectif 4 : Qualifier les entrées de villes et villages

- Les points liés au développement urbain affichés précédemment (renouvellement urbain, constitution de quartiers, projets d'ensemble...) permettent de limiter la tendance observée à l'étirement de construction le long des voies en entrée de ville.
- De même, les diverses zones d'activités qui marquent certaines entrées de Lézignan ou abords de villages pourraient être requalifiées dans un souci de qualité environnementale et paysagère (voir Objectif 2 a).
 - Requalifier certaines entrées de ville existantes, notamment en lien avec la requalification des zones d'activités
 - Produire des extensions urbaines « greffées » sur les villages existants en sortant du modèle de la maison individuelle collée à la route d'accès au village
 - Mieux réglementer les zones d'affichage publicitaire

Objectif 4 : revaloriser les limites et les liens entre les ensembles bâtis et l'espace rural

- La promotion des formes urbaines denses, la recherche de connexions entre le village ancien et les extensions s'accompagnent d'un traitement des limites avec les espaces naturels et d'une accessibilité aisée aux espaces naturels jouxtant les zones urbaines.
- La définition d'une limite franche, marquée par des éléments structurants le paysage sera promue dans les documents d'urbanisme
- La silhouette qu'offrent les villages à l'observateur devra être étudiée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ou dans les opérations d'aménagement d'ensemble afin de valider les principes de continuité, et le prolongement des éléments forts de chaque village avec l'existant. Il s'agira de pouvoir se rendre compte par anticipation de l'impact des projets importants sur la silhouette de chaque village.
 - Marquer les limites entre zones urbaines et naturelles en s'appuyant dans la mesure du possible, sur des éléments structurant le paysage (haie, rupture de pente, cours d'eau, route ou chemin...)
 - Valoriser les connexions entre les extensions urbaines et les espaces de nature par les chemins existants afin de garantir à tous un accès aisé au grand territoire

- Prendre en compte la silhouette des zones constituées dans la réflexion sur les extensions urbaines.

3- Les indicateurs de suivi

Indicateur Environnement	Mesure de suivi, évaluation	Périodicité	Source d'information
MILIEUX NATURELS, BOISES ET AGRICOLES			
Superficie globale et localisation des espaces naturels et boisés protégés et/ou identifiés dans les inventaires	Lors de l'élaboration, modification ou révision des documents d'urbanisme communaux	Suivi régulier : association dans le cadre des documents d'urbanisme communaux et projets d'aménagement communaux et intercommunaux Evaluation tous les 2 ans	Corinne land Cover, Photo aérienne, zonages réglementaires DREAL, DOCOB Natura 2000
Prise en compte de la biodiversité ordinaire	Inventaires communaux (identification des milieux de biodiversité ordinaire sur la carte de la trame naturelle) Entretien / gestion des zones humides et bords de rivière (Syndicat)	Evaluation tous les 5 ans	Communes, syndicats, CCRL
Déclinaison de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme communaux	Nombre et longueur des connexions écologiques existantes et des rétablissements Nombre et longueur d'itinéraires doux existants et nouveaux Nombre et longueur de haies, talus, fossés, bosquets existants et nouveaux	Evaluation lors des révisions/élaboration des documents d'urbanisme	Communes
Superficie globale des espaces agricoles	Lors de l'élaboration, modification ou révision des documents d'urbanisme communaux Lors des nouveaux projets d'aménagement : habitat, équipement, activités, commerces, infrastructures...	Suivi régulier : association dans le cadre des documents d'urbanisme communaux (diagnostic agricole et projets d'aménagement communaux et intercommunaux) Evaluation tous les 5 ans	Chambre agriculture, communes
Superficie agricole utilisée	RGA	Evaluation tous les 10 ans	RGA , Financement PAC, DDT
Valeur agronomique des terres agricoles	Etudes à mener en partenariat avec la profession	Evaluation tous les 5 ans	DDT, Chambre Agriculture, SAFER, ADASEA,
Evolution de la l'urbanisation et de construction	Surfaces aménagées ou construites Nombre de logements neufs	Evaluation tous les 2 ans	Documents d'urbanisme, DDT, SITADEL, cartographie SIG
RESSOURCES EAU POTABLE, ENERGIES			
Qualité des eaux superficielles (cours d'eau, eau de baignade) et souterraines	Classe de qualité des différents paramètres physico-chimiques et hydro biologiques : Nombre de points de mesure altérés	Evaluation tous les 5 ans	Agence de l'eau, Syndicats, Conseil Général, ARS, DREAL
Prélèvement et consommation d'eau potable	Volume d'eau prélevé et volume d'eau consommé par les différentes structures	Evaluation tous les 5 ans	Syndicats, communes, ARS, CCRL
Rendement des réseaux de distribution	Rapport entre le volume consommé et le volume produit	Evaluation tous les 5 ans	ARS, CCRL
Gestion des eaux pluviales	Nombre de projets ayant fait l'objet de mesures alternatives d'assainissement pluvial	Evaluation tous les 5 ans	Communes, CCRL
Développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables	Nombre de projets (éoliens et photovoltaïques)	Evaluation tous les 5 ans	DDT, ADEME, Conseil Général, Conseil Régional, CCRL

Indicateur Environnement	Mesure de suivi, évaluation	Périodicité	Source d'information
POLLUTIONS, RISQUES ET NUISANCES			
Risques incendie, inondation	Etat d'avancement des PPRI	Evaluation tous les 5 ans	CCRL, Communes, DDT
Transports collectifs Fréquentation des transports collectifs	Nombre d'usagers sur les lignes desservant le territoire : train, bus, navettes	Evaluation tous les 5 ans	Autorités Organisatrices de Transport, Conseil régional, général
Développement des réseaux de déplacement doux	Linéaire des chemins de randonnées, liaisons piétonnes et cyclables créées	Evaluation tous les 3 ans	Communes, Communauté de Communes, Pays
Développement des voiries bruyantes (routes, voies ferrées)	Linéaires de voies bruyantes Trafic journalier moyen annuel	Evaluation tous les 5 ans	DDT, DREAL, Conseil Général, ADEME, Classement acoustique des Infrastructures
Evolution des déchets produits	Nombre de tonnes collectés et traités par an	Evaluation tous les 3 ans	CCRL, Conseil Général, Conseil Régional, ADEME
Dispositifs d'assainissement autonome contrôlé	% des installations d'assainissement individuel contrôlées, et % mises aux normes	Evaluation tous les 3 ans	Communauté de communes, SPANC
Dispositifs d'assainissement collectif	Nb d'installations d'assainissement collectif Nb de dispositifs aux normes	Evaluation tous les 2 ans	Communauté de communes, gestionnaires, ARS
Qualité des eaux superficielles (cours d'eau, eau de baignade) et souterraines	Classe de qualité des différents paramètres physico-chimiques et hydrobiologiques : Nombre de points de mesure altérés	Evaluation tous les 5 ans	Agence de l'eau, Conseil Général, ARS, DREAL
Gestion des eaux pluviales	Nombre de projets ayant fait l'objet de mesures alternatives d'assainissement pluvial	Evaluation tous les 5 ans	Communes
Evolution des surfaces imperméabilisées	Nombre de projets ayant fait l'objet de mesures de réduction de surfaces imperméabilisées	Evaluation tous les 5 ans	Communes, EPCI
Gestion des eaux pluviales	Nombre de projets ayant fait l'objet de mesures alternatives de gestion du pluvial	Evaluation tous les 5 ans	Communes, DDT
VIE QUOTIDIENNE PATRIMOINE			
Evolution des patrimoines bâtis et paysagers reconnus et protégés	Nombre et localisation des éléments remarquables du paysage et du patrimoine	Evaluation tous les 3 ans	Communes, CCRL, SDAP, DDT, DREAL
Protection et valorisation des coupures vertes	Evaluation des projets liés aux coupures identifiées : sur site et permis de construire	Evaluation tous les 3 ans	Communes, CCRL, SDAP, DDT, DREAL

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 6. RESUME NON TECHNIQUE

1- Analyse de l'état initial

1-1 L'environnement physique : relief, hydrographie, climat

Le territoire du Scot de la région Lézignanaise, se déploie du pied des Corbières jusqu'au Minervois, contrefort du Massif Central. Il est traversé par le fleuve Aude d'ouest en est. Il est dominé par le massif de l'Alaric, avec le point culminant du Scot à 600m et s'étage jusqu'à 10m d'altitude dans la plaine de l'Aude à Canet d'Aude.

Plusieurs cours d'eaux sillonnent le territoire : le fleuve Aude au Nord du périmètre, qui s'écoule d'ouest en est, l'Orbieu, un de ses affluents qui s'étale en une large plaine après avoir sinué dans les Corbières. L'Aussou, dont la source est dans les Corbières, la Jourre prenant sa source au pied de l'Alaric, elle a un cours de quelques km, petit ruisseau à peine visible en temps normal, dont le lit majeur très large est le lieu d'inondations spectaculaires.

Le climat du Lézignanais est typiquement méditerranéen, influencé par l'anticyclone des Açores, en été, et le passage des dépressions en automne et au printemps. Il se caractérise par une température moyenne relativement douce : 13,5°C, 23°C en été, une pluviosité annuelle de 600mm et des vents fréquents parfois violents.

Ce climat qui comporte des extrêmes engendre des risques : températures estivales chaudes combinées à des vents desséchants sont propices au déclenchement et à la propagation des incendies, vent marin et pics de précipitation provoquent des inondations.

1-2 L'environnement biologique : Milieux naturels, corridors écologiques

Le territoire du SCOT fait l'objet de nombreuses reconnaissances naturalistes : plusieurs ZNIEFF de type I et II, ainsi que plusieurs sites Natura 2000 couvrent largement le territoire.

Plusieurs de ces reconnaissances vont bien au-delà du territoire de la CCRL et concernent des enjeux très étendus spatialement : Site Natura 2000 des corbières orientales ou occidentales...

Cependant plusieurs sites sont inclus entièrement dans le territoire du SCOT, notamment le bois de la Pinède... Ces protections concernent des enjeux liés aux biotopes mais sont également liés à la présence d'une avifaune riche liée notamment à la proximité de couloirs migratoires extrêmement importants.

Trois communes du SCOT sont incluses dans le PNR de la Narbonnaise, et sont de fait associées aux enjeux de préservation et de développement du PNR.

La richesse, la diversité et l'importance des milieux naturels ordinaires constitue un des fondamentaux de ce territoire, bien que les mutations récentes des paysages liées au déclin de la vigne induisent des bouleversements dont l'ampleur n'est pas mesurée à ce jour.

Les connexions entre les différents milieux par la préservation de corridors écologiques est un des enjeux du SCOT.

1-3 Les ressources : sol, sous sol, eau, énergies

Les terroirs du SCOT constituent une richesse en cours de mutation très rapide. La multiplication des arrachages sans qu'une reconversion systématique des terres soit observée conduit à une impression d'enrichissement dans certains secteurs du SCOT. Parallèlement l'augmentation de la population s'est accompagnée d'une accélération de la consommation d'espace au cours des dix dernières années.

100 ha environ ont été urbanisés entre 1998 et 2003, 142 ha l'ont été durant l'intervalle 2003-2008.

Cependant cette consommation d'espace s'est accompagnée d'une réduction du nombre de m² consacrés à chaque nouveau logement de près de 30% sur cette période.

Ainsi la consommation d'espace est relativement modeste au regard de l'accroissement de la population, comparativement à d'autres territoires ruraux.

L'exploitation du sous sol est modeste sur le territoire (deux carrières), cependant les importants projets d'infrastructures (passage de l'autoroute à 2x3voies, le TGV ?) peuvent faire émerger des besoins importants.

La ressource en eau constitue un enjeu fort du territoire, l'ensemble des projets, qu'ils soient liés au développement de l'économie, au tourisme, à l'agriculture (irrigation) ou à l'accueil de population nécessitent des ressources accrues en eau. A ce jour, diverses études prospectives ont permis d'établir des pistes de réflexion, sans qu'une solution unique n'ait émergé.

Le territoire du SCOT est particulièrement bien positionné pour exploiter certaines énergies renouvelables : éolienne et photovoltaïque. Le territoire s'est doté d'outils de projet dans ces domaines afin que la multiplication des initiatives privées ou publiques n'amène pas un développement désordonné de ces sites d'exploitation.

C'est donc un développement maîtrisé mais ambitieux que met en œuvre la CCRL et les collectivités adhérentes.

1-4 Les pollutions et nuisances : nuisances sonores, pollution de l'air, déchets, assainissement

Le territoire est globalement peu impacté par les pollutions et nuisances les plus fréquentes.

La question des nuisances sonores devra toutefois être bien prise en compte dans la perspective conjointe du développement de l'urbanisation et de l'élargissement de l'autoroute. De même l'accueil de nouvelles activités à proximité de zones d'habitat devra prendre en compte cette nuisance.

Les déchets sont traités au niveau Départemental, le plan départemental d'élimination des déchets ménagers approuvé en 2007, ainsi que la mise en œuvre de politiques locales : compostage, collecte sélective vont vers une réduction et un meilleur traitement des déchets.

Concernant l'assainissement, certains dysfonctionnements ont été identifiés, la remise à niveau des équipements doit se faire régulièrement en anticipant les perspectives d'accroissement de la population.

1-5 Les risques : naturels, industriels, transports de matières dangereuses

Les principaux risques du territoire sont liés d'une part au risque d'inondation, d'autre part au risque d'incendie et de feu de forêt.

Les zones inondables impactent de vastes plans du territoire, dont plusieurs centres urbanisés : Lézignan Corbières, Canet d'Aude, Luc sur Orbieu, Ornaisons, Ferrals Corbières, Fabrezan

Les risques d'inondation proviennent des crues de l'Orbieu, de l'Aude, du ruisseau de la Jourre, de l'Aussou et de leurs affluents. Dans la plupart des épisodes de crues qui ont été classés catastrophe naturelle, il a été observé une combinaison des phénomènes de débordement des rivières et de ruissellement des eaux de pluies en surface.

Le risque incendie est réel dans les boisements du territoire, deux incendies importants se sont développés dans la Pinède très récemment en 2002 - 200ha brûlés-, en 2006 – plus de 100 hectares incendiés entre Conilhac Corbières et Lézignan- en 2008 – 850 ha sur Saint André et 110 ha sur Fontcouverte

Les documents cadre établis par l'Etat (PPRI et PPRIF) existent et sont en cours de révision. Les documents d'urbanisme communaux devront se conformer aux prescriptions établies dans ce cadre.

Par ailleurs il sera recherché une réduction de l'imperméabilisation des sols dans l'élaboration des futurs projets d'aménagement.

Les risques technologiques sont mineurs sur le territoire (absence de site classé SEVESO) et sont principalement liés au transport de marchandises : rail, route, et autoroute.

1-6 La vie quotidienne : le paysage, l'accès à la nature, le patrimoine

Le périmètre du Scot, à l'image de l'Aude comporte trois ensembles paysagers très contrastés. Les contreforts de la Montagne Noire au Nord, derniers reliefs du Massif Central, les Corbières au Sud, appelées les petites sœurs des Pyrénées, montagnes jeunes au relief complexe. Ces deux grands massifs sont séparés par ce qui est appelé le « sillon audois », à savoir ce vaste espace de plaine, dessiné par le fleuve Aude, qui traverse d'Est en Ouest le territoire pour aller jusqu'à la mer.

La Montagne Noire forme l'extrémité sud du Massif Central, dessinant un contrefort allongé sur une centaine de kilomètres. Par rapport à la zone d'étude, elle fait office de plan lointain pour les paysages perçus depuis la plaine de l'Aude.

Le paysage viticole de la **plaine de l'Aude** change de façon spectaculaire chaque année depuis trois ans, par le fait d'arrachages de vignes dans des parcelles éparses de façon aléatoire. Ainsi la terre à nu et les ceps de vignes qui évoquaient un terroir sec et rocailleux, sont ils remplacés par des champs de céréales vert tendre au printemps. La physionomie de la plaine en est changée.

Dans le paysage des **Corbières**, en balcon sur la plaine, on retrouve des sommets et des pentes recouverts de végétation spontanée : garrigues sèches, boisements de pins et de chênes. Le pied des massifs, quand à lui est occupé par la culture de la vigne.

La demande d'accès à la nature est exprimée par la population au travers de toutes les enquêtes. Cette demande concerne des espaces emblématiques ou de qualité mais surtout des espaces de proximité permettant une fréquentation au quotidien. Des aménagements existent mais ils sont peu nombreux : le chemin de halage le long du canal du Midi, praticable à pied ou en vélo, intégré dans le schéma national des vélos routes,

le bois de la pinède, et le parcours Vita à Lézignan Corbières, le sentier de découverte du vignoble à Boutenac aménagé par le PNR de la Narbonnaise.

Le Canal du Midi est un ouvrage exceptionnel au titre de l'histoire (génie civil et hydraulique), de l'art (ouvrages, bâtiments, ports, alignements d'arbres) de la géographie (variété des paysages traversés), inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Les villages regroupés derrière leurs murs et allées de platanes offrent souvent à la découverte de belles « circulades ». Ils se signalent facilement au milieu du vignoble dominant ou de la plaine agricole : Fabrezan, Ferrals les Corbières, Luc-sur-Orbieu, Ornaison et Cruscades le long de l'Orbieu aux eaux coléreuses, Canet d'Aude dans la grande plaine de l'Aude et de l'autre côté de la rivière Roubia qui fleure avec le Canal, enfin Lézignan-Corbières, au cœur de la plaine entre Minervois et Corbières qui affiche son ambiance méridionale.

Plusieurs monuments ponctuent la découverte du territoire de la région lézignanaise et rappellent la riche histoire locale. Certains sont des monuments historiques protégés, classés ou inscrits (voir carte), d'autres participent de la reconnaissance culturelle des habitants et visiteurs

Mais quelquefois les zones d'activités non traitées en entrées de village rompent avec le charme d'antan. De la même manière, certaines extensions ne sont pas toujours aménagées avec le soin qu'il faudrait pour garder aux villages leur caractère. Ces projets, qu'ils soient publics ou privés, ont souvent été réalisés rapidement pour faire face à la forte évolution du territoire, en terme démographique et économique.

De la même manière que les communes ont restauré leurs centres avec goût, que ce soit pour les logements privés ou les espaces publics, les extensions urbaines qui donnent la lisibilité du bourg ou village, peuvent être aménagées tout en respectant l'identité du territoire.

En conclusion, le territoire de la région lézignanaise est fort de son patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel, classé ou simplement faisant parti du patrimoine du quotidien. Un des enjeux du SCOT sera de préserver et valoriser ce capital identitaire, tout en intégrant les évolutions nécessaires liées à la pression démographique et économiques qui entraînent de nouveaux comportements et nouvelles exigences.

2- Les incidences notables du SCoT sur l'environnement et les mesures destinées à supprimer, réduire, ou compenser les incidences négatives

2-1 Les milieux naturels, la biodiversité, le changement climatique

- Les incidences positives
 - la protection des espaces d'intérêt écologique d'intérêt majeur reconnus, les sites Natura 2000 (carte)
 - tous les boisements identifiés sur la carte
 - la préservation et le renforcement des continuités écologiques (déplacement de faune et coupures d'urbanisation, le long des cours d'eau)
 - la meilleure connaissance et la préservation de la « nature ordinaire » :
- Les incidences négatives du SCoT
 - La consommation et la fragmentation d'espaces naturels
 - La pression supplémentaire sur les espaces naturels due à l'accueil de populations nouvelles pour l'habitat et les loisirs.
 - L'augmentation globale des effets du réchauffement climatique
- Les mesures compensatoires
 - pour éviter ou limiter la consommation et la fragmentation des espaces naturels, les conséquences de l'urbanisation et des infrastructures routières sur le réchauffement climatique par des mesures spécifiques
 - Favoriser le renouvellement urbain dans les centres
 - optimiser l'urbanisation au sein des documents d'urbanisme actuels : contenir l'extension dans les contours actuels, conditionner l'ouverture de nouvelles zones
 - favoriser organiser les extensions urbaines prévues, préserver des coupures d'urbanisation dans le temps et dans l'espace orienter l'ouverture et la fréquentation des espaces naturels

2-2 Les ressources : sol, sous-sol, eau, énergie

- Les incidences positives
 - Favoriser le renouvellement urbain dans les centres
 - optimisation réseaux
 - Protéger, gérer les ressources en eau
 - Sécurisation réseaux, économie ressources
 - Incitation à récupération eaux pluviales
 - Bon dimensionnement équipements
 - Protection des captages
 - Maintien à niveau des dispositifs d'assainissement
- Les incidences négatives du SCoT
 - une artificialisation et l'augmentation de l'imperméabilisation des sols
 - un accroissement du ruissellement
 - une augmentation des besoins en énergie et de la consommation d'eau potable
 - une dégradation de la qualité des eaux
- Les mesures compensatoires
 - Le renforcement d'une économie de proximité pour limiter la consommation des ressources (sol, énergie)
 - Le développement des énergies renouvelables
 - La préservation des espaces agricoles :
 - Optimiser les équipements en valorisant les terres irriguées ou irrigables
 - Permettre de nouveaux modes de production et irrigation moins consommateurs d'eau

2-3 Les pollutions et nuisances

- Les incidences positives du SCoT

- Sécuriser l'adduction d'eau potable,
- Mettre aux normes les stations d'épuration
- Dimensionner correctement les équipements
- Protéger les captages

- Les incidences négatives du SCoT

- la pression supplémentaire due à l'accueil d'activités nouvelles et de populations nouvelles pour l'habitat et les loisirs.
- Les mesures compensatoires
- Limiter les déplacements voiture principalement dans les bourgs et en hiérarchisant les fonctions des villes, bourgs relais, villages

2-4 Les risques : naturels, industriels

- Les incidences positives du SCoT

- La prise en compte des PPRI et PPRIF
- L'adaptation des fonctions urbaines dans les zones inondables
- La mise en retrait des zones urbaines soumises aux risques incendie

- Les incidences négatives du SCoT

- l'artificialisation des cours d'eau et de leur bassin versant
- l'augmentation de l'imperméabilisation des sols
- l'accroissement des ruissellements et des débits
- la périurbanisation croissante

- Les mesures compensatoires

- Développer des techniques compensatoires à l'imperméabilisation des sols et au ruissellement
- Conforter les espaces agricoles et naturels en zone inondable
- Aménager les espaces urbanisés soumis aux risques inondation, ruissellement et coulée de boue et incendie avec des règles spécifiques

2-5 La vie quotidienne : le paysage, l'accès à la nature, le patrimoine

- Les incidences positives du SCoT

- la préservation des espaces naturels et paysagers marqueurs de l'identité locale :
 - o espaces de nature, entrées de ville
- le développement de formes urbaines respectueuses de l'histoire et de la géographie du territoire
 - o opération d'ensemble, pas de mitage
 - o qualité architecturale
 - o points de vue
- la préservation de la trame verte et bleue, des coupures d'urbanisation
- l'identification et la prise en compte des éléments de patrimoine bâtis et paysagers

- Les incidences négatives du SCoT

- Fort développement urbain en chiffre et en localisation

- Les mesures compensatoires

- Construction d'une nouvelle urbanité dans les centres-bourgs et villages : rationalisation du bâti, valorisation des espaces non construits, cultivé, jardinés...
- Qualification des entrées de ville, bourgs, villages
- Valorisation des limites entre ensembles bâtis et espace rural
 - o Promotion ville dense
 - o Définition limite franche

- Valorisation silhouettes

3- Les méthodes utilisées pour évaluer les incidences notables du SCoT sur l'environnement

3-1 L'analyse de l'état initial

L'analyse de l'état initial est effectuée à partir d'un recueil de données disponibles auprès des différents détenteurs d'informations, complété par des analyses documentaires et des investigations de terrain.

Entretiens directs

- Madame Catherine Luciani, directeur du service environnement, conseil général de l'Aude
- Monsieur François Chatelard, Conseil général de l'Aude, service environnement
- Monsieur Jérôme Bonavent, animateur du pôle éolien de l'Aude – DDE de l'Aude
- Monsieur Sidorski, Subdivisoinaire de la DDE, Lézignan Corbières
- Madame Petit DDE de l'Aude, pôle canal
- Madame Emmanuelle Romet, responsable du service environnement du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise
- Madame Tiphaine Legrand, responsable du développement éolien et des énergies renouvelables, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise
- Madame Valérie Mura, Chef de la mission Environnement et Patrimoine DIRSO Voies Navigables de France
- Madame Émilie COLLET, Chargée de Projet Environnement, Voies Navigables de France Sud Ouest

Entretiens téléphoniques et échanges de mails

- Madame Anne Laurent, du Pays Corbières Minervois, à propos des questions agricoles, environnementales et gestion de l'espace suite à l'arrachage de vignes, ainsi qu'à propos des questions de développement durable et d'énergies renouvelables.
- Mademoiselle Alexandra Léonard chargée de mission Natura 2000 vallée de l'Orbieu
- Monsieur Patrick Boudarel, DIREN Languedoc Roussillon, spécialiste de l'Aude
- Madame de la DIREN Languedoc Roussillon, spécialiste des paysages
- Monsieur François Prestat, DDAF de l'Aude, cartographie des aléas des feux de forêt

Recherches bibliographiques au CAUE de l'Aude, sur l'urbanisme médiéval et l'histoire de l'Aude.

La question des risques a été abordée au travers du dossier départemental de risques majeurs (DDRM) publié par la préfecture de l'Aude, par l'étude du PPRI du bassin de l'Orbieu, par l'analyse de la création et des actions du SMMAR, par l'analyse du dossier d'étude du PPRIF du Massif de la Pinède de Lézignan et par le porter à connaissance de l'Etat.

La question de l'éolien, outre les entretiens avec le responsable du pôle éolien a été affinée avec le schéma départemental de l'éolien de l'Aude, et le schéma éolien du PNR de la Narbonnaise.

Travail de terrain : un travail de 6 jours de terrain a été réalisé entre 2006 et 2008, il avait pour objectif la connaissance du territoire, la structuration des paysages, de l'urbanisme, un travail de repérage fin du patrimoine en vue du développement éolien.

Un certain nombre d'échanges techniques ont eu lieu avec le bureau d'étude Adret en charge de l'Ocager du Pays Corbières Minervois, notamment sur les PAFI, les zones humides,

Ces investigations ont permis de compléter les informations sur les aspects suivants : le réseau hydrographique et sa ripisylve, les milieux naturels, agricoles et forestiers, les espaces urbanisés, les infrastructures.

3-2 L'analyse des incidences du SCOT et la définition des mesures destinées à les supprimer, réduire, ou compenser

L'évaluation a été effectuée en reprenant les chapitres de l'Etat initial de l'Environnement puis porte sur les interactions entre les thèmes, quand elles existent.

La démarche mise en œuvre sur le Lézignanais a permis la construction progressive du document d'orientations générales, par le caractère itératif de l'évaluation environnementale mis en œuvre : la

démarche environnementale s'est alimentée du projet tandis que le projet a intégré l'analyse issue de l'évaluation environnementale et adapté ses orientations.

Les incidences positives comme négatives ainsi que les mesures destinées à les supprimer, réduire, ou compenser sont tirées du projet de SCOT à savoir le PADD et surtout le DOG, au travers de ses prescriptions et recommandations.

L'élaboration du DOG a donné lieu à des allers-retours entre les choix des élus et les incidences du projet de SCOT sur l'environnement pour aboutir au document final.

Cette évaluation est quantitative et qualitative et propose des indicateurs d'évaluation et de suivi :
Le choix des indicateurs de suivi proposés a été effectué à partir des critères suivants :

- pertinence de l'indicateur pour mesurer les effets du document
- accessibilité des données
- périodicité d'acquisition des données
- niveau de précision des données à acquérir,
- adaptation de l'indicateur à la communication.